

POLE RESSOURCES
EDUCATION ET SPORTS
SECRETARIAT GENERAL
SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL
3412/Sabine Civade

Le 13 février 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024
PUBLIEES LE 13 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

(Liasse envoyée le 1^{er} février 2024)

- 1° Désignation du Secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023
- 3° 1122 Installation d'une conseillère municipale (341/5.6.2/1122)
- 4° 1123 Fiscalité directe locale : vote des taux pour l'année 2024 (312/7.2/1123)
- 5° 1124 Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération temporaire des logements ayant fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie (312/7.2/1124)
- 6° 1118 Dotation de soutien à l'investissement local 2024 : proposition d'opérations (313/7.5.8/1118)
- 7° 1116 Communication du rapport d'activités et du compte administratif 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération (341/5.7/ 1116)
- 8° 1119 Contrat de territoire avec la Communauté européenne d'Alsace (CeA) : approbation de la convention de partenariat (313/7.5.8/1119)
- 9° 1110 Rapport des représentants de la ville de Mulhouse au conseil d'administration de CITIVIA SPL (3513/5.6.2/1110)
- 10° 1111 Rapport des représentants de la ville de Mulhouse au conseil d'administration de CITIVIA SEM (3513/5.6.2/1111)
- 11° 1132 Grand Projet Urbain quartier DMC : reconversion des bâtiments 59-60 (5301/1.1.1/1132)

- 12° 1128 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR):
définition des zones et approbation de la cartographie
(533/1.2.1.8/1128)
- 13° 1131 Mulhouse Diagonales : évolution et mise en œuvre du secteur 4
« promenade des halles » (0530/8.4/1131)
- 14° 1090 ZAC Gare : cession du foncier destiné à la construction du
parking P3 (534/3.2.1./1090)
- 15° 1112 Copropriété dégradées : approbation de l'avenant n°1 à la
convention d'Opération Programmée de l'Habitat Copropriétés
Dégradées (OPAH CD) à Mulhouse (535 /8.5/1112)
- 16° 1109 Ecoles privées : participation aux dépenses de fonctionnement
(2212/8.1/1109)
- 17° 1107 Agence de la participation citoyenne : attribution d'une
subvention pour l'année 2024 (1321/7.5.6/1107)
- 18° 1129 Cinéma Le Palace : attribution d'une subvention
d'investissement exceptionnelle en 2024 (218/7.5.6/ 1129)
- 19° 1125 Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels
(322/4.2.1/1125)
- 20° 1126 Mise à jour du tableau des emplois permanents
(324/4.1.1/1126)
- 21° 1133 Orchestre symphonique : modification des grilles de
rémunération des musiciens (322/4.2.7/1133)
- / ---
- 22° 1099 Désignation des représentants de la Ville de Mulhouse au sein
des associations et organismes divers : délibération
complémentaire (341/5.3.4/1099)
- 23° 1100 Désignation des représentants de la Ville de Mulhouse au
comité syndical du syndicat mixte de la Doller
(341/5.3.3/1100)
- 24° 1101 Désignation des représentants de la Ville de Mulhouse au
comité d'administration du Syndicat Intercommunal Forestier
de l'Agglomération Mulhousienne -SIFAM (341/5.3.3/1101)
- 25° 1102 Désignation des représentants de la Ville de Mulhouse au
comité syndical du syndicat mixte de l'III (341/5.3.3/1102)
- 26° 1115 Information du conseil municipal sur les décisions prises par le
Maire (341/5.2.3/1115)

- 27° 1130 Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal : mise à jour - février 2024 (323/5.6.1/1130)
- 28° 1117 Groupe scolaire Pierrefontaine : attribution d'une subvention dans le cadre d'un cycle escalade (221/7.5.6/1117)
- 29° 1121 Classes vertes 2024 des écoles maternelles et élémentaires : participation de la Ville de Mulhouse (2212/7.5/1121)
- 30° 1113 Famille "clubs sportifs" : attribution de subventions de fonctionnement 2023/2024 (243/7.5.6/1113)
- 31° 1120 Aide pour travaux de restauration d'un immeuble situé dans le quartier Fonderie (531/7.5/1120)
- 32° 1108 Bibliothèques : convention avec la Ville de Montpellier et l'association L'Agrandisseur pour deux expositions photographiques sur Paul Wolff (212/8.9/1108)
- 33° 1134 Bien immobilier : avis à émettre sur une vente (1201/9.1/1134)
- 34° 1127 Remise gracieuse de créance (huis clos) (315/7.10.5/1127)

CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

42 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE (341/5.6.2/1122)

A la suite de la démission de Madame FAUROUX-ZELLER par courrier réceptionné le 13 décembre 2023 par Madame le Maire, Madame Virginie RAPIN est appelée à la remplacer en application de l'article L 270 du code électoral.

Il est par conséquent procédé à l'installation de Madame Virginie RAPIN.

Mme Virginie RAPIN est installée au conseil municipal de Mulhouse.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2024 (312/7.2/1123)

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020 est entré en vigueur en 2021. La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale sur le territoire de la commune. Afin d'assurer une compensation intégrale des communes, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué.

Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par la réforme et sont imposés, à compter de 2023, au taux de la taxe d'habitation voté par le Conseil municipal.

Le budget primitif 2024 a été élaboré dans un contexte d'inflation qui perdure sur l'ensemble des postes de dépenses, d'évolution de la masse salariale pour améliorer l'attractivité des métiers et d'évolution des intérêts de la dette.

Malgré ce contexte contraint, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe à leur niveau 2023 selon le détail suivant :

Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	21,93%	taux inchangé
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43,01%	taux inchangé
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,61%	taux inchangé

Les ajustements budgétaires nécessaires seront effectués ultérieurement, après transmission par la Direction départementale des finances publiques des montants définitifs des recettes fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer pour 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - taxe d'habitation : 21,93 %,
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,01 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 112,61 %,
- charge Madame le Maire ou son Adjoint délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : EXONERATION TEMPORAIRE DES LOGEMENTS AYANT FAIT L'OBJET DE DEPENSES D'EQUIPEMENT EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE (312/7.2/1124)

Dans le but d'accompagner les propriétaires de logements dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le territoire mulhousien, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un dispositif d'exonération de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'article 1383-0 B du Code Général des Impôts prévoit qu'une commune peut accorder une exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties, totale ou partielle, sur les logements ayant fait l'objet par le propriétaire de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés, destinées aux économies d'énergie et au développement durable.

La durée de cette exonération est fixée à 3 ans et ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant l'année d'expiration d'une période d'exonération.

L'exonération temporaire est accordée par la commune pour sa part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une quotité fixée entre 50% et 100%.

Pour bénéficier du dispositif, le logement doit satisfaire cumulativement les trois conditions suivantes :

- le logement est achevé avant le 1^{er} janvier 1989 ;
- le total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € hors main d'œuvre ou le total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent la première année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € hors main d'œuvre par logement ;
- les dépenses éligibles sont les dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A du Code Général des Impôts, autres que les prestations d'entretien.

Ces dépenses portent notamment sur la pose, l'installation ou l'adaptation de matériaux, d'équipements, d'appareils ou de systèmes ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables par l'amélioration :

- de l'isolation thermique ;
- du chauffage et de la ventilation ;
- de la production d'eau chaude sanitaire.

Conformément au Code Général des Impôts, afin d'obtenir cette exonération, le propriétaire devra effectuer, avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration au centre des impôts fonciers du centre des finances publiques de Mulhouse comportant tous les éléments d'identification des biens dont la date d'achèvement des logements. Cette déclaration devra être accompagnée de tous les éléments justifiant de la nature des dépenses et de leur montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989, qui ont fait l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés,
- fixe le taux d'exonération à 50%,
- charge le Maire ou son Adjoint délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 : PROPOSITION D'OPERATIONS (313/7.5.8/1118)

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), régie par l'article L 2334-42 du Code Général des Collectivités Locales, est prolongée en 2024 pour accompagner les investissements structurants des communes et des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Les projets issus du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique peuvent être également proposés dans ce cadre.

A ce titre, les projets ci-dessous sont susceptibles d'être éligibles aux axes thématiques suivants de la DSIL 2024 :

1) Concernant le développement des aménagements doux :

- **développement des mobilités douces – 1^{ère} phase** : cette opération consiste en l'extension du centre-ville piéton, la création d'un réseau cyclable continu et sécurisé et le développement des modes de transports dits « doux », pour un montant de 8 393 343€ HT (soit 10 072 011€ TTC). Le plan de financement prévisionnel de la réalisation s'établit comme suit :

Financier	Montant participation HT	%
Etat – DSIL 2024	1 000 000 €	11,91
AERM	989 000 €	11,78
Fonds Vert 2023	1 000 000 €	11,91
Région Grand Est	1 000 000 €	11,91
CEA – FAA	176 900 €	2,11
m2A	180 000 €	2,14
ANRU	1 546 000 €	18,42
Ville de Mulhouse	2 501 443 €	29,80
TOTAL	8 393 343 €	100

2) Concernant le développement des aménagements cyclables :

- **aménagements cyclables rue d'Illzach** : le projet concerne la liaison cyclable Ouest Est à travers le quartier Neppert, pour relier le Boulevard Roosevelt au Boulevard des Alliés via la rue d'Illzach, pour un montant de 66 550€ HT (soit 79 800€ TTC) ;

- **aménagements cyclables rue Gutenberg** : le projet permettra de réaliser une liaison vers la rue de l’Arsenal et l’avenue Kennedy, pour un montant estimé à 70 400€ HT (soit 84 480€ TTC) ;
- **aménagements cyclables secteur Bâle-Bateliers** : l’opération prévoit une traversée sécurisée entre le quai de l’Alma et la rue de Bâle, des adaptations rue de la Hardt, pont à Arches, et la création d’une piste bidirectionnelle rue de Bâle. Le montant des travaux est estimé à hauteur de 64 602€ HT (soit 77 522€ TTC) ;
- **aménagements cyclables secteur Kléber-Corneilles-Manège** : l’aménagement de cet axe permettra, dans le même esprit que les projets mentionnés *supra*, de relier le centre-ville au Rebberg et de desservir l’école Kléber, tout en alimentant l’axe entre la Fonderie et la Gare de Mulhouse. Le montant des travaux est estimé à 592 213€ HT (soit 710 655€ TTC).

Pour ces opérations, les plans de financement s’établissent comme suit :

Opération	Montant total HT	DSIL	%	Région	%	CEA	%	m2A	%	Ville de Mulhouse	%
Illzach	66 550€	19 965€	30	6 655€	10	19 965€	30			13 310€	20
Gutenberg	70 400€	21 120€	30	14 080€	20	7 040€	10	14 080€	20	14 080€	20
Bâle - Bateliers	64 602€	19 381€	30	25 841€	40	6 460€	10			12 920€	20
Kléber – Corneilles Manège	592 213€	177 663€	30	177 663€	30	62 442€	10	56 000€	9	118 442€	20
TOTAL	793 765€	238 129€	30	224 239€	28	95 907€	12	70 080€	8	158 752€	20

3) Concernant la mise aux normes et la rénovation des bâtiments scolaires :

- **création d’un préau à l’école maternelle La Wanne**, pour un montant de 106 645€ HT (soit 127 758€ TTC) ;
- **rénovation de la chaufferie de l’école maternelle La Wanne**, pour un montant de 100 000€ HT (soit 120 000€ TTC).

Les plans de financement des réalisations s’établissent comme suit :

Opération	Montant total HT	DSIL	%	Ville de Mulhouse	%
Création d’un préau EM La Wanne	106 645€	31 940€	30	74 526€	70
Rénovation chaufferie EM La Wanne	100 000€	30 000€	30	70 000€	70
TOTAL	206 645€	61 940€	15	144 526	70

4) Concernant le développement des projets de nature en ville :

- **aménagement de la Place des Victoires** : l'opération consiste en la création d'un îlot de fraîcheur en cœur de ville, pour des travaux estimés à 800 000€ HT (soit 960 000€ TTC) ;
- **création de la cour d'école résiliente Pranard** : les travaux viseront à l'amélioration du cadre de vie pour les élèves et de l'adaptation au changement climatique avec la création d'îlot de fraîcheur, pour un montant estimé à 95 832€ HT (soit 115 000€ TTC) ;
- **création de la cour d'école résiliente Brant** : tout comme les travaux prévus pour l'école Pranard, l'opération s'inscrit dans la lutte contre la surchauffe urbaine, pour un montant estimé à 108 332€ HT (soit 130 000€ TTC) ;
- **création de la cour d'école résiliente Nordfeld** : des travaux similaires aux écoles Pranard et Brant, pour un montant de 116 152€ HT (soit 139 382€ TTC).

Les plans de financement des réalisations s'établissent comme suit :

Opération	Montant total HT	DSIL	%	Région	%	AERM	%	Ville de Mulhouse	%
Place des Victoires	800 000€	216 000€	27	264 000€	33	160 000€	20	160 000€	20
Cour d'école Pranard	95 832€	28 750€	30	9 583€	10	38 333€	40	19 167€	20
Cour d'école Brant	108 332€	32 500€	30	10 833€	10	43 333€	40	21 666€	20
Cour d'école Nordfeld	116 152€	34 846€	30	11 615€	10	46 461€	40	23 231€	20
TOTAL	1 120 316€	312 096€	28	296 031€	26	288 127€	26	224 064€	20

5) Concernant la résorption des friches :

- **reconversion des bâtiments 59-60 sur le site DMC (phase 1)** : une première phase de travaux permettra la résorption de la friche DMC avec l'intervention sur deux bâtiments du site pour une reconversion en espace d'activités, pour un montant de 1 377 120€ HT (soit 1 652 544€ TTC). Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant total HT	DSIL	%	Région	%	Etat relance	%	Ville de Mulhouse	%
1 377 120€	413 136€	30	320 260€	23	228 000€	16	415 724€	30,2

6) Concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics :

- **optimisation énergétique des plateaux scéniques de la Filature** : les travaux permettront la modernisation de l'éclairage et des outils numériques de la Filature, afin d'adapter la scène aux enjeux environnementaux et artistiques actuels. L'opération est estimée à 1 257 402 € HT (soit 1 508 882€ TTC) ;
- **remplacement de l'éclairage des courts de tennis du FCM Mulhouse**, pour un montant de 31 650€ HT (soit 37 980€ TTC).

Les plans de financement s'établissent comme suit :

Opération	Montant total HT	DSIL	%	Région	%	CEA	%	Ville de Mulhouse	%
Filature	1 257 402€	377 220€	30	200 000€	16	120 980€	9,6	559 201€	44
FCM Mulhouse	31 650€	10 000€	32					21 650€	68
TOTAL	1 289 052€	387 220€	30	200 000€	16	120 980€	9,6	580 851€	45

Les crédits sont prévus sur les Autorisations de Programme suivantes et sur les lignes de crédit suivantes :

AP F001 :

- ligne de crédit 14942 : « MAINTENANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE PATRIMOINE »

AP F003 :

- ligne de crédit 37406 : « MD S4 PROMENADE DES HALLES »

AP F004 :

- ligne de crédit 31068 : « NPNRU BRIAND – PERICENTRE NORD AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS ET MAITRISE FONCIERE »

AP F005 :

- ligne de crédit 36091 : « PERICENTRE NORD – ROOSEVELT HORS QPV »

AP F006 :

- ligne de crédit 10851 : « PREAUX ET ABRI A VELOS ECOLES »
- ligne de crédit 29742 : « COURS D'ECOLE »

AP F007 :

- ligne de crédit 33583 : « ILOT DE FRAICHEUR »

AP F008 :

- ligne de crédit 31269 : « PLAN VELO »

AP F009 :

- ligne de crédit 37396 : « FILATURE AMENAGEMENTS SCENIQUES »

AP F012 :

- ligne de crédit 34814 : « DMC - RECONVERSION BATIMENTS 59-60 »

AP F014 :

- ligne de crédit 36107 : « RUE DE LATTRE DE TASSIGNY »
- ligne de crédit 36108 : « PORTE DE BALE – BONNES GENS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces opérations,
- approuve les plans de financements prévisionnels exposés,
- précise qu'en cas de diminution de recettes attendues, la Ville de Mulhouse augmentera d'autant sa participation,
- autorise le Maire ou son Adjoint délégué à introduire les demandes de subventions et de signer les actes nécessaires à leurs formalisations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (341/5.7/1116)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activités de la communauté d'agglomération, accompagné du compte administratif, fait l'objet d'une communication aux conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal prend acte, par son vote, de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération.

PJ : 2

- le rapport d'activités 2022 de m2A,
- le compte administratif 2022 de m2A (budget principal, budget annexe du chauffage urbain, budget annexe des transports urbains et budget annexe de la ZAE de Bantzenheim).

Le conseil municipal prend acte, par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



**Territoire
de tous
les possibles**

m2A

RAPPORT ANNUEL 2022

39 COMMUNES · UN TERRITOIRE

Baldersheim · Bantzenheim · Battenheim · Berrwiller · Bollwiller · Bruebach
Brunstatt-Didenheim · Chalampé · Dietwiller · Eschentzwiller · Feldkirch
Flaxlanden · Galfingue · Habsheim · Heimsbrunn · Hombourg · Illzach
Kingersheim · Lutterbach · Morschwiller-le-Bas · Mulhouse · Niffer
Ottmarsheim · Petit-Landau · Pfastatt · Pulversheim · Reiningue · Richwiller
Riedisheim · Rixheim · Ruelisheim · Sausheim · Staffelfelden · Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim · Wittelsheim · Wittenheim · Zillisheim · Zimmersheim

m2A, 1^{re} AGGLOMÉRATION DU GRAND EST



ALLEMAGNE



SUISSE



 **39**
communes


280 000
habitants


440 km²

+ de
1 650 agents

.03

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants61

Conforter les services à la population en synergie avec les communes

Tout un territoire mobilisé pour « Solidarité Ukraine » !	62
Des infrastructures adaptées aux besoins des familles.....	64
Un service d'accueil sur-mesure	66
Les citoyens de demain.....	67

Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire

Quand « Habitat et Logement » rime avec qualité de vie des habitants	68
--	----

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité

La sécurité des usagers, une priorité	70
---	----

.04

Un territoire d'équilibre et de coopération. 73

Conforter et étendre un service d'appui aux communes

Mieux vaut prévenir, que punir.....	74
Une précaution particulière pour les quartiers dits « prioritaires ».....	75
Le PTRTE, outil partenarial au service de la relance économique	76

Conforter et étendre un service d'appui aux communes / Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire / Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux

L'accès au droit pour tous	78
Le patrimoine local est bien gardé !	78
Égalité en ligne : tous connectés	79
39 communes, une seule Agglomération	79

Fédérer les acteurs locaux au sein d'une Maison de Territoire / Développer les coopérations / Faire évoluer les modes de coopération pour déployer le Projet de territoire

La coopération au cœur de l'action de m2A	80
Des rencontres riches avec les intercommunalités et avec le Pôle métropolitain	81

Développer les coopérations

La Landesgartenschau, festival et symbole de la coopération transfrontalière.....	82
Une passerelle pour connecter Neuenburg et Chalampé.....	83

.05

Vie de l'Agglomération 85

Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement

Finances : les chiffres clés	86
Les dépenses communautaires	87
Ressources Humaines : l'humain au cœur des métiers	87

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire

Les Moyens généraux aux petits soins pour les collaborateurs.....	88
Géomètres, topographes, géomaticiens, sigistes... des professionnels à la hauteur	88
Affaires juridiques et Commande publique	89
Dans les coulisses des systèmes et applications TIC... ..	89



AMBITION

.01

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

.01 Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

Enjeu : Lutter contre le changement climatique



LE PLAN CLIMAT OPÉRATIONNEL FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE



L'adoption définitive du Plan Climat « Nouvelle donne » en 2022 marque son entrée dans une phase opérationnelle avec le développement de plusieurs actions phares.

Un Plan Climat Air Énergie Territorial, ou PCAET, oriente pour les six années à venir l'action d'une collectivité. Initié en 2018 sous le nom de **Plan Climat « Nouvelle Donne »**, celui de m2A a fait l'objet en 2021 d'un important travail d'actualisation et de concertation pour renforcer, au niveau local, les engagements en faveur de la transition écologique.

Adopté définitivement en 2022 par m2A et ses communes membres pour répondre aux défis climatiques, le Plan Climat « Nouvelle Donne » est la feuille de route du territoire pour réaliser sa transition écologique et énergétique.

Un soutien renforcé à l'action des communes en période de crise énergétique

Créé en 2021, le **Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale** est doublé en 2022 pour faire face aux enjeux de la crise énergétique et favoriser une transition écologique plus rapide. Destiné aux communes, il les aide à réaliser leurs projets en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre. **Désormais doté de 2 M€**, il a permis à m2A de soutenir **48 projets de 32 de ses communes membres**, à raison de subventions pouvant aller jusqu'à 45 000 € maximum par projet.

En 2022, face à la crise énergétique, le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale a également été ouvert aux associations œuvrant pour la transition écologique. 283 000 € ont ainsi été alloués à **19 projets associatifs du territoire**.



Panneaux photovoltaïques de la zone d'activités Marie-Louise à Staffelfelden

LE VÉLO EN POUPE SUR LE TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération développe une stratégie multimodale en matière de déplacements, en donnant la part belle aux mobilités douces comme le vélo, tant par ses investissements que par des actions de promotion de son usage.



Des aménagements cyclables de qualité

À l'issue du 1^{er} atelier-projet « Mobilités », m2A s'engage en 2022 dans la démarche d'identification et de réalisation d'un Réseau Express Vélo Inter-communal sur son territoire. Il s'agit d'un itinéraire cyclable qui offre des conditions optimales de circulation de bout en bout (sécurité, lisibilité, confort de roulement), un itinéraire jalonné et praticable toute l'année. Dans le cadre de son nouvel atelier-projet « Programmation des aménagements cyclables », m2A travaille avec les communes pour programmer les projets avec une priorité audit Réseau.

En mai 2022, m2A inaugure ainsi une nouvelle piste cyclable entre Dietwiller et Eschentzwiller, véritable voie verte d'1,7 kilomètres, portant ainsi à 407 kilomètres les aménagements cyclables du territoire.



200 vélos d'occasion offerts aux étudiants !

m2A a invité ses habitants à faire don de leurs vélos inutilisés à des étudiants du territoire. Les deux roues collectées ont ensuite été vérifiées et, si besoin, remis en état par des associations partenaires locales. Cette action à la fois de soutien et de sensibilisation en faveur des mobilités douces s'est déroulée sur le campus Fonderie de Mulhouse à l'occasion de la Semaine de la Mobilité.

Les associations qui ont œuvré à la remise en état sont les suivantes : Idénoev (Wittelsheim), Les Tisserands d'EBN (Mulhouse), Loisirs Rixheim Vélos (Rixheim), Médiacycles (Mulhouse), Repair Café (Brunstatt-Didenheim) et la recyclerie de la Cité du Réemploi (Sausheim / Illzach-Modenheim).



Inauguration de la piste cyclable d'Eschentzwiller-Dietwiller



Inauguration de la ligne 13 Morschwiller-le-Bas



13

+ de
280 000 €

m2A investit dans les mobilités
partagées avec l'extension
de la ligne 13 de Soléa

En vue de toujours mieux desservir son territoire, m2A acquiert 2 « midibus » à hauteur de 228 000 € et aménage l'extension de la ligne de bus 13 pour 55 200 € sur le territoire de Morschwiller-le-Bas. L'achat de ces véhicules un peu plus courts et moins haut que les bus traditionnels est nécessaire au regard des contraintes technique de la trémie de Brunstatt-Didenheim. La ligne 13 de Soléa, dessert ainsi Morschwiller-le-Bas sur 6 nouveaux arrêts depuis le 5 septembre 2022, jusqu'au terminus Campanule, avec un cadencement d'environ 20 minutes. Soléa assure la gestion de cette ligne dans le cadre de la délégation de service public délivrée par m2A, pour un fonctionnement annuel estimé à 170 000 €.

EN CHIFFRES



10 ans

C'est la durée de la délégation de service public mise en place par m2A au 1^{er} janvier 2022 pour l'exploitation du parc de stationnement de la gare TGV à Mulhouse, pour un investissement de 802 000 €. Confiée à CITIVIA, cette dernière s'engage à prendre à sa charge les travaux à venir, en conformité avec la politique de m2A, avec notamment la mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques. L'accès au parking est possible directement via le Compte Mobilité m2A.

2 135 000 €
investis pour une flotte
de véhicules plus verte

Afin de diminuer l'impact carbone des véhicules communautaires et d'améliorer les conditions de travail des agents, m2A a fait l'acquisition de 7 véhicules légers électriques, 10 véhicules légers thermiques, 7 poids lourds et 1 engin. Ils répondent aux dernières normes de dépollution (Euro 6) et de véhicules électriques zéro émission.

UN PLAN ÉNERGIES 2030 POUR MIEUX ENVISAGER L'AVENIR

En 2022, m2A prend les devants face à la crise énergétique en proposant un ambitieux plan pour une meilleure maîtrise des ressources et des impacts énergétiques et financiers.



La centrale thermique de Brunstatt-Didenheim

m2A va au-delà en investissant massivement dans les véhicules propres et les mobilités douces, et en soutenant le secteur de l'habitat, fortement impacté par la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Son réseau de chaleur permet d'ailleurs de limiter à 35% la hausse des tarifs, contre des hausses au plan national pouvant aller jusqu'à 400%.

Une gestion maîtrisée du prix du gaz pour m2A

En 2022, m2A a dû renouveler le marché du gaz par groupement de commande. Un exercice délicat en période de crise énergétique et d'inflation du prix du gaz. Grâce à l'engagement et l'expertise de Camila Salinas, Ingénieure Gestion de l'Énergie au sein de la Direction Performances Énergétiques et Bâtiments, les négociations menées par le binôme élu-agent cher à m2A ont permis de limiter l'impact financier de la crise sur les ressources de l'Agglomération et des communes membres du groupement. ■

1 nouvelle chaufferie pour le CSRA, exemple d'investissement nécessaire

Le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA), équipement sportif emblématique de m2A, poursuit sa mue et sa modernisation afin d'accueillir dans les meilleures conditions les athlètes, des plus jeunes en formation ou athlètes olympiques internationaux lors de leur préparation aux Jeux de Paris 2024. Il est ainsi doté d'une nouvelle chaufferie, plus adaptée aux contraintes énergétiques et climatiques, comme diagnostiqué dans le cadre du suivi énergétique des bâtiments de m2A

Inauguration du nouveau réseau de chaleur intercommunal géré par Valorim

Le 28 juin 2022, le nouveau réseau de chaleur intercommunal dont Valorim, groupement de R-CUA/Dalkia, assure la gestion en délégation de service public est inauguré. Il relie la chaufferie urbaine multi-énergie historique de Rixheim/Riedisheim à l'usine d'incinération des résidus urbains (UIRU) du Sivom de la région mulhousienne situé à Sausheim. Cette dernière produit en effet de la chaleur fatale que ce nouveau réseau récupère pour produire une énergie décarbonée desservant des abonnés de Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse, à savoir des copropriétés, des établissements scolaires et des équipements de l'Agglomération (comme la Piscine des Jonquilles). Cet investissement, de près de 25 M€ hors taxe à charge de Valorim, a bénéficié d'un soutien de plus de 8 M€ de l'ADEME et a impliqué la réalisation d'un portique de raccordement en 2021 entre Rixheim et Illzach. ■



Jusqu'à **15 000** tonnes de CO₂ évitées par an

Grâce aux 15 kilomètres du nouveau réseau de chaleur intercommunal, c'est l'équivalent de 15 000 allers-retours Paris- New York qui ne viennent pas impacter l'air du territoire. De plus, en s'appuyant sur la récupération de chaleur fatale de l'usine d'incinération, cette chaufferie fonctionne à 75% d'EnR&R, produisant jusqu'à 80 GWh par an. Des extensions à venir viendront encore améliorer ces chiffres, pour le bien-être des habitants du territoire !

96 GWh

C'est la quantité d'énergie thermique produite revendue par m2A en 2022. L'Agglomération est également productrice et fournisseuse d'énergie électrique avec 24 GWh vendus en 2022.



Inauguration Chaufferie Rixheim



56,2 %

C'est le taux d'énergie renouvelable (EnR), c'est-à-dire la quantité d'énergie produite à partir de sources EnR&R (énergies renouvelables et de récupération), par la Centrale Thermique de l'Illberg en 2022. Cette dernière permet d'éviter l'émission de 12 500 tonnes de CO₂ par an, auxquels s'ajoutent désormais des 1 200 tonnes de l'extension raccordée au quartier Bel Air !



Bel Air, réseaux de chaleur



AGIR AU QUOTIDIEN POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Inscrire le territoire dans une démarche de transition écologique et vertueuse, voilà tout l'enjeu du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

En cours d'élaboration, il permettra d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer l'économie circulaire.

9^E ÉDITION DE LA SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS)

Vitrine de la prévention des déchets sur l'Agglomération, cette édition, a connu une forte mobilisation des acteurs : 346 actions déposées à l'ADEME (321 menées) par une centaine de partenaires. Plusieurs collectes ont été organisées, notamment par le SIVOM et le Relais Est, ce qui a permis d'éviter 6 548 Kg de déchets. Le thème du textile a été inspirant pour les acteurs de l'Agglomération.

- 346 animations
- Une centaine de partenaires
- 8 300 personnes sensibilisées
- 6,5 tonnes de déchets évités

Plus de 40 ans au service de la propreté de l'Agglomération !

Philippe Jung, agent désormais en retraite, s'est investi durant 41 années pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire. Il a terminé sa carrière en tant que Technicien Responsable d'Activités au sein du service Propreté de m2A. Il y a notamment accompagné la mise en place de cette compétence dans les communes de l'Agglomération, dont celles du Bassin Potassique en 2005. ■



4 873

corbeilles dont 64 nouvelles implantations
et 171 remplacements pour un investissement
de 73 000€ TTC investissement
de la part de m2A

Une réorganisation de la collecte, pour une gestion optimale et souceuse de l'environnement

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le groupe Nicollin, situé à Sausheim, effectue la prestation de collecte des ordures ménagères de 24 communes de l'Agglomération pour plus de 100 000 habitants. m2A a sélectionné ce prestataire soucieux et respectueux de l'environnement. En effet, ce dernier est équipé de bennes à ordures fonctionnant au biocarburant « OLEO 100 », issu de cultures françaises. Cette énergie renouvelable, biodégradable et non biotoxique, permet une réduction de 60% des émissions de CO₂ ainsi que 80% de particules fines en moins par rapport au gasoil.



4 810

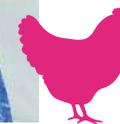
tonnes de déchets ramassés
par les agents du Service Propreté dont
500 tonnes de dépôts sauvages, 17 tonnes
de déchets au nettoyage de printemps
et 4000 pneus sur Mulhouse



7 sorties en déneigement sur Mulhouse.
À la suite d'un phénomène de pluie verglaçante
survenu en décembre 2022, le service
concerné s'est mobilisé pour garantir la sécurité
des habitants. Au total, ce sont 906 tonnes
de sels consommées sur l'ensemble de l'année.

4^E DON DE POULES AUX HABITANTS

- 200 habitants ont adopté 2 poules rouges
pondeuses, offertes par m2A, pour réduire
leurs déchets et bénéficier d'œufs frais quasi-
quotidiennement.
- 29,2 tonnes de déchets évités



50 000 PERSONNES SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT



m2A intervient directement lors d'animations environnementales organisées par les communes ou d'autres acteurs : en 2022, elle est intervenue à Sausheim et Rixheim. Elle a soutenu, pour les communes qui le souhaitaient, des opérations de la « Fresque du Climat », qui ont concerné 4 communes en 2022.

3 SITES TOTEMS POUR LA SENSIBILISATION

Les C.I.N.E et le parc zoologique et botanique sont des structures chargées par m2A de sensibiliser les habitants à la biodiversité, ainsi que de dynamiser et d'animer le territoire. Les 2 centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE), le Moulin Nature à Lutterbach et la Petite Camargue Alsacienne (pour la bande rhénane) font des interventions grand public et en écoles ou sur le terrain sur la réduction des déchets, l'éco-citoyenneté, le jardinage au naturel, ou la découverte de la biodiversité ou de la ressource en eau.

Le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse fait découvrir la faune exotique aux scolaires et aux visiteurs par le biais de parcours pédagogiques et d'animations. Il sensibilise sur les thèmes de la gestion durable des milieux, l'homme, la biodiversité et le climat, la diversité des félins ou encore la faune de France et d'Alsace.



D'AUTRES PARTENAIRES MOBILISÉS

Le SIVOM intervient auprès des élèves de maternelles et d'élémentaires sur différents thèmes liés à la réduction des déchets ou de la découverte du cycle de l'eau. Enfin l'Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie (ALME), en plus des conseils qu'elle donne aux particuliers et copropriétaires, sensibilise le grand public à la rénovation du bâti en vue de réduire les déperditions d'énergie.



L'espace Réemploi installé à la Foir'Expo

m2A ENGAGÉE DANS UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP).

De cette démarche, s'est développé, dans l'Agglomération, un mouvement Zéro Déchet dont l'objectif est de rendre attentif les habitants aux enjeux environnementaux liés à la réduction des déchets. Ainsi, m2A, porteuse du mouvement, se mobilise via de nombreuses actions de sensibilisation. Son nouvel espace réemploi présent à la Foire de Mulhouse l'illustre parfaitement, tout comme les ateliers « Objectif Zéro Déchet » proposés gratuitement tout au long de l'année.

ESPACE « RÉEMPLOI » À LA FOIR'EXPO

Pour la 1^{re} fois, une douzaine d'acteurs (structures d'insertion et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main se sont rassemblés pour animer un espace dédié au réemploi. m2A en a assuré la coordination, la communication et a financé la location des stands.

ATELIERS ZÉRO DÉCHET

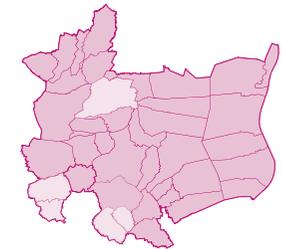
Après 4 éditions du Défi « Objectif zéro déchet », m2A a décidé de transformer la formule pour apporter plus de souplesse et de proximité aux participants. Le nouveau dispositif se présentera sous forme d'ateliers et rencontres thématiques gratuites, déployés sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. 38 ateliers zéro déchet sur la consommation, l'univers de bébé, le compostage et la couture ont été déployés sur le territoire de m2A pour inciter les habitants à réduire leurs déchets et à adopter des gestes alternatifs. 430 participants en ont bénéficié.



L'EAU, UNE RESSOURCE RARE À PRÉSERVER À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

En 2022, en cohérence avec les engagements pris auprès des services de l'État, élus et services compétents ont œuvré pour permettre à m2A d'assurer, au 1^{er} janvier 2023 et à l'échelle du territoire, la maîtrise de la gestion de l'eau, dans le cadre de sa compétence « Eau », tout en garantissant une continuité de service aux habitants.

En effet, la loi NOTRe d'août 2015 prévoyait le transfert de la compétence « Eau », désormais obligatoire, aux communautés d'agglomération, avec effectivité au 1^{er} janvier 2020. Plusieurs assouplissements successifs, dont ceux de la loi Engagement et proximité, avaient permis d'ouvrir aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer par convention tout ou partie de cette compétence à l'une de ses communes membres ou à un syndicat gestionnaire. Ces conventions de délégation mises en place sur le territoire arrivant à échéance, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) reprend l'exercice de sa compétence en régie publique au 1^{er} janvier 2023.



34 communes
pour 260 000 usagers

Le choix partenarial d'une gestion en régie publique pour répondre aux enjeux

La gestion de l'eau est un enjeu majeur, tant en matière d'accès à ce bien commun qu'en matière de santé publique. En raison des enjeux climatiques, la maîtrise de la ressource en eau est aujourd'hui indispensable pour faire face à la raréfaction de la ressource, aux conflits d'usage, à la pollution, à son accès pour tous.

À cette fin, grâce au travail de terrain mené par les élus référents de m2A et aux rencontres réalisées avec les communes et syndicats de gestion assurant jusqu'à présent cette gestion de la compétence « Eau », les élus de m2A se sont accordés sur le principe de la création d'une régie communautaire publique, sous l'autorité de m2A et à seule autonomie financière, pour piloter et maîtriser le processus de gestion de l'eau, de sa captation à sa distribution, avec la logique de répondre à l'intérêt général.



EAU, BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE DURABLE

Le Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC) du territoire a été signé en juin 2019 pour la période 2019-2022. Ce contrat regroupe les grandes actions du territoire liées à l'eau, la biodiversité et l'agriculture durable. Un des principaux objectifs pour le volet biodiversité de ce CTEC était de renforcer les synergies entre les actions des communes de l'Agglomération, apporter une source de financement supplémentaire et ainsi favoriser des projets plus ambitieux en faveur de la biodiversité.

Actions réalisées en 2022 :

- Lancement de l'étude Système alimentaire en Sud Alsace.
- Lancement des Paiements pour Service Environnementaux (PSE) sur le territoire. Action transversale qui regroupe plusieurs acteurs (m2A, la Ville de Mulhouse et le SIVOM). Ce dispositif vise à rémunérer les agriculteurs ayant des méthodes de production respectueuses de l'environnement ou qui abandonneraient certaines pratiques (cf p. 22). ■



QUAND LES CORVIDÉS S'INSTALLENT

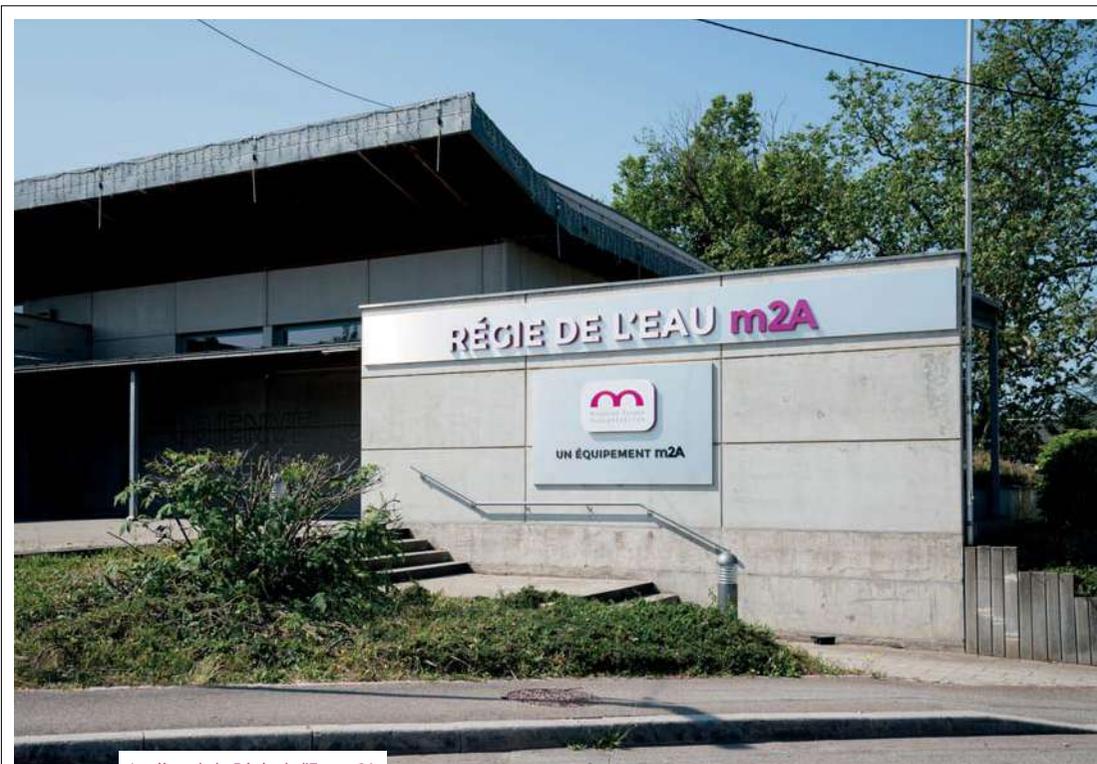
Suite aux nuisances liées aux corvidés, un protocole d'actions annuelles a été défini par un groupe de travail composé de m2A, la Ville de Mulhouse, la LPO, la DDT 68, la FDSEA 68 et les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin. L'enjeu est double : coordonner les actions menées sur le territoire pour limiter les nuisances des corvidés en ville (dégâts sur l'immobilier urbain, bruits...) comme en campagne (picorage des semis de maïs et des fruits...) et lutter contre l'érosion de la biodiversité du territoire en fédérant les différents acteurs et partenaires (CeA, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, communes, associations naturalistes...).

UN TIMING BIEN HUILÉ

Avril, juillet et septembre : Réunions du groupe de travail

Mai : Enquête lancée auprès des communes

Novembre : Diffusion du protocole d'actions.



Le siège de la Régie de l'Eau m2A

La création de la « Régie de l'Eau m2A »

En Conseil d'Agglomération du 12 décembre 2022, m2A définit le cadre de fonctionnement opérationnel de la « Régie de l'Eau m2A », chargée à compter du 1^{er} janvier 2023 de :

- la production d'eau, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, conformément à l'article L. 2224-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- la réalisation des travaux et des contrôles du réseau de production - distribution ;
- les études relatives à la gestion de l'eau potable ;
- la relation avec les usagers.

Le pilotage de la « Régie de l'Eau m2A » prévoit ainsi la désignation d'un conseil d'exploitation, organe de gouvernance, d'un directeur et de 5 animateurs de secteurs. Toujours en cohérence avec son pacte de gouvernance qui laisse une large place à la culture partenariale, m2A a également prévu des sièges d'invités permanents pour les 3 syndicats œuvrant encore sur le territoire de l'Agglomération, au sein du conseil d'exploitation de la « Régie de l'Eau m2A », sans voix délibérative.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE m2A

- près de **260 000** habitants desservis
- **55 000** abonnés
- **30** réservoirs
- **3** unités de traitement
- **1 500** km de réseaux
- **15** millions de m³ consommés
- **115** agents m2A dédiés à la compétence « Eau »
- **10** créations de poste d'agents m2A

AMBITION

02

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

.02 Un territoire d'accueil dynamique

Enjeu : Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement durable, novateur et performant

LA « SUPPLY CHAIN » EN VOIE DE DÉCARBONATION SUR LE TERRITOIRE, GRÂCE À BLUE INDUSTRIES SUD ALSACE



Dans le cadre de son programme Blue Industries Sud Alsace 2022-2026, m2A agit en faveur d'une « croissance verte », en accompagnant ses filières économiques à allier performance et décarbonation face aux enjeux écologiques et climatiques. Pour aider la « Supply Chain », identifiée comme filière d'avenir du territoire, m2A s'appuie sur son programme « Blue Industries Sud Alsace » pour agir en faveur de sa transition énergétique.

La « Supply Chain », ou chaîne logistique, correspond aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement des acteurs industriels, de l'achat des matières premières à la livraison d'un produit ou service au client. Face à l'urgence écologique, les industriels du territoire sont confrontés à la nécessité d'adapter leur fonctionnement en tenant compte des défis à relever, notamment en développant la décarbonation de leurs activités.

Pour les aider, en tant que « Territoire d'Industrie Sud Alsace » et en conformité avec sa feuille de route économique #ADNBusiness, m2A propose un accompagnement adapté et opérationnel : trois actions majeures ont ainsi été mises en place en 2022.



Un succès pour le lancement du 1^{er} salon « Euro Supply Chain »

Il manquait un grand rendez-vous international des professionnels de la « Supply Chain » sur l'Est de la France ? m2A l'a fait ! Le 02 juin 2022, ce salon économique national, en collaboration avec celui de la « Ouest Supply Chain » à Quimper et avec le soutien de la Région Grand Est, a ouvert

UN PROJET « DiaBioLiq » POUR SAUVER DES VIES !



Parmi les filières clés du territoire, la « Medtech » (ou Technologie médicale) est l'un des secteurs que l'Agglomération souhaite voir se développer sur le Sud Alsace, en associant les nombreux acteurs émerites présents sur le territoire. Car c'est en s'alliant pour la Recherche et le Développement des solutions techniques face aux enjeux médicaux que la santé de tous sera améliorée. C'est notamment le cas avec ce nouveau projet d'envergure, « DiaBioLiq », pour lutter contre les tumeurs cérébrales.

C'est ainsi qu'est né en 2022 le projet « DiaBioLiq » pour « DIAGnostic par BIOPsie LIQuide ». Il vise à développer des moyens de diagnostics non invasifs de ces tumeurs cérébrales pour permettre un traitement rapide des patients et adapté à la typologie de tumeurs. Ce projet contribue en effet à améliorer la vitesse du diagnostic et donc du traitement par le GHRMSA, entre autres, accélérant ainsi la prise en charge du patient et améliorant ses chances de survie. Les résultats concluants de cette recherche redonnent de l'espoir pour les patients du monde entier !

Autour de ce projet, c'est tout le Pôle médical et medtech de m2A qui rayonne, puisque de nombreuses compétences sont à mobiliser pour la pleine réussite opérationnelle du projet, de la medtech à la sécurisation des data, aux côtés également de CellProthera et de l'Université de Haute-Alsace (UHA). Cette performance locale contribue donc à l'attractivité de ce pôle pour les acteurs locaux et les experts venus de l'international, grâce à ce projet « DiaBioLiq », représentant une avancée importante au bénéfice des patients. ■



Les cerveaux du Pôle médical et medtech de m2A mobilisés
L'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) a été créé en 1987 et est implanté au sein du Groupe hospitalier de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA), dont le service Hématologie est l'un de ses partenaires de proximité. Depuis plus de 20 ans, l'IRHT lutte contre les leucémies et autres maladies du sang. Il dispose à cet égard d'une expertise mondialement reconnue dans le domaine des cellules souches sanguines.
Avec l'appui de m2A et de la Région Grand Est, l'IRHT a mené avec BioValley France un travail visant à renforcer son offre de recherche et d'expertise dans le domaine de la détection de tumeurs cérébrales ne pouvant pas faire l'objet de prélèvement sans causer de séquelle lourde pour les patients.

L'AVENIR DU SITE DE STELLANTIS PORTÉ PAR UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET COORDONNÉE

L'Automobile est dans l'ADN de m2A, avec la production de véhicule depuis 60 ans sur le site actuel de Stellantis Mulhouse.

m2A a coordonné en 2022 un dispositif d'accompagnement, en partenariat avec l'État, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), pour soutenir Stellantis Mulhouse, basé à Sausheim, dans ses défis de transition industrielle mais également pour le positionner comme un site stratégique pour le développement de nouvelles filières (hydrogène, électricité, pôle métallurgie du futur, mécanique de pointe, data...) dans une logique d'économie circulaire et de synergies renforcée avec le territoire. Ce **schéma de développement**, intégrant la question de la décarbonation, contribuera à le positionner comme un site vitrine national et européen de l'excellence industrielle.

Le 17 octobre 2022, l'annonce faite par le Président de la République et Carlos Tavares, Directeur Général de Stellantis, d'attribuer la production des véhicules électriques Peugeot e308, e308 SW et e408 au site Stellantis de Mulhouse est venue confirmer la méthode d'accompagnement partenariale mise en place par m2A, et consolider les points forts, atouts stratégiques et perspectives d'avenir identifiés collectivement pour le site de Stellantis Mulhouse. ■



Stellantis Mulhouse à Sausheim

250 000€

ont été investis dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre de maintenir sur le territoire le plus grand site industriel de la région en termes d'emplois, avec le soutien de l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Caisse des Dépôts.



La pose de la 1^{re} pierre pour l'ambitieux projet « BAT 36 » du Groupe Nodarius

Membre de ce « Comité Fonderie », le Groupe Nodarius (groupe de sociétés d'ingénieries spécialisées), investit à son tour le site de la Fonderie en entamant son projet de réhabilitation du Bâtiment 36, chargé de l'histoire industrielle locale, venant enrichir l'avenir industriel du quartier. Cet espace rebaptisé « **BAT 36** » a vocation à accueillir les bureaux de son siège et de certaines de ses huit agences suisses et françaises, ainsi que son Centre de Compétences du Pôle Innovation comprenant un bureau d'études, un laboratoire et un FabLab ouvert à tous et dédié à l'innovation. Un restaurant public sera intégré au rez-de-chaussée pour dynamiser ce quartier économique. Des espaces pourront être loués aux jeunes start-ups et autres sociétés désireuses de bénéficier de l'écosystème favorable de la Fonderie. La pose de la 1^{re} pierre a eu lieu le 07 avril 2022 et les travaux menés par le cabinet d'architecture DRLW devraient s'achever à la fin du second semestre 2023.

Dans le cadre du dossier post-Fessenheim, m2A participe au groupe de travail sur la reconversion des salariés d'EDF et des sous-traitants du site. Ainsi, m2A soutient le projet « CyMove » piloté par l'UHA, dans le cadre du Campus des métiers et Qualifications de la Fonderie.

m2A AUX CÔTÉS DE L'UHA POUR PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION !

Partenaire de longue date et constant de l'Université de Haute-Alsace (UHA), m2A s'engage à nouveau auprès d'elle grâce à l'axe « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » du dernier Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, qui comprend deux volets : Immobilier-Aménagement et Recherche-Numérique.

Pour conforter l'attractivité de l'UHA, 15^e du classement 2022 des 68 universités françaises selon le magazine L'Étudiant, m2A travaille à l'élaboration d'une convention cadre qui sera signée en 2023, par laquelle m2A apporterait un soutien financier en faveur de l'UHA de **5 M€** pour la durée du Contrat de Plan État-Région, en contrepartie de l'engagement de l'UHA à s'investir auprès des entreprises du territoire par des transferts de technologie.

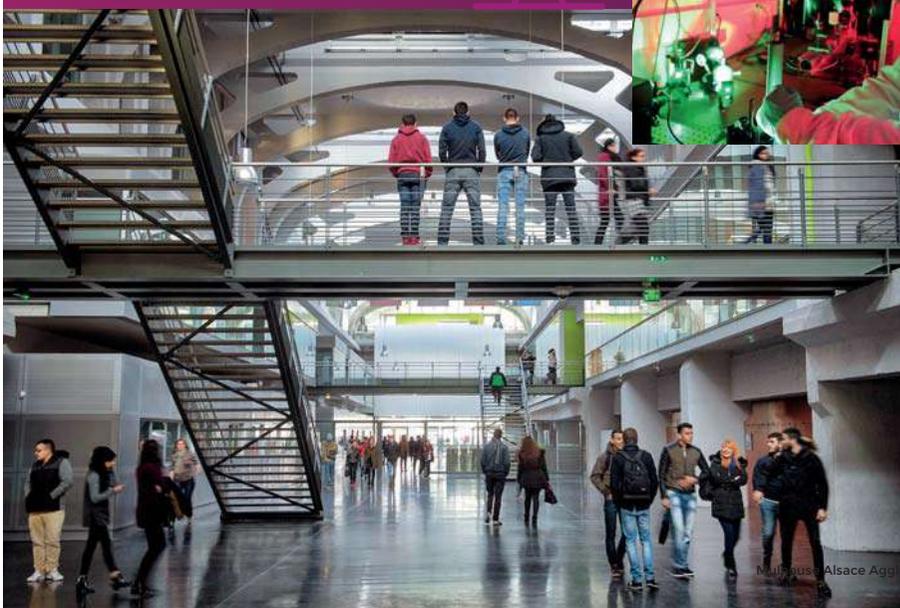
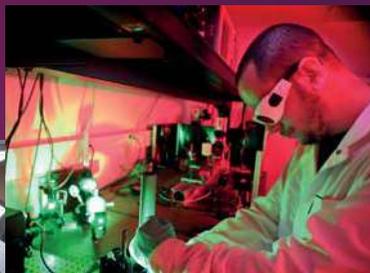
150 000€

C'est le montant investi dans la Recherche en 2022 par m2A pour permettre à l'UHA d'acquiescer deux équipements de pointe en cofinancement, à savoir un spectromètre XPS et une spectroscopie rapide UV couplée à un dispositif d'impression 3D. Ces équipements contribueront à l'avancée du projet « MAT-GE » (Matériaux et Nanosciences) porté par l'IS2M (Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse, via une convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS) et le LPIM (Laboratoire de Photochimie et d'Ingénierie Macromoléculaire).

Ce montant montre l'ambition et l'engagement de m2A aux côtés de l'UHA, notamment pour :

- soutenir ses deux projets immobiliers d'envergure (Ensisa Lumière et Ensisa Werner) à hauteur de 4 700 000 €.
- lui permettre de maintenir son leadership dans le domaine de la chimie et de la physique des Polymères et Matières molles.

Ces 5 M€ sont inscrits par m2A dans sa programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026. ■



.02 Un territoire d'accueil dynamique

Enjeu : Renforcer les liens entre l'emploi et la formation

UN NOUVEAU NOM, REFLET DES AMBITIONS AFFICHÉES



« La journée des carrières et des formations » devient « Le Salon de l'Orienteur et de l'Évolution professionnelle ».

Organisé par m2A et ses partenaires, le salon dédié à l'orientation change de dénomination pour refléter les ambitions du territoire en matière de formation, d'apprentissage et d'emploi. Il s'est tenu le 15 janvier 2022 au Parc Expo de Mulhouse.

Une référence dans l'aide à l'orientation en Alsace

Le Salon de l'Orienteur et de l'Évolution professionnelle s'articule autour de deux thématiques : les formations et les métiers. Il s'adresse aussi bien aux étudiants, qu'aux personnes en reconversion. Plus de 300 professionnels de tous secteurs d'activité y ont présenté leur profession aux côtés de 150 écoles, universités et organismes de formation. Des ateliers interactifs, complétés par la présence de psychologues de l'Éducation Nationale et de chargés d'informations ont permis d'accompagner au mieux les visiteurs.

Un salon multi partenarial

De nombreux partenaires ont participé à la création du Salon de l'Orienteur et de l'Évolution professionnelle aux côtés de m2A : Sémaphore MSA, l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Éducation Nationale, le Centre d'Information et d'Orienteur de Mulhouse, la MEF Mulhouse Sud Alsace, les lycées Roosevelt, Louis Armand, Amélie Zurcher, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), France Chimie Grand Est, la Ville de Mulhouse, le Rotary Club et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole. ■



12 000

visiteurs pour l'édition 2022.



LE PARC EXPO, UN INVESTISSEMENT MASSIF DE m2A POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), affectataire du Parc Expo et actionnaire principal de la société anonyme d'économie mixte locale - SAEML qui l'exploite, a souhaité redimensionner le Parc Expo pour en faire un outil réceptif, autrement dit un lieu de réceptions d'événements divers, qui soit moderne et qui réponde aux besoins du territoire.



8 millions d'euros

de retombées attendus par année d'exploitation !

Une emprise supplémentaire de 3 000 m² pour accueillir événements et animations

Le Parc Expo pourra accueillir dans de meilleures conditions les exposants et visiteurs lors de ses grandes manifestations annuelles en s'agrandissant de 3 000 m² avec une nouvelle halle, dessinée par l'architecte René-Pierre Ortiz du Cabinet AEA Architectes, dans la continuité du bâtiment existant.

Cette halle est reliée au Hall 3 du bâtiment existant pour faciliter la circulation entre les différents espaces du Parc Expo. Elle bénéficie d'un éclairage naturel lumineux au travers de hauts jours périphériques tout en étant bien protégée des surchauffes estivales. En cas d'intempéries, les visiteurs pourront s'abriter sous son parvis extérieur.

Les travaux ont été lancés en février 2022, avec une phase d'évacuation des terres polluées du site et le démarrage des travaux de clos couvert actuellement en cours. La suite du chantier, avec les aménagements intérieurs et finitions, devrait permettre une inauguration de la nouvelle halle à l'automne 2024. ■



Un investissement multipartenarial à retombées économiques !

À ce jour, le montant des travaux engagés pour ce projet de nouvelle halle s'inscrit dans une enveloppe globale d'opération de 13,45 M€ HT. L'agrandissement permettra à terme au Parc Expo d'accueillir une trentaine de nouvelles manifestations chaque année, soit 120 000 visiteurs et 4 000 nuitées supplémentaires

Le soutien de partenaires financiers autant privés que publics

- L'Union européenne (via le FEDER, Fonds européen de développement régional),
- L'État,
- La Région Grand Est,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI),
- La Collectivité européenne d'Alsace (CeA),
- La Ville de Mulhouse,
- L'Association Journées d'Octobre,
- Le Crédit Mutuel,
- La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne,
- La Chambre de Métiers d'Alsace,
- Le Crédit Agricole,
- La Caisse d'Épargne,
- La Chambre d'Agriculture Alsace.



L'AMBITION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL : AMÉLIORER LES PAYSAGES DU TERRITOIRE

Inscrit dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », le Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi) de m2A a pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'environnement urbain tout en respectant le droit des entreprises à communiquer sur leur offre de biens et de services. Il est par conséquent le résultat d'une recherche d'équilibre entre ces deux exigences.

de défense de l'environnement, représentants des commerçants, partenaires institutionnels...) ainsi que celui du public, au travers d'une réunion publique puis de la consultation publique réalisée du 28 mars au 29 avril 2022. Après avis favorable du commissaire enquêteur, le RLPi a été adopté en l'ajustant pour prendre en compte les avis exprimés dès lors qu'ils étaient compatibles avec les objectifs stratégiques de m2A.

Cette démarche de coconstruction démontre l'ambition partagée d'offrir aux habitants un environnement urbain plus qualitatif, tout en renforçant l'attractivité résidentielle et économique de l'Agglomération. Malgré la diminution programmée du nombre de dispositifs publicitaires, la capacité des acteurs économiques à promouvoir leur offre de biens et services reste par ailleurs préservée par le RLPi. Les afficheurs ont quant à eux deux ans à compter du 26 septembre 2022 pour se mettre en conformité.

L'ADOPTION DU RLPi, LA CLÉ D'UN TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION

m2A a tenu à ce que la réglementation conjugue cohérence intercommunale et attentes des communes sur leur territoire. C'est pourquoi, suite à la prescription du RLPi en décembre 2019, une 1^{re} phase de co-construction a débuté avec notamment les maires des 39 communes du territoire.

Au total, ce ne sont pas moins de 8 phases qui ont permis d'aboutir à l'adoption partagée du RLPi en Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2023.

Au cours de ces phases, les avis de l'ensemble des acteurs concernés ont été recueillis (associations



60%

de diminution des grands panneaux publicitaires, tel est l'objectif fixé par m2A pour améliorer ses paysages urbains. En s'engageant ainsi dans le RLPi, les communes de l'Agglomération réalisent un effort financier significatif, renonçant en effet aux recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).



La Fonderie

50 000 habitants

sont concernés par le projet de renouvellement urbain. Il s'agit de la population des quatre quartiers concernés : Coteaux à Mulhouse, Périce (Fonderie-Briand-Franklin) à Mulhouse, Drouot-Jonquilles à cheval sur les communes de Mulhouse et Illzach, et Markstein-La Forêt à Wittenheim.



LE RENOUVELLEMENT URBAIN VOIT PLUS GRAND !



Le 03 octobre 2022, Mulhouse Alsace Agglomération, dans le cadre de son rôle de coordinateur et de fédérateur en matière de rénovation urbaine, s'est rendue avec les représentants des trois communes concernées (Mulhouse, Illzach et Wittenheim) devant le Comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

En effet, m2A a formulé une demande supplémentaire de soutien financier pour des opérations nouvelles à intégrer à son programme de renouvellement urbain, déjà financé à hauteur de 101,7 M€ de subventions ANRU dans le cadre de la convention initiale du 7 décembre 2020. Si le soutien de l'ANRU est acquis suite à cette présentation, son montant devra être confirmé en 2023 et faire l'objet de la signature d'un avenant.

PLUS DE PROXIMITÉ POUR LES AIDES À LA PIERRE !

Les aides à la pierre sont des aides financières destinées à la production (construction ou acquisition), la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux (hors ANRU), à la création de places d'hébergement, ou encore à l'amélioration de l'habitat privé (sous aides de l'ANAH). L'Etat les a déléguées à m2A pour l'ensemble de son territoire pour la période 2020-2025, ce qui lui permet de fixer les orientations en termes de production de logements et de rénovation à l'échelle de l'Agglomération.

La convention prévoyait en outre une montée en puissance avec le passage d'une délégation de type 2 à 3. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, m2A assure désormais directement l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le parc privé et pour les agréments de logement locatif. Un tuilage a été réalisé avec les services de l'Etat tout au long du 1^{er} semestre pour former les agents dédiés : Sophie Da Fies et Brahim Souidi.

TOUT UN TERRITOIRE MOBILISÉ AUTOUR DES JEUX

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux Paris 2024 » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024, m2A a pris part dès 2019 à l'aventure olympique et paralympique au nom du territoire. Toute une année de mobilisation pour faire vivre les Jeux sur le territoire.



Janvier : En route pour la Semaine Olympique et Paralympique 2022 !

La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est un temps pour la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme. Organisée au Centre Sportif Régional Alsace (CSRA), elle a accueilli 30 classes du territoire sur le thème du sport pour l'environnement et le climat. Elle a permis aux jeunes de pratiquer différentes disciplines sportives, de découvrir le mouvement olympique et paralympique mais aussi de changer leur regard sur le handicap.

Juin : La Journée olympique et paralympique 2022 partout dans l'agglomération

Du 23 juin au 2 juillet 2022, Mulhouse Alsace Agglomération a invité des milliers de jeunes du territoire à découvrir les valeurs de l'Olympisme à travers une multitude de disciplines sportives proposées dans 11 communes.

Mettre plus de sport dans le quotidien

À 2 ans des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Journée Olympique et Paralympique est l'occasion de faire découvrir à des milliers de jeunes de m2A âgés de 6 à 14 ans des dizaines de disciplines sportives ainsi que les valeurs de l'Olympisme, de l'éducation, de la citoyenneté et du respect de l'environnement. Le tout dans un esprit de respect de soi et des autres avec la convivialité pour mot d'ordre.

C'est aussi l'opportunité pour les nombreuses associations sportives qui mailent le territoire de faire connaître leur discipline auprès des jeunes.

800 collégiens venus de toute l'Alsace

Jeudi 23 juin, Mulhouse a été l'une des 3 villes hôtes du Grand Est, avec Troyes et Épinal, à accueillir les Jeux Régionaux des Jeunes (JRJ) organisés par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et l'Union Nationale des Sports Scolaires (UNSS).

Objectifs ? Permettre à 800 élèves de la 6^e à la 4^e, issus de 27 collèges alsaciens labellisés Génération 2024, de se rencontrer autour de 50 activités sportives et éducatives dans un esprit de convivialité. Ces dernières ont été réparties autour de 5 équipements sportifs mulhousiens mis à disposition par la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et l'Université de Haute Alsace (UHA) : Stade de l'Ill, Stade Cockouri, Stade nautique de l'Illberg, Gymnase universitaire, Centre sportif régional Alsace.



UNE ANNÉE RICHE D'ANIMATIONS

FÉVRIER 2022 : La patinoire olympique de Mulhouse se met à l'heure des JO d'hiver de Pékin ! avec de nombreux ateliers pour divertir et initier petits et grands à l'aventure olympique et paralympique et la participation des clubs partenaires.

AVRIL 2022 : Le territoire a accueilli la 100^e assemblée générale de la Fédération Française d'Athlétisme au Parc des Expositions.

MAI 2022 : Le territoire a accueilli l'assemblée générale de la Fédération Française de Volley à la SIM

JUIN 2022 : Le « Ping Tour - Terre de Jeux » en partenariat avec la Fédération Française de Tennis de Table s'est déroulé au stade de l'Ill.

SEPTEMBRE 2022 : Nicolas Vandensken, fondateur du « Green Nico tour » - 100 marathons en 100 jours avec pour lutte principale, le réchauffement climatique - envahit le stade de l'Ill lors de l'édition « des Mulhousiennes » avec des ateliers sur le respect de l'environnement par le sport.

Des communes mobilisées dans un riche programme

Sports collectifs, individuels, challenges entre collègues et écoles d'une même commune (Habsheim), entre écoles élémentaires de plusieurs communes (Ottmarsheim), le 23 juin a aussi accueilli des élèves de Chalampé et Bantzenheim pour des épreuves d'athlétisme, de hockey, de badminton et de foot. Petit-Landau, le 28 juin, a rassemblé des élèves venus de Hombourg et Niffer pour les mêmes disciplines... Les initiatives et animations ont foisonné.

À Illzach, pas moins de 443 élèves de CE1 et CE2 des 7 écoles élémentaires ont bénéficié d'une journée découverte et initiations des disciplines olympiques proposées par les clubs de la commune (Taekwondo, escrime, boxe, judo, athlétisme...). ■

.02 Un territoire d'accueil dynamique

Enjeu : Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive

Le Climbing Mulhouse Center

m2A, PORTE D'ENTRÉE DES J.O. 2024

En qualité de 2^e Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) de France, m2A a accueilli de nombreuses délégations sportives internationales. Du Japon à la Nouvelle Zélande en passant par l'Amérique, des athlètes de haut niveau sont récemment venus tester les infrastructures d'excellence de m2A. C'est ici que commencent les Jeux !

La dernière étape avant les J.O. de Paris 2024 se fera dans l'agglomération pour près de 500 sportifs de haut niveau venus du monde entier. m2A recense 17 sites d'excellence qui englobent 35 disciplines olympiques et paralympiques. La qualité de ces nombreuses infrastructures a attiré bon nombre de délégations sportives étrangères. En août 2022, le Climbing Mulhouse Center (CMC), salle d'escalade la plus haute de France, a reçu l'équipe nationale japonaise d'escalade pour pour l'organisation d'un stage de préparation olympique. La fédération néo-zélandaise de natation a également visité les équipements aquatiques du territoire pour l'organisation d'un stage de préparation olympique. Une deuxième visite technique a permis aux représentants de « Panam Sport Organization » de confirmer leur choix en vue de l'organisation du camp d'entraînement des Jeux Olympiques de Paris 2024 sur le territoire. ■



DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE CULTURELLE ET TOURISTIQUE À TRAVERS UN RÉCIT TERRITORIAL COMMUN

À l'initiative de m2A et de sa direction « Tourisme & Musées », les acteurs institutionnels du territoire finançant les musées de l'Agglomération se sont réunis pour élaborer un diagnostic global sur notre pôle d'attractivité muséal. Le constat a été dressé du besoin d'apporter un nouveau souffle à l'ensemble de l'écosystème en élaborant une stratégie partagée.



À la suite de cette rencontre, un travail technique de fond a été engagé, **associant pour la première fois l'ensemble des interlocuteurs autour d'une même démarche** : Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la Région Grand Est, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et la Banque des Territoires.

Cette démarche partenariale s'est traduite par l'élaboration d'un cahier des charges en juillet 2022 validé par l'ensemble des partenaires et le lancement d'une mission d'étude avec pour objectif de **co-construire une stratégie de développement culturel et touristique ambitieuse au service d'une filière économique à part entière**.

Cette étude s'est appuyée sur **trois cercles d'analyse** : un **cercle d'analyse internationale et globale** pour identifier des bonnes pratiques ailleurs dans le monde et pousser à une prise de hauteur de l'ensemble de l'écosystème ; un **cercle d'analyse interne** pour rassembler les acteurs de

L'EXPOSITION « AU CŒUR DE L'OLYMPIQUE » S'INSTALLE DANS LES COMMUNES

L'exposition pédagogique intitulée « Au cœur de l'olympisme » a été déployée sur Mulhouse, Ottmarsheim, Pulversheim, Sausheim, Wittenheim, et au départ du Tour Alsace cyclisme au Musée National de l'Automobile en juillet dernier. Elle retrace en 15 thèmes la grande histoire des jeux olympiques depuis l'Antiquité. Co-financée par m2A et Mulhouse, l'exposition « Au cœur de l'olympisme » constitue un formidable outil pédagogique pour faire connaître l'histoire et les valeurs de l'olympisme à nos 280 000 habitants. Elle a d'ailleurs vocation à voyager dans nos 39 communes afin de faire vivre l'esprit des jeux sur tout le territoire. ■

L'Auberge de Jeunesse

11 327 nuitées
341 274 € HT de chiffre d'affaires
3 labels pérennisés Marque Tourisme & Handicap (4 déficiences), Labels Territoire Vélo et Famille Plus

UN CAMPING RÉNOVÉ POUR UN ACCUEIL AMÉLIORÉ !

Rareté dans le domaine des hébergements touristiques, le Camping de l'III*** est un camping urbain, posé dans un écrin de nature. Idéalement situé, labellisé Territoire Vélo, il permet d'allier l'aspect touristique, culturel, environnemental le temps d'un séjour sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Les travaux 2022 de rénovation ont permis d'en révéler tout le potentiel :

- le changement du portail d'accueil de l'entrée principale du camping,
- la rénovation de l'espace accueil (terrasse) et de l'espace de convivialité,
- la rénovation de l'atelier et de la laverie,
- l'installation de panneaux photovoltaïque et,
- la voirie.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a soutenu les travaux de réaménagement du site à hauteur de 127 783 € en 2019 et 84 600 € en 2021.



148 emplacements
et 32 hébergements

1,5 M€ d'investissements
pour les travaux depuis 2018

35 048 nuitées
au Camping de l'III***



UNE NOUVELLE AGENCE À 360° POUR RAYONNER À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la démarche « Mulhouse Alsace Attractiv' », initiée en mars 2018 avec la CCI Alsace Eurométropole et 150 acteurs du territoire, m2A a décidé la création d'une agence d'attractivité. Structure pluridisciplinaire, cette agence d'un nouveau genre agira à 360° pour améliorer l'attractivité globale du territoire et accroître son rayonnement en France et en Europe.

Une transformation de l'Office de Tourisme en véritable agence d'attractivité

L'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa région est officiellement devenue l'Agence d'Attractivité Mulhouse Sud Alsace en octobre dernier. La promotion touristique de la destination fait naturellement toujours partie des missions de cette nouvelle agence mais celles-ci vont être étendues à l'économie, la culture, les tournages, la recherche de nouveaux talents, l'accueil des nouveaux salariés ou encore des étudiants.



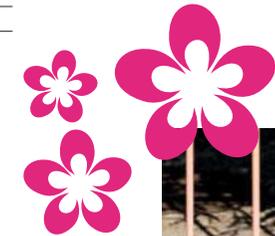
NOUVEAUTÉ LE CITY-PASS DIGITAL !

Avec l'application, plus besoin de venir à l'Office de Tourisme, les visiteurs ont leurs guides et tickets directement sur leur smartphone.

2 700 Pass vendus dont 300 Pass Junior
5 400 entrées générées

.02 Un territoire d'accueil dynamique

Enjeu : Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres



DE NOUVEAUX ESPOIRS POUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES

Grâce à l'expertise du Parc zoologique et botanique de Mulhouse en matière de conservation ex-situ, des animaux en danger d'extinction ont vu le jour sur le territoire.



Pôle européen de conservation et de connaissances, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse a accueilli de nombreux nouveaux nés, pour le plus grand bonheur des équipes, des visiteurs et de la communauté scientifique. En effet, parmi ces petits, plusieurs d'entre eux appartiennent à des espèces menacées gérées par un programme européen d'élevage (EEP). Leur naissance constitue ainsi un véritable message d'espoir pour la conservation.

Nina, la petite otarie à crinière

Nina, femelle otarie, est née le 27 juillet 2022 au Parc. Elle est la fille du couple formé par Bowie, le père, et Ava, la mère. Première naissance de l'espèce pour le Parc en 15 ans, son arrivée est exceptionnelle. En effet, Nina est née dans le cadre d'un EEP destiné à la conservation de l'espèce dans les parcs zoologiques européens ; espèce menacée par l'activité humaine dans son milieu naturel.

Un nouveau zèbre de Grévy

Jack et Zaira ont donné naissance à un bébé zèbre femelle, le 20 juillet 2022. Elle a été baptisée « Millia » par les soigneurs, ce qui signifie « rayé » en swahili. Cette naissance est particulièrement remarquable puisque les zèbres de Grévy font partie des espèces classées « en danger » par l'IUCN.



UNE CLINIQUE PREMIUM POUR UNE MÉDECINE DE POINTE !

Après 8 mois de travaux, la clinique vétérinaire du Parc a ouvert ses portes.

En 2022, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse s'est doté d'un nouvel équipement pour les vétérinaires et les animaux : une clinique innovante, à l'image des ambitions affichées par m2A pour le Parc. Celle-ci répond aux besoins d'accueil et de soins de toutes les espèces animales, aux normes réglementaires les plus récentes et au niveau de qualité professionnelle des équipes. La clinique comprend un vestiaire, une salle de soin et d'analyse, une salle d'opération, une salle d'hospitalisation, un open-space, un bureau ainsi qu'une salle d'autopsie. Composée d'une équipe très qualifiée et active dans la recherche vétérinaire, elle reflète parfaitement l'expertise scientifique du Parc en matière de bien-être animal.

Un bâtiment écoresponsable

D'une superficie de 180 m², la clinique vétérinaire du Parc répond aux normes d'isolation RT 2020. Elle bénéficie également, grâce au partenariat de Barrisol Clim, d'un système innovant et moderne de plafonds tendus pour une diffusion régulière de l'air en flux léger, avec en complément un système d'UV stérilisateur d'air.

Une clinique m2A soutenue par ses partenaires

Inaugurée le 07 juillet 2022, la clinique du Parc a vu le jour grâce à une forte implication de m2A et d'autres partenaires : Crédit Mutuel, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), Barrisol Normalu SAS et son partenaire Carrier, Les Amis de la maternité Mulhouse, MLT ((Medizinische Laser Technologie) et Life on White. ■


600 000 € TTC

ont été nécessaires pour réaliser ce projet.



D'autres naissances remarquables

Tout au long de la saison, de nombreux autres jeunes ont vu le jour au Parc tels qu'un boeuf musqué, deux aras à gorge bleue, des fuligules de baer, des cistudes d'Europe, un chat des sables, des suricates, des chouettes harfang, des ibis chauves, des flamants rouges, des spatules roses, des ibis rouges, des touracos pauline... ■

UN PROJET DE RÉINTRODUCTION RÉUSSI !

Une centaine de cistudes d'Europe, petites tortues nées au Parc, ont été réintroduites dans leur milieu naturel à Lauterbourg. Ce projet local mené en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique de Strasbourg (CNRS) vise à sauver l'une des deux seules espèces de tortue aquatique d'Europe. Une fierté pour le Parc qui souligne son engagement dans la protection et la conservation des espèces.



DESTINATION AUTOMOBILE, SUCCÈS POPULAIRE D'UN GRAND ÉVÉNEMENT DE TERRITOIRE

Grâce à cette 3^e édition, Destination Automobile s'est imposée comme un grand évènement de territoire, reconnu et attendu. Une parade des légendes composée de 180 véhicules d'exception a sillonné le 11 septembre 2022 les 39 communes de l'Agglomération, un record de participation ! L'automobile a ainsi pu être mise à l'honneur à travers l'histoire et le patrimoine !

En effet, l'automobile est emblématique de l'ADN automobile de m2A, constitué de manière historique par le site de production automobile de Mulhouse en 1962, basé à Sausheim et porté aujourd'hui par le groupe STELLANTIS, ou encore le Musée National de l'Automobile qui a fêté en 2022 ses 40 ans.

Outre le Musée de l'Automobile qui a accueilli sur son autodrome le grand final de la Parade des Légendes, deux autres musées du territoire se sont fortement investis pour proposer des animations aux petits et grands.

L'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim s'est fortement engagé pour cette 3^e édition en accueillant le départ des 3 circuits et qui s'est animé tout au long de la journée aux couleurs de l'événement, avec l'exposition de plusieurs modèles dont une Citroën Rosalie, une Peugeot 203 et une Simca 5 de 1923.

Autre nouveauté 2022, Destination automobile a également donné la part belle aux deux-roues avec une journée « Portes ouvertes » avec entrée gratuite à la Grange à Bécanes à Bantzenheim. L'occasion de découvrir ce musée d'intérêt communautaire, et son exposition temporaire « À nous les Anglaises ! », ainsi qu'une exposition de motos anciennes sur le parvis extérieur. ■



UNE ÉDITION PLACÉE SOUS LE SIGNE DU CINÉMA !



L'édition 2022 de Destination Automobile a marqué son empreinte avec une nouveauté : la présence de 4 véhicules mythiques de cinéma. « Terre de cinéma » connue et reconnue pour l'accueil de tournages, m2A a fait un clin d'oeil au 7^e art avec la célèbre Jeep de "Jurassic Park", la fantastique DeLorean de "Retour vers le Futur", le "Taxi" Peugeot 407 de la série filmographique du même nom, et la mythique Batmobile du Batman de Tim Burton ! 75% de la chaleur de récupération sont issus de l'usine d'incinération, avec un appoint au gaz naturel lors des pics de demandes.



AMBITION

.03

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

.03 Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Enjeu : Conforter les services à la population en synergie avec les communes

TOUT UN TERRITOIRE MOBILISÉ POUR « SOLIDARITÉ UKRAINE » !

Dès les premières frappes russes en Ukraine fin février 2022, l'ensemble du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est solidairement mobilisé, autour de ses communes, des associations locales et des habitants désireux de soutenir les Ukrainiens sur place et à leur arrivée en France.

Une mobilisation active et partenariale face à l'urgence humanitaire

Fort de son expérience suite à la mise en place de la gestion d'opérations sanitaires telles que le Vacci'Bus, m2A a su se saisir de sa mission de solidarité en impulsant cette opération humanitaire en faveur de l'Ukraine.

Initiée par m2A, et soutenue par l'ensemble des maires de l'Agglomération, l'action a permis une mobilisation massive et structurée via la mise en place d'un comité territorial « Solidarité Ukraine » dès le 1^{er} mars 2022.

Réunissant les maires des 39 communes-membres de m2A, les associations *Accueil des enfants de Tchernobyl*, *Association Amitié Franco Ukrainienne - AAFU*, *OlgAlsace*, *le collectif des Associations Unies du Haut-Rhin - AU68* ainsi que *Accès, Aléos, la Banque alimentaire, la Croix-Rouge française, Terre des Hommes Alsace et la Protection civile*, ce comité a permis à cette action de s'adapter en temps réels aux besoins en termes de collectes, de stockages et d'envois de dons, notamment par la mise en place d'une plateforme en ligne (renseignements, carte interactive des sites de collecte, types de dons, bénévolat, offre d'accueil, réorientation, appui technique comme pour l'étiquetage...) et d'un numéro de téléphone dédié.

DATES CLÉS DU LANCEMENT DE L'OPÉRATION :



1^{ER} MARS 2022 : 1^{er} comité territorial

04 MARS 2022 : plateforme solidarite-ukraine.m2a.fr

07 MARS 2022 : plateforme téléphonique m2A

17 MARS 2022 : ouverture du site de tri des dons à La Fonderie, géré par OlgAlsace





Périscolaire « Bartholdi » à Riedisheim

Jusqu'en 2022, ce site périscolaire ne bénéficiait pas de restauration sur place. m2A et la Ville de Riedisheim ont collaboré ensemble à la réalisation d'une extension de 210 m² à l'école Bartholdi. Cet agrandissement comprend la création d'espaces de restauration et de sanitaires permettant un accueil efficient des enfants pour près de 150 familles.

m2A a financé ce projet à hauteur de 539 155 € HT (montant prévisionnel).

11 823

enfants accueillis
dans les périscolaires de m2A

8 185

places le midi
et 5 154 places le soir

7 500

repas servis le midi
et 4 500 goûters servis le soir



Périscolaire « Louise Michel » à Kingersheim

Le site périscolaire « Louise Michel » répond à une double ambition pour m2A et la commune de Kingersheim : accueillir les enfants qui en ont besoin et prendre en compte l'impact écologique de ce bâtiment qui intègre le programme « CLIMAXION », fruit de la collaboration entre l'ADEME et la Région Grand Est. Ce nouveau site assure l'accueil de 100 enfants le midi, grâce à une salle de restauration et 60 enfants le soir.

Le montant de l'opération est fixé à 1 404 485 € HT, ce qui représente un investissement de 1 197 485 € HT de m2A et de 207 000 € HT de la commune.

PRIORITÉ DONNÉE À L'ENVIRONNEMENT

Après deux ans d'arrêt, liés à la crise sanitaire, un nouveau thème d'animation inter-sites a pu être initié. En lien avec le Plan Climat Nouvelle Donne de m2A, la thématique de l'environnement a ainsi été retenue comme fil-rouge pour l'ensemble des sites périscolaires de m2A. À ce titre, les équipes ont été sensibilisées à l'importance de la protection environnementale, par le biais notamment d'ateliers ludiques et éco-responsables autour de 6 thèmes : Energie, solidarité, biodiversité, santé, déchets et alimentation. L'événement « Peri Green Trip » a ainsi permis de clôturer cette thématique.

.03 Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Enjeu : Conforter les services à la population en synergie avec les communes

UN SERVICE D'ACCUEIL SUR-MESURE

De nombreuses structures de garde sont proposées aux familles du territoire, pour un accueil parfaitement adapté aux jeunes enfants.



793 695 €

investis pour la petite enfance

35

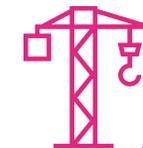
structures petite enfance,
dont 4 en régie directe

11

Relais Petite Enfance (RPE)
et plus de 800 assistantes maternelles

1 580

places disponibles
en multi-accueil



3 300 000 € TTC

Il s'agit du montant prévisionnel des travaux pour la création des nouveaux locaux du multi-accueil « La Grande Ourse » à Illzach, dont le chantier a démarré en 2022



LES CITOYENS DE DEMAIN

L'Aventure citoyenne, action d'éducation à la citoyenneté, est proposée à tous les enseignants de CE2, CM1 et CM2 de l'Agglomération. Elle vise à mettre en place un parcours de découverte et d'éveil à la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire ; l'objectif étant d'aider les enfants à prendre conscience de leurs droits individuels et des intérêts collectifs afin qu'ils deviennent de jeunes citoyens acteurs. Cette action leur permet aussi de découvrir de nombreux partenaires de l'Agglomération et d'être accompagnés par des intervenants sur des temps en classe. L'édition 2021-2022 portait sur le thème de l'environnement. Le but était de faire découvrir les gestes à adopter pour préserver la planète au quotidien autour d'ateliers et de sorties. Cette belle aventure s'est clôturée par une journée festive au Parc de Wesserling ainsi qu'au centre du Torrent à Storckensohn où plus de 600 écoliers se sont réunis. ■



24

classes ont participé à l'édition 2021-2022

119 289 €

investis pour ce projet

LE BIBLIOBUS ENTRE EN SCÈNE

Bibliothèque mobile de m2A, le Bibliobus dessert 10 communes de l'Agglomération : Berrwiller, Brunstatt-Didenheim, Feldkirch, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Reiningue, Richwiller, Ruelisheim, Staffelfelden et Zillisheim. Il donne accès à un large éventail de livres et CD, empruntables à domicile. Pour la première fois, le Bibliobus a proposé un programme de spectacles lors de sa tournée en juin et en octobre. Au total, 18 rendez-vous contés ont transporté petits et grands dans des univers enchantés. ■

28 314

prêts

832

cartes d'adhérents

2 138

documents achetés

.03 Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Enjeu : Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire

QUAND « HABITAT ET LOGEMENT » RIME AVEC QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

La qualité de vie passe par la qualité du logement. Ce dernier doit être accessible et de qualité, et l'offre de logements justement répartie sur le territoire en fonction des besoins. Dans son projet de territoire « Vision 2030 », m2A se donne notamment comme objectifs d'assurer la production de logements neufs et d'accroître la qualité du parc existant. En 2022, plusieurs actions ont été menées pour y répondre.

Une charte de bonnes pratiques pour optimiser les projets de nouveaux logements sociaux

Déléataire pour le compte de l'Etat des aides à la pierre, m2A accorde les agréments de droit commun pour les opérations de création de logements sociaux, dans le cadre d'une politique de l'habitat définie dans le programme local d'habitat (PLH). Pour faciliter la prise en compte de l'avis des communes sur la dimension du projet, la typologie des logements, la forme architecturale et le nombre de logements sociaux dans des projets souvent mixtes, m2A a élaboré une charte avec l'AREAL (association représentant les bailleurs sociaux alsaciens) pour améliorer la procédure et mieux inclure ses 39 communes membres dans le processus de délivrance des agréments.

Par cette charte, les bailleurs sociaux s'engagent à ne plus demander de financement additionnel aux communes, ne plus se concurrencer entre eux sur une même opération, obtenir l'accord écrit du maire de la commune avant toute demande d'agrément à m2A, respecter un délai de livraison de 4 ans et prendre part à la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

La charte, signée par m2A, chef de file de cette initiative, de l'AREAL, des organismes de logement social et des communes volontaires, a une validité d'un an renouvelable.



LES ENGAGEMENTS DE m2A EN 2022 POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

- 395 agréments (281 logements en droit commun et 114 dans le cadre du renouvellement urbain)
- 1 500 € de soutien financier de m2A par logement pour la réhabilitation thermique
- 2 500 € de soutien financier de m2A par logement locatif social neuf (PLAI)
- 302 logements prévus pour une opération de réhabilitation thermique lourde dans le cadre du plan de relance
- des marges d'ajustements proposées pour la maîtrise des loyers du parc social public.



Une politique incitative pour assurer le redressement des copropriétés

Au niveau national comme local, la question des copropriétés fragiles et dégradées est un enjeu d'envergure. En effet, si des travaux importants sont nécessaires, notamment pour les immeubles construits entre les années 1950 et 1980, pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques, les nouveaux propriétaires aux revenus modestes sont le plus souvent dans l'impossibilité de prendre en charge lesdits travaux.

Pour y faire face, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est dotée d'une politique publique de plus en plus incitative pour les copropriétés en difficulté sur son territoire, avec le soutien des communes de résidence, répondant ainsi à son ambition d'un territoire solidaire au service de tous ses habitants.

m2A a ainsi mis en place plusieurs dispositifs de veille et de programmation pour mieux accompagner les copropriétés en difficulté sur son territoire selon leurs besoins identifiés et leur situation spécifique.

Pour mieux mobiliser les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) liées à une obligation de cofinancement public, m2A a mis en place un soutien financier conditionné à la participation à même hauteur de la commune. Elle favorise ainsi l'effet levier sur les aides de l'Anah. Avec ces subventions complémentaires et des réductions d'impôts ainsi accessibles et cumulables, les copropriétés sont davantage en mesure d'agir, de réaliser les travaux, et ainsi d'améliorer leur cadre de vie et celui de la collectivité tout en réduisant fortement leurs factures en énergie. ■

LA SÉCURITÉ DES USAGERS, UNE PRIORITÉ



m2A s'investit pour la sécurité et le confort des habitants dans les milieux sportifs de son territoire.

Vigilance et sécurité, une prééminence pour m2A

Après les divers confinements, m2A a trouvé nécessaire de rappeler la responsabilité des parents, dans la surveillance des baignades de leurs enfants, même lorsque l'espace est déjà sous la surveillance d'un Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Pour garantir un service de qualité et de sécurité, m2A a lancé une campagne de préparation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). L'objectif est de former de futurs Maîtres-Nageurs Sauveteurs et des surveillants sauveteurs, afin d'assurer la sécurité des habitants dans les différents équipements aquatiques du territoire. ■

m2A met à disposition des établissements scolaires et des usagers du territoire, ses équipements sportifs d'excellence. En continuité de cette démarche, l'Agglomération soutient l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge, offre une formation aux métiers de Maître-Nageur Sauveteur et investit dans la rénovation de ses infrastructures pour assurer davantage de sûreté aux habitants.

Le savoir-nager, une compétence fondamentale

Encouragée par l'Éducation Nationale, m2A met tout en œuvre pour que le savoir-nager, compétence clé, soit acquise à l'entrée des enfants au collège.

Ainsi, les élèves des écoles primaires du territoire bénéficient d'une quarantaine de séances de natation dans les structures aquatiques de m2A. L'Agglomération propose également aux élèves de CM2 une carte gratuite appelée « Carte Splash », leur permettant d'accéder librement aux bassins pendant les vacances scolaires d'été. De cette manière, ils peuvent améliorer leur aisance dans l'eau et gagner en confiance avant d'entrer en 6^e.

Pour promouvoir la natation en dehors de l'école et prévenir les risques de noyade, des « stages massés » sont expérimentés. Consciente de l'impact de la crise sanitaire sur l'apprentissage de la natation aux enfants, m2A propose ainsi, aux élèves en classe de CE2 de bénéficier gratuitement de séances intensives afin de les remettre à niveau. Pour les enfants de 4 à 6 ans, l'Agglomération développe des « classes bleues » sous la forme de stage et intègre à ce dispositif, un volet de formation pour des stagiaires encadrants.

Des investissements sur les équipements, confort et sécurité pour les habitants

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des infrastructures et préserver la sûreté des usagers, des travaux ont été réalisés entre janvier et décembre 2022. m2A a investi 850 000 € TTC pour ses équipements aquatiques communautaires et 600 000 € TTC pour ses équipements terrestres communautaires. En plus d'assurer la sécurité des habitants, ces investissements contribuent au développement de l'attractivité du territoire.





CHIFFRES CLÉS

Activités aquatiques

399 270

entrées dans les piscines



64 348

inscrits en « classes bleues »



19 072

participants
aux activités aquatiques



29 814

inscrits à l'école de natation



3 509

bébés nageurs
et Jardin aquatique



18

personnes ayant
obtenu le BNSSA



211

agents
communaux et mutualisés

Patinoire

106 876

entrées à la patinoire



CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE



41

athlètes en internat
(48 en 2019)



19 300

nuitées (18 997 en 2020)



62 499

prestations de restauration



11 300

personnes pour
la mise à disposition
de salles de réunion

78 000

personnes pour
la mise à disposition
de salles de sport

**IMSSA
CRYOCENTRE**
INSTITUT MÉDICO-SPORTIF SUD ALSACE

41 851

personnes ont fréquenté l'IMSSA,
l'Institut Médico-Sportif Sud Alsace,
ouvert en février 2020 au sein du CRSA.

AMBITION

04

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

.04 Un territoire d'équilibre et de coopération

Enjeu : Conforter et étendre un service d'appui aux communes

MIEUX VAUT PRÉVENIR, QUE PUNIR

Grâce à des actions fortes et ciblées, m2A souhaite prévenir la délinquance sur son territoire.

Tout au long de l'année 2022, m2A s'est impliquée à dynamiser sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), en organisant plusieurs temps forts. En parallèle, l'Agglomération a mené une évaluation des actions et des dispositifs de sa stratégie, sur la période 2017-2021, pour dresser un diagnostic territorial de sécurité. Ce diagnostic a permis à m2A d'identifier les enjeux actuels en vue de mettre à jour sa stratégie pour la période 2022-2026.

Des images chocs, pour prévenir les dangers

Afin de sensibiliser les jeunes aux dangers de la route, un crash-test pédagogique a été organisé à l'occasion de la semaine « Prévention et sécurité routière ». L'opération s'est déroulée sur l'autodrome du Musée National de l'Automobile – Collection Schlumpf. Pendant 1 heure, les élèves ont pu assister à une démonstration de freinage, une percussion entre un véhicule et un scooter, une simulation de secours à la personne, une collision entre deux véhicules, le tout commenté en continu par un pilote professionnel du risque routier. 381 collégiens ont assisté à ce crash-test pédagogique.

En continuité des actions de prévention routière, m2A a mis en place une campagne d'affichage sur les distracteurs au volant. ■



CHIFFRES CLÉS

26 stages « Horizon » ont été demandés.

Il permet de prévenir le décrochage scolaire et de lutter contre les comportements de rupture et de violence scolaires.

19 élèves ont été placés dans un cursus de stage (à raison de 8 jours de stage en moyenne).

3 Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et 1 plénier ont été organisés.

3 projets ont été soutenus par m2A, visant la prévention de la délinquance, de la radicalisation et de la sécurité routière.

4 structures associatives ont été financièrement soutenues par m2A.



Une nouvelle arrivée

Le 1^{er} septembre 2022, la Direction du Développement Intercommunal a accueilli dans son équipe, Virginie Hoflack, en tant que chargée de mission de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'agit d'une création de poste, qui a pour objectif de développer l'action de m2A sur ces thématiques. Virginie Hoflack dispose de 18 années d'expérience au sein de l'administration pénitentiaire et a notamment travaillé dans un Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles (CIDFF).



UNE PRÉCAUTION PARTICULIÈRE POUR LES QUARTIERS DITS « PRIORITAIRES »

m2A soutient les structures qui œuvrent dans les quartiers dits « prioritaires » du territoire, en particulier ceux de Mulhouse, Illzach et Wittenheim.

L'Agglomération met en œuvre des actions visant à renforcer le lien social entre les habitants et à améliorer la qualité de vie dans ces différents quartiers. En effet, les multiples crises sont particulièrement ressenties par les résidents des quartiers populaires. C'est pourquoi m2A accompagne les projets innovants, répondant ainsi aux enjeux de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé pour les habitants.



CHIFFRES CLÉS

108 500 € investis pour soutenir **13 projets** en 2022.

6 réunions de coordination avec les élus politiques de la ville m2A ont été organisées.

10 réunions de l'équipe projet contrat de ville ont été programmées.

4 projets réalisés cette année :
le pilotage-suivi du bilan annuel 2021 et le lancement du travail d'évaluation finale du contrat de ville, le lancement de l'appel à initiative 2022 et l'organisation de l'instruction des demandes de subventions 2022.

L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, un défi

m2A souhaite dynamiser la réussite à l'école et favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, afin d'amortir les effets de ces crises. L'Agglomération aide les jeunes dans leur recherche et lutte contre le décrochage scolaire pour les collégiens en vue d'une insertion socioprofessionnelle. Dans cette même démarche, m2A a assuré le suivi des travaux de la Cité de l'emploi, dispositif déployé à Mulhouse depuis la fin d'année 2021. Elle permet la collaboration entre tous les acteurs locaux afin d'améliorer l'identification et l'accompagnement des résidents des Quartiers Prioritaires de Ville (QPV), pour leur offrir un suivi plus personnalisé et adapté.

Une collaboration autour du futur contrat de ville

En partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), m2A a mené une réflexion sur la politique de la ville de son Agglomération, permettant la rédaction du rapport annuel 2021 du contrat de ville. En lien avec l'Agence de fabrique urbaine et territoriale (AFUT), anciennement : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), l'ORIV a aidé m2A à définir une méthode participative pour élaborer le futur contrat de ville. Pour la réalisation de cette mission, m2A a soutenu l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville à hauteur de 25 000 €. ■

LE PTRTE, OUTIL PARTENARIAL AU SERVICE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

En partenariat avec l'État, la Région Grand Est, la CeA et toutes les communes de l'Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a participé dès 2021 à la rédaction du Pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE). Il s'agit désormais de faire vivre ce pacte jusqu'en 2026 pour la relance et le développement économiques de tout le territoire.

Ce pacte territorial de relance a été officiellement signé le 10 janvier 2022 au Parc expo de Mulhouse par le Président de m2A et les 39 maires des communes membres, le Président de la Région Grand Est et le Président de la CeA, en présence de **Jacqueline Gourault**, alors Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et des services de l'État.

Basé sur une démarche partenariale active, ce document est le fruit d'une année entière de travail entre les services de la Région Grand Est, de l'État, de la CeA, de m2A, de la Ville de Mulhouse et des 38 autres communes de l'Agglomération. Il recense de manière exhaustive **plus de 500 projets** portés par m2A, la Ville de Mulhouse et les 38 autres communes pour les six années à venir.

Ces projets qui représentent au total 506 M€ ont tous été annexés au PTRTE. Parmi les projets structurants de m2A, nous pouvons citer : l'extension du parc expo avec la construction d'une nouvelle halle, l'extension de nos réseaux de chaleur notamment celle de 2,4 km entre l'Illberg et le quartier Bel-Air, la réalisation d'itinéraires cyclables sur le territoire, la création ou la réhabilitation de sites périscolaires ou la construction du nouvel espace Horizon Afrique sur le site du parc zoologique et botanique de Mulhouse.



Jacqueline Gourault lors de la signature du PTRTE de m2A



Échange entre les maires de m2A et la ministre Jacqueline Gourault

EN CHIFFRES

Sur le plan organisationnel et méthodologique, **deux comités techniques et un comité de pilotage** se sont réunis pour examiner avec attention l'avancée des projets et permettre aux dossiers les plus matures, de bénéficier de subventions de la part des différents partenaires. L'objectif est également de pouvoir réunir les partenaires en mode projet aussi souvent que nécessaire. ■

506 millions d'euros
+ de 500 projets identifiés



Mulhouse Alsace Agglomération :
194 M€



Ville de Mulhouse :
261 M€



38 autres communes-membres :
51 M€

LE PTRTE, LA CULTURE PARTENARIALE DE m2A EN ACTION

Le PTRTE est une démarche d'accompagnement territorial en proximité sur 6 années (de 2021 à 2026). Son objectif vise à simplifier les contractualisations menées conjointement par l'État, la Région Grand Est et la CeA. Il s'agit de rechercher davantage de convergence et de lisibilité dans le déploiement des programmes et politiques sur le territoire et de développer une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

.04 Un territoire d'équilibre et de coopération

Enjeu : Conforter et étendre un service d'appui aux communes

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de Territoire
Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux

L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) est un dispositif partenarial entre le Ministère de la Justice, la Ville de Mulhouse et m2A.

Elle est ouverte à tous les citoyens de l'Agglomération ayant besoin d'un renseignement juridique. L'accueil est géré par deux agents de la Direction du Développement Intercommunal de m2A. En fonction de leur demande, les usagers sont orientés vers le professionnel de la justice le plus adapté. Plusieurs permanences sont tenues au sein de cet établissement par des avocats, notaires, conciliateurs de Justice, huissiers de Justice, et délégué du Défenseur des Droits. Il est possible de rencontrer un écrivain public ou des associations qui œuvrent dans le domaine de l'accès au droit des femmes et des familles (CIDFF) et de l'aide aux victimes (APPUIS). La MJD accueille aussi les différents stages de citoyenneté, mesures alternatives aux poursuites mises en place par le tribunal judiciaire de Mulhouse. ■

CHIFFRES CLÉS

3 367 personnes reçues à la MJD.
5 143 appels téléphoniques réceptionnés.
157 stages de citoyenneté organisés.
216 stages de sensibilisation aux violences conjugales organisés.
82 stages de sensibilisation aux produits stupéfiants organisés.

LE PATRIMOINE LOCAL EST BIEN GARDÉ !

Les Archives de l'Agglomération collectent des documents et des données, produits et reçus par les autres services communautaires.

CHIFFRES CLÉS

9 km linéaires de documents, de toutes provenances confondus.
350 lecteurs annuels.
550 consultations annuelles.

Les Archives prodiguent des conseils et de l'aide en matière d'archivage, grâce à la mise au point de modules d'archivage et de protocoles de description des données, pour la collecte et la conservation des documents électroniques, des archives privées (familles, associations, entreprises) susceptibles d'enrichir la mémoire collective. Le service classe les documents collectés et élabore des instruments de recherche permettant leur exploitation. Il conserve matériellement de nombreux fonds d'archives, ainsi que la collection muséale de l'entreprise DMC. Enfin, le service communique des archives au public (administrations, généalogistes, étudiants, historiens locaux, particuliers, ...) et aide à mener des recherches à caractère scientifique, administratif et généalogique. En 2022, une exposition ouverte au public a permis de mettre en lumière les jeunes années de l'illustre réalisateur William Wyler et les cinémas de Mulhouse. Autre temps fort de l'année, le service a réalisé un guide des fonds à destination des généalogistes. ■

La Maison du Territoire, un lieu de rassemblement des agents et des acteurs

LA MAISON DU TERRITOIRE

2 675 000 €

C'est le capital que détient Mulhouse Alsace Agglomération au sein de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Maison du Territoire. Avec 42,8% des parts, m2A reste l'actionnaire majoritaire de cette SAEML qui compte 11 actionnaires, dont trois partenaires publics.



DES RENCONTRES RICHES AVEC LES INTER-COMMUNALITÉS ET AVEC LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

À l'initiative de Fabian Jordan, Président de m2A, **trois rencontres ont été mises en place entre les présidents des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Haut-Rhin**. Les présidents de ces grandes collectivités ont ainsi pu échanger sur des sujets communs, de la hausse du coût de l'énergie à la solidarité en Ukraine, en passant par un dossier fédérateur : les Mobilités. Ces dernières ont fait l'objet d'un groupe de travail entre EPCI et ont abouti à l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités partagée, pour promouvoir l'attractivité des territoires et leur développement économique.

m2A est également membre du Pôle métropolitain avec l'Eurométropole de Strasbourg, la communauté d'Agglomération de Haguenau, Colmar Agglomération et Saint-Louis Agglomération. Ce Pôle s'est réuni à deux reprises en 2022 et a décidé d'apporter collectivement son soutien financier pour des projets, à hauteur de :

- **35 000 €** pour le Centre d'études japonaises en Alsace (CEJA) basé à Colmar,
- **110 000 €** pour l'opération « Meet in Alsace » d'Alsace Destination Tourisme. ■

LA LANDESGARTENSCHAU, FESTIVAL ET SYMBOLE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



Du 22 avril au 03 octobre 2022 s'est tenu l'événement transfrontalier « Die Landesgartenschau - RiveRhin », un festival des parcs et jardins entre voisins allemands et alsaciens, organisé en lien avec notre Direction des relations internationales et transfrontalières.



Landesgartenschau - Pavillon alsacien

Durant six mois, les visiteurs ont ainsi pu découvrir un espace de promenade le long du Rhin entre Neuenburg am Rhein et les communes de la bande rhénane, mais aussi goûter des spécialités alsaciennes, parcourir les musées de l'Agglomération mulhousienne ou les chemins de randonnée dans les Vosges. Objectif de ce festival en plein air : mettre en lumière le savoir-faire d'acteurs privés et publics en matière de jardinerie, de paysage et d'aménagement des espaces verts.

Pendant 8 semaines sur le pavillon « Alsace » imaginé pour l'occasion, les équipes de m2A mais aussi de la CeA, de la Ville de Mulhouse, de l'Office de Tourisme et des musées du territoire ont pu faire la promotion du territoire et de ses nombreux sites culturels et touristiques. ■



Inauguration officielle de la Landesgartenschau en avril 2022.

UNE PASSERELLE POUR CONNECTER NEUENBURG ET CHALAMPÉ



Renforcer la proximité entre voisins (la philosophie de la Landsgartenschau) passe également par les infrastructures routières. Le pont entre Neuenburg am Rhein et Chalampé a ainsi été ouvert à la circulation avant le démarrage de RiveRhin 2022. Sous l'impulsion de m2A, et grâce à l'implication de la CeA et des partenaires publics allemands, la passerelle a été élargie afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler en toute sécurité. Un souhait qui avait été émis par le maire de Neuenburg également. L'inauguration de la passerelle a eu lieu le 14 avril 2022. Au-delà de l'accessibilité des territoires, ce pont traduit une dimension symbolique de coopération transfrontalière, dans le but de développer nos relations de voisinage avec l'Allemagne.

Une Direction transversale et multi-projets

Au-delà de l'événement « RiveRhin 2022 » et de l'aménagement de cette passerelle pour piétons et cyclistes, la Direction des relations internationales et transfrontalières, pilotée par Martine Moser, a travaillé activement sur la création officielle du réseau européen « Innovative Red Brick Cities » à Mulhouse et sur la clôture du programme d'échanges avec la ville de Trois-Rivières dans le cadre du fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée. Cette direction à 360° constitue un appui véritablement transversal aux élus et aux services sur les projets à dimension transfrontalière, européenne et internationale. Porteuse de l'ambition résolument européenne de m2A, elle accompagne m2A et les acteurs du territoire sur des projets partenariaux transfrontaliers et internationaux. ■



Premiers cyclistes empruntant la passerelle de Chalampé

Claudia Meschede à gauche lors d'une des visites de la délégation de Panam Sports Organization.



Accompagner la dynamique olympique de m2A

D'origine allemande et parfaitement trilingue (français, allemand et anglais), Claudia Meschede de la Direction des relations internationales et transfrontalières participe à l'accueil de représentants de délégations sportives étrangères et des comités nationaux olympiques à la recherche de sites d'entraînement et de préparation dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle a notamment accueilli, aux côtés de notre Direction des Sports et des élus de la Commission « Sport », une délégation panaméricaine de Panam Sports Organization (PSO) représentant pas moins de 38 comités nationaux olympiques d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Un rôle d'interprète et de traductrice indispensable à la réussite de notre ambition de Centre de Préparation aux Jeux - CPJ » ; m2A étant le 2^e CPJ de France avec 35 disciplines sportives homologuées.



Landsgartenschau - Inauguration du pavillon alsacien

VIE DE L'AGGLOMÉRATION

FINANCES : LES CHIFFRES CLÉS

Le compte administratif 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération s'élève à 248 M€ en dépenses de fonctionnement et à 72 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.



m2A dispose de 3 budgets annexes :

- pour la gestion des transports urbains,
- pour les réseaux de chaleur et les centrales thermiques,
- pour la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Bantzenheim.

Budget Transports urbains

75,7 M€ pour les dépenses de fonctionnement
14,9 M€ pour les dépenses d'investissement

Budget Chauffage urbain

11,6 M€ en dépenses de fonctionnement
7,2 M€ en dépenses d'investissement

Budget ZAE de Bantzenheim

53 K€ en dépenses de fonctionnement
913 K€ pour l'investissement

Les grandes masses financières du budget principal : l'évolution des ressources communautaires

L'essentiel des ressources de la collectivité est constitué par les ressources à caractère fiscal et par les dotations et subventions.

Les recettes fiscales représentent un total de

154,2 M€ et sont constituées par les recettes qui se substituent à l'ancienne taxe professionnelle et par les recettes ménages (**114,5 M€**), par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**38,2 M€**) et par des recettes diverses (**1,5 M€**).

Les dotations et subventions se sont élevées

en **2022 à 52,7 M€** et comprennent les dotations d'État ainsi que des participations de nos divers partenaires (notamment la CAF). Figurent parmi les dotations les plus importantes :

- La dotation de compensation de la suppression de la part salaires pour **20,6 M€** ;
- Les compensations de l'État au titre notamment de la taxe professionnelle pour **18 M€** ;
- La dotation d'intercommunalité pour **5,5 M€** ;
- Les aides diverses et notamment celles de la CAF pour un total de **8,6 M€**. ■



m2A S'ENGAGE SUR UNE GESTION DES FONDS EUROPÉENS AVEC LA RÉGION

Le Fonds Européen de Développement Régional, plus communément appelé FEDER, est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions. m2A s'est vu confier une enveloppe de **7M€**. Elle a pu définir en co-construction avec la Région les grands axes et les projets éligibles sous la forme d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) à gestion intermédiaire.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE



14 agents assurent principalement le conseil juridique interne en lien avec les référents juridiques et le suivi des contentieux, souscrivent les marchés d'assurances, gèrent les sinistres, les atteintes au patrimoine, la protection juridique des agents, les abonnements et les procédures de passation des marchés publics et contrats complexes (délégations de service public, concessions ...) en lien avec les référents commande publique et conseillent les directions en matière de commande publique. ■

360 700 € en fonctionnement

35 575 € en investissement

114 avis juridiques et **11 affaires** contentieuses

130 marchés notifiés

31 abonnements gérés

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS :

- Renouvellement du marché d'assurance des biens du Musée de la Moto Grange à Bécane de m2A
- Mise en place de la nouvelle charte de la commande publique en concertation avec les Chambres consulaires et les Fédérations professionnelles et approbation du Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables
- Accompagnement juridique sur des projets transversaux tels que la création de la Régie communautaire de l'Eau, le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, le renouvellement de Délégations de Service Public et de Concession.

DANS LES COULISSES DES SYSTÈMES ET APPLICATIONS TIC



30 agents du service Systèmes d'informations sont en charge du développement et de l'intégration de logiciels, de la relation avec les collaborateurs et des infrastructures et réseaux. ■

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS :

- Création de la cellule cybersécurité DSI/MRN (Mission Risques Numériques)
- Mise en place de la CVthèque
- Participation à l'action environnementale du Lions Club en cédant des déchets électroniques et des équipements informatiques plus utilisés par les collectivités
- Soutien logistique à l'Ukraine (l'accueil de réfugiés)

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

1 104 800 € en fonctionnement
1 000 000 € en investissement
2 200 PC
340 imprimantes réseau
dont **160 multifonctions**
310 serveurs virtuels et **23 serveurs** physiques
250 applications utilisées au quotidien
70 sites reliés en haut débit via fibre optique propriétaire
7 sites reliés en haut débit par Radio longue distance
71 sites reliés par Internet (VPN)
81 To de données utiles (hors sauvegarde et redondance)
165 400 emails reçus de l'extérieur pendant 1 mois (hors spam)
177 900 emails envoyés vers l'extérieur pendant 1 mois
2 000 postes téléphoniques
dont **1 600 postes** sous IP
725 smartphones gérés avec abonnement data
573 téléphones portables/smartphones sans abonnement data, **250 Tablettes**

Mulhouse Alsace Agglomération

2, rue Pierre et Marie Curie
BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex
Tél : 03 89 32 58 58
m2A.fr

Dépôt légal : **11/2022**. ISSN : **2270-6496**

Date de parution : **11/12/2023**

Rédaction : **Thomas de Gruttola, Orlane Foucault, Nelly Pratz-Meyer, Laura Souto Maior**

Direction artistique : **Véronique Rapoport**

Crédits photos : **Grégory Muller, Marie Nussbaumer, Istockphoto, Tristan Vuano**

Photo de couverture : **Équipe d'escalade du Japon au CMC**



m2A.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes de Mulhouse Alsace Agglomération.

PJ : 2

Contre (3) : Nadia EL HAJJAJI, Maëlle PAUGAM et Joseph SIMEONI.
Abstentions (3) : Jean-Yves CAUSER, Loïc MINERY et Pascale Cléo SCHWEITZER (représentée par Jean-Yves CAUSER).
La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Fabian JORDAN

Mulhouse Alsace Agglomération



“ **Compte administratif**
année 2022 ”



MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I BUDGET GENERAL

II BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

III BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

IV BUDGET ANNEXE ZAE BANTZENHEIM

BUDGET GENERAL

Table with columns: (1) Libellé, 620 Administrateur/généraliste, 621 Assemblée locale, 622 Administration générale de l'Etat, 623 Information, 624 Fêtes et cérémonies, 625 Aide aux assoc., 626 Cimetières et pompes funéraires, 641 Subvention globale, 648 Autres act' de coopération.

Table with columns: (1) Libellé, 620 Administrateur/généraliste, 621 Assemblée locale, 622 Administration générale de l'Etat, 623 Information, 624 Fêtes et cérémonies, 625 Aide aux assoc., 626 Cimetières et pompes funéraires, 641 Subvention globale, 648 Autres act' de coopération.

Table with columns: (1) Libellé, 620 Administrateur/généraliste, 621 Assemblée locale, 622 Administration générale de l'Etat, 623 Information, 624 Fêtes et cérémonies, 625 Aide aux assoc., 626 Cimetières et pompes funéraires, 641 Subvention globale, 648 Autres act' de coopération.

Table with columns: (1) Libellé, 620 Administrateur/généraliste, 621 Assemblée locale, 622 Administration générale de l'Etat, 623 Information, 624 Fêtes et cérémonies, 625 Aide aux assoc., 626 Cimetières et pompes funéraires, 641 Subvention globale, 648 Autres act' de coopération.

Table with 7 columns: Libelle, 60, 61, 62, 63, 64, 65, Total. It lists various financial items under 'DEPENSES (2)' and 'RECETTES (2)' for the 'FAMILIE' function.

(1) Pour le contingent par nature, le détail est par section de vote émis par l'assemblée délibérante (catégorie, article ou article éprouvé)
(2) La suite correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de rattachement et des recettes de rattachement (001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la catégorie (F) - Réserves.

Table with 7 columns: Libelle, 51, 52, 53, 54, 55, Total. It lists various financial items under 'DEPENSES (2)' and 'RECETTES (2)' for the 'SOCIÉTÉS' function.

Table with 7 columns: Libelle, 60, 61, 62, 63, 64, 65, Total. It lists various financial items under 'DEPENSES (2)' and 'RECETTES (2)' for the 'FAMILIE' function, including a detailed breakdown of 'DEPENSES (2)'. It also includes a section for 'RECETTES (2)'.

Table with 7 columns: Libelle, 51, 52, 53, 54, 55, Total. It lists various financial items under 'DEPENSES (2)' and 'RECETTES (2)' for the 'SOCIÉTÉS' function, including a detailed breakdown of 'DEPENSES (2)'. It also includes a section for 'RECETTES (2)'.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURE (1)

Structure	Indice sous-jacents		Indice sous-jacents				Indice sous-jacents		Indice sous-jacents	Autres indices
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux variables contre taux variable de taux fixe (taux simple). Taux variables simple (taux ou intérêts) et intérêts.			85	0	0	0	0	0	0	
(B) Brevets simple. Pas d'effet de levier.			100	0	0	0	0	0	0	
(C) Options d'échange (swaps)			100	0	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 et plus.			100	0	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5			100	0	0	0	0	0	0	
(F) Autres types de structures			100	0	0	0	0	0	0	
Total			100	0	0	0	0	0	0	0

(1) Cet état annexe indique le détail de l'état de dette au 31/12/2021 après opérations de couverture effectuées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Indicateur de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux fixe		Taux variable		Autres		Total
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	
Taux fixe (en €)	1 300 000,00	-71 004,00					1 228 996,00
Taux variables simple (en €)	1 300 000,00		2 497				1 302 497,00
Taux variable simple (taux) (en €)	0,00		0,00				0,00
Taux complexe (taux) (2) (en €)	0,00		0,00				0,00
Total	2 600 000,00	-71 004,00	2 497				2 531 493,00

(1) Indiquer l'indice relatif au lié couvert de base.
(2) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de base constaté sur l'année.
(3) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(4) Catégorie emprunt. Exemple A : 1 est la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 100310150752 du 25 Juin 2015 sur les produits financiers offerts aux collectivités (préconus).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURE (1)

Structure	Indice sous-jacents		Indice sous-jacents				Indice sous-jacents		Indice sous-jacents	Autres indices
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	(07)	(08)		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux variables contre taux variable de taux fixe (taux simple). Taux variables simple (taux ou intérêts) et intérêts.			85	0	0	0	0	0	0	
(B) Brevets simple. Pas d'effet de levier.			100	0	0	0	0	0	0	
(C) Options d'échange (swaps)			100	0	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 et plus.			100	0	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5			100	0	0	0	0	0	0	
(F) Autres types de structures			100	0	0	0	0	0	0	
Total			100	0	0	0	0	0	0	0

(1) Cet état annexe indique le détail de l'état de dette au 31/12/2021 après opérations de couverture effectuées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Indicateur de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux fixe		Taux variable		Autres		Total
	(01)	(02)	(03)	(04)	(05)	(06)	
Taux fixe (en €)	4 000 000,00						4 000 000,00
Taux variables simple (taux) (en €)	4 000 000,00		5 000 000,00				9 000 000,00
Taux complexe simple (taux) (en €)	0,00		0,00				0,00
Taux complexe simple (2) (en €)	0,00		0,00				0,00
Total	8 000 000,00		5 000 000,00				13 000 000,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, décrire ceux-ci par emprunt couvert.
(2) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de base constaté sur l'année.
(3) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(4) Catégorie emprunt. Exemple A : 1 est la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 100310150752 du 25 Juin 2015 sur les produits financiers offerts aux collectivités (préconus).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES					Durée (en années)	Délibération du 18 décembre 2008 COGCT : 150 €
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE						
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis			Durée	Délibération du	
L	2031 - frais d'études non suivies de réalisation	5	17/12/2010			
L	2031 - frais d'études, élaboration, modification et révision des doc. d'urbanisme	10	17/12/2010			
L	2032 - frais de recherches et de développement - réussite du projet	5	17/12/2010			
L	2032 - frais de recherches et de développement - échec du projet	1	17/12/2010			
L	2033 - frais d'insertion non suivis de réalisation	5	17/12/2010			
L	2051 - Concessions et droits similaires	2	17/12/2010			
L	208 - Autres immobilisations corporelles	2	17/12/2010			
L	2132 - Immeuble de rapport	25	17/12/2010			
L	21561 - Matériel & outillage d'incendie - matériel roulant	10	17/12/2010			
L	21568 - Matériel & outillage d'incendie - autre matériel	10	17/12/2010			
L	21571 - Matériel & outillage de voirie - matériel roulant	8	17/12/2010			
L	21578 - Matériel & outillage de voirie - autre matériel	8	17/12/2010			
L	2158 - autres installations, matériel et outillage techniques	8	17/12/2010			
L	2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	15	17/12/2010			
L	2182 - Matériel de transport	10	17/12/2010			
L	2183 - Matériel de bureau et informatique	5	17/12/2010			
L	2184 - Mobilier	8	17/12/2010			
L	2185 - Cheptel	10	17/12/2010			
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	8	17/12/2010			
L	21732 - Immeuble de rapport reçu au titre d'une mise à disposition	25	17/12/2010			
L	21757 - Matériel et outillage de voirie reçus au titre d'une mise à disposition	8	17/12/2010			
L	21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques reçus au titre d'une mise à dispo.	8	17/12/2010			
L	21782 - Matériel de transport reçus au titre d'une mise à disposition	10	17/12/2010			
L	21783 - Matériel de bureau et informatique reçus au titre d'une mise à disposition	5	17/12/2010			
L	21784 - Mobilier reçus au titre d'une mise à disposition	10	17/12/2010			
L	21785 - Cheptel reçus au titre d'une mise à disposition	8	17/12/2010			
L	21788 - Autres immobilisations corporelles reçus au titre d'une mise à disposition	8	17/12/2010			
L	2232 - Immeuble de rapport reçu en affectation	25	17/12/2010			
L	2256 - Matériel & outillage d'incendie et de défense civile reçus en affectation	8	17/12/2010			
L	2257 - Matériel & outillage de voirie reçus en affectation	8	17/12/2010			
L	2258 - Autres installations, matériel et outillage techniques reçus en affectation	8	17/12/2010			
L	2281 - Installations générales, agencements, aménagements divers reçus en affectation	15	17/12/2010			
L	2282 - Matériel de transport reçu en affectation	10	17/12/2010			
L	2283 - Matériel de bureau et matériel informatique reçu en affectation	5	17/12/2010			
L	2284 - Mobilier reçu en affectation	8	17/12/2010			
L	2285 - Cheptel reçu en affectation	10	17/12/2010			
L	2288 - Autres immobilisations corporelles reçues en affectation	8	17/12/2010			
L	204111 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016			
L	204112 - Bâtiments et installation	30	24/03/2016			
L	204113 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016			

L	204121 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	204122 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	204123 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	204131 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	204132 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	204133 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041411 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041412 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041481 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041482 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041483 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041511 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041512 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041513 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041581 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041582 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041583 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041611 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041612 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041613 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041621 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041622 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041623 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041631 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041632 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041633 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	2041641 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	2041642 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	2041643 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	204171 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	204172 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	204173 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	204181 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	204182 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	204183 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	20421 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	20422 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	20423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	204411 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	204412 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	204413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	204421 - Biens mobiliers, matériel et études	5	24/03/2016
L	204422 - bâtiments et installations	30	24/03/2016
L	204423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	24/03/2016
L	202 - frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5	26/03/2018

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							A4
ETAT DES PROVISIONS							
A4 – ETAT DES PROVISIONS							
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/03/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE	
PROVISIONS BUDGETAIRES							
Provisions pour risques et charges (3)	6 670,00		2 721 650,00	2 728 320,00	20 600,00	2 707 720,00	
Provisions pour litiges	5 670,00		44 750,00	50 420,00	20 500,00	29 920,00	
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00	01/01/2006	2 676 900,00	2 676 900,00	0,00	2 676 900,00	
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	6 670,00		2 721 650,00	2 728 320,00	20 600,00	2 707 720,00	
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES							
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Provisions nouvelles ou abatement d'une provision déjà constituée
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A5
ETALEMENT DES PROVISIONS		

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étatement.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (RP + RS + OR + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES A + B		14 910 331,88	14 658 562,41
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		14 830 000,00	14 578 446,60
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	14 700 000,00	14 466 506,60
1642	Emprunts en devises	0,00	0,00
1644	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1676	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	130 000,00	111 940,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		80 331,88	80 115,81
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	1 229,00	1 228,93
1205	Excédents de fonctionnement capitalisés	68 692,88	68 662,88
139	Subv. invest. transférées cote résultat	19 410,00	19 184,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	14 658 562,41	22 163 790,94	39 023 303,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTES A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

DEVELOPPEMENT ECO (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	525 999,38
75200099	REVENUS DES IMMEUBLES	335 277,31
75200099	REVENUS DES IMMEUBLES	190 722,07
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	525 999,38
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	525 999,38

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTES A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

DEVELOPPEMENT ECO (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 686,21
75200099	REVENUS DES IMMEUBLES	10 776,42
758800099	AUTRES PDTS DIV GEST COUR	7 309,79
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	24 686,21
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	24 686,21

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTES A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

EQUIPEMENTS SPORTIFS (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 232,16
6542	PERTE CREANCES IRRECouvrABLES- ETENTES	4 232,16
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	4 232,16
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	4 232,16

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTES A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

HABITAT ET RENOUV URBAIN (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	619,40
73360099	DROITS DE PLACE	619,40
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	619,40
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	619,40

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

PARC ZOOLOGIQUE (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		180 366,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		180 366,55

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	414 557,38
706320099	REDEVANCES CARACTERE LOISIRS	29 426,27
70880099	AUTRES PDTS ACT ANNEXES	385 131,29
73	Impôts et taxes	4 190,95
73380099	DROITS DE PLACE	4 190,95
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 134,44
75880099	AUTRES PDTS DIV GEST COUR	39 134,44
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		497 893,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		497 893,28

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.
 (3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

PROPRETE ET DENEIGEMENT (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		24 849,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		24 849,40

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	1 694 038,28
70400099	TRAVAUX	1 585 713,34
70613099	ABT REDEV ENLEVEMENT DECHETS I&C	90 653,00
70780099	VENTES DE MISE- AUTRES	17 611,95
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		1 694 038,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 694 038,28

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.
 (3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

SPORT ET JEUNESSE (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	18 276,09
70820099	COMMISSIONS	18 276,09
73	Impôts et taxes	19 930,84
73380099	DROITS DE PLACE	19 930,84
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	39 398,00
75880099	AUTRES PDTS DIV GESTION COUR	39 398,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		77 604,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		77 604,93

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.
 (3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

URBANSIME (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.
 (3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT		
		A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

ACTION FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	368 971,67
20310099	FRAIS ETUDES	368 971,67
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	404 555,47
213180099	BATIMENTS PUBLICS AUTRES	205 453,34
213180099	BATIMENTS PUBLICS AUTRES	147 263,34
213180099	BATIMENTS PUBLICS AUTRES	38 999,00
21330099	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 841,79
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	53 919,52
23130099	IMMO EN COURS - CONSTRUCTION	53 919,52
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT		
		A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

CSRA(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT		
		A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

DEVELOPPEMENT ECO(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT		
		A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

DEVELOPPEMENT ECO (1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat [®] et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérat [®] ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

EQUIPEMENTS SPORTIFS(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

HABITAT ET RENOUV URBAIN(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

PARC ZOOLOGIQUE(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

PROPRETE ET DENEIGEMENT(1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat ⁰ et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat ⁰ ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT		
(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)		
SPORT ET JEUNESSE(1)		

A7.2.2

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations...)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT		
(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)		
URBANSIME(1)		

A7.2.2

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations...)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	16 042,18
213180209	SATIEMENTS PUBLICS AUTRES	16 042,18
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujé à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		

A7.3.1

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	10 571 940,00
80	Achats et variation de stocks	3 920 019,00
61	Services extérieurs	5 787 214,00
62	Autres services extérieurs	851 417,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	13 290,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 621 158,00
64	Charges de personnel	11 621 158,00
65	Autres charges de gestion courante	17 340 692,00
651	Redevances	3 285,00
655	Contingents et participations obligatoires	17 337 307,00
66	Charges financières	508 241,00
66	Charges financières	508 241,00
67	Charges exceptionnelles	1 714,00
67	Charges exceptionnelles	1 714,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 542 234,00
68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 542 234,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	38 261 204,00
Dotations et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits services, domaine et ventes div	2 936 291,00
704	Produits facturation travaux	1 575 035,00
706	Produits facturation prestations	1 361 256,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 542 234,00
28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 542 234,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exécution de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		

A7.3.2

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		
1841	Emprunts	1 685 817,00
Acquisitions d'immobilisations		
200	Acquisition logiciels	0,00
213	Constructions	26 037,00
215	Installations, matériel et outillage technique	240 463,00
2162	Matériel de transport	1 580 436,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 727,00
2188	Autres immobilisations corporelles	395 959,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		
623	Virement à la section d'investissement	41 197 484,00
60	Achats et variation de stocks	3 920 019,00
61	Services extérieurs	5 787 214,00
62	Autres services extérieurs	851 417,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	13 290,00
64	Charges de personnel	11 621 158,00
651	Redevances	3 285,00
655	Contingents et participations obligatoires	17 337 307,00
66	Charges financières	508 241,00
67	Charges exceptionnelles	1 714,00
68	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 542 234,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
1841	Emprunts	2 756 561,00
Dotations et subventions reçues		
Autres recettes éventuelles		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 153 848,00
28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	388 596,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exécution de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (I) – (II) + (III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				2 685 995,06	1 899 590,00	204 990,00	530 900,00
2022	Etatement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFITE, indexé sur le cours EURIBOR3M	120	24/03/2015	2 685 995,06	1 899 590,00	204 990,00	530 900,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = (I) – (II) + (III)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9
A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	

N° opération - 00006	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2006			Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice	Op. à annuler	Cumuls des réalisations au 31/12/N	
DEPENSES (a)					
454100006 (2)	594 623,51	7 500,00	1,00	7 499,00	594 623,51
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	594 623,51	7 500,00	1,00	7 499,00	594 623,51
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	594 623,51	7 500,00	1,00	7 499,00	594 623,51
RECETTES (b)					
454200006 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	512 124,04	0,00	0,00	0,00	512 124,04
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	263 847,04	0,00	0,00	0,00	263 847,04
041 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Financement par emprunt à la charge de tiers	248 477,00	0,00	0,00	0,00	248 477,00
Amortissements sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b – d)	512 124,04	0,00	0,00	0,00	512 124,04
Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2008					
N° opération - 00008					
Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2008			Date de la délibération :		
Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice	Op. à annuler	Cumuls des réalisations au 31/12/N		
DEPENSES (a)					
454100008 (2)	3 834 143,85	0,00	0,00	0,00	3 834 143,85
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	3 834 143,85	0,00	0,00	0,00	3 834 143,85
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	3 834 143,85	0,00	0,00	0,00	3 834 143,85
RECETTES (b)					
454200008 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 834 144,00	0,00	0,00	0,00	3 834 144,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	3 834 144,00	0,00	0,00	0,00	3 834 144,00
041 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Financement par emprunt à la charge de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b – d)	3 834 144,00	0,00	0,00	0,00	3 834 144,00

N° opération : 00013	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2013	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100013 (2)		640 000,00	28 000,00	8 000,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		640 000,00	28 000,00	8 000,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		640 000,00	28 000,00	8 000,00	0,00
RECETTES (b)					
454200013 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		659 665,04	8 331,96	8 003,00	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		659 665,04	8 331,96	8 003,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		659 665,04	8 331,96	8 003,00	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

N° opération : 00014	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2014	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100014 (2)		917 679,99	101 929,01	101 929,01	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		917 679,99	101 929,01	101 929,01	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		917 679,99	101 929,01	101 929,01	0,00
RECETTES (b)					
454200014 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		603 710,27	307 689,72	17 929,01	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		603 710,27	307 689,72	17 929,01	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		603 710,27	307 689,72	17 929,01	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

N° opération : 00009	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2009	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100009 (2)		2 934 315,99	523 081,00	0,00	1,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		2 934 315,99	523 081,00	0,00	1,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		2 934 315,99	523 081,00	0,00	1,00
RECETTES (b)					
454200009 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		3 535 725,83	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		3 535 725,83	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		3 535 725,83	0,00	0,00	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

N° opération : 00015	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2015	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100015 (2)		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
RECETTES (b)					
454200015 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

N° opération : 00016	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2016	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100016 (2)		1 401 541,35	553 208,65	441 180,65	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		1 401 541,35	553 208,65	441 180,65	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		1 401 541,35	553 208,65	441 180,65	0,00
RECETTES (b)					
454200016 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		1 954 760,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		1 954 760,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		1 954 760,00	0,00	0,00	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

N° opération : 00011	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2011	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100011 (2)		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
RECETTES (b)					
454200011 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

N° opération : 00012	Intitulé de l'opération : AIDE A LA PIERRE 2012	Date de la décaissement :			
		Sur l'exercice			
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler
DEPENSES (a)					
454100012 (2)		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (a - c)		688 660,19	138 284,09	138 284,09	0,00
RECETTES (b)					
454200012 Financement par le mandant et par d'autres liers (4)		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
040 Travaux réalisés par le mandataire		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du liers		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		758 970,72	13 659,17	34 284,39	0,00
Cumul des réalisations au 31/12/N					

Table with 8 columns: Modalités et date de sortie, Désignation du bien, Valeur d'acquisition (coût historique), Durée de l'amort., Cumul des amort. antérieurs, Valeur nette comptable au jour de la cession, Prix de cession, Plus ou moins valeurs. It lists various assets like FAX LASER, TELEPHONE GIGASET, and their depreciation details.

Table with 8 columns: Modalités et date de sortie, Désignation du bien, Valeur d'acquisition (coût historique), Durée de l'amort., Cumul des amort. antérieurs, Valeur nette comptable au jour de la cession, Prix de cession, Plus ou moins valeurs. It lists various assets like ROUTEUR, TELEPHONE 'GIGASET', and their depreciation details.

Table with 8 columns: Modalités et date de sortie, Désignation du bien, Valeur d'acquisition (coût historique), Durée de l'amort., Cumul des amort. antérieurs, Valeur nette comptable au jour de la cession, Prix de cession, Plus ou moins valeurs. It lists various assets like FAX LASER SF 500 SAMSUNG, TELEPHONE PORTABLE NOKIA, and their depreciation details.

Table with 2 columns: Modality, Value. It shows 'IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS' with a value of 9 335 182,00. Sub-section 'A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS' shows 'Produit des cessions d'immobilisations' with a value of 8 648 382,00.

Table with columns: Année de mobilisation et de financement, Désignation de la destination, Objectif de l'emprunt garanti, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/2022, Durée des remboursements, Période céd des remboursements, Taux moyen constaté sur l'année (F), Taux initial, Taux actuel, Taux nominal, Taux effectif, Indices sur devises, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Table with columns: Année de mobilisation et de financement, Désignation de la destination, Objectif de l'emprunt garanti, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/2022, Durée des remboursements, Période céd des remboursements, Taux moyen constaté sur l'année (F), Taux initial, Taux actuel, Taux nominal, Taux effectif, Indices sur devises, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Table with columns: Année de mobilisation et de financement, Désignation de la destination, Objectif de l'emprunt garanti, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/2022, Durée des remboursements, Période céd des remboursements, Taux moyen constaté sur l'année (F), Taux initial, Taux actuel, Taux nominal, Taux effectif, Indices sur devises, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Table with columns: Année de mobilisation et de financement, Désignation de la destination, Objectif de l'emprunt garanti, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/2022, Durée des remboursements, Période céd des remboursements, Taux moyen constaté sur l'année (F), Taux initial, Taux actuel, Taux nominal, Taux effectif, Indices sur devises, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Département de la collectivité	Année de médianisation et d'amortissement du L.F.T.C. (L.F.T.C. L)	Objet de rattachement (1)	Organisme préféré ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée révis. (2)	Période cdt des révisions (2)	Taux total		Taux moyen constant sur l'année (3)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou séries au prorata du pourcentage d'emprunt (7)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux nominal (3)	Taux effectif (3)				En intérêts (8)	En capital (8)
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 26 logements - rue de Couvenot - voir s.a	1 200 277,00	850 248,42	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	2 020,00	34 245,10
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 26 logements - rue des Couvenot - voir s.a	1 711 156,00	1 097 720,39	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	41,38	4 075,51
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - rue des Couvenot - voir s.a	209 471,15	184 851,03	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	598,67	4 972,34
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - rue des Couvenot - voir s.a	81 000,00	81 000,00	40,75	A	F	1,85%	1,85%	A1	EUR	1 460,95	0,00
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 13 logements - rue des Couvenot - voir s.a	49 050,00	49 050,00	40,75	A	F	1,85%	1,85%	A1	EUR	900,00	0,00
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue des Tâches BOLLWILLER	385 000,00	376 542,36	36,76	A	V	0,30%	0,30%	A1	EUR	1 048,62	9 807,24
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue des Tâches BOLLWILLER	235 000,00	234 140,01	40,96	A	V	0,30%	0,30%	A1	EUR	778,46	4 807,56
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue des Tâches BOLLWILLER	980 303,00	941 068,75	36,96	A	V	1,00%	1,00%	A1	EUR	10 068,54	19 242,25
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue des Tâches BOLLWILLER	499 965,00	490 855,34	40,96	A	V	1,00%	1,00%	A1	EUR	5 442,21	7 509,95
3° GRAND-EST	2021	C	Acquisition VEFA 14 logements - rue des Tâches BOLLWILLER	120 000,00	120 000,00	37,46	A	F	0,00%	0,00%	A1	EUR	0,00	0,00

Département de la collectivité	Année de médianisation et d'amortissement du L.F.T.C. (L.F.T.C. L)	Objet de rattachement (1)	Organisme préféré ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée révis. (2)	Période cdt des révisions (2)	Taux total		Taux moyen constant sur l'année (3)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou séries au prorata du pourcentage d'emprunt (7)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux nominal (3)	Taux effectif (3)				En intérêts (8)	En capital (8)
3° GRAND-EST	2015	P	Acquisition VEFA 17 logements - rue de la Vallée ALSTOM	498 000,00	419 002,54	32,33	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	3 442,27	12 062,33
3° GRAND-EST	2015	P	Acquisition VEFA 17 logements - rue de la Vallée ALSTOM	342 500,00	308 000,00	42,33	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	4 999,15	5 505,97
3° GRAND-EST	2015	P	Acquisition VEFA 17 logements - rue de la Vallée ALSTOM	587 000,00	500 000,15	32,33	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	8 200,06	12 030,32
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de la Vallée ALSTOM	504 880,79	500 292,89	40,50	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	5 016,89	8 303,07
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de la Vallée ALSTOM	971 800,00	894 558,88	35,50	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	10 000,00	20 100,00
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de la Vallée ALSTOM	248 240,20	231 100,45	40,50	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	707,50	4 066,55
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 10 logements - rue de la Vallée ALSTOM	574 262,47	519 060,20	35,50	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	1 883,29	16 007,79
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue de la Vallée ALSTOM	309 244,10	297 064,00	36,67	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	916,46	7 601,01
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue de la Vallée ALSTOM	152 023,00	146 066,16	46,67	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	1 027,75	2 366,09
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue de la Vallée ALSTOM	251 612,00	236 955,91	36,67	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	2 569,87	5 116,45
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue de la Vallée ALSTOM	119 300,70	109 070,14	46,67	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	335,68	2 127,56
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 11 logements - rue de la Vallée ALSTOM	547 167,37	522 000,94	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	965,45	9 240,21
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue de la Vallée ALSTOM	302 376,79	250 561,20	40,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	2 800,87	4 055,28

Département de la collectivité	Année de médianisation et d'amortissement du L.F.T.C. (L.F.T.C. L)	Objet de rattachement (1)	Organisme préféré ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée révis. (2)	Période cdt des révisions (2)	Taux total		Taux moyen constant sur l'année (3)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou séries au prorata du pourcentage d'emprunt (7)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux nominal (3)	Taux effectif (3)				En intérêts (8)	En capital (8)
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 11 logements - rue de la Vallée ALSTOM	81 000,00	79 154,43	38,87	A	V	0,30%	0,30%	A1	EUR	243,08	1 660,07
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 11 logements - rue de la Vallée ALSTOM	98 907,50	97 500,01	46,87	A	V	0,30%	0,30%	A1	EUR	179,79	1 007,56
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 11 logements - rue de la Vallée ALSTOM	249 021,00	244 619,32	38,87	A	V	1,00%	1,00%	A1	EUR	2 748,02	9 007,66
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 11 logements - rue de la Vallée ALSTOM	132 200,00	130 370,00	46,87	A	V	1,00%	1,00%	A1	EUR	1 498,07	1 999,94
3° GRAND-EST	2021	C	Acquisition VEFA 26 logements - rue de la Vallée ALSTOM	30 000,00	30 000,00	32,37	A	F	0,00%	0,00%	A1	EUR	0,00	0,00
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 26 logements - rue de la Vallée ALSTOM	377 000,00	369 020,03	38,04	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	1 138,11	6 068,98
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 26 logements - rue de la Vallée ALSTOM	232 100,00	221 810,00	48,04	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	686,07	4 330,91
3° GRAND-EST	2021	P	Acquisition VEFA 26 logements - rue de la Vallée ALSTOM	81 679,00	80 311,22	38,04	A	V	1,00%	1,00%	A1	EUR	10 126,67	16 407,78

Département de la collectivité	Année de médianisation et d'amortissement du L.F.T.C. (L.F.T.C. L)	Objet de rattachement (1)	Organisme préféré ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée révis. (2)	Période cdt des révisions (2)	Taux total		Taux moyen constant sur l'année (3)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou séries au prorata du pourcentage d'emprunt (7)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux nominal (3)	Taux effectif (3)				En intérêts (8)	En capital (8)
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue de la Vallée ALSTOM	498 071,46	457 321,94	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	5 142,48	9 005,54
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 14 logements - rue de la Vallée ALSTOM	147 159,97	139 029,91	46,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	425,47	2 715,42
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue de la Vallée ALSTOM	589 206,23	543 754,80	46,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	8 078,11	8 000,47
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue de la Vallée ALSTOM	1 094 854,00	1 033 320,77	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	11 680,70	22 466,00
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue de la Vallée ALSTOM	360 051,78	300 341,27	46,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	1 119,42	7 200,54
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 31 logements - rue de la Vallée ALSTOM	999 326,00	900 246,62	36,75	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	2 823,23	22 483,79
3° GRAND-EST	2017	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de la Vallée ALSTOM	120 887,90	118 803,27	46,42	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	305,46	2 303,44
3° GRAND-EST	2017	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de la Vallée ALSTOM	774 607,14	720 522,31	36,42	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	2 716,73	16 308,79
3° GRAND-EST	2017	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de la Vallée ALSTOM	771 552,79	727 266,00	36,42	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	9 176,28	16 066,47
3° GRAND-EST	2017	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de la Vallée ALSTOM	215 681,63	208 016,64	46,42	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	2 302,79	3 324,21
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de la Vallée ALSTOM	798 627,00	684 552,33	47,33	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	7 796,49	10 941,75
3° GRAND-EST	2018	P	Acquisition VEFA 36 logements - rue de la Vallée ALSTOM	470 612,60	450 007,56	47,33	A	V	0,00%	0,00%	A1	EUR	1 391,43	8 860,87

Table with 13 columns: Désignation de la collectivité, Année de mise en œuvre, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Durée, Période, Taxe totale, Taxe moyenne constatée sur l'année, Catégorie de l'opération, Indicateur de dette, Annuité garantie, etc.

Table with 13 columns: Désignation de la collectivité, Année de mise en œuvre, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Durée, Période, Taxe totale, Taxe moyenne constatée sur l'année, Catégorie de l'opération, Indicateur de dette, Annuité garantie, etc.

Table with 13 columns: Désignation de la collectivité, Année de mise en œuvre, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Durée, Période, Taxe totale, Taxe moyenne constatée sur l'année, Catégorie de l'opération, Indicateur de dette, Annuité garantie, etc.

Table with 13 columns: Désignation de la collectivité, Année de mise en œuvre, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Durée, Période, Taxe totale, Taxe moyenne constatée sur l'année, Catégorie de l'opération, Indicateur de dette, Annuité garantie, etc.

Table with 15 columns: Désignation de l'opération, Année de mobilisation, Désignation de l'investissement, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Date de rétrocession, Période de remboursement, Taux initial, Taux moyen constaté, Coût de l'emprunt garanti, Nombre de dérivés, Annuité garantie, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Table with 15 columns: Désignation de l'opération, Année de mobilisation, Désignation de l'investissement, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Date de rétrocession, Période de remboursement, Taux initial, Taux moyen constaté, Coût de l'emprunt garanti, Nombre de dérivés, Annuité garantie, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Table with 15 columns: Désignation de l'opération, Année de mobilisation, Désignation de l'investissement, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Date de rétrocession, Période de remboursement, Taux initial, Taux moyen constaté, Coût de l'emprunt garanti, Nombre de dérivés, Annuité garantie, Annuité garantie au cours de l'exercice.

Table with 15 columns: Désignation de l'opération, Année de mobilisation, Désignation de l'investissement, Désignation de l'opération, Montant initial, Capital restant, Date de rétrocession, Période de remboursement, Taux initial, Taux moyen constaté, Coût de l'emprunt garanti, Nombre de dérivés, Annuité garantie, Annuité garantie au cours de l'exercice.

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Année de mobilisation et d'investissement	Année Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date des remboursements	Période des remboursements	Taux initial			Indice de référence	Catégorie d'emprunt	Indice au dernier point avant modification	Année garantie au cours de l'emprunt
								Taux	Taux fixe	Taux variable				
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	111 000,00	111 000,00	47/70	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	1 221,05	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	39 000,00	39 000,00	37/70	A	F	Taux fixe à 0,50%	0,00%	0,00%	EUR	992,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	150 000,00	150 000,00	47/70	A	F	Taux fixe à 0,50%	0,00%	0,00%	EUR	992,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	89 000,00	89 000,00	37/69	A	V	0,00%	0,75%	0,00%	EUR	250,08	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	81 200,00	81 200,00	47/49	A	V	0,00%	0,75%	0,00%	EUR	240,72	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	178 810,00	178 810,00	37/69	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	1 644,08	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	118 251,00	118 251,00	47/49	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	1 276,76	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	35 000,00	35 000,00	37/69	A	F	Taux fixe à 0,50%	0,00%	0,00%	EUR	0,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA, rue de Mulhouse à Soustons	CDC	100 000,00	100 000,00	47/49	A	F	Taux fixe à 0,50%	0,00%	0,00%	EUR	992,00	0,00

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Année de mobilisation et d'investissement	Année Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date des remboursements	Période des remboursements	Taux initial			Indice de référence	Catégorie d'emprunt	Indice au dernier point avant modification	Année garantie au cours de l'emprunt
								Taux	Taux fixe	Taux variable				
DOMAL ESH	2020	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à HETTESHEIM	CDC	1 020 000,00	0,00	41/42	X	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	0,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à HETTESHEIM	CDC	674 000,00	674 000,00	49/42	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	0,00	0,00
DOMAL ESH	2022	Acquisition VEFA 30 logements - rue de Mulhouse à HETTESHEIM	CDC	490 000,00	490 000,00	29/42	A	F	Taux fixe à 1,30%	0,00%	0,00%	EUR	0,00	0,00
DOMAL ESH	2014	MTTINHEM - 2 rue des Landes - 11 tps - PUSIS	CDC	302 362,00	281 150,39	31/33	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	481,04	7 207,26
DOMAL ESH	2014	MTTINHEM - 2 rue des Landes - 11 tps - PUSIS	CDC	95 050,00	77 520,39	41/33	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	1 250,46	1 446,12
DOMAL ESH	2014	MTTINHEM - 2 rue des Landes - 11 tps - PUSIS	CDC	299 981,00	210 366,45	31/33	A	V	0,00%	0,70%	0,00%	EUR	1 807,04	6 217,88
DOMAL ESH	2014	MTTINHEM - 2 rue des Landes - 11 tps - PUSIS	CDC	69 693,00	58 542,07	41/33	A	V	0,00%	0,70%	0,00%	EUR	478,04	1 300,20
DOMAL ESH	2015	HADSIHEM - rue de la République - 10 tps en VEFA	CDC	239 284,00	212 179,88	42/38	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	2 230,21	3 843,33
DOMAL ESH	2015	HADSIHEM - rue de la République - 10 tps en VEFA	CDC	318 651,00	339 566,07	32/38	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	3 817,76	8 474,15
DOMAL ESH	2015	HADSIHEM - rue de la République - 10 tps en VEFA	CDC	302 000,00	275 451,49	42/38	A	V	0,00%	0,90%	0,00%	EUR	830,30	5 950,30
DOMAL ESH	2015	HADSIHEM - rue de la République - 10 tps en VEFA	CDC	611 335,00	597 113,38	32/38	A	V	0,00%	0,90%	0,00%	EUR	1 600,69	15 482,27

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Année de mobilisation et d'investissement	Année Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date des remboursements	Période des remboursements	Taux initial			Indice de référence	Catégorie d'emprunt	Indice au dernier point avant modification	Année garantie au cours de l'emprunt
								Taux	Taux fixe	Taux variable				
DOMAL ESH	2020	Acquisition 30 logements VEFA - rue de la République	CDC	542 273,00	542 273,00	37/78	A	V	0,00%	0,00%	0,00%	EUR	1 622,12	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 30 logements VEFA - rue de la République	CDC	390 356,00	390 356,00	47/78	A	V	0,00%	0,00%	0,00%	EUR	1 081,07	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 30 logements VEFA - rue de la République	CDC	1 160 235,00	1 160 235,00	37/78	A	V	0,00%	1,40%	0,00%	EUR	12 026,56	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 30 logements VEFA - rue de la République	CDC	661 185,00	661 185,00	47/78	A	V	0,00%	1,40%	0,00%	EUR	7 560,98	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 30 logements VEFA - rue de la République	CDC	150 000,00	150 000,00	37/78	A	F	Taux fixe à 0,50%	0,00%	0,00%	EUR	0,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 30 logements VEFA - rue de la République	CDC	450 000,00	450 000,00	47/78	A	F	Taux fixe à 0,50%	0,00%	0,00%	EUR	3 286,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 25 logements VEFA - rue de la République	CDC	267 992,00	267 992,00	47/48	A	V	0,00%	0,00%	0,00%	EUR	800,36	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 25 logements VEFA - rue de la République	CDC	888 096,00	888 096,00	37/48	A	V	0,00%	1,30%	0,00%	EUR	9 186,98	0,00

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Année de mobilisation et d'investissement	Année Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date des remboursements	Période des remboursements	Taux initial			Indice de référence	Catégorie d'emprunt	Indice au dernier point avant modification	Année garantie au cours de l'emprunt
								Taux	Taux fixe	Taux variable				
DOMAL ESH	2015	HADSIHEM - acquisition autorisation 5 tps - 1 rue de la République - 10 tps en VEFA	CDC	48 536,00	43 000,53	42/30	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	482,04	760,31
DOMAL ESH	2015	HADSIHEM - acquisition autorisation 5 tps - 1 rue de la République - 10 tps en VEFA	CDC	483 342,00	428 030,72	30/30	A	V	0,00%	1,30%	0,00%	EUR	4 760,67	10 258,90
DOMAL ESH	2019	Acquisition VEFA 14 logements - Subourg de Mulhouse à ZOGHEIM	CDC	691 352,00	686 817,9	36/43	A	V	0,00%	1,30%	0,00%	EUR	7 464,87	14 943,22
DOMAL ESH	2019	Acquisition VEFA 14 logements - Subourg de Mulhouse à ZOGHEIM	CDC	320 580,00	319 875,07	46/43	A	V	0,00%	1,30%	0,00%	EUR	3 574,55	9 177,03
DOMAL ESH	2019	Acquisition VEFA 14 logements - Subourg de Mulhouse à ZOGHEIM	CDC	649 872,00	633 647,15	36/43	A	V	0,00%	1,30%	0,00%	EUR	1 548,45	16 199,85
DOMAL ESH	2019	Acquisition VEFA 14 logements - Subourg de Mulhouse à ZOGHEIM	CDC	310 000,00	300 917,73	46/43	A	V	0,00%	1,30%	0,00%	EUR	900,02	6 244,27
DOMAL ESH	2019	Acquisition VEFA 14 logements - Subourg de Mulhouse à ZOGHEIM	CDC	98 000,00	98 000,00	46/43	A	F	Taux fixe à 1,10%	0,00%	0,00%	EUR	1 000,00	0,00
DOMAL ESH	2019	Acquisition VEFA 14 logements - Subourg de Mulhouse à ZOGHEIM	CDC	70 000,00	70 000,00	36/43	A	F	Taux fixe à 1,10%	0,00%	0,00%	EUR	770,00	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Soustons	CDC	153 327,00	153 327,00	37/70	A	V	0,00%	0,90%	0,00%	EUR	450,98	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Soustons	CDC	119 262,00	119 262,00	47/70	A	V	0,00%	0,90%	0,00%	EUR	340,88	0,00
DOMAL ESH	2020	Acquisition 7 logements VEFA - rue de Mulhouse à Soustons	CDC	154 955,00	154 955,00	37/70	A	V	0,00%	1,50%	0,00%	EUR	1 700,22	0,00

Designation de la structure	Année de construction et d'investissement	Objet de l'emprunt garanti	Organisation préfixe ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de ré-amortissement	Période cdt des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (B)			Indice de Coûts d'Emprunt (C)	Indice ou pourcentage de l'emprunt	Année garantie au cours de l'exercice		
								Taux	Index (E)	Taux	Index (A)	Taux	Index (F)				Taux	Index (G)
DOMAL ESH	2021	Construction 13 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	190.000,00	190.000,00	48,98	A	F	Taux fixe à 1,17 %	1,17	F	Taux fixe à 1,17 %	1,17	A,1	EUR	3.546,65		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	379.320,00	379.320,00	38,58	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	1.762,25		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	423.970,00	423.970,00	48,38	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	3.324,63		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	389.981,00	389.981,00	38,58	A	V	1,00 %	1,00	V	1,00 %	1,00	A,1	EUR	4.931,38		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	227.990,00	227.990,00	48,58	A	V	1,00 %	1,00	V	1,00 %	1,00	A,1	EUR	2.872,19		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	120.000,00	120.000,00	38,58	A	F	0,00 %	0,00	F	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	360.000,00	360.000,00	48,58	A	F	1,17 %	1,17	F	1,17 %	1,17	A,1	EUR	4.320,00		
DOMAL ESH	2021	Construction 13 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	29.990,00	29.990,00	48,58	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	86,37		
DOMAL ESH	2022	Construction 13 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	129.420,00	129.420,00	38,00	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		

Designation de la structure	Année de construction et d'investissement	Objet de l'emprunt garanti	Organisation préfixe ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de ré-amortissement	Période cdt des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (B)			Indice de Coûts d'Emprunt (C)	Indice ou pourcentage de l'emprunt	Année garantie au cours de l'exercice		
								Taux	Index (E)	Taux	Index (A)	Taux	Index (F)				Taux	Index (G)
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	115.910,00	115.910,00	49,00	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	299.420,00	299.420,00	38,00	A	V	1,00 %	1,00	V	1,00 %	1,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	224.885,00	224.885,00	49,00	A	V	1,00 %	1,00	V	1,00 %	1,00	A,1	EUR	960,88		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	48.000,00	48.000,00	38,00	A	F	0,00 %	0,00	F	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	120.000,00	120.000,00	49,00	A	V	1,00 %	1,00	V	1,00 %	1,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	179.520,00	179.520,00	49,17	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	960,88		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	109.474,00	109.474,00	38,17	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	98,63		
DOMAL ESH	2022	Acquisition 10 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	60.000,00	60.000,00	48,17	A	F	1,21 %	1,21	F	1,21 %	1,21	A,1	EUR	44,37		
DOMAL ESH	2022	Construction 13 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	79.600,00	79.600,00	38,42	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		

Designation de la structure	Année de construction et d'investissement	Objet de l'emprunt garanti	Organisation préfixe ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de ré-amortissement	Période cdt des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (B)			Indice de Coûts d'Emprunt (C)	Indice ou pourcentage de l'emprunt	Année garantie au cours de l'exercice		
								Taux	Index (E)	Taux	Index (A)	Taux	Index (F)				Taux	Index (G)
DOMAL ESH	2020	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	542.280,00	542.280,00	47,49	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	5.988,43		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	105.000,00	105.000,00	37,49	A	F	1,90 %	1,90	F	1,90 %	1,90	A,1	EUR	2.062,50		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	175.000,00	175.000,00	47,49	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	962,77		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	309.991,00	309.991,00	37,49	A	V	1,10 %	1,10	V	1,10 %	1,10	A,1	EUR	3.512,24		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 8 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	172.894,00	172.894,00	47,49	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	3.512,24		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 8 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	349.201,00	349.201,00	37,49	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	3.512,24		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 8 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	172.894,00	172.894,00	47,49	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	1.947,64		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 8 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	40.000,00	40.000,00	37,49	A	F	1,00 %	1,00	F	1,00 %	1,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2020	Acquisition 8 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	120.000,00	120.000,00	47,49	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	1.140,00		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	1.140.201,00	1.140.201,00	38,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	3.512,24		

Designation de la structure	Année de construction et d'investissement	Objet de l'emprunt garanti	Organisation préfixe ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de ré-amortissement	Période cdt des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (B)			Indice de Coûts d'Emprunt (C)	Indice ou pourcentage de l'emprunt	Année garantie au cours de l'exercice		
								Taux	Index (E)	Taux	Index (A)	Taux	Index (F)				Taux	Index (G)
DOMAL ESH	2021	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	799.980,00	799.980,00	48,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	3.321,37		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	397.297,00	397.297,00	38,25	A	V	1,00 %	1,00	V	1,00 %	1,00	A,1	EUR	3.321,37		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	209.200,00	209.200,00	48,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	2.302,38		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 20 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	120.000,00	120.000,00	38,25	A	F	0,00 %	0,00	F	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 24 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	360.000,00	360.000,00	48,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	3.321,37		
DOMAL ESH	2021	Acquisition 24 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	484.320,00	484.320,00	38,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	1.924,17		
DOMAL ESH	2021	Construction 12 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	497.773,00	497.773,00	38,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	9.927,60		
DOMAL ESH	2021	Construction 12 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	27.420,00	27.420,00	48,25	A	V	0,00 %	0,00	V	0,00 %	0,00	A,1	EUR	310,33		
DOMAL ESH	2021	Construction 12 logements - voir de la Cité de la Ville	CDC	60.000,00	60.000,00	38,25	A	F	0,00 %	0,00	F	0,00 %	0,00	A,1	EUR	0,00		

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de l'unité budgétaire	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (I)	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (II)	Objet de l'engagement garanti	Organisation préfixe au chef de file	Capital Montant initial	Date de ré-évaluation	Période cdt des re-versements (C)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'exercice (E)		Catégorie d'engagement (F)	Indice au 31/12/2022 (G)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux (I)	Index (I)	Taux (E)	Index (E)			En crédits (H)	En capital (I)
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	1.500.000,00	33.42	A	0,50	1,500	0,50	1,500	A-1	EUR	15.000,00	33.000,00
MDA-HABITAT	2017	P	ACHAT DE MATERIEL - 2017	CDC	91.100,00	44,08	A	0,50	1,500	0,50	1,503	A-1	EUR	520,14	900,00
MDA-HABITAT	2017	P	ACHAT DE MATERIEL - 2017	CDC	411.000,00	34,08	A	0,50	1,500	0,50	1,503	A-1	EUR	4.172,52	8.642,50
MDA-HABITAT	2017	P	ACHAT DE MATERIEL - 2017	CDC	689.000,00	30,50	A	0,50	1,500	0,50	1,509	A-1	EUR	6.425,80	12.877,01
MDA-HABITAT	2017	P	ACHAT DE MATERIEL - 2017	CDC	254.200,00	45,00	A	0,50	1,500	0,50	1,507	A-1	EUR	2.670,03	3.980,04
MDA-HABITAT	2017	P	ACHAT DE MATERIEL - 2017	CDC	637.000,00	35,00	A	0,50	1,500	0,50	1,509	A-1	EUR	1.785,15	15.713,49
MDA-HABITAT	2017	P	ACHAT DE MATERIEL - 2017	CDC	233.300,00	45,00	A	0,50	1,500	0,50	1,509	A-1	EUR	990,25	4.207,21
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	651.000,00	45,50	A	0,50	1,500	0,50	1,544	A-1	EUR	6.872,75	10.724,81
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	1.821.100,00	35,00	A	0,50	1,500	0,50	1,543	A-1	EUR	37.533,33	70.165,00
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	1.990.000,00	35,00	A	0,50	1,500	0,50	1,543	A-1	EUR	16.523,40	33.115,00
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	244.000,00	45,00	A	0,50	1,500	0,50	1,544	A-1	EUR	2.694,50	3.929,01
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	891.000,00	35,00	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	1.091,15	14.987,18

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de l'unité budgétaire	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (I)	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (II)	Objet de l'engagement garanti	Organisation préfixe au chef de file	Capital Montant initial	Date de ré-évaluation	Période cdt des re-versements (C)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'exercice (E)		Catégorie d'engagement (F)	Indice au 31/12/2022 (G)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux (I)	Index (I)	Taux (E)	Index (E)			En crédits (H)	En capital (I)
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	94.500,00	65,70	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	260,28	1.748,87
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	1.701.000,00	35,75	A	0,50	1,500	0,50	1,462	A-1	EUR	17.010,48	30.203,69
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	574.000,00	45,75	A	0,50	1,500	0,50	1,483	A-1	EUR	6.042,93	8.888,95
MDA-HABITAT	2018	P	ACHAT DE MATERIEL - 2018	CDC	208.000,00	35,00	A	0,50	1,500	0,50	1,417	A-1	EUR	900,03	4.970,39
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	71.400,00	45,50	A	0,50	1,500	0,50	1,519	A-1	EUR	202,70	1.240,79
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	875.000,00	46,42	A	0,50	1,500	0,50	1,596	A-1	EUR	9.280,49	13.600,21
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	2.682.000,00	38,42	A	0,50	1,500	0,50	1,500	A-1	EUR	36.137,63	54.807,83
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	1.919.000,00	36,42	A	0,50	1,500	0,50	1,506	A-1	EUR	5.480,22	45.592,52
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	713.000,00	46,42	A	0,50	1,500	0,50	1,507	A-1	EUR	2.070,29	13.072,59
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	213.900,00	38,42	A	0,50	1,500	0,50	1,509	A-1	EUR	2.200,44	4.295,29
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	180.300,00	46,42	A	0,50	1,500	0,50	1,500	A-1	EUR	1.362,26	2.011,20
MDA-HABITAT	2019	P	ACHAT DE MATERIEL - 2019	CDC	30.000,00	36,42	A	0,50	1,500	0,50	1,507	A-1	EUR	300,00	0,00

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de l'unité budgétaire	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (I)	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (II)	Objet de l'engagement garanti	Organisation préfixe au chef de file	Capital Montant initial	Date de ré-évaluation	Période cdt des re-versements (C)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'exercice (E)		Catégorie d'engagement (F)	Indice au 31/12/2022 (G)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux (I)	Index (I)	Taux (E)	Index (E)			En crédits (H)	En capital (I)
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	54.271,00	49,42	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	0,00	0,00
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	88.844,00	36,42	A	0,50	1,500	0,50	1,513	A-1	EUR	0,00	0,00
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	42.500,00	49,42	A	0,50	1,500	0,50	1,513	A-1	EUR	0,00	0,00
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	30.000,00	49,42	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	0,00	0,00
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	204.342,00	15,50	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	2.872,32	9.900,97
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	117.627,00	35,50	A	0,50	1,500	0,50	1,573	A-1	EUR	1.460,32	2.080,14
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	298.200,00	26,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	7.010,62	6.710,56
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	69.820,00	37,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	1.500,36	1.000,42
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	332.500,00	26,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	1.978,07	7.950,73
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	70.850,00	37,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	1.737,78	1.200,46
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	757.500,00	30,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	10.407,13	10.002,73
MDA-HABITAT	2022	P	Construction 2 logements - 2022	CDC	391.200,00	40,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	7.720,98	6.033,70

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de l'unité budgétaire	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (I)	Année de mobilisation et d'imputation de l'engagement (II)	Objet de l'engagement garanti	Organisation préfixe au chef de file	Capital Montant initial	Date de ré-évaluation	Période cdt des re-versements (C)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'exercice (E)		Catégorie d'engagement (F)	Indice au 31/12/2022 (G)	Années garanties au cours de l'exercice	
								Taux (I)	Index (I)	Taux (E)	Index (E)			En crédits (H)	En capital (I)
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	309.500,00	49,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	4.750,56	9.022,75
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	189.900,00	40,17	A	0,50	1,500	0,50	1,545	A-1	EUR	2.490,00	3.998,93
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	1.298.000,00	32,00	A	0,50	1,500	0,50	1,507	A-1	EUR	10.368,19	23.093,13
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	149.900,00	42,00	A	0,50	1,500	0,50	1,507	A-1	EUR	1.497,29	2.296,01
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	525.000,00	47,17	A	0,50	1,500	0,50	1,514	A-1	EUR	9.208,08	8.020,64
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	1.245.000,00	32,17	A	0,50	1,500	0,50	1,513	A-1	EUR	10.688,26	26.032,23
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	188.900,00	32,58	A	0,50	1,500	0,50	1,500	A-1	EUR	1.660,00	3.100,44
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	299.200,00	43,33	A	0,50	1,500	0,50	1,552	A-1	EUR	1.915,54	3.275,50
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	429.400,00	30,17	A	0,50	1,500	0,50	1,461	A-1	EUR	6.000,00	9.068,44
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	220.000,00	42,75	A	0,50	1,500	0,50	1,480	A-1	EUR	2.295,49	3.907,21
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	289.200,00	43,33	A	0,50	1,500	0,50	1,427	A-1	EUR	6.607,07	4.617,24
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	716.400,00	30,33	A	0,50	1,500	0,50	1,428	A-1	EUR	7.073,24	15.951,45
MDA-HABITAT	2013	P	Construction 11 logements - 2013	CDC	589.200,00	43,42	A	0,50	1,500	0,50	1,395	A-1	EUR	1.008,16	3.033,39

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de la structure	Année de réalisation et d'investissement (N+1)	Année	Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prévue au chef de file	Montant initial	Date révisée de fin de durée	Période (en années)	Taux initial		Taux moyens constatés sur l'exercice (N)		Indice de référence	Année garantie au cours de l'exercice		
									Index (4)	Taux annuel (3)	Index (5)	Taux annuel (3)		En intérêts (€)	En capital (€)	
									(1)	(2)	(6)	(7)		(8)	(9)	
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	140 700,00	138 604,38	46,42	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	42,42	2 142,50
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	242 200,00	222 568,13	36,42	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	69,37	2 762,47
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	138 800,00	130 400,87	36,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,350	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	1 406,80	2 840,03
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	49 500,00	39 682,29	46,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,350	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	42,39	620,59
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	139 300,00	129 482,79	36,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	288,38	3 304,19
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	107 000,00	101 223,30	46,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	309,71	1 002,64
MVA HABITAT	2019	P	Acquisition VEFA 5 logements - rue de Strasbourg	CDC	25 000,00	25 000,00	36,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,350	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	23,59	0,00
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la Vierge	CDC	230 000,00	219 226,13	37,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	63,42	6 429,07
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la Vierge	CDC	142 000,00	137 502,74	47,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	426,64	2 660,61
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la Vierge	CDC	75 000,00	75 000,00	37,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,100	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	69,00	0,00
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la Vierge	CDC	43 500,00	42 3 69,66	47,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,100	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	4 719,71	6 864,68
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition VEFA 15 logements - rue de la Vierge	CDC	583 325,00	654 632,79	37,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,100	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	7 306,47	13 843,42

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de la structure	Année de réalisation et d'investissement (N+1)	Année	Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prévue au chef de file	Montant initial	Date révisée de fin de durée	Période (en années)	Taux initial		Taux moyens constatés sur l'exercice (N)		Indice de référence	Année garantie au cours de l'exercice		
									Index (4)	Taux annuel (3)	Index (5)	Taux annuel (3)		En intérêts (€)	En capital (€)	
									(1)	(2)	(6)	(7)		(8)	(9)	
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition 4 logements - rue de Mulhouse à Strasbourg	CDC	509 345,00	488 630,39	22,25	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,100	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	5 480,74	12 718,64
MVA HABITAT	2020	P	Acquisition 4 logements - rue de Mulhouse à Strasbourg	CDC	181 818,00	170 388,72	47,25	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,100	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,000	EUR	1 070,84	2 779,76
MVA HABITAT	2021	P	Rehabilitation thermique 54 logements - ruelles de la Vierge - Tourville-Clémence	CDC	798 000,00	719 379,24	18,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,550	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	288,50	37 620,76
MVA HABITAT	2022	P	Construction 4 logements - rue de BMA SAUSHEIM	CDC	697 917,00	675 242,07	28,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	1,550	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	233,90	12 596,43
MVA HABITAT	2022	P	Construction 4 logements - rue de BMA SAUSHEIM	CDC	129 176,00	123 864,08	28,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	1,550	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	42,00	2 110,32
MVA HABITAT	2022	P	Rehabilitation 4 logements - rue de BMA SAUSHEIM	CDC	377 186,00	377 186,00	24,17	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	1,510	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	0,00	0,00
MVA HABITAT	2022	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue de Mulhouse	CDC	707 640,00	684 026,95	28,23	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	1,510	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	341,30	12 696,15
MVA HABITAT	2022	P	Acquisition VEFA 9 logements - rue de Mulhouse	CDC	386 770,00	384 020,20	48,33	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	1,550	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	297,79	9 349,17
MEDIA	2011	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 8 logements PLUS	CDC	287 486,00	227 195,77	29,23	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	2,850	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,25 sur Level AP/Prime1	0,000	EUR	2 321,66	4 929,97

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de la structure	Année de réalisation et d'investissement (N+1)	Année	Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prévue au chef de file	Montant initial	Date révisée de fin de durée	Période (en années)	Taux initial		Taux moyens constatés sur l'exercice (N)		Indice de référence	Année garantie au cours de l'exercice		
									Index (4)	Taux annuel (3)	Index (5)	Taux annuel (3)		En intérêts (€)	En capital (€)	
									(1)	(2)	(6)	(7)		(8)	(9)	
MEDIA	2013	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 8 logements PLUS	CDC	124 192,00	105 333,33	38,75	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,650	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1 182,34	EUR	2 128,09	0,00
MEDIA	2011	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 8 logements PLUS	CDC	92 032,00	68 986,06	29,75	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,050	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2 273,67	EUR	0,00	0,00
MEDIA	2011	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 2 logements	CDC	30 211,00	24 722,74	38,75	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,650	Level AP/Prime1 + (-0,22)	70,96	EUR	866,74	0,00
MEDIA	2011	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 3 logements PLUS	CDC	97 870,00	69 145,32	29,75	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,650	Level AP/Prime1 + (-0,22)	6 116,54	EUR	13 176,35	0,00
MEDIA	2011	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 3 logements PLUS	CDC	529 678,00	449 380,30	38,75	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,850	Level AP/Prime1 + (-0,22)	5 844,26	EUR	9 168,38	0,00
MEDIA	2012	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 8 logements PLUS	CDC	529 322,00	412 251,00	29,00	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,650	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1 298,10	EUR	1 113,89	0,00
MEDIA	2012	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 8 logements PLUS	CDC	160 272,00	158 471,11	38,00	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,650	Level AP/Prime1 + (-0,22)	486,65	EUR	3 742,69	0,00
MEDIA	2012	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 22 logements	CDC	1 840 380,00	1 501 855,88	29,00	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,850	Level AP/Prime1 + (-0,22)	19 983,13	EUR	42 064,60	0,00
MEDIA	2012	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 22 logements	CDC	646 108,00	506 550,72	29,00	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	2,850	Level AP/Prime1 + (-0,22)	5 662,59	EUR	10 039,54	0,00
MEDIA	2015	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 11 logements PLUS	CDC	811 194,00	809 241,03	17,00	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,000	Level AP/Prime1 + (-0,22)	10 274,30	EUR	33 602,79	0,00
MEDIA	2015	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 13 logements PLUS	CDC	1 840 554,00	1 677 636,40	28,07	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,350	Level AP/Prime1 + (-0,22)	18 985,71	EUR	48 038,43	0,00
MEDIA	2016	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 33 logements	CDC	287 220,00	245 002,48	43,67	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1,350	Level AP/Prime1 + (-0,22)	3 879,43	EUR	7 073,24	0,00
MEDIA	2016	P	SAU sur le Mulhouse - Roadshow 33 logements	CDC	709 512,00	615 748,65	33,67	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,900	Level AP/Prime1 + (-0,22)	1 896,36	EUR	16 372,00	0,00

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION - CA - 2022

Désignation de la structure	Année de réalisation et d'investissement (N+1)	Année	Profit	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prévue au chef de file	Montant initial	Date révisée de fin de durée	Période (en années)	Taux initial		Taux moyens constatés sur l'exercice (N)		Indice de référence	Année garantie au cours de l'exercice		
									Index (4)	Taux annuel (3)	Index (5)	Taux annuel (3)		En intérêts (€)	En capital (€)	
									(1)	(2)	(6)	(7)		(8)	(9)	
MEDIA	2016	P	WITTENHEIM - rue WITTENHEIM - 13 logements	CDC	115 654,00	104 002,19	43,67	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22)	0,550	Level AP/Prime1 + (-0,22)	315,42	EUR	2 079,81	0,00
MEDIA	2019	P	Closure de la Gare LOOSEMONT & MEDIA Jouvaux Nordheim	CDC	867 782,13	666 620,70	12,50	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,300	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	22,25	EUR	45 680,00	0,00
MEDIA	2022	P	Construction 5 logements	CDC	277 633,00	277 633,00	29,34	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,300	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,00	EUR	0,00	0,00
MEDIA	2022	P	Construction 5 logements	CDC	107 654,00	101 654,00	49,34	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,300	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,00	EUR	0,00	0,00
MEDIA	2022	P	Rue de la Vierge ROCHALLER	CDC	469 261,00	469 261,00	25,12	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,300	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,00	EUR	0,00	0,00
MEDIA	2022	P	Rue de la Vierge ROCHALLER	CDC	169 307,00	169 307,00	46,12	A	V	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,300	Level AP/Prime1 + (-0,22) Floor -0,2 sur Level AP/Prime1	0,00	EUR	0,00	0,00

Année de mobilisation et d'investissement Développement Durable	Année de profit Financement	Description de l'opération	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de remboursement	Période cédée	Taux moyen constaté sur l'année (1)				Médias ou documents produits	Années garanties au cours de l'exercice
									Taux	Taux	Taux	Taux		
2022	P	NECLIA	Rue de la Toile SCHWILLER	CCC	720 690,00	312 690,00	30/12	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2022	P	NECLIA	Rue de la Toile SCHWILLER	CCC	312 106,00	312 106,00	30/12	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2021	P	NECLIA	Rue de la Toile SCHWILLER	CCC	312 000,00	306 165,64	28/12	A	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2019	P	NECLIA	Construction 12 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	394 462,00	375 234,31	31/03	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2019	P	NECLIA	Construction 12 logements - impasse Marie-Françoise à Rohrmann	CCC	292 548,00	197 461,11	31/03	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2019	P	NECLIA	Construction 12 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	192 770,00	99 202,48	31/03	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2019	P	NECLIA	Construction 12 logements - impasse Marie-Françoise à Rohrmann	CCC	296 307,00	282 096,03	31/03	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2021	P	NECLIA	Construction 12 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	49 690,00	0,00	30/12	X	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00

Année de mobilisation et d'investissement Développement Durable	Année de profit Financement	Description de l'opération	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de remboursement	Période cédée	Taux moyen constaté sur l'année (1)				Médias ou documents produits	Années garanties au cours de l'exercice
									Taux	Taux	Taux	Taux		
2023	P	NECLIA	Construction 2 logements - rue des Coëbels à SCHWILLER	CCC	73 390,00	0,00	30/06	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 2 logements - rue des Coëbels à SCHWILLER	CCC	30 000,00	30 000,00	29/06	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2021	C	NECLIA	Construction 12 logements - rue des Coëbels à SCHWILLER	CCC	10 000,00	10 000,00	30/06	A	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des Coëbels à SCHWILLER	CCC	142 500,00	0,00	41/03	X	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des Coëbels à SCHWILLER	CCC	192 720,00	0,00	31/03	X	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des Coëbels à SCHWILLER	CCC	492 540,00	0,00	41/03	X	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des Coëbels à SCHWILLER	CCC	492 540,00	0,00	31/03	X	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des Coëbels à SCHWILLER	CCC	225 000,00	0,00	41/03	X	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2021	C	NECLIA	Acquisition VEFA 15 logements - impasse des Coëbels à SCHWILLER	CCC	71 900,00	71 900,00	30/06	A	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00

Année de mobilisation et d'investissement Développement Durable	Année de profit Financement	Description de l'opération	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de remboursement	Période cédée	Taux moyen constaté sur l'année (1)				Médias ou documents produits	Années garanties au cours de l'exercice
									Taux	Taux	Taux	Taux		
2021	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	178 301,00	0,00	42/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2021	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	362 650,00	0,00	31/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	62 040,00	0,00	42/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	109 900,00	0,00	31/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	229 980,00	0,00	42/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	491 735,00	0,00	31/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	270 000,00	0,00	31/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	99 000,00	90 000,00	30/06	A	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Construction 18 logements - rue de Malmouse à Rohrmann	CCC	109 070,00	0,00	42/03	X	0,92%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00

Année de mobilisation et d'investissement Développement Durable	Année de profit Financement	Description de l'opération	Objet de l'emprunt garanti	Organisation prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de remboursement	Période cédée	Taux moyen constaté sur l'année (1)				Médias ou documents produits	Années garanties au cours de l'exercice
									Taux	Taux	Taux	Taux		
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue de Malmouse à SCHWILLER	CCC	298 690,00	0,00	41/03	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue de Malmouse à SCHWILLER	CCC	192 250,00	0,00	31/03	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue de Malmouse à SCHWILLER	CCC	2 273 110,00	0,00	41/03	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue de Malmouse à SCHWILLER	CCC	1 286 280,00	0,00	31/03	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2023	P	NECLIA	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue de Malmouse à SCHWILLER	CCC	626 000,00	0,00	46/03	X	0,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2021	C	NECLIA	Acquisition VEFA 42 logements Tranche 2 - rue de Malmouse à SCHWILLER	CCC	210 000,00	210 000,00	30/06	A	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 60 logements - rue de la Suzanne à SCHWILLER	CCC	301 660,00	0,00	41/03	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00
2024	P	NECLIA	Acquisition VEFA 60 logements - rue de la Suzanne à SCHWILLER	CCC	717 040,00	0,00	31/03	X	1,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00	0,00

Année de mobilisation et d'investissement Département de destination	Année Profil	Objet de l'emprunt garanti	Opérations effectuées au chef de file	Montant initial	Capital restitué de la 31/12/20	Durée en années	Période ciblé des remboursements	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (H)		Catégorie de risque (F)	Indice des dividendes modifié en capital	Année garantie au cours de l'exercice
								Taux (I)	Taux (J)	Index (K)	Index (L)			
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements - voir l'annexe 1	890 700,00	0,00	41,00	X	V	1,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements - voir l'annexe 1	849 870,00	0,00	51,00	X	V	0,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements - voir l'annexe 1	858 100,00	0,00	41,00	X	V	1,500%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements - voir l'annexe 1	562 000,00	0,00	55,00	X	V	1,500%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 42 logements - voir l'annexe 1	630 000,00	0,00	41,50	X	V	1,75%	F	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2022	C	Acquisition VEFA 42 logements - voir l'annexe 1	310 000,00	210 000,00	30,00	A	F	Taux fixe à 0,000%	F	Taux fixe à 0,000%	A-1	EUR	0,00
OPH HABITATS ALSACE	2016	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	660 000,00	539 276,56	19,33	T	F	Taux fixe à 0,291%	F	Taux fixe à 1,122%	A-1	EUR	6 137,21
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	395 000,00	396 457,82	38,58	A	V	0,590%	V	0,510%	A-1	EUR	1 128,51
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	301 000,00	32 568,94	22,49	A	F	Taux fixe à 0,980%	F	Taux fixe à 0,980%	A-1	EUR	331,26
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	35 000,00	35 000,00	30,00	A	V	1,350%	V	1,350%	A-1	EUR	250,00

Année de mobilisation et d'investissement Département de destination	Année Profil	Objet de l'emprunt garanti	Opérations effectuées au chef de file	Montant initial	Capital restitué de la 31/12/20	Durée en années	Période ciblé des remboursements	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (H)		Catégorie de risque (F)	Indice des dividendes modifié en capital	Année garantie au cours de l'exercice
								Taux (I)	Taux (J)	Index (K)	Index (L)			
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 40 logements - voir l'annexe 1	894 400,00	0,00	41,00	X	V	1,100%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 40 logements - voir l'annexe 1	1 249 270,00	0,00	51,00	X	V	1,100%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2023	P	Acquisition VEFA 40 logements - voir l'annexe 1	900 000,00	0,00	30,00	X	F	Taux fixe à 0,990%	F	Taux fixe à 0,990%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2021	C	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	305 000,00	305 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0,000%	F	Taux fixe à 0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2023	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	311 900,00	0,00	20,00	X	F	Taux fixe à 0,990%	F	Taux fixe à 0,990%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	868 000,00	0,00	21,00	X	V	0,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	82 700,00	0,00	41,00	X	V	0,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	79 000,00	0,00	51,00	X	V	0,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	1 548 200,00	0,00	41,00	X	V	1,700%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00

Année de mobilisation et d'investissement Département de destination	Année Profil	Objet de l'emprunt garanti	Opérations effectuées au chef de file	Montant initial	Capital restitué de la 31/12/20	Durée en années	Période ciblé des remboursements	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (H)		Catégorie de risque (F)	Indice des dividendes modifié en capital	Année garantie au cours de l'exercice
								Taux (I)	Taux (J)	Index (K)	Index (L)			
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	180 000,00	174 652,68	46,38	A	V	1,500%	V	1,211%	A-1	EUR	1 933,91
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	350 000,00	320 134,48	38,38	A	V	1,500%	V	1,171%	A-1	EUR	2 856,43
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	180 000,00	180 000,00	48,38	A	V	0,590%	V	0,492%	A-1	EUR	5 103,63
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	280 000,00	246 864,63	28,38	A	V	1,350%	V	1,555%	A-1	EUR	2 710,00
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	137 200,00	139 648,08	45,38	A	V	1,350%	V	1,555%	A-1	EUR	1 442,78
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	134 000,00	119 270,85	45,38	A	V	1,350%	V	1,555%	A-1	EUR	1 302,16
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	595 000,00	541 937,75	26,38	A	V	1,500%	V	1,555%	A-1	EUR	9 000,00
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	341 942,48	312 044,71	33,75	A	V	1,350%	V	1,461%	A-1	EUR	3 320,33
OPH HABITATS ALSACE	2019	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	231 118,65	215 003,74	43,75	A	V	1,350%	V	1,461%	A-1	EUR	2 426,67
OPH HABITATS ALSACE	2013	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	113 296,67	62 798,06	29,75	A	V	1,500%	V	1,647%	A-1	EUR	905,86
OPH HABITATS ALSACE	2013	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	289 657,15	207 033,16	29,32	A	V	1,600%	V	1,646%	A-1	EUR	3 446,25
OPH HABITATS ALSACE	2014	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	805 55,00	746 306,15	42,31	A	V	1,650%	V	1,647%	A-1	EUR	9 000,01
OPH HABITATS ALSACE	2013	P	Acquisition VEFA 10 logements - voir l'annexe 1	271 300,08	160 608,36	20,75	A	V	0,850%	V	0,949%	A-1	EUR	1 423,51

Année de mobilisation et d'investissement Département de destination	Année Profil	Objet de l'emprunt garanti	Opérations effectuées au chef de file	Montant initial	Capital restitué de la 31/12/20	Durée en années	Période ciblé des remboursements	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (H)		Catégorie de risque (F)	Indice des dividendes modifié en capital	Année garantie au cours de l'exercice
								Taux (I)	Taux (J)	Index (K)	Index (L)			
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	1 113 200,00	0,00	51,00	X	V	1,100%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2023	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	490 000,00	0,00	40,00	X	F	Taux fixe à 1,090%	F	Taux fixe à 1,090%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2022	C	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	182 000,00	182 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0,000%	F	Taux fixe à 0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	303 500,00	0,00	41,00	X	V	0,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	181 500,00	0,00	51,00	X	V	0,000%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	541 300,00	0,00	41,00	X	V	1,700%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2024	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	244 040,00	0,00	51,00	X	V	1,700%	V	0,000%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2023	P	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	225 000,00	0,00	40,00	X	F	Taux fixe à 1,090%	F	Taux fixe à 1,090%	A-1	EUR	0,00
NECLIA	2022	C	Acquisition VEFA 30 logements - voir l'annexe 1	78 000,00	78 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0,000%	F	Taux fixe à 0,000%	A-1	EUR	0,00

Table with 12 columns: Années de réalisation et d'amortissement, Désignation de la subvention, Années, Profil, Objet de l'emprunt garanti, Organisation, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/N, Durée, Période, Trésorerie, Trésorerie constatée sur l'année (N), Catégorie d'emprunt, Indices ou devises, Années partielles au cours de l'exercice, En crédits, En capitaux.

Table with 12 columns: Années de réalisation et d'amortissement, Désignation de la subvention, Années, Profil, Objet de l'emprunt garanti, Organisation, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/N, Durée, Période, Trésorerie, Trésorerie constatée sur l'année (N), Catégorie d'emprunt, Indices ou devises, Années partielles au cours de l'exercice, En crédits, En capitaux.

Table with 12 columns: Années de réalisation et d'amortissement, Désignation de la subvention, Années, Profil, Objet de l'emprunt garanti, Organisation, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/N, Durée, Période, Trésorerie, Trésorerie constatée sur l'année (N), Catégorie d'emprunt, Indices ou devises, Années partielles au cours de l'exercice, En crédits, En capitaux.

Table with 12 columns: Années de réalisation et d'amortissement, Désignation de la subvention, Années, Profil, Objet de l'emprunt garanti, Organisation, Montant initial, Capital restant dû au 31/12/N, Durée, Période, Trésorerie, Trésorerie constatée sur l'année (N), Catégorie d'emprunt, Indices ou devises, Années partielles au cours de l'exercice, En crédits, En capitaux.

Table with 11 columns: Année de modification et d'investissement, Désignation de la structure, Années Profits, Objectifs de l'investissement, Montant initial, Capital, Durée, Période, Taxe initiale, Taxe moyenne constatée sur l'exercice (I), Indicateurs de rendement, Années prévues au cours de l'exercice.

Table with 11 columns: Année de modification et d'investissement, Désignation de la structure, Années Profits, Objectifs de l'investissement, Montant initial, Capital, Durée, Période, Taxe initiale, Taxe moyenne constatée sur l'exercice (I), Indicateurs de rendement, Années prévues au cours de l'exercice.

Table with 11 columns: Année de modification et d'investissement, Désignation de la structure, Années Profits, Objectifs de l'investissement, Montant initial, Capital, Durée, Période, Taxe initiale, Taxe moyenne constatée sur l'exercice (I), Indicateurs de rendement, Années prévues au cours de l'exercice.

Table with 11 columns: Année de modification et d'investissement, Désignation de la structure, Années Profits, Objectifs de l'investissement, Montant initial, Capital, Durée, Période, Taxe initiale, Taxe moyenne constatée sur l'exercice (I), Indicateurs de rendement, Années prévues au cours de l'exercice.

Designation de la subvention	Année de mobilisation et d'imputation		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin des remboursements	Période de remboursement (en années)	Taux moyen constaté sur l'année (R)				Indice au 31/12/N		
	Année	Profil							Taux initial	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Indice (I)	Indice (I)	
SOMCO	2022	P	2 rue des Chalignays ROUEM	CDC	173 000,00	173 000,00	49,33	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
SOMCO	2021	C	2 rue des Chalignays ROUEM	CDC	158 000,00	158 000,00	47,93	A	F	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,297,20
SOMCO	2021	P	Réhabilitation thermique de 4 logements - rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	491 000,00	38 493,93	23,00	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	100,00
SOMCO	2021	P	Réhabilitation thermique de 4 logements - rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	72 542,00	68 193,02	23,00	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	775,26
SOMCO	2019	P	Construction 10 logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	290 742,00	264 495,16	22,17	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	996,04
SOMCO	2019	P	Programme d'investissement dans les logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	200 000,00	200 000,00	31,63	A	F	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	2 200,00
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	308 961,54	302 290,67	30,00	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1 720,39
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	95 295,54	95 036,14	48,50	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	364,47
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	480 622,84	478 632,06	38,00	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	8 596,41
SOMCO	2018	P	Construction 10 logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	150 941,02	148 992,50	48,50	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	2 279,92

Designation de la subvention	Année de mobilisation et d'imputation		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin des remboursements	Période de remboursement (en années)	Taux moyen constaté sur l'année (R)				Indice au 31/12/N	
	Année	Profil							Taux initial	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Indice (I)	Indice (I)
SOMCO	2021	P	Rehabilitation 70 logements - rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	630 000,00	0,00	25,75	X	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
TOTAL GENERAL					24 897 851,50	199 961 814,93								1 982 895 948,73

(1) Indiquer C pour financé en totalité, P pour financé en partie, X pour autre (à préciser)
 (2) Indiquer le type de subvention : A. annuité, M. mensualité, B. bonification, S. intérêt, T. rembourse, X. autre
 (3) Type de la cession : F. fin - V. variable simple - C. complète et sans délai - L. avec versement d'un taux calcul de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage
 (4) Indiquer le type d'opération : E. équipement - S. services - G. travaux - I. investissement - R. renouvellement - D. dépenses
 (5) Type de l'opération de couverture : C. complète et sans délai - L. avec versement d'un taux calcul de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage
 (6) Type de l'opération de couverture : C. complète et sans délai - L. avec versement d'un taux calcul de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage
 (7) Catégorie d'emprunt : C. court terme - M. moyen terme - L. long terme
 (8) Il s'agit des valeurs du jour de la constatation et comptabilisation à l'échelle de la subvention (y compris les intérêts décaissés).

Designation de la subvention	Année de mobilisation et d'imputation		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin des remboursements	Période de remboursement (en années)	Taux moyen constaté sur l'année (R)				Indice au 31/12/N	
	Année	Profil							Taux initial	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Indice (I)	Indice (I)
SOMCO	2017	P	REICHSHEIM - La Rotonde - 8 rue de la Libération	CDC	170 000,00	157 340,75	19,25	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	300,07
SOMCO	2017	P	Programme d'investissement dans les logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	700 000,00	700 000,00	29,75	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	7 700,00
SOMCO	2017	P	Programme d'investissement dans les logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	290 000,00	250 000,00	34,75	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	2 750,00
SOMCO	2017	P	Programme d'investissement dans les logements - Rue de la Tuilerie à REICHSHEIM	CDC	2 698 000,00	2 646 000,00	29,13	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	9 495,00
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine REICHSHEIM	CDC	749 394,00	749 394,00	39,48	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine REICHSHEIM	CDC	246 666,00	246 666,00	49,48	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine REICHSHEIM	CDC	3 004 000,00	3 024 000,00	39,48	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
SOMCO	2021	C	11 et 13 rue de Lorraine REICHSHEIM	CDC	420 000,00	420 000,00	47,48	A	F	1,192	1,192	1,192	1,192	4 990,00

Designation de la subvention	Année de mobilisation et d'imputation		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin des remboursements	Période de remboursement (en années)	Taux moyen constaté sur l'année (R)				Indice au 31/12/N	
	Année	Profil							Taux initial	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Taux au 31/12/N	Indice (I)	Indice (I)
SOMCO	2022	P	11 et 13 rue de Lorraine REICHSHEIM	CDC	882 000,00	882 000,00	49,48	A	V	1,192	1,192	1,192	1,192	0,00
SOMCO	2022	P	2 rue des Chalignays ROUEM	CDC	473 000,00	473 000,00	39,33	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
SOMCO	2022	P	2 rue des Chalignays ROUEM	CDC	83 848,00	83 848,00	49,33	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
SOMCO	2022	P	2 rue des Chalignays ROUEM	CDC	974 650,00	974 650,00	39,33	A	V	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros		
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A		2 101 409,97
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B		0,00
Annuités nettes de la dette de l'exercice (2)	C		16 519 303,92
Provisions pour garanties d'emprunt	D		2 721 050,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D		15 589 563,89
Recettes réelles de fonctionnement	II		286 499 211,49
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II		6,20

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1611-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				1 981 000,00	474 300,00	158 100,00
Au profit d'opérations publiques					1 981 000,00	474 300,00	158 100,00
2015	Indemnités de remboursement anticipé d'un emprunt CAFIL, indexé sur le cours de change EUR/CHF	CAFIL	10	A	1 981 000,00	474 300,00	158 100,00
Au profit d'opérations privées (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					1 981 000,00	474 300,00	158 100,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT).

- « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N.

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Crédence en capital à l'origine	Crédence en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				1 808 608,88	854 742,99	139 123,70
A l'exception de ceux reçus des entreprises					1 808 608,88	854 742,99	139 123,70
2015	Aide du fonds de soutien des emprunts à risque au remboursement de l'emprunt CAFIL	Agence de Service et de Paiement	13	A	1 808 608,88	854 742,99	139 123,70
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					1 808 608,88	854 742,99	139 123,70

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
ASSOCIATIONS		
ACCUEIL D'ENFANTS LES PETITS	355 430,00	
ACCUEIL ENFANTS DROUOT MULTI ACCUEIL BAB ILL	369 500,00	
ADE	5 000,00	
ADIRA AGCE D'VP ALSA	63 000,00	
AJSO ASSOCIATION FAMILIALE ET SOCIALE LES COTEAUX	722 850,00	
AG ATTRACT MULHOUSE SUD ALSACE	14 000,00	
AG ATTRACT MULHO ALSACE AURE AUBERGE	10 000,00	
AGDE LOCALE MAITRISE ENERIE MULHOUSE	170 168,90	
AGENCE DE L'ATTRACTIVITE MULHOUSE SUD ALSACE	797 850,00	
ALED	33 636,00	
ALEOS MULHOUSE	12 500,00	
ALSACE ACTIVE	41 000,00	
ALSACE NATURE	1 000,00	
ALSACE TECHNSA	2 500,00	
AMEVU ASS MULT ENERGES VERTES UNG	3 436,50	
AMICALE DU PERSONNEL VILLE D MULHOUSE ET MZA	1 047 317,00	
AMIS DU MUSEE MOTO ORANGE A BECANES	10 500,00	
ARMAD ASSOC POUR LE MAINTIEN A DOMICILE	175 230,00	
APAP ASS ACTIVITES PERSICOLAIRES	154 556,00	
APRUS ASSOC	67 000,00	
ARSO MAISON DE LA CITOYENNETE MON	2 000,00	
ASPTT MULHOUSE TOUR ALSACE	46 000,00	
ASS CRECHE GARDERIE PORTE HAUTE	314 731,00	
ASS DE LA FONDATION ETUDIANT ASS FONDATION ETUDIANT VILLE	8 000,00	
ASS EUR ETUDE CONSERV LEURV AEECL	3 000,00	
ASS FRANCAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES	1 500,00	
ASS HT RHN PREVENTIONS SOUV	3 985,00	
ASS PETITE CAMARGUE ALSACIEN	10 000,00	
ASS PETITE ENFANCE BRUNSTATT LES PETITS FILLOUS	134 900,00	
ASS POUR L'INFORMATION SUR L'AGE 48	175 000,00	
ASSO HALTE GARDERIE LA SOURIS VERTE	433 983,00	
ASSOC ANOULAK	1 650,00	
ASSOC CLUB VOSSIEN KINGSERHEIM	3 520,00	
ASSOC POLE VEHICULE DU FUTUR	80 000,00	
ASSOCIATION 185	200,00	
ASSOCIATION CLAIRE JOIE	385 281,00	
ASSOCIATION EMI DENCE	4 500,00	
ASSOCIATION GROUPE HOOPLHE	1 000,00	
ASSOCIATION LES TISSERANOS D	6 000,00	
ASSOCIATION SAHEL VERT	6 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	300,00	
ASSOCIATION TECHNISTUB	40 000,00	
ATMO GRAND EST	79 400,00	
ALRM AGENCE URBANISME REGION MULHOUSENNE	713 000,00	
BEAUVAIL CONSERVATION ET RECH ZOOLOGIQUES PRIVES	1 500,00	
ZOO PARC DE BEAUVAIL		
BIO EN GRAND EST	18 270,00	
BIOVALLEY FRANCE	3 000,00	
CENTRE DE LOISIRS UTILES BOI	12 500,00	
CENTRE SOC CULT BEL AIR	872 000,00	
CENTRE SOC CULTUREL PAX	48 481,00	
CENTRE SOC LAVOISIER BRUSTLEIN	1 212 337,00	
CENTRE SOC PORTE MIRROR	373 389,00	
CENTRE SOC CULTUREL ALZACH	39 040,00	
CENTRE SOC CULTUREL JEAN WAGNER	477 558,00	
CENTRE SOC CULTUREL COREA	18 580,00	
CETIM GRAND EST	98 000,00	
CFDT VILLE DE MULHOUSE MZA	840,00	
COT CHMSA	400,00	
COOP RECH INFO DROITS DE LA FEMME	4 000,00	
CITE DU REEMPLOI TR SERVICE	83 000,00	
CITE DU TRAIN PATRIMOINE SNC	340 000,00	
CLUB VOSSIEN DE MULHOUSE ET CRETES	7 887,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB VOSGIEN GUEVENHEM	2.220,00	
CLUB VOSGIEN SOULTZ	1.920,00	
CORNOUPEL	6.500,00	
CROISIE LES P TITS LOUIS MOENSCHEBERG	148.973,00	
CRESPI ALSACE	5.000,00	
CSC LA PASSERELLE	1.961.976,00	
CSC PAPIN	365.618,00	
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	128.620,00	
EDDIVE	3.782,89	
ELAN SPORTIF	8.000,00	
ESAT SINGLAI ASSOCIATION MARGUERITE SINGLAI	29.200,00	
FED DEPART FOYERS CLUBS HAUT RHIN	945.204,12	
GRAND ENZY	30.000,00	
JAM'ARTS INDUSTRIE MULHOUSE	150.000,00	
JAZZ A MULHOUSE	5.000,00	
MALVIE MONSIEUR HOLLAND RINGENBACH	12.000,00	
MIND CAMPUS	102.000,00	
L'ARIE MOMES	38.544,00	
L'ATELIER DE LA VIE	374.542,00	
L'EGALITE ET L'ACCUEIL ENFANTS MONSIEUR	428.058,00	
L'ILE AUX COPAINS	359.900,00	
LA BOBINE MAC CSC PFFASTATT	234.401,00	
LA FILATURE	500,00	
LA PETITE COURSE	4.103,00	
LA POTASSINE	5.144,00	
LE MOULIN DE LUTTERBACH	234.000,00	
LES AMIES DES SHEDS	6.785,00	
LES ATHLETES DE L'ESPOIR	200,00	
LES COCCONILLES MAC ESPACE LE TREPLE	16.250,00	
LES COPAINS D'ARCHE	541.745,00	
LIONS CLUB MULHOUSE ILLBERG CAFE DU SOLEIL	100,00	
MAIRIE DE BRUBACH	38.776,50	
MAISON DE LA PETITE ENFANCE COULEUR DE VIE	842.904,00	
MARQUETTE POUILL EMPLOI	5.000,00	
MEF MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	243.417,00	
MAC BOLLWILLER	490.675,00	
MAC WITTEHEIM	83.144,00	
MARQUETTE POUILL EMPLOI	5.000,00	
MULHOUSE OLYMPIC NATATION	119.000,00	
MULTI ACCUEIL ILLZACH GDE COURSE P Pêcheurs LUNE	581.081,00	
MULTI ACCUEIL LA RIBAMBELLE	255.127,00	
MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE	199.898,00	
MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ET	175.280,00	
MUSEE DU PAPIER PEINT	131.742,00	
MUSEE ENERGIE ELECTRIQUE ELECTROPOLIS	30.000,00	
MUSEES MULHOUSE SUD ALSACE	160.000,00	
NATURHEIMA	300,00	
OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE ALSACE	5.000,00	
ORV OBSERVATOIRE REGIONAL DE INTEGRATION ET DE LA VILLE	29.000,00	
PARTAGE ET SOLIDARITE	1.000,00	
PASSE AUX JEUS LUDOTHEQUE	848.000,00	
POLE TEXTILE ALSACE	5.000,00	
PROYECTO MONO TOON	1.000,00	
REAGIR ENTREPRISE D'INSERTION	328.258,00	
SEMAMPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	578.086,00	
SEMAM	30.000,00	
SM-LI HAUT RHIN SECTION HAUT RHIN	1.500,00	
STAR88 TOM	900,00	
SUD ALSACE INITIATIVE	10.000,00	
SYNDICAT LINA	840,00	
TECHNOPOLE REGION MULHOUSE	234.500,00	
TENNIS DE TABLE DE RUELLENZ PARROT JEAN	200,00	
TERRE DE LIENS ALSACE	11.500,00	
THEMES AINS ACCESS DROIT POUR ENFANT	140.000,00	
TUBA MULHOUSE SUD ALSACE	20.000,00	
UNION DEPARTEMENT FQ FORCE OUVRIERES	840,00	
USAI DE LA FFT	840,00	
WIT TA CITE CENTRE SOCIOLOGIQUE	591.742,00	
ZSP ZOOLOGISCHE GESELLSCHAFT ART	1.400,00	
Essoies		
ADAPEI PAILLONS BLANCS D'ALSACE	50.000,00	
BALNEOIRE GRAND EST	117.500,00	
OTIVIA SEM	2.211.250,00	
CITIVA SIA	509.000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CSIRS CENTRE ELISSE DE RECHER SCIENTIFIQUES	3.000,00	
DOMAIL HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	52.500,00	
EZA	1.000,00	
EUDOPARC	21.000,00	
GOREV Y ZENRA TRUSET	1.800,00	
HABITATS DE HAUTE ALSACE	45.000,00	
IMMOBILIERE 3F GRAND EST	168.750,00	
MULHOUSE EXPO SAMM	130.000,00	
NELC	18.000,00	
OKAPI CONSERVATION PROJECT C O WILDLIFE CONSERVATION GL	1.500,00	
PARC EXPO MULHOUSE	1.260.000,00	
SEM, OTCAYS	22.000,00	
SEPIA CONSERVATION COTTEWOLD WILDLIFE PARK CONSE	1.800,00	
SOCIETE MULHOSIENNE DES CIT OUVRIERES	349.400,00	
THE ZOOLOGICAL STE LONDON	1.500,00	
VAGO CENTRE D'ACTIVITE BEAULIEU D	288.581,00	
WIKI-TERPARTHIN HEIDELBERG	3.500,00	
Étsosies		
AERENG LOUISE AGNES	1.000,00	
AKAN CELAL	1.000,00	
ALUMI DAVUT	1.000,00	
ANNEAU DU RHIN	20.000,00	
ARSLAN SERMIN	1.000,00	
AYDILAJ BEKAM	1.000,00	
BARKATALAY	1.000,00	
BEDDOGA HAPDA	1.000,00	
BOLUNA HADEL	1.000,00	
BOULELOU AYACHE	1.000,00	
CAYO TAKI	1.000,00	
CELK YAKUP	1.000,00	
CELPHIEMUE DAMEN	1.000,00	
EKINDI CAVALI	2.000,00	
FARES SAMAH	1.000,00	
FEDR FR JUDO JUJITSU KENDO DIS ASSOCIEE	30.000,00	
FERRY JOHANNI	1.000,00	
GOTTA TEXIER	1.000,00	
GRUENBERGER THIERRY	1.000,00	
HAEFFLINGER BERNARD	1.000,00	
HARTMANN ROMIN	8.000,00	
HEBBA ZAHRA	1.000,00	
HUY LEAKHENA	1.000,00	
LE GANG DES TRICOTEUSES DE M	900,00	
LERRIVAN IORISS	1.000,00	
MESSADOU KAMEL	7.800,00	
MORCHAO AZILÉ	1.000,00	
COXAN ALI	1.000,00	
OCTAVI MEHMET	2.500,00	
PEOPLE AND BABY	191.887,00	
PROCT GWALADYS	1.000,00	
RACHDI HOCHAME	1.000,00	
RINGELE THOMAS	1.000,00	
ROUNA ABDELKADER	1.000,00	
SALSA SOI SA RATTA NON REALISE	-13.200,00	
SCHAEPLER CELIA	1.000,00	
SO JUMAZAA	6.000,00	
SELAMATKAN YARI	2.500,00	
SEROUJ RACHID	2.200,00	
SOUFIR MOURAD	1.000,00	
SYLVIE DANES CHEZ HERR SYLVIE	200,00	
VALRAL KADIR	1.000,00	
YAVIRILAN JAMESA	1.000,00	
WURTZ SANDRINE	2.500,00	
Stes		
SOCIETE PUBL LOCALE ENFANCE ANIMATION SPIEA	1.091.100,00	
Personnes de droit public		
Est		
UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	150.000,00	
Essoies		
COM COM DU PAYS DE NEUF BRIS GECT EURODISTRICT	15.000,00	
DHFP AUVERGNE RHONE ALPES D SERVICE LIARSON	19.425,80	
REINTEGRATION		
REGION GRAND EST	83.000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Essoies		
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE CEA	217.296,85	
COUDOUER		
ASS GESTION MUSEE AUTOMOBILE	1.142.600,00	
COMMUNE D'ILLZACH	143.000,00	
COMMUNE D'OTTMARSHHEIM	5.271,97	
COMMUNE D'UNERSHEIM	45.749,67	
COMMUNE DE BRUNSTATT DODENHEIM	67.344,56	
COMMUNE DE LUTTERBACH	37.678,00	
COMMUNE DE MORSCHWILLER LE BAS	25.715,00	
COMMUNE DE PETIT LANGAU	17.647,00	
COMMUNE DE RUESCHHEIM	22.500,00	
COMMUNE DE DILLSHHEIM	39.233,00	
MAIRIE BERRALLER	765.856,80	
MAIRIE DE BALDERSHEIM	22.500,00	
MAIRIE DE ESCHENTZWILLER	16.128,50	
MAIRIE DE FLAUGRANDY	225.000,00	
MAIRIE DE GALINQUE	9.941,00	
MAIRIE DE HARSHEIM	471.655,50	
MAIRIE DE KINGERSHEIM	294.967,61	
MAIRIE DE PFFASTATT	32.196,90	
MAIRIE DE RICHWILLER	34.204,00	
MAIRIE DE RIEDSHEIM	165.129,28	
MAIRIE DE ROOSHEIM	43.249,87	
MAIRIE DE SAUSHEIM	1.225,35	
MAIRIE DE ZIMMERSHEIM	29.216,00	
MAIRIE FELDKIRCH	1.834,00	
MAIRIE PULVERSHEIM	22.500,00	
MAIRIE REINQUE	19.589,00	
VILLE DE MULHOUSE	373.553,61	
VILLE DE WITTEHEIM	6.316,00	
Essoies		
Essoies (siva) (EPIC, EPA, EPIC...)		
CA ST LOUIS AGGLOMERATION	34.000,00	
COMCOM ALSACE RHIN BRISGCH	4.200,00	
MDA HABITAT OPI MULHOUSE HABITAT	48.730,00	
MZA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	148.089,22	
MAISON DES ADOLESCENTS HR MD46	11.400,00	
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION BUDGET ANNEXE	14.830.000,00	
TRANSPORTS		
REGIE PERSONNALISEE DE LA REUSSITE EDUCATIVE RE	10.000,00	
SYMBIO SYNDICAT MIXTE LE BIOSCOPE	12.862,45	
SYND MIXTE AERODROME MULHA SYMA	140.000,00	
Essoies		
CHARRIS DE METIERS ALSACE ESPACE EUROPEEN ENTREPRISE	2.500,00	
INSTITUT RECHERCHE ENHEMIOLOGIE	103.000,00	
LYCEE CHARLES STOESEL	1.000,00	
REGIO BASILIENSIS IRBB INFORSET	4.247,00	
ROYAL ZOOLOGICAL SOCIETY OF	1.000,00	
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MULHOUSE	4.287,12	
SNCF RESEAU	4.734,66	
SNCF RESEAU	8.292.310,70	
TOTAL GENERAL	63.902.847,86	

CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		TOTAL	EFFETIFS POURVUS AUX EMPLOIS BUDGETAIRES LETA		TOTAL
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES				
A	4.00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00
A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	381,00	9,00	390,00	248,00	77,00	325,00	77,00	142,00	211,00
A	148,00	9,00	157,00	132,00	10,00	142,00	10,00	5,00	117,00
A	124,00	0,00	124,00	68,00	46,00	114,00	46,00	11,00	125,00
A	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	4,00
A	77,00	0,00	77,00	43,00	15,00	58,00	15,00	62,00	77,00
A	999,00	67,00	1.066,00	779,00	139,00	918,00	139,00	648,00	1.266,00
C	619,00	158,00	777,00	670,00	78,00	748,00	78,00	4,00	752,00
C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	8,00
C	9,00	0,00	9,00	9,00	4,00	13,00	4,00	95,00	108,00
C	62,00	0,00	62,00	35,00	27,00	62,00	27,00	50,00	112,00
C	123,00	0,00	123,00	78,00	36,00	114,00	36,00	114,00	228,00
C	21,00	0,00	21,00	21,00	6,00	27,00	6,00	2,00	29,00
C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	6,00
C	17,00	0,00	17,00	15,00	2,00	17,00	2,00	2,00	19,00
C	22,00	1,00	23,00	16,00	5,00	21,00	5,00	2,00	23,00
C	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	1,00	11,00
C	15,00	1,00	16,00	12,00	4,00	16,00	4,00	16,00	32,00
C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	4,00
C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	4,00
C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	2,00	4,00
C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	4,00
C	46,00	1,00	47,00	38,00	10,00	48,00	10,00	49,00	97,00
C	44,00	1,00	45,00	34,00	10,00	44,00	10,00	44,00	88,00
C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	4,00
C	11,00	0,00	11,00	7,00	2,00	9,00	2,00	0,00	11,00

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N			RENUMERATION (3)		CONTRAT	
CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	INDEXE (8)	Europe	Fondament du contrat (d)	Nature du contrat (g)	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 2*	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 2*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 2*	CDD CDD ART 3 2*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 2 VACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 2	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 2*	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 2*	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 2*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 b	CDD CDD ART 3 2*	
C	TECH	353	20 544,60	3 2*	CDD CDD ART 3 2*	
C	TECH	353	20 544,60	3 2*	CDD CDD ART 3 2*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 2	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	354	20 602,80	3 3 2*	CDD CDD ART 3 3 2*	
C	TECH	354	20 602,80	3 3 2*	CDD CDD ART 3 3 2*	
C	TECH	360	20 822,00	3 3 2*	CDD CDD ART 3 3 2*	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N			RENUMERATION (3)		CONTRAT	
CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	INDEXE (8)	Europe	Fondament du contrat (d)	Nature du contrat (g)	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 1*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 1*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1*	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1*	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 2 VACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 2	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 2 VACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	TEMPORAIRE	
C	TECH	353	20 544,60	3 a*	CDD CDD ART 3 1*	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	REPLACANT	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 1	
C	TECH	353	20 544,60	3 1	CDD CDD ART 3 2 VACANT	
C	TECH	354	20 602,80	3 3 2*	CDD CDD ART 3 3 2*	
C	TECH	354	20 602,80	3 3 2*	CDD CDD ART 3 3 2*	
C	TECH	360	20 822,00	3 3 2*	CDD CDD ART 3 3 2*	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVIS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETT (4)	
	AGENTS NON TITULAIRES (A)	AGENTS TITULAIRES (B)	EMPLOIS PREVISIONNELS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PREVISIONNELS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS NON TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES	TOTAL
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE TERR.	B		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHES DE CONSERVATION TERR PAT	B		5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
CONSERVATEURS TERR. DU PATRIMOINE	A		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	3,00
FLIERE ANIMATION (I)			77,00	252,00	329,00	247,00	85,00	312,00
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C		33,00	231,00	264,00	55,00	29,00	289,00
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B		45,00	21,00	66,00	13,00	10,00	23,00
FLIERE POLICE (J)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (h) (5)			1 451,00	330,00	1 781,00	0,00	305,00	1 656,00
TOTAL GENERAL (h + c + d + e + f + g + h + j + k)			1 451,00	330,00	1 781,00	0,00	305,00	1 656,00

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N		CATEGORIES (1)		RENUMERATION (3)		CONTRAT		IV
CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	INDEXE (8)	Europe	Fondament du contrat (d)	Nature du contrat (g)	C1.1		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	420	7 285 603,00				C1.1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	25 020,00	3-3-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-3-1*	PRIVE PUBLIC		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-3-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	PRIVE PUBLIC		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	REPLACANT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	REPLACANT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	CDD CDI ART 3-1		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	REPLACANT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	REPLACANT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	TEMPORAIRE		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	CDD CDD ART 3-1		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	CDD CDD ART 3-1		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	CDD CDD ART 3-1		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	REPLACANT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	ADM	353	20 544,60	3-1	TEMPORAIRE		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	473	27 528,00	3-3-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	370	21 528,00	3-3-1*	PRIVE PUBLIC		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	353	20 544,60	3-3-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	353	20 544,60	3-3-1*	PRIVE PUBLIC		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	353	20 544,60	3-5-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	353	20 544,60	3-3-1*	PRIVE PUBLIC		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	353	21 126,00	3-3-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	353	20 544,60	3-3-1*	PRIVE PUBLIC		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	364	20 602,80	3-3-1*	CDD CDI TRANSFERT		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	TECH	365	21 243,00	3-3-2*	CDD CDI TRANSFERT		

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE			C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
REGIE	BA CHAUFFAGE URBAIN	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 1506/2016	20006600900024	SPIC	Non
REGIE	BA TRANSPORTS URBAINS	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 1506/2016	20006600900033	SPIC	Non
REGIE	BA ZAE GARE BANTZENHEIM	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 1506/2016	20006600900040	SPIC	Non

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 08/01/2017	ACTION FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 08/01/2017	CENTRE SPORTIF REGIONAL
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	05/01/2017	Arrêté préfectoral - 05/01/2017	DEVELOPPEMENT ECO
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	05/01/2017	Arrêté préfectoral - 05/01/2017	DEVELOPPEMENT ECO DAC
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	05/01/2017	Arrêté préfectoral - 05/01/2017	HABITAT ET REHOU URBAIN
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 08/01/2017	PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 08/01/2017	PROPRETE ET DENEGEMENT
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	01/01/2017	Arrêté préfectoral - 08/01/2017	SPORT ET JEUNESSE
CA	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION M2A	05/01/2017	Arrêté préfectoral - 08/01/2017	ZONES ACTIVITES ZAE PARC EXPO

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	111 660 941,72	72 157 229,10	22 163 790,94	17 339 921,68
RECETTES	111 660 941,72	67 567 868,79	12 269 751,84	31 823 321,09
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	288 021 319,56	248 046 645,57	0,00	39 974 673,99
RECETTES	288 021 319,56	298 704 654,26	0,00	-10 683 334,70

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CHAUFFAGE URBAIN M2A / N° SIRET : 20006600900024

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 563 860,04	7 225 068,99	541 301,02	3 707 490,03
RECETTES	11 563 860,04	4 538 503,28	0,00	7 025 356,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	25 706 665,44	11 615 153,70	0,00	14 091 511,74
RECETTES	25 706 665,44	24 929 736,82	0,00	778 928,62

BUDGET : TRANSPORTS URBAINS MULHOUSE M2A / N° SIRET : 20006600900033

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 605 049,07	14 973 552,83	3 452 490,13	4 079 006,11
RECETTES	22 605 049,07	13 134 896,27	0,00	9 370 152,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 232 135,13	75 745 169,99	0,00	4 486 965,14
RECETTES	80 232 135,13	83 562 781,01	0,00	-3 330 645,88

BUDGET : BA ZAE BANTZENHEIM / N° SIRET : 20006600900040

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 823 055,69	913 483,69	0,00	909 572,00
RECETTES	1 823 055,69	0,00	0,00	1 823 055,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 073 978,15	53 238,15	0,00	1 020 740,00
RECETTES	1 073 978,15	3 188,00	0,00	1 070 790,15

BUDGET : EAU / N° SIRET : 20006600900088

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et classes des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	147 552 906,52	95 269 334,61	26 157 582,09	26 125 988,82
RECETTES	147 552 906,52	85 241 268,34	12 269 751,84	50 041 886,34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	395 034 098,28	335 400 207,41	0,00	59 573 890,87
RECETTES	395 034 098,28	407 200 340,09	0,00	-12 166 241,81
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	542 587 004,80	430 729 542,02	26 157 582,09	85 699 880,69
TOTAL GENERAL DES RECETTES	542 587 004,80	492 441 608,43	12 269 751,84	37 875 644,53

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	147 552 906,52	95 269 334,61	26 157 582,09	26 125 989,82
RECETTES	147 552 906,52	85 241 268,34	12 269 751,84	50 041 886,34
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	395 034 098,28	335 460 207,41	0,00	59 573 890,87
RECETTES	395 034 098,28	407 200 340,09	0,00	-12 156 241,81
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	542 587 004,80	430 729 542,02	26 157 582,09	85 699 880,69
TOTAL GENERAL DES RECETTES	542 587 004,80	492 441 608,43	12 269 751,84	37 875 644,53

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 336 954,00	825 350,98	1 582 786,29	148 836,73
Recettes	538 015,00	884 439,00	30 000,00	-78 424,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	5 987 237,00	5 858 390,66	0,00	130 846,34
Recettes	16 255 449,68	15 858 454,81	0,00	436 994,87

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TPPB	343 957 997,00	4,09	1,08	-0,00	5 430 927,00	4,10
TPFNB	2 149 236,00	3,97	4,78	0,00	102 729,00	3,96
CPE	110 901 441,00	-4,99	28,35	0,00	29 238 062,00	-4,99
TOTAL	0,00	0,00			35 669 166,00	7,33

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 102
 Nombre de membres présents : 76 (+14 procuration)
 Nombre de suffrages exprimés : 87
 VOTES :
 Pour : 71 (+13 procuration)
 Contre : 3
 Abstentions : 2 (+1 procuration)

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par (1) Président temporaire de m2A, A. Jean-Luc SIMONOVICHT
 A Mulhouse, le 26/06/2023
 Président temporaire de m2A

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A Mulhouse, le 26/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

AGUDO-PEREZ Francine	
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoît	
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	
BONI DA SILVA Claudine	
BOUMAMIED Nour	
BOUILLE Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	
COLOM Florian	
CORMIER Nina	<u>PAUCAM Naëlle</u>
CORNILLE Marie	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

COUCHOT Alain	Arrivée au sein 33
D'ORELLI Philippe	
DHALLENNE Christine	
DUSSOURD Francis	
EHRET Antoine	A l'arrêt
EL HAJJAJI Nadia	5/19/19
ENGASSER Thierry	
FAUROUX-ZELLER Béatrice	A l'arrêt
FUEHB-Gilbert	STIRPE Marie-Madeleine, suppléante
GERARDIN Jean Marie	
GERRER Valérie	
GIRONA André	
GODBILLON Isabelle	
GOEFFERT Yves	
GOETZ Anne-Catherine	A l'arrêt
GOLDSTEIN Danièle	
GREILSAMMER Gérard	
GUTH Maurice	
HAGENBACH Vincent	
HARTMANN Hugues	
HERZOG Michèle	
HILLMEYER Francis	
HOME Antoine	Proc. à l'arrêt
HORTER Franck	
HOTTINGER Marie	
JENN Fatima	
JORDAN Fabian	
JULIEN Jean-Paul	
JUNG Alfred	

* P. Fabian JORDAN: sorti pour le vote

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

KEMPF Pierrette	
KRZEMINSKI Frédéric	A l'arrêt
LAUGEL Michel	
LECONTE Alain	
LIERMANN Monique	
LIPP Pierre	
LOGEL Pierre	
LOISEL Corinne	
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine	
LUTZ Michèle	
MATHIEU-BECHT Catherine	
MEHLEN Josiane	
MENSCH Jean-Claude	
MEYER Véronique	
MIMAUD Danièle	
MINERY Loïc	
MOR Jean-Paul	
MOTTE Nathalie	
NEUMANN Rémy	
NICOLAS Thierry	
OBERLIN Alfred	
ONIMUS Roland	
PAUVERT Bertrand	
PULEDDA Patrick	
QUIN Paul	
RAPP Catherine	
RENOX Ginette	
RICHARD Loïc	
RICHE Laurent	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

RIFF Didier	
RISSEY Charal	Proc. à l'arrêt
RITZ Christine	A l'arrêt
ROTTNER Jean	
SALZE Pierre	
SCHELL Christine	
SCHILDKNECHT Jean-Luc	
SCHILLINGER Gilles	
SCHIDLIN BEN MBAREK Mehdi	
SCHWEITZER Pascale Cécile	Proc. à l'arrêt
SIMEONI Joseph	
SORNIN Odile	Proc. à l'arrêt
STEOER Christophe	Proc. à l'arrêt
STURCHLER Philippe	A l'arrêt
SUAREZ Emmanuelle	Proc. à l'arrêt
TALLEUX Carole	
TORANELLI Christophe	
TREMILLIE Philippe	Proc. à l'arrêt
VIOLA Antoine	
WEISSBECK Joseph	Proc. à l'arrêt
WOLFF Philippe	
ZELLER Fabienne	
ZIMMERMAN Nicolas	A l'arrêt

Certifié exécutoire par (1) Président temporaire de m2A, compte tenu de la transmission en procédure, le 6 juillet 2023, et de la publication le 6 juillet 2023. A Jo de Guillotons Aulloune

(Signature)

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006600900024	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
--------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CHAUFFAGE URBAIN M2A (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 45.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou volet du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	4
Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'emprunt	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	23
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	24
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	29
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	30
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	31
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 32

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-9 du CGCT, ou rattachés à ces communes.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet ou le cas échéant :

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ; - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B.3.	
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :	
II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».	
III - Les provisions sont (3) budgétaires (délibération du 17/12/2010).	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (par description en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

Table showing budget execution summary with columns for REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres), REPORTS DE L'EXERCICE N-1, and TOTAL (réalisations + reports). Includes sub-sections for Section d'exploitation and Section d'investissement.

Table showing non-mandated expenses and remaining titles. Columns: Chap., Libellé, Dépenses engagées non mandatées, Titres restant à émettre.

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses. (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées...

DETAIL DES RESTES A REALISER table with columns: Chap., Libellé, Dépenses engagées non mandatées, Titres restant à émettre. Lists various items like Charges à caractère général, Charges de personnel, etc.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

Table for DEPENDS D'EXPLOITATION with columns: Chap., Libellé, Crédits ouverts (BP-DM-RAR-N-1), Mandats émis, Charges rattachées, Restes à réaliser au 31/12, Crédits annulés (1).

Table for RECETTES D'EXPLOITATION with columns: Chap., Libellé, Crédits ouverts (BP-DM-RAR-N-1), Titres émis, Prod. rattachées, Restes à réaliser au 31/12, Crédits annulés.

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés. (2) Si le régime applicable le régime des provisions non budgétaires, ainsi que pour la détermination des dépenses des stocks de fournitures et de marchandises...

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Table for DEPENDS D'INVESTISSEMENT with columns: Chap., Libellé, Crédits ouverts (BP-DM-RAR-N-1), Mandats émis, Restes à réaliser au 31/12, Crédits annulés (1).

Table for RECETTES D'INVESTISSEMENT with columns: Chap., Libellé, Crédits ouverts (BP-DM-RAR-N-1), Titres émis, Restes à réaliser au 31/12, Crédits annulés.

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés. (2) Si le régime applicable le régime des provisions non budgétaires, ainsi que pour la détermination des dépenses des stocks de fournitures et de marchandises...

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B1
1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
011 Charges à caractère général	9 226 483,16		9 226 483,16	
012 Charges de personnel, frais assimilés	725 813,09		725 813,09	
014 Atténuations de produits	0,00		0,00	
60 Achats et variation des stocks (3)		41 556,00	41 556,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00	
66 Charges financières	210 600,41	0,00	210 600,41	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
68 Dot. Amort., dépréciat., provisions	0,00	1 410 701,04	1 410 701,04	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00	
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00	
Dépenses d'exploitation – Total	10 162 896,66	1 432 257,04	11 615 153,70	
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			11 615 153,70	

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	204 605,00	204 605,00	
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 229 464,33	0,00	1 229 464,33	
18 Compte de liaison "affectat" (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (6)	98 148,00	0,00	98 148,00	
21 Immobilisations corporelles (6)	233 152,87	0,00	233 152,87	
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (6)	2 988 602,49	0,00	2 988 602,49	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
28 Amortissement des immobilisations/prises		0,00	0,00	
29 Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00	
39 Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00	
45. Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	
491 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
3. Stocks	0,00	2 471 096,30	2 471 096,30	
Dépenses d'investissement – Total	4 549 367,69	2 675 701,30	7 225 068,99	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE			7 225 068,99	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de restituer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 42.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II
BALANCE GENERALE DU BUDGET				B2
2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuations de charges	0,00		0,00	
60 Achats et variation des stocks (3)		2 471 096,30	2 471 096,30	
70 Ventes produits fabriqués, prestations	14 658 241,08		14 658 241,08	
71 Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00	
72 Production immobilisée		0,00	0,00	
73 Produits issus de la facilité(7)	0,00		0,00	
74 Subventions d'exploitation	0,00		0,00	
75 Autres produits de gestion courante	44 160,00		44 160,00	
76 Produits financiers	55 415,00	0,00	55 415,00	
77 Produits exceptionnels	204 605,00		204 605,00	
78 Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00	
79 Transferts de charges		0,00	0,00	
Recettes d'exploitation – Total	14 757 816,08	2 675 701,30	17 433 517,38	
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			7 496 219,44	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			24 929 736,82	

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	254 226,20	0,00	254 226,20	
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
18 Comptes liaison "affectat" BA, régies	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
28 Amortissement des immobilisations		1 410 701,04	1 410 701,04	
29 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00	
39 Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
45. Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	
491 Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
491 Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00	
3. Stocks	0,00	41 556,00	41 556,00	
Recettes d'investissement – Total	1 254 226,20	1 452 257,04	2 706 483,24	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1			1 832 020,04	
AFFECTATION AUX COMPTES 106			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			4 539 503,28	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de restituer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	18 016 019,44	7 673 680,50	1 562 802,66	0,00	8 789 536,28
801	Achats stockés - Matières premières	6 364 000,00	3 160 000,00	0,00	0,00	3 204 000,00
60222	Produits d'entretien	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6001	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 425 990,44	3 673 619,97	1 373 536,79	0,00	5 378 672,66
6063	Fournitures entretien et petit équip	100 000,00	72 443,12	8 267,51	0,00	15 289,37
6064	Fournitures administratives	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6066	Carburants	9 400,00	2 777,80	1 622,20	0,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 725,00	4 445,96	0,00	0,00	2 279,15
811	Sous-balance générale	65 700,00	-89,19	4 044,92	0,00	61 744,97
8135	Locations mobilières	9 782,00	8 142,04	1 639,96	0,00	0,00
81521	Entretien, réparations bâtiments publics	130 000,00	113 434,83	14 975,09	0,00	1 590,08
81523	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	32,40	0,00	0,00	4 967,60
81551	Entretien matériel roulant	7 750,00	1 109,80	2 045,71	0,00	4 634,47
8156	Maintenance	319 805,00	285 876,23	7 756,29	0,00	26 172,48
8182	Assurance obligatoire dommage construct°	16 100,00	13 764,33	0,00	0,00	2 335,67
8189	Autres	64 587,00	63 297,61	0,00	0,00	1 289,39
817	Etudes et recherches	122 750,00	60 941,26	13 603,86	0,00	48 945,16
816	Divers	15 065,00	14 915,17	149,50	0,00	0,33
8231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
8231	Voyages et déplacements	1 000,00	944,68	0,00	0,00	55,32
8237	Receptions	1 534,00	1 528,15	0,00	0,00	5,85
8261	Frais d'affranchissement	716,00	0,00	716,00	0,00	0,00
8262	Frais de télécommunications	12 780,00	6 743,49	5 899,11	0,00	117,40
827	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
8281	Concours divers (cotisations)	4 661,80	4 660,43	0,00	0,00	0,37
8288	Autres	212 503,00	212 203,00	0,00	0,00	280,00
835111	Cotisa° Foncières des Entreprises	80 000,00	-50 597,00	111 584,00	0,00	19 013,00
83512	Taxes foncières	22 711,00	20 930,00	0,00	0,00	1 781,00
837	Autres impôts, taxes (autres opérations)	12 200,00	1 816,53	7 052,00	0,00	3 321,47
812	Charges de personnel, frais assimilés	338 348,00	655 815,96	78 787,51	0,00	209 554,81
8215	Personnel affecté par C1 de rattachement	593 348,00	655 815,96	78 787,51	0,00	209 554,81
814	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	101 000,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
6541	Créances adressées en non-valeur	101 000,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (8)		19 062 367,44	8 328 696,40	1 623 599,85	0,00	9 100 071,19
= (8)1092(8)1015(8)1016(8)1017(8)1018(8)1019(8)1020(8)1021(8)1022(8)1023(8)1024(8)1025(8)1026(8)1027(8)1028(8)1029(8)1030(8)1031(8)1032(8)1033(8)1034(8)1035(8)1036(8)1037(8)1038(8)1039(8)1040(8)1041(8)1042(8)1043(8)1044(8)1045(8)1046(8)1047(8)1048(8)1049(8)1050(8)1051(8)1052(8)1053(8)1054(8)1055(8)1056(8)1057(8)1058(8)1059(8)1060(8)1061(8)1062(8)1063(8)1064(8)1065(8)1066(8)1067(8)1068(8)1069(8)1070(8)1071(8)1072(8)1073(8)1074(8)1075(8)1076(8)1077(8)1078(8)1079(8)1080(8)1081(8)1082(8)1083(8)1084(8)1085(8)1086(8)1087(8)1088(8)1089(8)1090(8)1091(8)1092(8)1093(8)1094(8)1095(8)1096(8)1097(8)1098(8)1099(8)1100(8)1101(8)1102(8)1103(8)1104(8)1105(8)1106(8)1107(8)1108(8)1109(8)1110(8)1111(8)1112(8)1113(8)1114(8)1115(8)1116(8)1117(8)1118(8)1119(8)1120(8)1121(8)1122(8)1123(8)1124(8)1125(8)1126(8)1127(8)1128(8)1129(8)1130(8)1131(8)1132(8)1133(8)1134(8)1135(8)1136(8)1137(8)1138(8)1139(8)1140(8)1141(8)1142(8)1143(8)1144(8)1145(8)1146(8)1147(8)1148(8)1149(8)1150(8)1151(8)1152(8)1153(8)1154(8)1155(8)1156(8)1157(8)1158(8)1159(8)1160(8)1161(8)1162(8)1163(8)1164(8)1165(8)1166(8)1167(8)1168(8)1169(8)1170(8)1171(8)1172(8)1173(8)1174(8)1175(8)1176(8)1177(8)1178(8)1179(8)1180(8)1181(8)1182(8)1183(8)1184(8)1185(8)1186(8)1187(8)1188(8)1189(8)1190(8)1191(8)1192(8)1193(8)1194(8)1195(8)1196(8)1197(8)1198(8)1199(8)1200(8)1201(8)1202(8)1203(8)1204(8)1205(8)1206(8)1207(8)1208(8)1209(8)1210(8)1211(8)1212(8)1213(8)1214(8)1215(8)1216(8)1217(8)1218(8)1219(8)1220(8)1221(8)1222(8)1223(8)1224(8)1225(8)1226(8)1227(8)1228(8)1229(8)1230(8)1231(8)1232(8)1233(8)1234(8)1235(8)1236(8)1237(8)1238(8)1239(8)1240(8)1241(8)1242(8)1243(8)1244(8)1245(8)1246(8)1247(8)1248(8)1249(8)1250(8)1251(8)1252(8)1253(8)1254(8)1255(8)1256(8)1257(8)1258(8)1259(8)1260(8)1261(8)1262(8)1263(8)1264(8)1265(8)1266(8)1267(8)1268(8)1269(8)1270(8)1271(8)1272(8)1273(8)1274(8)1275(8)1276(8)1277(8)1278(8)1279(8)1280(8)1281(8)1282(8)1283(8)1284(8)1285(8)1286(8)1287(8)1288(8)1289(8)1290(8)1291(8)1292(8)1293(8)1294(8)1295(8)1296(8)1297(8)1298(8)1299(8)1300(8)1301(8)1302(8)1303(8)1304(8)1305(8)1306(8)1307(8)1308(8)1309(8)1310(8)1311(8)1312(8)1313(8)1314(8)1315(8)1316(8)1317(8)1318(8)1319(8)1320(8)1321(8)1322(8)1323(8)1324(8)1325(8)1326(8)1327(8)1328(8)1329(8)1330(8)1331(8)1332(8)1333(8)1334(8)1335(8)1336(8)1337(8)1338(8)1339(8)1340(8)1341(8)1342(8)1343(8)1344(8)1345(8)1346(8)1347(8)1348(8)1349(8)1350(8)1351(8)1352(8)1353(8)1354(8)1355(8)1356(8)1357(8)1358(8)1359(8)1360(8)1361(8)1362(8)1363(8)1364(8)1365(8)1366(8)1367(8)1368(8)1369(8)1370(8)1371(8)1372(8)1373(8)1374(8)1375(8)1376(8)1377(8)1378(8)1379(8)1380(8)1381(8)1382(8)1383(8)1384(8)1385(8)1386(8)1387(8)1388(8)1389(8)1390(8)1391(8)1392(8)1393(8)1394(8)1395(8)1396(8)1397(8)1398(8)1399(8)1400(8)1401(8)1402(8)1403(8)1404(8)1405(8)1406(8)1407(8)1408(8)1409(8)1410(8)1411(8)1412(8)1413(8)1414(8)1415(8)1416(8)1417(8)1418(8)1419(8)1420(8)1421(8)1422(8)1423(8)1424(8)1425(8)1426(8)1427(8)1428(8)1429(8)1430(8)1431(8)1432(8)1433(8)1434(8)1435(8)1436(8)1437(8)1438(8)1439(8)1440(8)1441(8)1442(8)1443(8)1444(8)1445(8)1446(8)1447(8)14						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Crédits employés (ou restant à employer) Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués prestations	13 978 082,00	11 558 261,08	3 100 000,00	0,00	-679 159,08
701	Ventes produits finis et intermédiaires	13 760 000,00	11 364 159,08	3 100 000,00	0,00	-704 159,08
7083	Locations diverses	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
7087	Remboursement de frais	194 082,00	194 082,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	44 169,00	0,00	0,00	-1 169,00
757	Réductions des fermes, concessions	43 000,00	44 169,00	0,00	0,00	-1 169,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (A) = 70+73+74+75+76+77		14 022 082,00	11 602 431,08	3 100 000,00	0,00	-800 119,08
76	Produits financiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	56 415,00	0,00	0,00	-56 415,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	15 415,00	0,00	0,00	-15 415,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	40 000,00	0,00	0,00	-40 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (A+B+C+D)		14 022 082,00	11 658 816,08	3 100 000,00	0,00	-736 734,08
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (8)	4 189 364,00	2 675 701,30			1 512 662,70
6031	Variation stocks mat premières	3 982 654,00	2 471 096,30			1 511 557,70
777	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	205 710,00	204 605,00			1 105,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 189 364,00	2 675 701,30			1 512 662,70
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		18 210 446,00	14 333 517,38	3 100 000,00	0,00	776 928,62
002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	7 495 219,44				

Détail du calcul des ICNE au compte 7822

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) L'article 699 n'est pas en M. 43.
 (3) CA chapitre extra budgétaire M. 41, M. 43 et M. 44.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. déductions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 + DE 043 RE 042+DE 043.
 (6) Le compte 7515 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES						B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 454 958,67	98 148,00	135 518,67	1 221 322,60	
2001	Frais d'études	1 449 958,67	98 148,00	135 518,67	1 216 322,60	
2001	Concessions et droits assimilés	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	603 746,27	333 182,87	68 831,61	534 969,89	
2111	Terrains nus	10 000,00	6 562,50	0,00	3 437,50	
2131	Bâtiments	91 394,61	59 377,75	1 756,00	30 260,86	
2153	Installations à caractère spécifique	311 226,20	86 990,82	0,00	224 235,38	
2154	Matériel industriel	379 123,06	77 936,24	54 775,51	246 410,21	
2162	Matériel de transport	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	
2163	Matériel de bureau et informatique	4 000,50	2 283,56	0,00	1 716,94	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 616 782,10	2 988 602,49	349 261,44	278 908,17	
2313	Constructions	3 705,83	3 705,00	0,83	0,00	
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techniq ^e	3 613 076,27	2 984 897,49	349 250,61	278 908,17	
Total des dépenses d'équipement		5 071 740,84	3 319 905,28	541 301,62	2 614 291,66	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 240 000,00	1 229 464,33	0,00	10 535,67	
1641	Emprunts en euros	1 240 000,00	1 229 464,33	0,00	10 535,67	
18	Compte de liaison "affectat ⁿ " (BA-régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
000	Depenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		1 240 000,00	1 229 464,33	0,00	10 535,67	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 115 486,94	4 549 367,69	541 301,62	2 624 827,33	
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (8)	4 189 364,00	2 675 701,30		1 512 662,70	
	Reprises sur autofinancement antérieur(9)	205 710,00	204 605,00		1 105,00	
13912	Sub-équat ^e compte résultat Régions	390,00	390,00		0,00	
13913	Sub-équat ^e compte résultat Départements	4 720,00	4 710,00		10,00	
13915	Sub-équat ^e compte résultat Groupements	5 040,00	5 027,00		13,00	
13918	Autres subventions d'équipement	195 560,00	194 481,00		1 079,00	
Charges transférées		3 982 654,00	2 471 096,30		1 511 557,70	
31	Matères premières (et fournitures)	3 982 654,00	2 471 096,30		1 511 557,70	
041	Opérations patrimoniales (7)	260 000,00	0,00		260 000,00	
2001	Frais d'études	260 000,00	0,00		260 000,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 448 364,00	2 675 701,30		1 772 662,70	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		11 663 860,94	7 225 068,99	541 301,62	3 797 490,03	
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir 646 et 63 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexes IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. déductions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 + RE 042.
 (6) Les comptes 13, 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. déductions du chapitre des opérations d'ordre, DE 041 + RE 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES						B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)	
13	Subventions d'investissement	998 825,00	254 226,20	0,00	744 598,80	
1315	Autres subventions d'équipement	998 825,00	254 226,20	0,00	744 598,80	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 230 717,00	1 000 000,00	0,00	1 230 717,00	
1641	Emprunts en euros	2 230 717,00	1 000 000,00	0,00	1 230 717,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		3 229 542,00	1 254 226,20	0,00	1 975 315,80	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison "affectat ⁿ " (BA-régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 229 542,00	1 254 226,20	0,00	1 975 315,80	
021	Virement de la section d'exploitation	4 142 508,00				
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)(5)	2 099 790,00	1 452 287,04		647 502,96	
28021	Frais d'études	59 850,00	59 842,00		7,00	
28033	Frais d'insertion	5 160,00	5 157,00		3,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	470,00	466,00		4,00	
28131	Bâtiments	349 010,00	347 842,00		1 168,00	
28135	Installations générales, agencements, ...	880,00	872,00		8,00	
28138	Autres constructions	126 690,00	126 667,00		23,00	
28151	Installations complexes spécialisées	91 190,00	91 180,00		10,00	
28153	Installations à caractère spécifique	235 990,00	232 204,00		3 786,00	
28154	Matériel industriel	94 890,00	72 716,00		22 174,00	
28173	Constructions (mise à disposition)	56 720,00	0,00		56 720,00	
281731	Bâtiments (mise à disposition)	0,00	7 862,00		-7 862,00	
281735	Aménagements construction (mise à dispo)	0,00	24 171,44		-24 171,44	
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	24 862,00		-24 862,00	
28174	Constructions sur sol d'autrui (mat)	340,00	0,00		340,00	
281745	Aménagt constructions (mise à dispo)	0,00	339,00		-339,00	
28175	Matériel et outillage technique (mat)	422 210,00	0,00		422 210,00	
281753	Installations caractéristiques spécifiques (mat)	0,00	80 822,79		-80 822,79	
281754	Matériel industriel (mise à dispo)	0,00	341 371,18		-341 371,18	
28182	Matériel de transport	5 690,00	3 590,00		2 100,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	1 050,00	1 042,00		8,00	
28184	Mobilier	900,00	893,60		6,40	
31	Matères premières (et fournitures)	650 000,00	41 556,00		608 444,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 242 298,00	1 452 287,04		4 790 040,96	
041	Opérations patrimoniales (8)	260 000,00	0,00		260 000,00	
2033	Frais d'insertion	260 000,00	0,00		260 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 502 298,00	1 452 287,04		5 050 040,96	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 731 840,00	2 706 483,24	0,00	7 025 356,76	
001	Excédent d'exécution positif reporté de N-1	1 832 020,04				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexes IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. déductions du chapitre des opérations d'ordre, DE 040 + RE 040.
 (5) Le compte 13, 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. déductions du chapitre des opérations d'ordre, DE 041 + RE 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT						B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES	
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 - Logiciel	5	17/12/2010
L	2031 - Frais d'études	5	17/12/2010
L	2033 - frais d'insertion	5	17/12/2010
L	2131/2135/2138 - Bâtiment : charpente, installations générales, autres constructions	50	17/12/2010
L	2135/2138 - Aménagement et agencement de bâtiment	15	17/12/2010
L	2151 - Installations complexes spécialisées	50	17/12/2010
L	2153 - Installations à caractère spécifique	50	17/12/2010
L	2154 - Turbine, équipements techniques (vanne, équipements électriques, compteurs, pompes)	20	17/12/2010
L	2154 - Chaudière échangeur	50	17/12/2010
L	2182 - Véhicule	8	17/12/2010
L	2183/2184 - Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	17/12/2010
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	5	17/12/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (RP + RS + RI + R08 N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 445 710,00	1 434 669,33
18 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 240 000,00	1 229 464,33
1831	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1841	Emprunts en euros	1 240 000,00	1 229 464,33
1843	Emprunts en devises	0,00	0,00
1844	Opérat° affermés à l'emprunt	0,00	0,00
1878	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1881	Autres emprunts	0,00	0,00
1882	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1887	Autres dettes	0,00	0,00
Depenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		205 710,00	204 605,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
739	Subv. invest. transférées côté résultat	205 710,00	204 605,00
020	Depenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Depenses à couvrir par des ressources propres	1 434 669,33	541 301,02	0,00	1 975 970,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (RP + RS + RI + R08 N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 582 298,00	1 410 701,04
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		5 582 298,00	1 410 701,04
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	59 850,00	58 843,00
28033	Frais d'insertion	5 160,00	5 157,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	470,00	466,00
28131	Bâtiments	349 010,00	347 842,00
28135	Installations générales, agencements,...	880,00	872,00
28138	Autres constructions	126 650,00	126 667,00
28151	Installations complexes spécialisées	91 190,00	91 180,00
28153	Installations à caractère spécifique	225 980,00	222 204,00
28154	Matériel industriel	94 890,00	72 716,00
28173	Constructions (mise à disposition)	56 720,00	0,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	0,00	7 862,00
281735	Aménagements construction (mise à dispo)	0,00	24 171,44
281738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	24 865,06
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	340,00	0,00
281745	Aménagt constructions (mise à dispo)	0,00	339,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	422 210,00	0,00
281753	Installations caractère spécifique (mad)	0,00	80 822,79
281754	Matériel industriel (mise à dispo)	0,00	341 371,15
28182	Matériel de transport	5 460,00	3 590,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 050,00	1 042,00
28184	Mobilier	900,00	893,60
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	4 142 508,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 410 701,04	0,00	1 832 020,04	0,00	3 242 721,08

Montant		
Depenses à couvrir par des ressources propres	II	1 975 970,35
Ressources propres disponibles	IV	3 242 721,08
Solde	V = IV - II (3)	1 266 750,73

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement à la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	TV021 - RACCORDEMENT HOPITALX RESEAU ILLBERG	650,00	0,00	30
	TV021 - TRAVAUX RESEAU RIHEIM	403 523,00	0,00	30
	ETUDESS2 - COOPERATION SCHEMA DIRECTEUR	46 326,00	0,00	0
	ETUDESS2 - FAISABILITE MODIFICATION RESEAU HP-AL	29 400,00	0,00	0
	EA22 - CENTRALE ILLBERG	59 377,75	0,00	30
	EX22 - RESEAU ILLBERG	86 995,82	0,00	30
	NEODRAX MONO MODELE PERFORMANCE-LS	2 283,96	0,00	5
	TV022 - RACCORDEMENT BEL AIR	2 424 456,66	0,00	30
	TV021 - TRAVAUX RESEAU RIHEIM	550 396,83	0,00	30
	TV022 - CHEMINEE	3 705,00	0,00	30
	EX22 - TERRAIN COMPLEMENTAIRE CENTRALE THERMIQUE RIHEIM AB 22714 1750 M2	6 563,00	0,00	0
	EX22 - REFLECTION MURS ET MEZ DE VOUTE-RT	18 603,00	0,00	30
	EX22 - MANCHETTE AIR CH10-RT	2 356,20	0,00	20
	REFLECTION BIAL ROULEMENT PORT ROLLANT RT	6 427,00	0,00	30
	EX22 - COMPTEUR ENERGIE THERMIQUE-FB	550,00	0,00	20
	EX22 - DETECTEUR 4GAZ PORTABLE-FB	804,33	0,00	20
	EX22 - EXTINCTEUR	756,75	0,00	5
	EX22 - COMPTEUR ENERGIE THERMIQUE-FB	1 186,00	0,00	30
	EX22 - CALCULATEUR-FB	4 255,00	0,00	20
	EX22 - SERVO MOTEUR HYDRAULIQUE-FB	2 827,08	0,00	30
	ETUDESS2 - FAISABILITE MODIFICATION RESEAU HP-FB	7 350,00	0,00	0
	ETUDESS2 PRESTATIONS JURIDIQUES TRANSPORT RESEAU	15 070,00	0,00	0
	EX22 - ELECTROVANNE-RT	2 984,65	0,00	20
	EX22 - POMPE DE RELIEVAGE-RT	431,42	0,00	20
	EX22 - CALCULATEUR CHAUFFAGE-RT	947,23	0,00	20
	EX22 - DETECTEUR INDUCTIF-FB	1 364,74	0,00	20
	CS2001-1 REMPLI MODIF CONVOYEURS BOIS RT	32 660,90	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 724 076,36	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2282-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuités nettes de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2002-2 du CGCT.
 (2) Cf. définition de l'article D. 1611-30 du CGCT.
 (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS										B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE										B1.1
B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE										B1.1
Désignation de l'emprunt	Année de mobilisation et amortissement	Objet de l'emprunt garanti	Opérations prévues au plan de l'état de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Dotés en devises	Préfinancés	Taux initial	Taux moyen constaté sur l'exercice (1)	Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Prêt		(M)	(M)	(M)	(M)	(M)	(M)	En intérêts (M)
				(M)	(M)	(M)	(M)	(M)	(M)	En capital
Total des emprunts garantis par la Régie				0,00	0,00					0,00
Total des emprunts garantis par les collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00					0,00
Total des emprunts garantis par les collectivités ou des EP (hors logements sociaux) et par les établissements publics de coopération intercommunale				0,00	0,00					0,00
TOTAL GENERAL				0,00	0,00					0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à titre, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer le type d'emprunt : F : Financement par emprunt obligataire, F : Financement par emprunt obligataire, F : Financement par emprunt obligataire.
 (3) Type de taux constaté : F : fixe, V : variable semestriel, C : Constant. Coefficient de variation du taux constaté sur l'exercice additionné d'un taux calculé de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (4) Indiquer le type d'index (ex. : EURIBOR 3 mois...).
 (5) Taux annuel, hors frais compris.
 (6) Taux hors opérations de couverture. Pour des emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'exercice.
 (7) Taux constatés sur l'exercice.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111-1 (intérêts réglés à l'échéance - intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 102
 Nombre de membres présents : 76 (+14 non votants)
 Nombre de suffrages exprimés : 76
 VOTES :
 Pour : 71 (+13 non votants)
 Contre : 3 (+1 non votant)
 Abstentions : 2 (+1 non votant)

Date de convocation : 20/06/2023
 Présenté par (1) Président temporaire de m2A, M. Jean-Luc SCHNEIDER
 A Mulhouse le 26/06/2023
 (1) Président temporaire de m2A.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Mulhouse, le 26/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

AGUDO-PEREZ Francine	
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoît	
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	
BONI DA SILVA Claudine	
BOUAMAIED Nour	
BOUILLE Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	
COLOM Florian	
CORMIER-NINA <i>Prés. AM Maïlle</i>	
CORNELLE Marie	

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D
COUCHOT Alain		Arrêté au point 33
D'ORELLI Philippe		
DHALLENNE Christine		
DUSSOURD Francis		
EHRET Antoine		Abstent
EL HAJJAJI Nadia		
ENGASSER Thierry		
FAUROUX-ZELLER Béatrice		A voix
FUGHS-GIBSI SIMONE Marie-Madeleine, suppléante		
GERARDIN Jean Marie		
GERRER Valérie		
GIRONA André		
GODBILLON Isabelle		
GOEFFERT Yves		
GOETZ Anne-Catherine		Abstent Proc à Mme BILBERT
GOLDSTEIN Danièle		
GRELSAMMER Gérard		
GUTH Maurice		
HAGENBACH Vincent		
HARTMANN Hugues		
HERZOG Michèle		
HILLMEYER Francis		
HOMÉ Antoine		Proc à Mme RENCK
HORTER Franck		
HOTTINGER Marie		
JENI Fatima		
JORDAN Fabian		
JULIEN Jean-Paul		
JUNG Alfred		

* N. JORDAN Fabian: sorti pour le vote

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D
KEMPF Pierrette		
KRZEMINSKI Frédéric		A voix
LAUGEL Michel		
LECONTE Alain		
LIERMANN Monique		
LIPP Pierre		
LOGEL Pierre		Proc à N. BERTH
LOISEL Corinne		
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine		
LUTZ Michèle		
MATHIEU-BECHT Catherine		
MEHLEN Josiane		
MENSCH Jean-Claude		
MEYER Véronique		
MIMAUD Danièle		
MINERY Loïc		
MOR Jean-Paul		
MOTTE Nathalie		
NEUMANN Rémy		Proc à N. COHEN
NICOLAS Thierry		
OBERLIN Alfred		
ONIMUS Roland		
PAUVERT Bertrand		
PULEDDA Patrick		
QUIN Paul		
RAPP Catherine		
RENCK Ginette		
RICHARD Loïc		
RICHE Laurent		

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D
RIFF Didier		
RISBER Grenier		Proc à N. COHEN
RITZ Christelle		
ROFFNER Jean	H. Pétigny	
SALZE Pierre		
SCHELL Christine		
SCHLIMMECHT Jean-Luc		
SCHLITZGER Gilles		
SCHMIDLIN BEN MHAÏEK Mouna		Proc à N. COHEN
SCHWEITZER Pascale Céle		Proc à N. COHEN
SIMEONI Joseph		
SORINI Cécile		Proc à N. COHEN
STEGER Christophe		Proc à N. COHEN
STURCHLER Philippe		Abstent
SUAREZ Emmanuelle		Proc à N. COHEN
TALLEUX Carole		
TORANELLI Christophe		
TRIMALLE Philippe		Proc à N. COHEN
VIOLA Antoine		
WEISBECK Joseph		Proc à N. COHEN
WOLFF Philippe		
ZELLER Fabienne		
ZIMMERMAN Nicolas		Abstent

Certifié exécutoire par (1) Président-empêché de M2A, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le 6 juillet 2023.
A ce 6 juillet 2023
Nathalie

(1) Lorsque le président du conseil d'agglomération ou le conseil ou le conseil de rattachement n'est pas présent au conseil général.
(2) L'assesseur désigné dans le conseil d'agglomération.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006600900032	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
--------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : TRANSPORTS URBAINS MULHOUSE M2A (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 45.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales	4
Modalités de vote du budget	
II - Présentation générale du compte administratif	5
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	7
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	11
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renoués au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	29
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	30
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	32
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	33
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

34

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B.3.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (3) budgétaires (délibération du 17/12/2010).

(1) A compléter par « au chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du)

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et crédits)	A	G	G-A
Section d'exploitation	75 745 169,99	79 740 341,88	3 995 171,89
Section d'investissement	B	H	H-B
	14 973 552,83	12 037 600,98	-2 935 951,85
	=		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I	I-C
Report en section d'exploitation (002)	(si déficit) 0,00	3 822 419,13	(si excédent)
Report en section d'investissement (001)	(si déficit) 0,00	1 097 285,29	(si excédent)
	=		
TOTAL (réalisations + reports)	F	J	J-F
	90 718 722,82	96 697 657,28	5 978 934,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
Section d'exploitation	E	K	K-E
	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	F	L	L-F
	3 452 490,13	0,00	3 452 490,13
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	= K+L-E
			3 452 490,13

RESULTAT CUMULE			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
Section d'exploitation	A+C+E	D+H+K	D+H+K-A-C-E
	75 745 169,99	83 562 761,01	7 817 591,02
Section d'investissement	B+D+F	I+J+L	I+J+L-B-D-F
	18 426 042,96	13 134 896,27	-5 291 146,69
TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	G+H+I+J+K+L	G+H+I+J+K+L-A-B-C-D-E-F
	94 171 212,95	96 697 657,28	2 526 444,33

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Depenses engagées non mandatées	Restes à réaliser au 31/12	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Depenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	239 242,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 215 389,42	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	997 858,71	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Inclure le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du COC).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du COC).
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 263 114,13	4 110 585,22	3 286 954,76	0,00	885 574,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	830 000,00	541 368,76	0,00	0,00	86 631,24
014	Atténuations de produits	1 000 000,00	-89 003,22	591 804,99	0,00	497 398,23
65	Autres charges de gestion courante	57 423 000,00	47 633 103,11	3 209 291,92	0,00	2 760 598,97
Total des dépenses de gestion courante		67 316 114,13	52 196 053,87	10 967 952,47	0,00	4 262 202,82
66	Charges financières	1 550 000,00	1 302 480,89	239 786,57	0,00	7 722,54
67	Charges exceptionnelles	105 000,00	306,20	0,00	0,00	104 693,80
68	Dotations et dettes assimilées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		69 971 114,13	53 498 556,96	11 107 644,24	0,00	4 364 518,93
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	11 261 021,00	11 238 674,79	0,00	0,00	122 346,21
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 261 021,00	11 238 674,79	0,00	0,00	122 346,21
TOTAL		80 232 135,13	64 737 231,75	11 107 644,24	0,00	4 486 865,14
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 704 257,00	9 415 589,36	715 399,81	0,00	-428 732,17
73	Produits issus de la fiscalité (5)	44 500 000,00	42 918 614,33	3 581 185,87	0,00	-2 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	18 875 000,00	15 358 493,37	3 404 099,09	0,00	112 407,54
75	Autres produits de gestion courante	523 110,00	152 260,39	365 037,38	0,00	5 811,69
Total des recettes de gestion courante		73 102 367,00	67 846 157,99	8 065 723,15	0,00	-2 609 612,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 216 429,00	2 738 842,83	0,00	0,00	-522 513,83
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		75 318 796,00	70 584 100,82	8 065 723,15	0,00	-3 311 926,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 090 820,00	1 090 519,11	0,00	0,00	400,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 090 820,00	1 090 519,11	0,00	0,00	400,89
TOTAL		76 409 716,00	71 674 619,93	8 065 723,15	0,00	-3 330 625,88
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 822 419,13				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si le signe est négatif, il s'agit de provisions sans douteuses, ainsi que pour le 023 sur des dépouilles de stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépouilles de comptes de tiers et aux dépouilles de comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.
 (4) Ce chapitre existe uniquement en M41, M42 et M44.
 (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M42 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)	
21	Immobilisations corporelles	4 611 686,95	1 520 974,36	2 215 389,42	974 723,17	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	5 220 251,54	2 168 877,64	997 858,71	2 053 515,19	
Total des opérations d'équipement		11 193 429,47	4 297 681,37	3 452 490,13	3 442 857,67	
Total des dépenses d'équipement		11 193 429,47	4 297 681,37	3 452 490,13	3 442 857,67	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 750 000,00	9 491 759,94	0,00	258 240,06	0,00
18	Compte de liaison - affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 750 000,00	9 491 759,94	0,00	258 240,06	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		20 943 429,47	13 789 441,31	3 452 490,13	3 701 097,63	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	400,89
041	Opérations patrimoniales (2)	471 300,00	93 792,41	0,00	377 507,59	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		471 300,00	93 792,41	0,00	377 507,59	400,89
TOTAL		22 505 049,47	14 973 552,83	3 452 490,13	4 079 005,11	400,89
Pour information		0,00				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 870 299,00	0,00	0,00	0,00	8 870 299,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 870 299,00	0,00	0,00	0,00	8 870 299,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	805 133,78	805 133,78	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		805 133,78	805 133,78	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 675 432,78	805 133,78	0,00	0,00	8 870 299,00
TOTAL		21 407 762,25	805 133,78	0,00	0,00	8 870 299,00
Pour information		1 097 285,29				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si le signe est négatif, il s'agit de provisions sans douteuses, ainsi que pour le 023 sur des dépouilles de stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépouilles de comptes de tiers et aux dépouilles de comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 5

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	7 377 539,98		7 377 539,98
012 Charges de personnel, frais assimilés	541 368,76		541 368,76
014 Atténuations de produits	502 601,77		502 601,77
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	54 642 401,03		54 642 401,03
66 Charges financières	1 542 277,46	0,00	1 542 277,46
67 Charges exceptionnelles	306,20	0,00	306,20
68 Dot. Amortiss. dépréciat., provisions	0,00	11 138 674,79	11 138 674,79
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total	64 606 495,20	11 138 674,79	75 745 169,99
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 0,00			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 75 745 169,99			

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	240 894,00	240 894,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 491 759,94	-0,00	9 491 759,94
18 Compte de liaison: affectat (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (6)	607 629,37	57 675,00	665 304,37
21 Immobilisations corporelles (6)	1 520 974,38	0,00	1 520 974,38
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (6)	2 168 877,64	38 117,41	2 207 995,05
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45. Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices		849 625,11	849 625,11
3. Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	13 789 241,31	1 184 311,52	14 973 552,83
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1 0,00			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE 14 973 552,83			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre s'applique aux art. 46.
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors opérations « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations	10 130 989,17		10 130 989,17
71 Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Produits issus de la facilité(7)	46 500 090,00		46 500 090,00
74 Subventions d'exploitation	18 762 592,46		18 762 592,46
75 Autres produits de gestion courante	517 298,31		517 298,31
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	2 738 940,83	240 894,00	2 979 836,83
78 Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		849 625,11	849 625,11
Recettes d'exploitation – Total	78 649 822,77	1 090 519,11	79 740 341,88
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 3 822 418,13			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 83 562 761,01			

INVESTISSEMENT			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14 Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		220 000,00	220 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Comptes liaison: affectat BA, régies	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles(5)	0,00	93 792,41	93 792,41
21 Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		8 830 760,57	8 830 760,57
29 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45. Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481		2 087 914,22	2 087 914,22
3. Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	11 232 467,20	11 232 467,20
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1 1 097 295,29			
AFFECTATION AUX COMPTES 106 805 133,78			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 13 134 896,27			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors opérations « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 42 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (PR-OH-RR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
611	Charges à caractère général (2) (3)	8 263 516,13	4 110 688,32	3 266 564,75	0,00	886 274,15
604	Achats d'études, prestations de services	4 300,00	900,00	1 500,00	0,00	1 900,00
6051	Fournitures non stockables (eau, énergie)	60 000,00	23 998,09	1 498,24	0,00	34 503,70
6053	Fournitures ordinaires et petit équipement	634,00	30,52	0,00	0,00	603,48
6054	Fournitures administratives	1 500,00	763,12	0,00	0,00	736,88
6056	Carburants	1 500,00	992,48	505,91	0,00	1,61
6058	Autres matières et fournitures	723 919,13	0,00	1 500,00	0,00	722 419,13
611	Sous-traitance générale	292 284,00	137 170,81	154 893,38	0,00	96,81
6122	Crédit-bail mobilier	4 246 900,00	2 202 251,29	2 044 611,83	0,00	37,08
6123	Crédit-bail immobilier	1 063 771,00	916 022,87	147 748,13	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	143,80	0,00	0,00	9,20
6135	Locations mobilières	247 500,00	214 938,68	17 650,22	0,00	14 891,10
6137	Redevances, droits de passage, servitudes	553 000,00	-202 743,75	747 393,05	0,00	8 350,70
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	608,83	0,00	0,00	1 391,17
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	823,41	178,59	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	178 735,00	89 133,84	43 663,39	0,00	46 128,17
616	Maintenance	120 000,00	82 747,00	25 000,00	0,00	2 853,00
6168	Autres	1 600,00	1 412,70	0,00	0,00	187,30
617	Etudes et recherches	55 000,00	15 515,00	34 700,00	0,00	4 785,00
618	Divers	4 100,00	3 693,88	0,00	0,00	406,12
6225	Indemnité aux comptables et régisseurs	3 500,00	303,86	0,00	0,00	46,44
6226	Honoraires	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	339,14	0,00	0,00	4 660,86
6236	Catalogues et imprimés	600,00	501,30	0,00	0,00	498,70
6238	Divers	100 000,00	51 836,05	43 817,00	0,00	4 346,82
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	1 644,02	0,00	0,00	4 355,98
6256	Missions	2 000,00	1 770,89	0,00	0,00	229,11
6257	Receptions	4 000,00	2 048,52	0,00	0,00	1 951,48
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	4 154,45	0,00	0,00	1 584,54
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	339,74	1 900,88	0,00	1 259,38
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	397,80	0,00	0,00	5 602,20
6281	Concours divers (fortifications)	22 000,00	21 879,20	0,00	0,00	120,80
6282	Frais de gardiennage	2 516,00	0,00	0,00	0,00	2 516,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 800,00	0,00	65,61	0,00	8 734,39
6287	Remboursements de frais	2 790,00	0,00	0,00	0,00	2 790,00
6288	Autres	240 422,00	240 222,00	0,00	0,00	200,00
63532	Taxes foncières	291 852,00	-281 062,00	0,00	0,00	0,00
612	Charges de personnel, frais assimilés	830 000,00	541 368,76	0,00	0,00	88 631,24
6215	Personnel affecté par C.I. de rattachement	630 000,00	541 368,76	0,00	0,00	88 631,24
614	Atténuations de produits (4)	1 000 000,00	-89 003,22	891 604,89	0,00	497 398,23
739	Restitut. taxe Versement mobilité	1 000 000,00	-89 003,22	591 604,89	0,00	497 398,23
66	Autres charges de gestion courante	87 423 900,00	47 633 103,11	7 099 287,89	0,00	2 789 599,82
65712	Subv. équip Régions	25 000,00	-9 911,82	23 000,00	0,00	9 531,62
65714	Subv. équip Communes	32 637,00	-21 500,00	50 136,88	0,00	4 000,12
65718	Subv. équip Autres organismes	805 000,00	160 142,85	662 777,00	0,00	2 080,15
65732	Subv. exploitat* Régions	378 000,00	-610 851,46	989 593,46	0,00	0,00
65734	Subv. exploitat* Communes	159 915,00	151 074,35	7 840,65	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat* autres EPL	192 288,00	185 288,00	5 500,00	0,00	1 500,00
65738	Subv. exploitat* autres organismes	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. exploitat* personne droit privé	55 830 060,00	47 784 980,99	5 278 991,93	0,00	2 786 087,08
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) 67 316 114,13 62 196 053,87 10 867 887,67 0,00 4 262 202,89						
(a) (0112)(2)(3)(4)(5)						
66	Charges financières (5)	1 550 000,00	1 302 490,89	239 786,57	0,00	7 722,54
66111	Intérêts régies à l'échéance	1 505 000,00	1 503 810,83	0,00	0,00	1 185,37
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	45 000,00	-201 319,74	239 786,57	0,00	6 537,17
67	Charges exceptionnelles (6)	105 000,00	306,20	0,00	0,00	104 693,80
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	311,00	306,20	0,00	0,00	4,80
673	Tiers annulés (sur opérations antérieures)	104 689,00	0,00	0,00	0,00	104 689,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (a) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dépenses imprévues (8)	89	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j) 69 971 114,13 63 489 890,96 11 107 644,24 0,00 4 564 918,93						

Chap art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (PR-OH-RR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	11 281 021,00	11 138 674,79			122 346,21
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 850 000,00	8 830 760,57			119 239,43
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	2 091 021,00	2 087 914,22			3 106,78
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	220 000,00	220 000,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 11 281 021,00 11 138 674,79 122 346,21						
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES					A2
Chap art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
012	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 704 257,00	9 475 899,26	716 399,81	0,00
7061	Transport de voyageur	8 600 000,00	8 441 790,61	0,00	-441 790,61
7069	Services accessoires transports	1 704 257,00	1 733 738,75	716 399,81	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	44 000 000,00	42 918 814,33	3 581 185,67	0,00
734	Vernement de mobilier	44 000 000,00	42 918 814,33	3 581 185,67	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 874 000,00	15 388 493,37	3 404 999,00	0,00
7471	Subv. exploitat° Etat	597 000,00	587 761,80	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	2 668 000,00	2 004 306,97	449 401,81	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	840 000,00	736 579,40	124 698,08	0,00
7474	Subv. exploitat° Communes	0,00	8 845,20	0,00	-8 845,20
7475	Subv. exploitat° Groupements	14 830 000,00	12 000 000,00	2 830 000,00	0,00
749	Autres subventions d'exploitation	0,00	20 000,00	0,00	-20 000,00
76	Autres produits de gestion courante	821 110,00	162 260,83	365 037,38	0,00
751	Redevenues pour licences, logiciels, ...	170 000,00	164 038,93	0,00	5 961,07
753	Comp. rélevé seul assuj. vers transport	350 000,00	-14 962,00	365 037,38	0,00
7589	Autres	3 110,00	3 174,00	0,00	-64,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (4) = 70+73+74+75+76+77		73 102 367,00	67 845 157,99	8 065 721,96	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 216 429,00	2 238 942,83	0,00	-22 513,83
7718	Mandats produits except. opérat° gestion	928 000,00	1 143 140,20	0,00	-215 140,20
773	Autres mandats produits exceptionnels	1 288 429,00	1 095 802,63	0,00	-202 327,63
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (4+5+6+7)		75 318 796,00	70 584 100,82	8 065 721,96	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 090 920,00	1 090 919,11	0,00	400,89
777	Quote-part subv. invest. transf. cpte résul	240 920,00	240 894,00	0,00	26,00
797	Transferts charges exceptionnelles	850 000,00	849 625,11	0,00	374,89
043	Opérat° ordre inférieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE (6+7)		1 090 920,00	1 090 919,11	0,00	400,89
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		76 409 716,00	71 674 619,93	8 065 721,96	0,00
Pour information		3 922 419,13			
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) L'article 699 de l'annexe I du R. M. 43 et M. 44.
 (3) Ce chapitre existe uniquement pour les M. 43 et M. 44.
 (4) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le décalage des opérations de stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, au début des comptes de tiers et aux opérations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 042 + RI 040 RI 043-CI 043.
 (6) Le compte 15, 2 doit être figuré dans le détail du chapitre 042 si la région applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 351 480,68	607 629,37	239 242,00	514 619,21
2031	Frais d'études	688 636,58	31 504,37	225 332,00	431 699,21
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	500,00	4 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	667 844,00	576 125,00	13 410,00	78 420,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 811 085,95	1 520 974,35	2 215 899,42	874 232,17
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Installations à caractère spécifique	556 622,02	115 341,81	294 606,40	150 675,41
2156	Matériel de transport d'exploitation	3 862 128,00	1 389 204,55	1 780 783,02	892 140,43
216	Collections et œuvres d'art	34 335,33	9 152,00	0,00	25 183,33
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	7 276,00	0,00	724,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 220 281,54	2 168 877,64	997 868,71	2 063 515,19
2313	Constructions	1 234 973,00	417 000,31	226 507,45	591 467,24
2314	Constructions sur sol d'autrui	76 859,50	28 780,20	4 640,00	43 239,30
2315	Installat., matériel et outillage techn	1 281 739,79	161 494,99	19 874,11	1 100 370,69
2318	Autres immo. corporelles en cours	465 048,12	485 047,77	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	2 181 831,13	1 096 546,37	749 837,15	318 447,61
Total des dépenses d'équipement		11 192 829,07	4 297 481,37	3 482 490,13	3 442 887,67
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
193	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 750 000,00	9 491 759,94	0,00	258 240,06
1641	Emprunts en euros	9 750 000,00	9 491 759,94	0,00	258 240,06
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 750 000,00	9 491 759,94	0,00	258 240,06
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		20 942 829,07	13 789 241,31	3 482 490,13	3 701 097,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 090 920,00	1 090 919,11	0,00	400,89
Reprises sur autofinancement antérieurs (6)		240 920,00	240 894,00	0,00	26,00
13911	Sub. éqpt cpte résul. Etat	101 130,00	101 128,00	0,00	2,00
13913	Sub. éqpt cpte résul. Départements	9 940,00	9 939,00	0,00	1,00
13914	Sub. éqpt cpte résul. Communes	10 260,00	10 259,00	0,00	1,00
13917	Sub. éqpt cpte résul. Budget communaut	67 460,00	67 458,00	0,00	2,00
13918	Autres subventions d'équipement	52 130,00	52 121,00	0,00	9,00
Charges transférées		850 890,00	849 625,11	0,00	374,89
4818	Charges à établir	850 000,00	850 625,11	0,00	374,89
041	Opérations patrimoniales (7)	471 300,00	83 792,41	0,00	377 507,59
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	57 675,00	0,00	-57 675,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	471 300,00	0,00	0,00	471 300,00
2315	Installat., matériel et outillage techn	0,00	7 696,56	0,00	-7 696,56
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	29 430,85	0,00	-29 430,85
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 562 220,00	1 184 311,92	0,00	377 908,48
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		22 505 049,07	14 973 653,23	3 482 490,13	4 079 006,11
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
 (2) Les crédits annulés comprennent les crédits ouverts acquis et convertis de soutiens des mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir article 63 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir article 17 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 042 + RI 040 RI 043-CI 043.
 (6) Le compte 15, 2 doit être figuré dans le détail des dépenses sur autofinancement antérieur si la région applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 + RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 870 299,00	0,00	0,00	8 870 299,00
1641	Emprunts en euros	8 870 299,00	0,00	0,00	8 870 299,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 870 299,00	0,00	0,00	8 870 299,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	805 133,78	805 133,78	0,00	0,00
1989	Autres réserves	805 133,78	805 133,78	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		805 133,78	805 133,78	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		9 675 432,78	805 133,78	0,00	8 870 299,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	11 261 021,00	11 138 474,79	0,00	122 546,21
16112	Provisions illicites et contentieux	220 000,00	220 000,00	0,00	0,00
20321	Frais d'études	30 400,00	30 397,00	0,00	3,00
2005	Licences, logiciels, droits similaires	191 020,00	167 073,00	0,00	23 947,00
28129	Aménagement Autres terrains	20,00	76,00	0,00	-56,00
28137	Bâtiments	257 540,00	273 080,00	-16 050,00	0,00
28138	Autres constructions	44 010,00	44 002,00	0,00	8,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	66 500,00	69 809,04	-2 289,04	0,00
28149	Autres constructions sur sol d'autrui	2 360,00	2 358,10	1,90	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 200 970,00	6 208 797,00	-7 827,00	0,00
28154	Matériel industriel	22 460,00	26 611,00	-4 151,00	0,00
28155	Outillage industriel	7 890,00	7 886,00	4,00	0,00
28156	Matériel spécifique exploitation	1 821 130,00	1 696 137,80	124 992,20	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	108 620,00	108 612,00	8,00	0,00
28182	Matériel de transport	191 300,00	191 298,00	2,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 260,00	2 576,90	683,10	0,00
28189	Autres	2 320,00	2 317,73	2,27	0,00
4818	Charges à établir	2 091 021,00	2 087 914,22	3 106,78	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 261 021,00	11 138 474,79	0,00	122 546,21
041	Opérations patrimoniales (6)	471 300,00	83 792,41	0,00	377 507,59
2031	Frais d'études	471 300,00	83 115,85	378 184,15	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	676,56	-676,56	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 732 321,00			

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emplois et dettes à l'époque du contrat

Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature (1)	Date d'émission ou date de modification (1)	Date de premier remboursement (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt appliqué (3)	Indice (4)	Taux effectif		Provisions de remboursement anticipé (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Moins des intérêts acquis	Moins des intérêts remboursés		
163 Emprunts obligataires (Taux)					0,00						
164 Emprunts supra établissements de crédit (Taux)					107 662 478,21						
1641 Emprunts en euros (Taux)					107 662 478,21						
2003-TC	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/05/2003	01/07/2003	01/07/2004	11 300 000,00	V	Livre	3,250	3,250		A
2004-TC	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/04/2004	01/02/2004	01/02/2005	18 000 000,00	V	Livre	2,500	2,500		A
2005-TC	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/05/2005	01/05/2005	01/05/2006	9 750 000,00	V	APR/M&A*	2,250	2,250		A
2006-TC	BPI Banque Européenne d'investissement	20/11/2003	15/05/2003	15/05/2006	20 000 000,00	V	EUR/eur 3M1 + 0,13	2,100	2,148		A
2008-TC	BPI Banque Européenne d'investissement	20/11/2003	17/10/2003	15/05/2006	15 000 000,00	V	EUR/eur 3M1 + 0,13	2,100	2,212		A
2011-TC	SPL CAFIL	09/10/2008	01/01/2007	01/01/2009	2 000 000,00	V	EUR/eur 3M1 + 0,20	4,059	4,059		A
2012-TC	SOCIETE GENERALE	20/12/2008	20/12/2008	20/12/2007	3 000 000,00	V	EUR/eur 3M1 + 0,25	4,079	4,079		A
2013-TC	SPL CAFIL	01/01/2007	01/01/2006	01/01/2009	9 000 000,00	F	TRM fixe à 0,01%	4,860	5,023		A
2014-TC	SOCIETE GENERALE	20/11/2008	20/11/2008	20/11/2009	7 000 000,00	F	TRM fixe à 2,31%	3,365	3,365		A

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emplois et dettes à l'époque du contrat

Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature (1)	Date d'émission ou date de modification (1)	Date de premier remboursement (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt appliqué (3)	Indice (4)	Taux effectif		Provisions de remboursement anticipé (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Moins des intérêts acquis	Moins des intérêts remboursés		
2015-TC	SPL CAFIL	05/01/2008	31/03/2008	01/04/2010	10 000 000,00	C	TRM fixe à 3,82%	3,820	3,927		B
2018-TC	SPL CAFIL	05/01/2008	31/03/2008	01/04/2010	4 000 000,00	V	EUR/eur 3M1 Floor 0,032 sur 3M1 + 0,01	0,742	0,755		A
2017-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/01/2008	31/03/2009	31/03/2010	7 000 000,00	F	TRM fixe à 3,02%	3,020	3,077		A
2016-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/01/2008	31/03/2009	31/03/2010	7 000 000,00	C	TRM fixe à 3,388% sur 3 ans avec 9% sur Euribor	3,388	3,429		B
2019-TC	CASSE DEPARCHE	25/10/2010	20/12/2010	31/03/2011	17 000 000,00	F	TRM fixe à 3,40% sur Euribor	3,400	3,444		A
2020-TC	Casse Adhésive de Crédit Mutuel	21/02/2011	18/02/2012	31/03/2012	4 000 000,00	F	TRM fixe à 4,45%	4,450	4,535		A
2021-TC	CASSE DEPARCHE	20/05/2011	20/05/2011	31/03/2012	5 000 000,00	V	APR/M&A*	3,850	3,866		A
2022-TC	CASSE DEPARCHE	20/05/2013	31/03/2013	31/03/2013	5 000 000,00	F	TRM fixe à 1,6%	3,460	3,505		A
2023-TC	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	20/02/2014	01/02/2016	1 680 478,21	V	APR/M&A* + 1	2,200	2,209		A
2024-TC	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/09/2017	16/11/2017	31/03/2018	3 000 000,00	F	TRM fixe à 1,29%	1,290	1,296		A
2025	SOCIETE GENERALE	10/05/2017	31/03/2017	31/03/2018	5 000 000,00	F	TRM fixe à 1,26%	1,260	1,265		A
2026-TC	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND PRIVATE	10/10/2018	15/05/2018	15/11/2018	4 000 000,00	F	TRM fixe à 1,23%	1,230	1,255		A
2027-TC	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND PRIVATE	01/02/2019	16/02/2019	01/02/2019	8 000 000,00	F	TRM fixe à 0,96%	0,960	0,971		A
2028-TC	SPL CAFIL	09/12/2019	31/03/2020	01/10/2020	2 000 000,00	F	TRM fixe à 0,88%	0,880	0,882		A
2029-TC	SPL CAFIL	10/12/2020	01/02/2021	01/02/2021	9 000 000,00	F	TRM fixe à 0,85%	0,850	0,856		A
2030-TC	SPL CAFIL	19/11/2021	17/03/2021	01/04/2022	5 000 000,00	F	TRM fixe à 0,81%	0,800	0,810		A
1645 Emprunts en euros (Taux)					0,00						
2016-TC	M&A Emprunts accédés (à des ventes de tracts sur Ajaye de Habsbourg (Jude))				0,00						

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emplois et dettes à l'époque du contrat

Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature (1)	Date d'émission ou date de modification (1)	Date de premier remboursement (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt appliqué (3)	Indice (4)	Taux effectif		Provisions de remboursement anticipé (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Moins des intérêts acquis	Moins des intérêts remboursés		
163 Emprunts obligataires (Taux)					0,00						
164 Emprunts supra établissements de crédit (Taux)					157 662 478,21						
1641 Emprunts en euros (Taux)					157 662 478,21						

(1) En cas de rachat de titres à échéance non échue, indiquer la date de la première modification.
(2) Nominal montant emprunté à l'époque.
(3) Type de taux d'intérêt : F. fixe, V. variable simple, C. composite (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas totalement dérivé comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Monnaie ou les types d'index (ex. Euro/3 mois).
(5) Indiquer le nombre de fois le régime ou contrat est renouvelé.
(6) Annuel, M. mensuel, S. semestriel, T. trimestriel, à la date.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, F pour amortissement progressif, P pour fin de ligne, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'époque. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts dans le formulaire ICC01/01/07/22 du 22 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)

Emplois et dettes à l'époque du contrat

Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Montant consenti	Catégorie de dette (1)	Capital restant dû au 31/12/2021 (en €)	Dotations (en €)	Dotations (en % du capital restant dû)	Type de taux d'intérêt appliqué (3)	Indice (4)	Taux effectif		Provisions de remboursement anticipé (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Moins des intérêts acquis	Moins des intérêts remboursés		
163 Emprunts obligataires (Taux)	0,00		0,00	0,00	0,00						
164 Emprunts supra établissements de crédit (Taux)	83 843 230,84		83 843 230,84	1 053 170,82	1,257%						
1641 Emprunts en euros (Taux)	83 843 230,84		83 843 230,84	1 053 170,82	1,257%						
2002-TC	0,00	A.1	3 229 429,90	5,00	0,155%	V	Livre (APR/M&A)	0,075	500 892,09	27 769,82	0,00
2004-TC	0,00	A.1	5 019 662,75	6,53	0,130%	V	Livre (APR/M&A)	1,096	501 963,26	50 151,41	0,00
2006-TC	0,00	A.1	2 201 140,58	7,75	0,353%	V	Livre (APR/M&A)	1,088	300 281,95	21 238,87	0,00
2008-TC	0,00	A.1	6 402 000,00	7,46	0,116%	V	EUR/eur (3M1 + 0,13)	0,262	800 000,00	19 360,89	0,00
2009-TC	0,00	A.1	4 802 000,00	7,71	0,161%	V	EUR/eur (3M1 + 0,13)	0,261	0 000 000,00	13 761,87	0,00
2011-TC	0,00	A.1	500 000,00	4,00	0,799%	V	TRM (APR/M&A)	0,000	100 000,00	0,00	0,00
2015-TC	0,00	A.1	600 000,00	3,86	0,643%	V	TRM (APR/M&A)	0,015	100 000,00	0,00	10,62
2016-TC	0,00	A.1	2 800 000,00	0,75	0,027%	F	TRM fixe à 4,08%	0,015	400 000,00	130 672,00	0,00
2014-TC	0,00	A.1	1 855 555,54	4,80	0,259%	F	TRM fixe à 3,21%	0,015	368 888,89	77 683,72	0,00
2019-TC	0,00	B.1	4 000 000,00	-0,20	-0,500%	C	TRM fixe à 3,70%	0,000	400 000,00	197 360,50	0,00
2016-TC	0,00	A.1	2 000 298,19	12,00	0,597%	F	TRM fixe à 3,44%	0,015	109 473,30	21 040,60	0,00

IV - ANNEXES										
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX										
A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A.1)										
Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique	Emprunts soumis au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique
Opérations prévues au plan de financement	Montant (€)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée des emprunts (en années)	Taux nominal	Coût de rachat	Taux nominal	Taux nominal	Taux nominal	Taux nominal	Taux nominal
SEUL CAPITAL	10 000 000,00	4 400 000,00	1	20,00	250 880,00	3,622	Taux fixe à 3,33% sur Euribor (3M) (variable)	Taux fixe à 3,33% sur Euribor (3M) (variable)	Taux fixe à 3,33% sur Euribor (3M) (variable)	Taux fixe à 3,33% sur Euribor (3M) (variable)
CREDIT FORCÉ DE FRANCE	7 000 000,00	2 400 000,00	1	20,00	95 507,27	3,468	Taux fixe à 3,38% sur Euribor (3M) (variable)	Taux fixe à 3,38% sur Euribor (3M) (variable)	Taux fixe à 3,38% sur Euribor (3M) (variable)	Taux fixe à 3,38% sur Euribor (3M) (variable)
TOTAL (A)	17 000 000,00	6 800 000,00			346 387,27	3,622				
Opérations d'échange (C)	0,00	0,00			0,00	0,00				
Multiplicateur jusqu'à 3 sur multiplicateur jusqu'à 5 (E)	0,00	0,00			0,00	0,00				
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	0,00	0,00			0,00	0,00				
Autres types de structures (F)	0,00	0,00			0,00	0,00				
TOTAL (F)	0,00	0,00			0,00	0,00				
TOTAL GÉNÉRAL	17 000 000,00	6 800 000,00			346 387,27	3,622				

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (A à F) selon la destination de la somme de rachat en fonction du régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique.
 (2) Sur la base de l'encours au 31/12/2022. Indiquer les emprunts à court terme à part de la dette soumise au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique.
 (3) Sur la base de l'encours au 31/12/2022. Indiquer les emprunts à court terme à part de la dette soumise au régime de faveur de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique.

Nature de l'emprunt (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Convention ? (19)	Montant consenti	Catégorie d'emprunt après conversion (11)	Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt (13)	Niveau de risque (14)	Annuité de l'emprunt		ICM de l'emprunt (15)
								Charges émises (16)	Intérêts perçus (17)	
2019-TC	N	3 300 000,00	A-1	12,00	F	Taux fixe à 3,50 %	3,56%	144 850,79	0,00	0,00
2019-TC	N	2 400 000,00	B-1	7,00	C	Taux fixe à 3,20 % à l'échelle de la durée de l'emprunt	3,40%	65 551,56	0,00	0,00
2019-TC	N	0 000 000,00	A-1	0,00	F	Taux fixe à 3,24 %	3,30%	240 262,09	0,00	0,00
2020-TC	N	1 333 333,33	A-1	4,00	F	Taux fixe à 4,46 %	4,60%	68 572,77	0,00	0,00
2021-TC	N	1 333 333,33	A-1	4,00	V	Variable (prime)	4,43%	27 270,96	0,00	0,00
2022-TC	N	1 916 666,79	A-1	5,07	F	Taux fixe à 3,26 %	3,42%	72 553,02	0,00	5 204,29
2023-TC	N	1 916 666,79	A-1	10,06	V	Variable (prime)	1,90%	17 665,02	0,00	19 198,76
2024-TC	N	2 000 000,00	A-1	10,00	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29%	27 142,56	0,00	0,00
2025	N	3 333 333,25	A-1	9,83	F	Taux fixe à 3,28 %	3,28%	45 993,52	0,00	7 238,63
2026-TC	N	2 000 000,00	A-1	10,79	F	Taux fixe à 3,23 %	3,24%	37 833,86	0,00	1 970,26
2027-TC	N	0 200 000,00	A-1	11,67	F	Taux fixe à 3,56 %	3,60%	44 301,33	0,00	3 468,57
2028-TC	N	1 700 000,00	A-1	12,56	F	Taux fixe à 3,56 %	3,60%	12 294,15	0,00	1 002,67
2029-TC	N	7 660 000,00	A-1	13,96	F	Taux fixe à 0,25 %	0,34%	25 446,00	0,00	1 602,20
2030-TC	N	4 250 000,00	A-1	14,00	F	Taux fixe à 0,25 %	0,27%	20 400,00	0,00	7 204,16
14414 Emprunts assortis d'une option de rachat sur la durée de l'emprunt (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
145 Emprunts à court terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
146 Emprunts à long terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
147 Emprunts d'émission (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
148 Emprunts à court terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
149 Emprunts à long terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
150 Emprunts à court terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
151 Emprunts à long terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		24 000 000,00						1 033 896,63	0,00	239 747,62

Nature de l'emprunt (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Convention ? (19)	Montant consenti	Catégorie d'emprunt après conversion (11)	Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt (13)	Niveau de risque (14)	Annuité de l'emprunt		ICM de l'emprunt (15)
								Charges émises (16)	Intérêts perçus (17)	
2019-TC	N	3 300 000,00	A-1	12,00	F	Taux fixe à 3,50 %	3,56%	144 850,79	0,00	0,00
2019-TC	N	2 400 000,00	B-1	7,00	C	Taux fixe à 3,20 % à l'échelle de la durée de l'emprunt	3,40%	65 551,56	0,00	0,00
2019-TC	N	0 000 000,00	A-1	0,00	F	Taux fixe à 3,24 %	3,30%	240 262,09	0,00	0,00
2020-TC	N	1 333 333,33	A-1	4,00	F	Taux fixe à 4,46 %	4,60%	68 572,77	0,00	0,00
2021-TC	N	1 333 333,33	A-1	4,00	V	Variable (prime)	4,43%	27 270,96	0,00	0,00
2022-TC	N	1 916 666,79	A-1	5,07	F	Taux fixe à 3,26 %	3,42%	72 553,02	0,00	5 204,29
2023-TC	N	1 916 666,79	A-1	10,06	V	Variable (prime)	1,90%	17 665,02	0,00	19 198,76
2024-TC	N	2 000 000,00	A-1	10,00	F	Taux fixe à 3,29 %	3,29%	27 142,56	0,00	0,00
2025	N	3 333 333,25	A-1	9,83	F	Taux fixe à 3,28 %	3,28%	45 993,52	0,00	7 238,63
2026-TC	N	2 000 000,00	A-1	10,79	F	Taux fixe à 3,23 %	3,24%	37 833,86	0,00	1 970,26
2027-TC	N	0 200 000,00	A-1	11,67	F	Taux fixe à 3,56 %	3,60%	44 301,33	0,00	3 468,57
2028-TC	N	1 700 000,00	A-1	12,56	F	Taux fixe à 3,56 %	3,60%	12 294,15	0,00	1 002,67
2029-TC	N	7 660 000,00	A-1	13,96	F	Taux fixe à 0,25 %	0,34%	25 446,00	0,00	1 602,20
2030-TC	N	4 250 000,00	A-1	14,00	F	Taux fixe à 0,25 %	0,27%	20 400,00	0,00	7 204,16
14414 Emprunts assortis d'une option de rachat sur la durée de l'emprunt (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
145 Emprunts à court terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
146 Emprunts à long terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
147 Emprunts d'émission (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
148 Emprunts à court terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
149 Emprunts à long terme (18)		0,00						0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		24 000 000,00						1 033 896,63	0,00	239 747,62

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une option de rachat, il faut faire ressortir l'annuité de rachat de la somme de rachat pour l'emprunt correspondant au régime de faveur.
 (10) Catégorie d'emprunt. Catégorie A1 (C) la destination des emprunts au titre de la procédure de la loi de finances n° 2010-1609 relative à la réforme de la dette publique.
 (11) Montant consenti en euros au 31/12/2022 après opérations de conversion.
 (12) Type de taux (F) fixe, (V) variable, (C) composite (voir à l'annexe sur le site internet de la commune de Mulhouse).
 (13) Montant consenti en euros au 31/12/2022 après opérations de conversion.
 (14) Niveau de risque (1) à (14) selon la destination de l'emprunt.
 (15) Indiquer les intérêts émises et les intérêts perçus au titre de l'emprunt.
 (16) Indiquer les intérêts émises et les intérêts perçus au titre de l'emprunt.
 (17) Indiquer les intérêts émises et les intérêts perçus au titre de l'emprunt.
 (18) Indiquer les intérêts émises et les intérêts perçus au titre de l'emprunt.
 (19) Indiquer les intérêts émises et les intérêts perçus au titre de l'emprunt.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGAGEMENT		A1.4	
A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGAGEMENT (1)			
Indicateurs	(1) Indicateurs	(2) Indicateurs	(3) Indicateurs
(A) Total des actifs	23	0	0
(B) Total des passifs	91.98	0	0
(C) Total des engagements	74.602.000,00	0	0
(D) Total des engagements à court terme	2	0	0
(E) Total des engagements à moyen et long terme	8.08	0	0
(F) Total des engagements à long terme	7.260.000,00	0	0
(G) Total des engagements à très long terme	0	0	0
(H) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(I) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(J) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(K) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(L) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(M) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(N) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(O) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(P) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(Q) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(R) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(S) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(T) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(U) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(V) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(W) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(X) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(Y) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00
(Z) Total des engagements à long terme et à très long terme	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état annexé au bilan de l'exercice au 31/12/2022, après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A2	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES			
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Deliberation du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 - Logiciel	5	17/12/2010
L	2031 - Frais d'études	5	17/12/2010
L	2033 - Frais d'insertion non suivie de réalisation	5	17/12/2010
L	2121/2125/2128 - Aménagements de terrains nus, terrains bâtis, autres terrains	25	17/12/2010
L	2131 - Bâtiments publics	25	17/12/2010
L	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5	17/12/2010
L	2138 - Autres constructions	25	17/12/2010
L	2141 - Bâtiments	25	17/12/2010
L	2145 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10	17/12/2010
L	2148 - Autres constructions	25	17/12/2010
L	2153 - Installation à caractère spécifique	25	17/12/2010
L	2154 - Matériel industriel	10	17/12/2010
L	2155 - Outillage industriel	10	17/12/2010
L	2155 - Infrastructure Tramway	25	17/12/2010
L	2182/2155 - travaux de rénovation des bus	3	17/12/2010
L	2182/2155 - véhicule pour personne à mobilité réduite	8	17/12/2010
L	2182/2155 - Autobus d'occasion	8	17/12/2010
L	2182/2155 - équipements des autobus (matériel embarqué) et déco extérieure des bus	10	17/12/2010
L	2182/2155 - rame de Tramway	25	17/12/2010
L	2182/2155 - Autobus neuf	15	17/12/2010
L	2183 - Matériel informatique et bureautique	5	17/12/2010
L	2184 - Mobilier	5	17/12/2010
L	2188 - petit matériel < 500 €	5	17/12/2010
L	2188 - petit matériel > 500 €	10	17/12/2010
L	2188 - Equipement spécifique électrique	25	17/12/2010
L	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10	24/01/2014

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.1	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES			
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DR + SARL N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		9 990 920,00	9 732 653,94
19 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 750 000,00	9 491 759,94
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 750 000,00	9 491 759,94
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
1644	Opérat' afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1676	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		240 920,00	240 894,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cote résultat	240 920,00	240 894,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
		Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12
		9 732 653,94	3 452 490,13
		Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Restes à réaliser en dépenses au 31/12
		3 452 490,13	3 452 490,13
		Op. de l'exercice II	Restes à réaliser en dépenses au 31/12
		0,00	3 452 490,13
Dépenses à couvrir par des ressources propres		0,00	13 185 144,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.2	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DR + SARL N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 261 021,00	11 138 674,79
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déductif TVA	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		11 261 021,00	11 138 674,79
15	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions litigieuses et contentieuses	220 000,00	220 000,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	30 400,00	30 297,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	191 020,00	167 073,00
28128	Aménagements Autres terrains	20,00	15,00
28131	Bâtiments	257 540,00	273 590,00
28138	Autres constructions	44 010,00	44 002,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	66 500,00	68 889,04
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	2 360,00	2 358,10
28153	Installations à caractère spécifique	6 200 970,00	6 208 797,00
28154	Matériel industriel	22 450,00	26 611,00
28155	Outillage industriel	7 890,00	7 886,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 821 130,00	1 666 127,80
28157	Aménagements des matériels industriels	108 820,00	108 812,00
28182	Matériel de transport	191 300,00	191 298,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 260,00	2 576,90
28188	Autres	2 320,00	2 317,73
29	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat' des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	2 091 021,00	2 087 914,22
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
		Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12
		11 138 674,79	0,00
		Opérations de l'exercice IV	Restes à réaliser en recettes au 31/12
		1 097 295,29	805 133,78
Total ressources propres disponibles		0,00	13 041 103,86
Montant			
Dépenses à couvrir par des ressources propres		II	13 185 144,07
Ressources propres disponibles		IV	13 041 103,86
Solde		V = IV - II (3)	-144 040,21

(1) Les comptes 15, 26 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(2) Indiquer le signe algébrique.
(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (C0512) (III)	Solde (1)
TOTAL							
2022	Charges à étaler Tram-Tram	15	04/10/2002	33 872 924,79	24 827 607,07	2 087 814,22	6 964 603,50
				33 570 024,79	24 527 607,07	2 087 514,22	5 954 603,50

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II) + (III)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	ETUDES18 - MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE SCHEMA DIRECTEUR SYSTEME INFO	35 800,00	0,00	5
	ETUDE18 - REPRISE PLATEFORME TW COTEAUX	4 800,00	0,00	25
	ETUDES19 - COORDONNAGE ETUDE TRACE OBSTACLES FIXES TW	5 150,00	0,00	0
	ETUDES20 - REMPLACEMENT CHAUDIERE ATELIER BUS	420,67	0,00	25
	ETUDES20 - MISE CONFORMITE ATELIER BUS SOLEA	1 076,51	0,00	25
	ETUDES20 - MISSION ACCOMP DATA CENTRIC TW	5 880,00	0,00	5
	ETUDES20 - COORDINATION SBI PASSAGE GNC ATELIER BUS SOLEA	1 260,00	0,00	25
	ETUDES20 - REALISATION 3 SONDAGES PONT STOCHEL TW	13 888,00	0,00	0
	ETUDES20 - MODIF CONFIG AV KENNEDY - POISSVELT - CURIE MULHOUSE	6 950,00	0,00	25
	ETUDE21 - COMPTE MOBILITE	24 650,00	0,00	5
	ETUDE21 - BUS GNV	6 333,33	0,00	5
	ETUDES21 - STATION PROVISOIRE GAZ SOLEA GNV	10 713,96	0,00	0
	ETUDE21 - DESSERTIE MAISON TERRITOIRE	580,00	0,00	0
	ETUDE21 - FONC CARREPOURS FELIX LIGNE C2	2 800,00	0,00	0
	ETUDE21 - MISSION ACCOMPAGNEMENT DATA CENTRIC TW	8 860,00	0,00	5
	ETUDES21 - RECENSEMENT ET DIAGNOSTIC OBSTACLES FIXES TW	7 225,00	0,00	5
	ETUDE21 - REMPLACEMENT 3 TRAVERSEES CABLES P/J	3 628,27	0,00	0
	ETUDE21 - MISSION DGA DI 20KV	3 150,00	0,00	5
	INSERTION21 - COMPTE MOBILITE	2 112,84	0,00	5
	ETUDE21 - MARCHE TOUR EN FOSSE	445,08	0,00	0
	INSERTION21 - AAPC OUVIL LAC	231,48	0,00	0
	TV21 - DEPOSE POTEAUX ARRÊTS MULHOUSE	27 530,00	0,00	25
	ETUDES 22 - ATELIER BUS SOLEA	912,42	0,00	0
	ETUDES 22 - ITINERAIRE LIGNE 5	4 467,00	0,00	0
	ETUDES 22 - EXTRACTION GAZ ECHAPPEMENT COMPTE MOBILITE	3 000,00	0,00	0
	ETUDES 22 - OUVIL DE GESTION ACTIFS	541 295,00	0,00	5
	EX22 - DELAIRE ART PAROI INTERIEURE BUS GAZ	360,00	0,00	5
	EX22 - ESPACE DE MIGRATION	9 950,00	0,00	5
	EX22 - HEBERGEMENT	550,00	0,00	5
	EX22 - VOIRIE COMMUNES	115 341,61	0,00	25
	HABILITAGE 4 BUS GNV	7 128,00	0,00	15
	ETUDES22 - PROLONGATION LIGNE 13 MORSCHALLER	4 960,20	0,00	0
	ETUDES22 - OUVRAGES DARTS TW	12 310,75	0,00	0
	ETUDES 22 - ETUDE DOUBLE ATEX SOLEA	3 800,00	0,00	0
	ETUDES 22 - LOCAL SOLEA	2 400,00	0,00	0
	EX22 - STOCKAGE BUS	24 370,00	0,00	15
	3 AUTOBUS ARTICULES GNV	1 357 756,50	0,00	15
	EX22 - DELAIRE ART PAROI INT BUS GAZ	1 250,00	0,00	0
	EX22 - ZUSSEY CONCEPTION GRAPHIQUE DELAIRE UNIQUE	300,00	0,00	0
	EX22 - HENNINGER - REA VSU PAROI STATION TW	900,00	0,00	0
	EX22 - ADRESIVAGE ST TW ST NAZARE COTEAUX	3 578,00	0,00	0
	EX22 - MISE PLACE DELAIRE 4 BUS GNV	2 224,00	0,00	0
	EX22 - DELAIRE ART PAROI INTERIEURE BUS GAZ	900,00	0,00	0
	EX22 - ORDINATEURS PORTABLES DELL - 4 STATIONS D'ACCES	768,00	0,00	5
	EX22 - SOLUTIONS D'ACCES POUR ORDINATEURS PORTABLES DELL	795,00	0,00	5
	EX22 - SACCOCES CLAVIER SOURIS - ORDINATEURS PORTABLES DELL	228,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	EX22 - ARTICLES POUR ORDINATEURS PORTABLES DELL	75,00	0,00	1
	EX22 - ARTICLES POUR ORDINATEURS PORTABLES DELL	112,00	0,00	1
	EX22 - SOURIS SACCOCHEES POUR ORDINATEURS PORTABLES DELL	175,00	0,00	5
	EX22 - 4 ORDINATEURS PORTABLES 15 POUCES DELL	9 060,00	0,00	5
	EX22 - ORDINATEURS PORTABLES 15 POUCES DELL	1 668,00	0,00	5
	EX22 - BORDON 24 POUCES DELL	12,00	0,00	1
	TV22 - EQUIPEMENT SOLEA	487 028,34	0,00	25
	TV21 - ARRÊT BUS SOLEA	26 789,20	0,00	0
	TV22 - ARRÊT ARRÊT	25 519,48	0,00	0
	TV22 - SOUS-STATIONS	131 075,58	0,00	25
	TV22 - EQUIPEMENT SOLEA ACCOMPAGNEMENT	495 947,77	0,00	25
	TV22 - EQUIPEMENT SOLEA ACCOMPAGNEMENT	1 022 545,52	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mises à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Mises à la réforme				
Divers				
TOTAL GENERAL		4 468 467,19	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
27/05/2022	INSERTION INFRASTRUCTURE TRAMWAY 2011	430,88	5	436,88	0,00	0,00	0,00
27/05/2022	INSERTION 12 AAPC ASSISTANCE REVISION DU POU	900,00	5	900,00	0,00	0,00	0,00
27/05/2022	ETUDE 14 - REA SIMUL CARTOGRAPHIQUE POLLUTION POU	12 000,00	5	12 000,00	0,00	0,00	0,00
27/05/2022	ETUDE 14 - ASSISTANCE GESTION OBLIGATION REG. SOLEA	2 264,00	5	2 264,00	0,00	0,00	0,00
27/05/2022	DROITS AUTEUR ANNONCES SCHNORRS TRAMWAY ET TT	22 179,32	5	22 179,32	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		37 660,20					0,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
2004	Mobilier : Véhicules tramway	3 258 775,06	Sogefinerg	25	3 265 959,78	3 271 378,60	3 279 154,78	3 284 907,18	19 042 932,24	32 144 342,55
2008	Mobilier : Autobus	977 544,62	La Banque Postale Crédit Entreprises Linherga	15	977 544,62	11 629,84	0,00	0,00	0,00	989 374,46
2009	Immobilier : Atelier et bâtiment administratif	1 063 770,56		27	1 063 770,56	1 063 770,56	1 063 770,56	1 063 770,56	18 564 906,54	22 819 389,19

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 102
 Nombre de membres présents : 76 (+ 14 pour vacations)
 Nombre de suffrages exprimés : 87
 VOTES :
 Pour : 76 (+ 13 pour vacations)
 Contre : 2 (+ 1 pour vacation)
 Abstentions : 2 (+ 1 pour vacation)

Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par (1) Président temporaire de m2A, D. Jean-Luc SCHROEDER
 A Mulhouse le 26/06/2023
 (1) Président temporaire de m2A.

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Mulhouse, le 26/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

AGUDO-PEREZ Francine	
BAECHTEL Rachel	
BECHT Olivier	
BEHE Jean-Marie	
BELLONI Thierry	
BERGDOLL Benoit	
BEYAZ Beytullah	
BITSCHENE Christophe	
BLANQUIN Jacques	
BOESCH Nathalie	
BONI DA SILVA Claudine	
BOUAMAIED Nour	
BOUILLE Jean-Philippe	
BUCHERT Maryvonne	
BUX Daniel	
CAUSER Jean-Yves	
CHAPATTE Jean-Claude	
CHÉRAY Michel	
COLOM Florian	
OBAMER Nina PAUGAN Naëlle	
CORNEILLE Marie	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

COUCHOT Alain	
D'ORELLI Philippe	
DHALLENNE Christine	
DUSSOURD Francis	
EHRET Antoine	
EL HAJJAJI Nadia	
ENGASSER Thierry	
FAUROUX-ZELLER Béatrice	
FUCHS Gilbert	
GERARDIN Jean Marie	
GERRER Valérie	
GIRONA André	
GODBILLON Isabelle	
GOEFFERT Yves	
GOETZ Anne-Catherine	
GOLDSTEIN Danièle	
GREILSAMMER Gérard	
GUTH Maurice	
HAGENBACH Vincent	
HARTMANN Hugues	
HERZOG Michèle	
HILLMEYER Francis	
HOMÉ Antoine	
HORTER Franck	
HOTTINGER Marie	
JENI Fatima	
JORDAN Fabian	
JULIEN Jean-Paul	
JUNG Alfred	

* N. Fabian J. RONN inscrit pour le vote

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

KEMPF Pierrette	
KRZEMINSKI Frédéric	
LAUGEL Michel	
LECONTE Alain	
LIERMANN Monique	
LIPP Pierre	
LOGEL Pierre	
LOISEL Corinne	
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine	
LUTZ Michèle	
MATHIEU-BECHT Catherine	
MEHLEN Josiane	
MENSCH Jean-Claude	
MEYER Véronique	
MIMAUD Danièle	
MINERY Loïc	
MOR Jean-Paul	
MOTTE Nathalie	
NEUMANN Rémy	
NICOLAS Thierry	
OBERLIN Alfred	
ONIMUS Roland	
PAUVERT Bertrand	
PULEDDA Patrick	
QUIN Paul	
RAPP Catherine	
RENCK Ginette	
RICHARD Loïc	
RICHE Laurent	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		0
RAFF Didier		
RISSEY Chantal		
RITZ Chloé		
ROTTMANN Jean		
SALZE Pierre		
SHELL Christiane		
SCHILDKNECHT Jean-Luc		
SCHILLINGER Gilles		
SCHMIDLIN BEH MBAREK Malika		
SCHWITZER Pascaline		
SIMEONI Joseph		
SORNIN Cécile		
STEGEP Christophe		
STURCHLER Philippe		
SUAZES Emmanuelle		
TALLEUX Carole		
TORANELLI Christophe		
TRIMALLE Philippe		
VIOLA Antonia		
WEISBECK Joseph		
WOLFF Philippe		
ZELLER Fabienne		
ZINMÉRMAHL Bénédicte		

BUDGET ANNEXE

ZAE BANTZENHEIM

Certifié exécutoire par (1) Présidence temporaire de M2A, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6 juillet 2022 et de la publication le 6 juillet 2022.
 A je 6 juillet 2022
 M2A
 (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.)
 (2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.
 (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE COMMUNES AGGLO MULH - MULHOUSE ALSACE
 AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006600900040

POSTE COMPTABLE : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : BA ZAE BANTZENHEIM (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.)
 (2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.
 (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Evaluation du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	20
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

- CT.1 - Etat du personnel
- CT.2 - Actions de formation des élus
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C2.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C2.2 - Liste des établissements publics créés
- C2.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet
Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

Sans Objet
21

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent le présenter de manière facultative.
 (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).
 (3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.
 (4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.
 (5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
 (6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION BA ZAE BANTZENHEIM	CA 2022
I - INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A
Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :		
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		
Potentiel fiscal et financier (1)		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios 1 à 5 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
 Les ratios 1 à 5 ne sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les casernes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'approuver les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5211-3 du CGCT.
 (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'ouï sont toutes les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B.3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :

(1) Répéter les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - sans budgétaires (sans inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (dotation n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 188,00	G	3 188,00
	Section d'investissement	B	3 188,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	80 050,15	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	910 295,69	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D	966 721,84	G+H+I+J	3 188,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		E+F	0,00	K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	53 238,15	G+I+K	3 188,00
	Section d'investissement	B+D+F	913 483,69	H+J+L	0,00
TOTAL CUMULE		A+B+C+D+E+F	966 721,84	G+H+I+J+K+L	3 188,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		E	K
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
		F	L
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
25	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du COCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du COCT).
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	113 758,00	3 188,00	0,00	0,00	110 570,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		113 758,00	3 188,00	0,00	0,00	110 570,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations, provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		113 758,00	3 188,00	0,00	0,00	110 570,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ³ ordre transfert entre sections (2)	910 170,00	0,00	0,00	0,00	910 170,00
043	Opérat ³ ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		910 170,00	0,00	0,00	0,00	910 170,00
TOTAL		1 023 928,00	3 188,00	0,00	0,00	1 020 740,00
Pour information (3)		60 650,15				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	147 842,15	0,00	0,00	0,00	147 842,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 376,00	0,00	0,00	0,00	13 376,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		161 218,15	0,00	0,00	0,00	161 218,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		161 218,15	0,00	0,00	0,00	161 218,15
042	Opérat ³ ordre transfert entre sections (2)	912 760,00	3 188,00	0,00	0,00	909 572,00
043	Opérat ³ ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		912 760,00	3 188,00	0,00	0,00	909 572,00
TOTAL		1 073 978,15	3 188,00	0,00	0,00	1 070 790,15
Pour information (3)		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 + RI 021 ; DI 040 + RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 + RI 041 ; DF 043 + RF 043
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁵ (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat ⁶ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁷ ordre transfert entre sections (1)	912 760,00	3 188,00	0,00	909 572,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		912 760,00	3 188,00	0,00	909 572,00
TOTAL		912 760,00	3 188,00	0,00	909 572,00
Pour information (3)		910 295,69			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁸ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁵ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁶ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
021	Virement de la sec ⁹ de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁷ ordre transfert entre sections (1)	910 170,00	0,00	0,00	910 170,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		910 170,00	0,00	0,00	910 170,00
TOTAL		1 823 056,69	0,00	0,00	1 823 056,69

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP-DM-RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information (3)		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 + RI 021 ; DI 040 + RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 + RI 041 ; DF 043 + RF 043
 (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
 (3) A savoir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de inventaire permanent autorisée pour les seules opérations d'aménagements (aménagement, ZAC...) par ailleurs rattachées dans le cadre de budgets annexes.
 (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (5) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A8).
 (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)			
FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 188,00	3 188,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total			3 188,00
Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			50 050,15

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6)	0,00
Total des opérations d'équipement			0,00
19	Neutral et régul d'opérations (5)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)	0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)	0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	3 188,00
Dépenses d'investissement – Total			3 188,00
Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			910 295,69

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)			
FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	3 188,00	3 188,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total			3 188,00
Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8)	0,00
19	Neutral et régul d'opérations	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9)	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)	0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)	0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total			0,00
Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DORSAN N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	113 758,00	3 188,00	0,00	0,00	110 570,00
605	Achats matériels, équipements et travaux	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	109 758,00	0,00	0,00	0,00	109 758,00
65512	Taxes foncières	3 200,00	3 188,00	0,00	0,00	12,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)			113 758,00	3 188,00	0,00	110 570,00
= (011+012+014+65+656)						
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES			113 758,00	3 188,00	0,00	110 570,00
= a+b+c+d+e						
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5)	910 170,00	0,00			910 170,00
71355	Variat* stocks terrains aménagés (6)	910 170,00	0,00			910 170,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			910 170,00	0,00	0,00	910 170,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			910 170,00	0,00	0,00	910 170,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			1 023 928,00	3 188,00	0,00	1 020 740,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			50 050,15			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = DI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DORSAN N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	147 842,15	0,00	0,00	0,00	147 842,15
7015	Ventes de terrains aménagés	147 842,15	0,00	0,00	0,00	147 842,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 376,00	0,00	0,00	0,00	13 376,00
7473	Participat* Départements	13 376,00	0,00	0,00	0,00	13 376,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL + RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)			161 218,15	0,00	0,00	161 218,15
= (70+7015+73+74+7473+75)						
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES			161 218,15	0,00	0,00	161 218,15
= a+b+c+d						
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	912 760,00	3 188,00			909 572,00
71355	Variat* stocks terrains aménagés (5)	912 760,00	3 188,00			909 572,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			912 760,00	3 188,00	0,00	909 572,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			1 073 978,15	3 188,00	0,00	1 070 790,15
(= Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RP 042 = DI 040.
 (4) Dont 776.
 (5) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (RP-CR-RR-RN-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	912 760,00	3 188,00		909 572,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	912 760,00	3 188,00		909 572,00
3555	Terrains aménagés	912 760,00	3 188,00		909 572,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	912 760,00	3 188,00		909 572,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	912 760,00	3 188,00	0,00	909 572,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	910 295,69			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir état 10 03 pour le détail des opérations d'équipement.
 (3) Voir annexes IV A5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, CR 040-RF 042.
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Dont 102.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CR 041-R 041.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (RP-CR-RR-RN-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
1641	Emprunts en euros	912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	912 885,69	0,00	0,00	912 885,69
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	910 170,00	0,00		910 170,00
3555	Terrains aménagés	910 170,00	0,00		910 170,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	910 170,00	0,00	0,00	910 170,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	910 170,00	0,00	0,00	910 170,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 823 055,69	0,00	0,00	1 823 055,69
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Voir annexes IV A5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 - RF 042.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CR 041-R 041.

III - VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (RP - RF - RN - RR - RN-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES - A 4 II		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00
1621	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* affectées à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Auxiliaires consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1691	Autres emprunts	0,00	0,00
1692	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1697	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (5)	0,00	0,00
10...	Régime de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
138	Subv. invest. transférées côté régalat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution COB1 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	910 295,69	910 295,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A6.2

RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
RESSOURCES PROPRES externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10228	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ¹ invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
RESSOURCES PROPRES internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat ² immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ² des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect ³ de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres		II 910 295,69
Ressources propres disponibles		IV 0,00
Solde		V = IV - II (3) -910 295,69

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Les comptes 15, 26, 28, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		
Pour mémoire		Credits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV - ANNEXES		IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES		D2

Nombre de membres en exercice : 102
 Nombre de membres présents : 76 (+ 14 procuration)
 Nombre de suffrages exprimés : 87
 VOTES :
 Pour : 71 (+ 13 procuration)
 Contre : 3
 Abstentions : 2 (+ 1 procuration)
 Date de convocation : 20/06/2023

Présenté par (1) Président temporaire de m2A, N. Jean-Luc SCHADKNECHT
 A Mulhouse, le 26/06/2023
 Président temporaire de m2A

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A Mulhouse, le 26/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

AGUDO-PEREZ Francine	[Signature]
BAECHTEL Rachel	[Signature]
BECHT Olivier	[Signature]
BEHE Jean-Marie	[Signature]
BELLONI Thierry	[Signature]
BERGdoll Benoit	[Signature]
BEYAZ Beytullah	[Signature]
BITSCHENE Christophe	[Signature]
BLANQUIN Jacques	[Signature]
BOESCH Nathalie	[Signature]
BONI DA SILVA Claudine	[Signature]
BOUAMMIED Nour	[Signature]
BOUILLE Jean-Philippe	[Signature]
BUCHERT Maryvonne	[Signature]
BUX Daniel	[Signature]
CAUSER Jean-Yves	[Signature]
CHAPATTE Jean-Claude	[Signature]
CHÉRAY Michel	[Signature]
COLOM Florian	[Signature]
CORMIER-Nina PAUCAN Naelle	[Signature]
CORNILLE Marie	[Signature]

IV - ANNEXES		IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES		D2

COUCHOT Alain	[Signature]
DORELLI Philippe	[Signature]
DHALLENNE Christine	[Signature]
DUSSOURD Francis	[Signature]
EHRET Antoine	[Signature]
EL HAJJAJI Nadia	[Signature]
ENGASSER Thierry	[Signature]
FAUROUX-ZELLER Béatrice	[Signature]
FUGHS Gilbert STINPE N. Madelaine, suppléante	[Signature]
GERARDIN Jean Marie	[Signature]
GERRER Valérie	[Signature]
GIRONA André	[Signature]
GODBILLON Isabelle	[Signature]
GOEFFERT Yves	[Signature]
GOETZ Anne-Catherine	[Signature]
GOLDSTEIN Danièle	[Signature]
GREILSAMMER Gérard	[Signature]
GUTH Maurice	[Signature]
HAGENBACH Vincent	[Signature]
HARTMANN Hugues	[Signature]
HERZOG Michèle	[Signature]
HILLMEYER Francis	[Signature]
HOMÉ Antoine	[Signature]
HORTER Franck	[Signature]
HOTTINGER Marie	[Signature]
JENN Fatima	[Signature]
JORDAN Fabian	[Signature]
JULIEN Jean-Paul	[Signature]
JUNG Alfred	[Signature]

* N. Fabian JORDAN, sorti pour le vote

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D2
KEMPF Pierrette		
KRZEMINSKI Frédéric		
LAUGEL Michel		
LECONTE Alain		
LIERMANN Monique		
LIPP Pierre		
LOGEL Pierre		
LOISEL Corinne		
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine		
LUTZ Michèle		
MATHIEU-BECHT Catherine		
MEHLEN Josiane		
MENSCH Jean-Claude		
MEYER Véronique		
MIMAUD Danièle		
MINERY Loïc		
MOR Jean-Paul		
MOTTE Nathalie		
NEUMANN Rémy		
NICOLAS Thierry		
OSERLIN Alfred		
ONIMUS Roland		
PAUVERT Bertrand		
PULEDDA Patrick		
QUIN Paul		
RAPP Catherine		
RENCK Ginette		
RICHARD Loïc		
RICHE Laurent		

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D2
RIFF Didier		
RISSER Chantal		
RITZ Christelle		
ROTTNER NEZGER Henri		
SALZE Pierre		
SCHELL Christiane		
SCHILDNECHT Jean-Luc		
SCHLINGER Gilles		
SCHMIDLIN BEN MBAREK M&P&S		
SCHWEITZER Pascale Céle		
SIMEONI Joseph		
SORMIN Cécile		
STEGER Christophe		
STURCHLER Philippe		
SUAREZ Emmanuelle		
TALLEUX Carole		
TORANELLI Christophe		
TRIMALLE Philippe		
VIOLA Antoinette		
WEISBECK Joseph		
WOLFF Philippe		
ZELLER Fabienne		
ZIMMERMANN Nicolas		

Certifié exécutoire par (1) Président temporaire du PCA, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06 juillet 2022, et de la publication le 07 juillet 2022.
 (2) Indiquer le numéro et le détail de l'impression.
 (3) L'assiette fiscale est dans le Cahier d'assiette.

Mulhouse Alsace Agglomération

Habitat
 Développement durable
 Emploi
 Tourisme
 Petite enfance
 Aéroport
 Accueil des entreprises
 Equipements sportifs et culturels
 Tram-train
 Collecte
 Economie
 Propreté
 Pistes cyclables
 Transports publics
 Aménagement du territoire
 Zoo
 Université
 Périscolaire



“Compte administratif
 Rapport de présentation
 année 2022”



SOMMAIRE

1. Examen du budget général	3
1.1. Section de Fonctionnement	3
1.1.1. Recettes et dépenses réelles.....	3
A. Opérations de gestion.....	5
a. RECETTES.....	5
b. DEPENSES.....	9
B. Opérations financières.....	14
1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre.....	14
a. RECETTES.....	14
b. DEPENSES.....	14
1.2. Section d'Investissement	15
1.2.1. Opérations réelles.....	15
a. RECETTES.....	15
b. DEPENSES.....	17
1.2.2. Opérations d'ordre.....	19
a. RECETTES.....	20
b. DEPENSES.....	20
2. Examen des Budgets annexes	21
2.1. Budget annexe du Chauffage Urbain	21
2.1.1. Section d'exploitation.....	21
2.1.2. Section d'Investissement.....	23
2.2. Budget annexe des Transports Urbains	24
2.2.1. Section d'exploitation.....	24
2.2.2. Section d'investissement.....	26
2.3. Budget annexe ZAE gare de Bantzenheim	28
2.3.1. Section d'exploitation.....	28
2.3.2. Section d'investissement.....	28

Présentation agrégée du budget m2A			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
DÉPENSES	111 660 941,72	72 157 229,10	22 163 790,94
RECETTES	111 660 941,72	67 567 868,79	12 269 751,84
Fonctionnement			
DÉPENSES	288 021 319,56	248 046 645,57	
RECETTES	288 021 319,56	298 704 654,26	
BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN			
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
DÉPENSES	11 563 860,04	7 225 068,99	541 301,02
RECETTES	11 563 860,04	4 538 503,28	
Fonctionnement			
DÉPENSES	25 706 665,44	11 615 153,70	
RECETTES	25 706 665,44	24 929 736,82	
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN			
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
DÉPENSES	22 505 049,07	14 973 552,83	3 452 490,13
RECETTES	22 505 049,07	13 134 896,27	
Fonctionnement			
DÉPENSES	80 232 135,13	75 745 169,99	
RECETTES	80 232 135,13	83 562 761,01	
BUDGET ANNEXE ZAE BANTZENHEIM			
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
DÉPENSES	1 823 055,69	913 483,69	
RECETTES	1 823 055,69		
Fonctionnement			
DÉPENSES	1 073 978,15	53 238,15	
RECETTES	1 073 978,15	3 188,00	
PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
DÉPENSES	147 552 906,52	95 269 334,61	26 157 582,09
RECETTES	147 552 906,52	85 241 268,34	12 269 751,84
Fonctionnement			
DÉPENSES	395 034 098,28	335 460 207,41	
RECETTES	395 034 098,28	407 200 340,09	
Total général des dépenses	542 587 004,80	430 729 542,02	26 157 582,09
Total général des recettes	542 587 004,80	492 441 608,43	12 269 751,84

2

1. Examen du budget général

1.1. Section de Fonctionnement

On distingue deux types d'opérations au sein de la section de fonctionnement :

- les opérations réelles donnant lieu à décaissement ou encaissement ;
- les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations réelles sont réparties en opérations de gestion, en opérations financières et en opérations exceptionnelles. La différence entre les recettes et les dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion de l'exercice.

Nous examinerons successivement les différents niveaux d'opérations distingués sur le document qui est soumis à votre approbation.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève pour l'année 2022 à 8 709 131,90 €. Cumulé avec l'excédent 2021 de 41 948 876,79 €, l'excédent de clôture ressort à 50 658 008,69 €.

Il permet de dégager une épargne brute faciale (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) de 25,06 M€ qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Après retraitement des cessions, dont une partie est exceptionnelle, l'épargne brute ressort à 18,41 M€, niveau proche de celui de 2021 (18,26 M€).

1.1.1. Recettes et dépenses réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté), se sont élevées à 256,5 M€ avec un taux de réalisation de 104,3%, contre 244,24 M€ en 2021. L'évolution ainsi constatée est de + 5%.

3

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Recettes réelles	Montant 2021	Montant 2022
Recettes de gestion courante	242 810 615,18 €	244 722 631,46 €
Recettes financières	190 945,66 €	190 595,39 €
Recettes exceptionnelles	1 240 604,69 €	11 585 984,64 €
Total	244 242 165,53 €	256 499 211,49 €

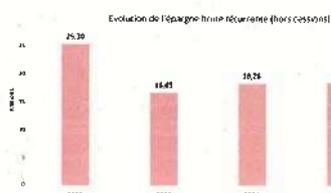
Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 231,44 M€, soit un taux de réalisation de 85,22%, en hausse de +2,62% par rapport aux données de 2021 (225,54 M€).

La répartition des dépenses figure dans le tableau ci-dessous :

Dépenses réelles	Montant 2021	Montant 2022
Dépenses de gestion	221 824 922,98 €	229 129 727,59 €
Dépenses financières	2 224 608,26 €	2 193 179,20 €
Dépenses exceptionnelles	1 488 002,96 €	115 530,30 €
Total	225 537 534,20 €	231 438 437,09 €

Le solde des opérations réelles de la section de fonctionnement a permis de dégager une épargne brute faciale de 25,06 M€ qui est ramenée à 18,41 M€ après retraitement des opérations de cessions de biens. Le montant 2022 progresse ainsi légèrement par rapport à celui de 2021 qui était de 18,26 M€ (+0,82%).

Le taux d'autofinancement est ainsi de 7,18% des recettes réelles de fonctionnement et ressort à 9,63% après retraitement des versements aux communes.



4

A. Opérations de gestion

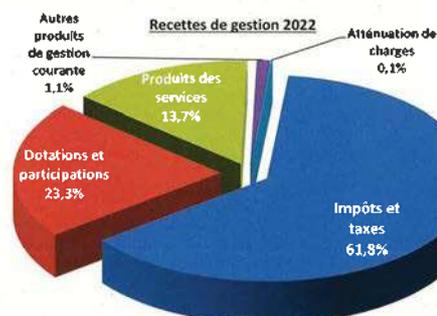
a. RECETTES

Elles sont en hausse de 0,8% (+ 1,9 M€) par rapport à 2021 avec 244,72 M€.

Il s'agit :

- des recettes à caractère fiscal (chapitre 73) pour 154 189 972,68 € ;
- des dotations et subventions (chapitre 74) pour 52 714 407,19 € ;
- des produits des services et du domaine (chapitre 70) pour 34 958 615,70 € ;
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) pour 2 468 613,16 € ;
- des recettes liées à des remboursements de charges (chapitre 013) pour 391 022,73 €.

Le graphique ci-après illustre la répartition des recettes de gestion :



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il s'agit du poste de recettes le plus important avec 154 189 972,68 €, soit 62% des recettes de gestion et 51,6% du total des recettes de fonctionnement. Il progresse de 2,8% par rapport à 2021 avec +4,2 M€ du fait :

- de la progression de +9,6% de la fraction de TVA qui suit l'évolution réelle au plan national ;

5

- de rôles fiscaux supplémentaires conséquents de 2,25 M€ ;
- de l'effet des revalorisations de bases de +3,4% de la TEOM, la CFE et la fiscalité ménages.

Les recettes fiscales sont détaillées ci-après :

Recettes	Montant 2021	Montant 2022	% évol.	Observations
Taxe Élevement Ordures Ménagères	36,69	38,26	4,3%	effet bases - évolution forfaitaire (+3,4%) et physique des bases
Cotisation Foncière des Entreprises	27,87	29,24	4,9%	effet bases - évolution forfaitaire (+3,4%) et physique des bases
Fiscalité ménages	6,78	6,93	2,2%	effet bases - évolution forfaitaire (+3,4%) et physique des bases
Fraction de TVA	33,24	36,42	9,6%	Suit l'évolution du produit de TVA au niveau national
Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises	19,08	19,02	-0,3%	effet bases
Compensation FMOIR	14,57	14,57	0,0%	
Taxe sur les Surfaces Commerciales	3,81	4,29	12,7%	effet bases
Imposition foncière sur entreprises (IFE)	1,64	1,75	7,1%	effet bases
Autres produits fiscaux	8,32	3,70	-11,4%	donc -288 sup - 2,25M€ en 2022 contre +94 M€ en 2021) donc taxe séjour : 0,832M€ donc taxe Gemarc 0,41 M€
Total	149,99	154,2	2,8%	

Chapitre 74 – Dotations et participations

Deuxième poste de recettes pour la collectivité, les dotations et participations d'un montant de 52 714 407,19 € sont en recul de -6,9% soit -3,9 M€ par rapport à 2021.

Le montant doit toutefois être retraité des recettes exceptionnelles perçues en chapitre 77 pour un montant de 4,4 M€ relatif à la modification du mode de soutien de la CAF aux structures périscolaires et petite enfance (versement direct des soutiens par la CAF aux structures).

Les dotations et participations se composent des éléments ci-dessous :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2021	CA 2022	Var. en %
DOTATION DE COMPENSATION (ex compensation part salaires)	21,1	20,6	-2,2%
PARTICIPATIONS CAF	8,3	3,8	-53,5%
DOTATION COMPENSATION REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	7,5	7,5	0,0%
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	5,5	5,5	0,1%
PARTICIPATIONS DES COMMUNES	2,5	2,8	10,9%
COMPENSATIONS Tx, FB, CET	10,2	11,1	8,9%
AUTRES PARTICIPATIONS (FCTVA, CSRA...)	1,6	1,3	-15,4%
TOTAL	56,6	52,7	-6,9%

6

Le montant perçu sur ce chapitre reste encore éloigné des niveaux atteints en 2019 (3,18 M€).

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ces remboursements divers sur les frais de personnel représentent 391 022,73 € en augmentation de 71 K€ par rapport au montant 2021.

Chapitre 76 – Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 190 595,39 € et sont stables par rapport à l'année précédente.

Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles

Avec un total de 11 585 984,64 €, les recettes exceptionnelles sont en très forte évolution par rapport à l'année précédente (1 240 604,69 €). Les principaux postes qui composent ce chapitre sont :

- l'enregistrement de la vente à paiement échelonné à la Ville de Mulhouse de bâtiments pour 30 600 m² dans le quartier DMC à hauteur de 5 706 857 € étalés sur 5 ans. In fine la recette 2022 ressort à 684 800 € après prise en compte des écritures comptables d'étalement ;
- de ventes de biens divers 941 500 €, notamment au sein du Village Industriel de la Fonderie ;
- de remboursements de 4,7 M€ par les structures de petite enfance et de périscolaire des subventions qu'elles ont perçues par la CAF mais qui avaient, dans le souci de ne pas les fragiliser foncièrement, été déjà versées par m2A en cours d'année.

8

Chapitre 70 – produits des services et du domaine

Avec une réalisation de 34 958 615,70 M€ ce chapitre est en hausse de +1,8 M€, soit +5,4%. Ce chapitre est composé à 49% de remboursements de rémunérations, liées au dispositif de mutualisation, à la refacturation des rémunérations au Sivom et aux budgets annexes de m2A.

Les prestations liées au périscolaire et à la petite enfance avec 5,8 M€ se rapprochent de leur niveau d'avant crise (6,51 M€ en 2019).

Les équipements sportifs atteignent 2,7 M€ de recettes, soit une hausse de 83% par rapport à 2021 mais toujours en deçà du montant de 2019 de 3,2 M€.

Le parc zoologique et botanique avec ses 2,9 M€ de recettes dépasse quant à lui le montant atteint en 2019 (2,6 M€).

Le détail par compétence figure ci-dessous :

PRODUITS DES SERVICES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Var. en %
REMBOURSEMENTS DE MUTUALISATION ET DE CHARGES	16,91	17,46	18,1	17,1	-5,4%
PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	6,51	3,86	5,3	5,8	10,5%
PROPRETE ET DEMEIGEMENT	5,24	4,62	5,4	5,5	3,3%
EQUIPEMENTS SPORTIFS	3,22	1,74	1,5	2,7	83,4%
PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	2,61	1,68	2,0	2,9	45,4%
REMBOURSEMENTS DE MASQUES		0,58			
PRODUITS DIVERS	0,65	1,02	1,0	0,9	-9,4%
TOTAL	35,1	31,0	33,16	34,96	5,4%

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Avec 2 468 613,16 €, ces produits sont en retrait de 230 K€ (-8,6%) par rapport au montant de 2021 de 2 699 753,19 €.

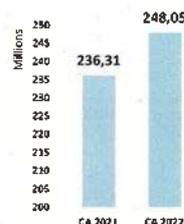
Ils comprennent principalement :

- les loyers ou produits de mise à disposition des bâtiments communautaires pour 1 248 178,05 € avec notamment le Parc Expo (335K€) ;
- les refacturations liées aux collectes de déchets (202 K€) ;
- les recettes d'exploitation du centre sportif (403 K€),
- des redevances pour 156 K€,
- pour le reste, des refacturations diverses dont les refacturations d'impôt foncier des zones d'activité.

7

b. DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 248,05 M€ en 2022 contre 236,31 M€ en 2021.

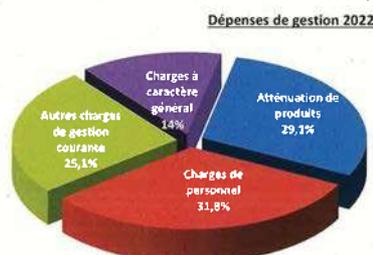


Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 231,4 M€ et se déclinent en dépenses de gestion (229,1 M€), dépenses financières (2,19 M€), et charges exceptionnelles (0,115 M€).

Les dépenses de gestion 2022 s'élèvent à 229 129 727,59 €, et se répartissent ainsi :

- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 72 836 131 € ;
- atténuations de produits (chapitre 014) : 66 760 293,49 € ;
- charges de gestion courante (chapitre 65) : 57 518 847,09 € ;
- charges à caractère général (chapitre 011) : 32 014 456,01 €.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses de gestion :



9

Chapitre 012 – Frais liés au personnel

D'un montant global de 72 836 131 €, les charges de personnel progressent de +2,85% par rapport à l'année précédente. L'évolution s'explique principalement par :

- l'impact de la revalorisation indiciaire de +3,5% intervenue en cours d'année 2022 (+1,2 M€ pour un semestre) ;
- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité proche de +0,9%/an ;
- l'actualisation des flux croisés de refacturations entre les collectivités ;
- les mesures en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat, prime inflation, hausse du SMIC.

Les frais de personnel regroupent différents postes de dépenses :

- les charges du personnel communautaire pour 46,03 M€ ;
- les charges liées aux agents mutualisés pour 21,4 M€ compensées par la Ville de Mulhouse à hauteur de 49,68 % en application des dispositions prévues par la convention de mutualisation pour 2022 ;
- les charges refacturées aux autres organismes (Sivom) ou aux budgets annexes pour 5,4 M€.

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de notre collectivité avec 31,8 % des dépenses de gestion.



10

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ces dépenses atteignent 66 760 293,49 € en léger recul de -0,16% par rapport à 2021. Les reversements en direction des communes sont stables.

En font partie :

- l'attribution de compensation pour 65 287 652,75 € en légère baisse compte tenu de la finalisation du transfert PLU au 1^{er} janvier 2020 ;
- la dotation de solidarité communautaire pour 1 M€ identique à celle de 2021,
- le reversement au FPIC qui passe à 358,1 K€ contre 366,7 K€ en 2021 ;
- 66 058,68 € de reversement de taxe de séjour à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- 48 434,04 € de restitution au titre des dégrèvements des contributions directes, montant inférieur à celui de l'année précédente.

Ce chapitre représente le deuxième poste de dépenses de m2A.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante

Leur montant est de 57 518 847,09 € pour 2022, en hausse de 4,67% par rapport à 2021.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- les subventions de fonctionnement pour 23 323 705,65 € se déclinent dans les domaines suivants :
 - petite enfance : 10 020 957 € ;
 - emploi, université et action économique : 2 308 164 € ;
 - périscolaire : 5 215 771 € ;
 - musées techniques : 1 462 652 € ;
 - tourisme et attractivité : 1 015 712,45 € ;
 - aménagement espace communautaire et renouvellement urbain : 1 202 587 € ;
 - amicale du personnel : 1 047 317 € ;
 - transition écologique et climatique : 330 560 € ;
 - secteur sportif : 139 000 € ;
 - secteurs famille, parentalité, seniors, handicap : 251 773 € ;
 - politique de la ville et prévention : 187 645 € ;
 - 113 248 € de subventions dans divers secteurs d'activité.

11

- les contingents et participations se sont élevés à 32 902 512,01 € (contre 30 503 173,30 € en 2021) dont 17 337 307,22 € au SIVOM avec :
 - 9 967 307,22 € pour le traitement des résidus urbains ;
 - 7 370 000 € pour la collecte sélective des déchets ;
 - une participation d'équilibre de 14 830 000 € au budget annexe des transports en progression de 2 M€ par rapport à 2021 pour faire face à la hausse de la contribution versée à notre délégataire ;
 - des contributions aux Epage dans le cadre de la compétence Gemapl, nouvelle compétence de m2A au 1^{er} janvier 2018, pour 594 955,29 € ;
 - une participation au Syrna et au Pôle Métropolitain pour 140 249,50 €.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

On retrouve dans ce chapitre les dépenses liées au fonctionnement des services, à l'accomplissement de leurs missions ainsi que des prestations rendues à la population. Ce sont pour la plus grande partie des dépenses incontournables.

Globalement, ces dépenses ressortent à 32 014 456,01 € en 2022 contre 29 187 529,24 € en 2021. Ce chapitre est en hausse de 2,8 M€, fortement impacté par la hausse des coûts des matières et des prestations. A noter qu'un effort budgétaire de 1,36 M€ a été consenti en faveur de la Direction du parc auto pour faire face à la réparation des véhicules, à la sous-traitance et à la hausse des prix des carburants.

Les dépenses liées au périscolaire se sont accrues de 632 K€ suite à l'augmentation du prix des repas et à la généralisation des goûters en année pleine.

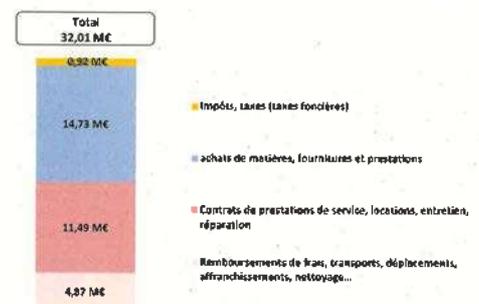
Les dépenses du secteur sportif dépassent de 604 K€ celles de l'année précédente, la moitié de ce montant relevant de la hausse des dépenses de chauffage urbain.

Ces dépenses ont été mises en œuvre dans le cadre des compétences suivantes :

12

Compétences	Montant 2021	Montant 2022	% évol.
Mise en œuvre collecte ordures, propreté urbaine et parc auto	9 207 136 €	10 571 940 €	14,82%
Gestion de l'activité périscolaire	3 774 430 €	4 407 159 €	16,76%
Fonctionnement général de la collectivité	3 147 505 €	3 133 926 €	-0,43%
Equipements sportifs	4 859 953 €	5 464 865 €	12,45%
Parc zoologique et botanique	1 647 594 €	1 804 505 €	9,52%
Entretien et suivi patrimoine communautaire	1 479 055 €	1 574 481 €	6,45%
Ressources humaines	901 781 €	1 008 717 €	11,96%
Système d'information et informations géographiques	1 063 629 €	987 313 €	-7,18%
Habitat	175 060 €	149 926 €	-14,36%
Petite enfance	722 629 €	900 626 €	24,63%
Transports et développement économique	1 648 173 €	1 509 878 €	-8,39%
Divers	560 583 €	501 119 €	-10,61%
Total	29 187 529 €	32 014 456 €	9,69%

Le détail par type de dépenses est le suivant :



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Elles se montent à 115 530,30 € contre 1 488 002,96 € en 2021 (reversements conséquents de résultats assainissement au Sivom). Ces dépenses sont essentiellement liées aux annulations de titres sur exercices antérieurs pour 87 553 €.

13

B. Opérations financières

L'essentiel de ce poste est constitué de la charge de la dette à court et à long terme, dont le niveau de réalisation en 2022 s'inscrit dans une tendance baissière constatée depuis plusieurs années malgré l'augmentation des taux d'intérêt observée en cours d'année. Ces intérêts représentent un montant de 2,19 M€ en 2022, 2,22 M€ en 2021, 2,47 M€ en 2020 et 2,77 M€ en 2019).

Le volume d'emprunts souscrits a été réduit en raison du renchérissement des taux d'intérêt et du choix de consommer le fonds de roulement. Les emprunts 2022 représentent un montant total de 5,5 M€ en 2022, contre 10 M€ en 2021, 16,50 M€ en 2020 et 5,14 M€ en 2019. Les nouveaux emprunts ont été souscrits à des taux très performants, en moyenne à 0,63%, soit un niveau de taux d'intérêt qui se situe dans la lignée des taux moyens sur les nouveaux emprunts souscrits les années antérieures, à savoir 0,33% en 2021 et 0,52% en 2020.

Au 31 décembre 2022, le taux moyen de la dette augmente par rapport à l'exercice précédent, passant à 2,20% contre 1,56% au 31 décembre 2021. Les produits structurés ne représentent plus qu'une part marginale de l'encours de la dette (2%).

1.1.2. Recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections de Fonctionnement et d'Investissement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

a. RECETTES

Le total des recettes d'ordre s'élève à 256 565,98 € et est constitué par des régularisations diverses et des écritures liées aux travaux en régle.

b. DEPENSES

Les dépenses d'ordre se chiffrent à 16 608 208,48 € et sont composées de :

- 9 500 917,40 € de dotations aux amortissements et aux provisions ;
- 6 836 621,08 € d'écritures relatives à des cessions, notamment l'étalement sur 5 ans de la recette de cession d'un ensemble immobilier sur le site de DMC (écriture de 5,1 M€) ;
- 270 670 € d'écritures d'étalement de charges financières et de provisions.

14

1.2. Section d'Investissement

La section d'investissement du compte administratif 2022 totalise 72 157 229,10 € en dépenses et 67 567 868,79 € en recettes.

L'autofinancement, le recours à l'emprunt et les participations de nos partenaires constituent les premières sources de financement de la section d'investissement.

1.2.1. Opérations réelles

a. RECETTES

1) Autofinancement

L'autofinancement a atteint en 2021 un montant de 18 412 392 € alors qu'il était de 18 262 035 € en 2021, soit une légère hausse de + 0,82%. Il reste nettement inférieur au montant de 25,3 M€ de 2019 d'avant crise sanitaire.

Après retraitement des reversements aux communes (ACTP), il représente 9,63 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

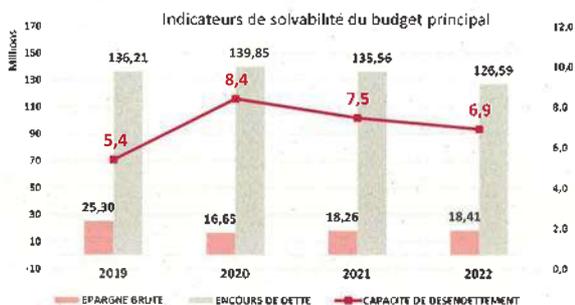
2) Dette

En 2022, m2A a eu recours à l'emprunt à hauteur de 5,5 M€ (10,0 M€ en 2021) en vue de :

- soutenir la politique d'Investissement ;
- profiter du contexte favorable des conditions de prêts en début d'exercice (dégradation des conditions à partir du 2^{ème} trimestre).

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 126,59 M€ contre 135,56 M€ au 31/12/2021. La capacité de désendettement s'améliore en passant de 7,5 ans à 6,9 ans, restant ainsi éloignée des seuils d'alerte.

15



3) Subventions d'équipement perçues

Le montant des subventions d'équipement perçues de nos partenaires s'est élevé à 5 060 664 €, en hausse de près 62% par rapport à l'année 2021 où elles représentaient 3 125 550,92 €.

Les montants 2022 sont détaillés ci-dessous :

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERÇUES	CA 2022	OBSERVATIONS
Collectivité européenne d'Alsace	1 378 875	dont 643KE pour Learning Center, 100 KE pour Centre Sportif...
État	1 668 319	dont OSIL pénicillinaire, dépollution parc expo et DMC, ANRU Soflog...
Communes	584 439	dont remboursement FAU Wittenheim, mutualisation Mulhouse, véhicule Moschwiller...
Région	935 439	dont 400KE Quatrum, 315KE Learning Center, 120KE Horizon Afrique...
Autres	493 596	dont 321KE de participation CAF aux sites petite enfance, 134KE FAU logement
TOTAL	5 060 664	

16

4) Dotations et fonds divers

D'un total de 16 482 392,81 €, cette catégorie de recettes est constituée par :

- La reprise des résultats 2021 pour 11 853 078,25 €,
- le Fonds de Compensation pour la TVA pour 4 584 630,56 € (contre 2 445 755,17 € en 2021),
- les dons, legs et mécénat pour le reste soit 44 684 €.

b. DEPENSES

1) Conditions d'exécution

Le total des dépenses réelles de l'exercice est de 51 947 641,23 € alors qu'il était de 44 792 848,92 € en 2021.

Les dépenses d'équipement représentent une part importante des réalisations avec 28 250 315,92 € (subventions d'équipement et opérations pour compte de tiers comprises), montant supérieur au niveau 2021 (17 557 035,45 €).

Les dépenses d'équipement se déclinent en :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	CA 2022 (M€)
Investissements pluriannuels en APCP	6,33
Subventions d'équipement versées	15,59
Investissements annuels en travaux	0,69
Investissements fonciers	0,15
Investissements annuels en mobilier	4,23
Opérations pour compte de tiers	1,26
TOTAL	28,25

Les dépenses financières se chiffrent à 23 697 325,31 € dont 14 578 446,60 € pour le remboursement du capital de la dette.

S'ajoutent à cela, les autres immobilisations financières pour 9 046 557 €, dont la majeure partie (5 022 057 €) relève de la cession à paiement échelonné à la Ville de Mulhouse d'un ensemble immobilier sur le site de DMC. Les avances de trésorerie et les prêts hypothécaires représentent 4 024 500 €.

17

D'un montant global de 15 603 052,99 € en 2022 (contre 4 626 992,31 € en 2021), les subventions d'équipement se répartissant dans les domaines d'activité suivants :

Compétence	Montant 2022
Aménagement espace communautaire	1 785 426
Musées et tourisme	588 240
Règlement litige LGV	6 292 311
Développement économique, enseignement supérieur et transports	2 501 324
Habitat	1 103 126
Petite enfance et périscolaire	2 438 515
Transition écologique et climatique	670 694
Divers	223 418
Total	15 603 053

2) Les dépenses d'équipement

Hors subventions, ces dépenses ressortent à 12,66 M€ et se répartissent dans les domaines énumérés ci-dessous :

- aménagement du territoire, et zones d'activités : 2 195 731 € :**
 - extension du site économique Euroglas : 110 942 € ;
 - travaux et aménagements du Village Industriel Fonderle : 205 453 € ;
 - travaux et aménagements DMC : 462 865 € ;
 - travaux sur des zones d'activités : 585 282 € ;
 - dépollution du parc expo : 831 189 €.
- Développement économique : 422 891 € déployés sur le Technocentre**
- Rénovation des équipements aquatiques et sportifs 1 492 026 €** avec comme principales réalisations :
 - programme de rénovation des piscines 608 544 € ;
 - divers travaux centre sportif : 265 987 € ;
 - travaux divers équipements sportifs terrestres : 374 192 € ;
 - matériel et équipement divers : 243 303 €.
- Direction environnement et services urbains 2 224 592 €** avec comme postes de dépenses :
 - acquisition et renouvellement véhicules : 1 560 436 € ;

18

- optimisation de la collecte en bacs : 371 647 € ;
- matériel et aménagement divers : 292 509 €.
- Aménagements des pistes cyclables : 123 600 €.**
- Périscolaire : 388 531 €** avec notamment :
 - développement des périscolaires sur l'ensemble du territoire de m2A : 91 089 € ;
 - travaux et équipements divers sur plusieurs périscolaires : 297 442 € ;
- Matériel de bureau, mobilier et informatique : 1 354 957 €.**
- Petite enfance 630 521 €** pour les projets ci-après :
 - Développement de sites petite enfance : 425 166 € (dont la petite Ourse à Illzach pour 227 K€) ;
 - divers autres travaux et matériel : 205 355 €.
- Parc zoologique et botanique : 1 464 469 €** avec notamment :
 - Horizon Afrique : 947 840 € ;
 - Clinique vétérinaire : 358 874 € ;
 - matériels et travaux divers : 97 755 €.
- Travaux sur le patrimoine touristique : 110 694 €** avec notamment,
 - travaux camping : 93 087 € ;
 - travaux auberge jeunesse : 17 607 € ;
- Travaux sur l'ensemble du patrimoine communautaire : 309 514 €.**
- Travaux ou équipements divers pour 686 064 €.**

Les opérations réalisées pour compte de tiers se sont chiffrées en 2022 à 1 259 294 € et se déclinent ainsi :

- Aides à la pierre et PIG : 1 025 204 € ;
- Opérations sous mandat (gare de Dornach) : 234 090 €.

1.2.2. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre de la section d'investissement sont pour partie, le reflet de celles qui ont été décrites pour la section de fonctionnement. Ainsi, le total des recettes d'ordre « entre sections » est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement. Cela illustre le mécanisme de transfert entre les sections. S'ajoutent à ces opérations entre sections, les opérations patrimoniales qui concernent exclusivement la section d'investissement.

19

a. RECETTES

Le total des recettes d'ordre s'élève à 34 360 280,89 € et est constitué de :

- 8 986 017,14 € de dotations aux amortissements et aux provisions ;
- 265 000 € d'écritures d'étalement d'indemnité de remboursement anticipé d'emprunts ;
- 514 900 € d'écritures d'étalement de charges, dont les charges Covid pour 451 355,53, procédure initiée fin 2020 pour 5 ans ;
- 6 842 291,08 € d'écritures diverses, essentiellement liées à des cessions d'actif (dont 5 105 104 € relatif à la cession d'un ensemble immobilier au site DMC) ;
- 17 752 072,41 d'opérations d'ordre patrimoniales qui reposent principalement sur des aspects techniques comptables :
 - 15 261 060,35 € d'apurement des comptes suite aux avances faites par m2A pour l'aménagement notamment des parkings Gare ;
 - 1 873 378,64 € d'apurement des comptes destinés aux avances de type VEFA sur des équipements de m2A ;
 - 617 633,42 € d'écritures diverses.

b. DEPENSES

Les dépenses d'ordre se chiffrent à 18 008 638,39 € et recouvrent :

- 37 632,90 € d'écritures liées aux travaux en régie ;
- des opérations diverses en lien avec les provisions et les cessions pour 218 933,08 € ;
- des écritures patrimoniales pour 17 752 072,41 €.

20

2. Examen des Budgets annexes

En plus de son budget principal, m2A dispose de trois budgets annexes :

- le budget annexe du Chauffage Urbain regroupant les Centrales Thermiques de l'Illberg et de Rixheim,
- le budget annexe des Transports Urbains,
- le budget annexe de la ZAE de Bantzenheim.

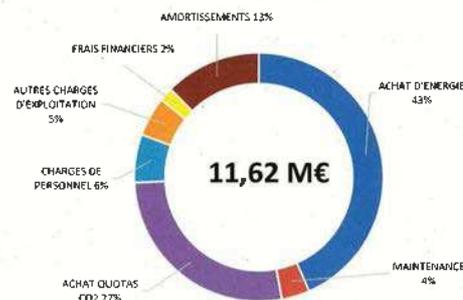
Ils permettent de retracer les coûts réels des missions qu'ils recouvrent, conformément à la législation relative aux activités à caractère industriel et commercial.

La gestion 2022, permet d'identifier les données par secteur d'activité.

2.1. Budget annexe du Chauffage Urbain

2.1.1. Section d'exploitation

En 2022, les dépenses d'exploitation atteignent 11 615 153,70 € en hausse de 35% par rapport à l'année 2021.



Les dépenses comprennent principalement :

- des charges à caractère général pour 9 226 483,16 €, en hausse de plus de 3 M€ par rapport à 2021, avec notamment :
 - 5 051 516,76 € d'achat d'énergie et combustible,

21

- 3 160 000 € d'achat de 40 000 tonnes de quotas de CO² au prix unitaire de 79€ (pas de dépense en 2021) ;
- 293 632,52 € de maintenance,
- 73 844,82 € de frais d'études,
- les charges de personnel pour 725 813,09 €,
- les intérêts des emprunts pour 210 600,41 €,
- les mouvements d'ordre, dont les dotations aux amortissements pour 1 452 257,04 €.

Les recettes d'exploitation sont en hausse sensible par rapport à l'année précédente avec 24 929 736,82 € contre 16 086 682,67 €. Elles se décomposent principalement ainsi :



- vente de produits (chaleur et électricité) pour 14 464 159,08 €, en très nette augmentation de 17,2% par rapport à 2021 (12 337 893,40 €). Ce sont les ventes d'électricité qui connaissent la plus forte croissance (+ 2,6 M€ soit + 48%),
- redevance du délégataire du réseau de Rixheim pour 238 242 €,
- 2 675 701,30 € d'écritures d'ordre relatives au transfert des subventions d'équipement au compte de résultat ainsi que la constatation de la variation des stocks, ainsi que les écritures relatives aux achats 2022 de quotas,
- 99 575 € de recettes diverses,

- Le résultat de fonctionnement reporté de 7 496 219,44 € (contre 3 234 948,14 € en 2021),
- Compte tenu des éléments précédemment décrits, ce service dégage un excédent de fonctionnement de 13 314 583,12 €. L'épargne brute se situe à 3,1 M€, inférieure de 1 M€ à celle de 2021.

2.1.2. Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 7 225 068,99 € contre 2 217 167,11 € en 2021.

Les dépenses d'équipement représentent 3 319 903,36 € dont Figurent ci-dessous, les principaux investissements réalisés :

- raccordement du quartier Bel Air : 2 434 499 €,
 - travaux sur les réseaux pour : 637 390 €,
- S'ajoute à ces investissements :
- le remboursement de l'emprunt pour 1 229 464,33 €. Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 13,45 M€ alors qu'il était de 13,68 M€ au 31/12/2021,
 - des écritures d'ordre pour 2 675 701,30 €, dont 2 471 096,30 € en lien avec les achats de quotas de CO².

Ces dépenses ont pu être financées grâce à :

- des mouvements d'ordre à hauteur de 1 452 257,04 € liés à des amortissements et des régularisations diverses,
- l'excédent de clôture d'investissement 2021 de 1 832 020,04 €,
- un emprunt de 1 M€,
- des subventions d'investissement de 0,25 M€.

La section d'investissement est déficitaire de -2 686 565,71 €.

Après reprise du solde des restes à réaliser de - 541 301,02 €, la section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 3 227 866,73 €.

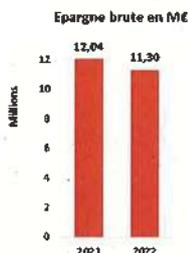
Le Budget annexe du chauffage urbain dégage ainsi un résultat global de fin d'exercice excédentaire de 10 086 716,39 €.

2.2. Budget annexe des Transports Urbains

Deux ans après la crise sanitaire, la situation globale du budget annexe transports tend à se rapprocher de son niveau d'avant crise.

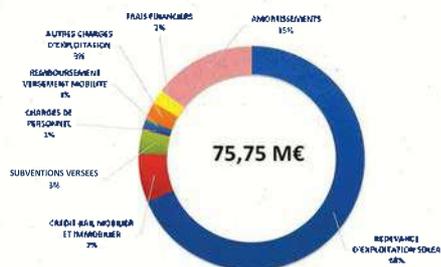
La reprise économique et les revalorisations salariales ont permis de retrouver un bon niveau de versement mobilité, dont le niveau de 2022 (46,5 M€) est supérieur au niveau 2019 (42,8 M€). Le montant de 2022 est supérieur de 1,5 M€ par rapport à celui de 2021, soit + 3,2 %.

L'épargne brute bien qu'en recul de 0,7 M€, reste avec 11,3 M€ à un niveau tout à fait correct, avec un taux d'épargne brute de 14,9 %.



2.2.1. Section d'exploitation

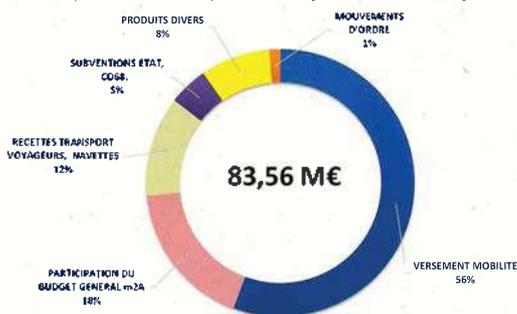
Les dépenses d'exploitation se sont élevées pour 2022 à 75 745 169,99 €, alors qu'elles étaient de 70 104 768,27 € en 2021.



En 2022, les dépenses ont été mises en œuvre ainsi que détaillé ci-après :

- 52 000 000 € reversés au délégataire pour l'ensemble de ses dépenses,
- 5 310 634 € pour les crédits-bails mobiliers et immobiliers ;
- 2 642 401 € de subventions ;
- 1 542 277 € pour les frais financiers de la dette ;
- 502 602 € pour le remboursement de la taxe de versement transport ;
- 541 369 € pour les frais de personnel ;
- 291 662 € de taxes foncières ;
- 521 000 € de redevances et droits de passage ;
- 292 164 € de frais d'exploitation des vélos électriques ;
- les dépenses d'ordre pour un montant de 11 138 674,79 € comprennent des dotations aux amortissements des biens et des charges de fonctionnement à répartir.

Les recettes de la section d'exploitation en hausse de 11,8 %, ont atteint 83 562 761,01 € (contre 74 732 321,18 € en 2021) et sont constituées par :



- le versement mobilité de 46 500 000 € soit près de 1,5 M€ de plus que le montant 2021 ;
- la contribution de 14 830 000 € versée par le budget général de la Communauté (12 800 000 € en 2021) soit un ajustement de +2 M€

permettant de faire face à l'évolution de la contribution versée à notre délégataire ;

- 8 441 791 € de recettes liées au transport de voyageurs (+12,9%). Ce montant était de 7 478 698 € en 2021 ;
- une subvention de la Région de 2 454 708 € ;
- le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 858 329 €,
- une participation de l'Etat pour 576 787 € ;
- des recettes liées à la mise en place de navettes pour 254 316 € ;
- une compensation du relèvement du seuil du versement mobilité de 350 085 €,
- le remboursement des communes pour les abonnements jeunes et seniors pour 1 258 257 € ;
- des produits de location de vélos électriques de 145 365 € ;
- des recettes d'ordre de 1 090 519,11 € relatives à des écritures de transfert de charges ;
- une régularisation de trop versé à Solea de 2,74 M€ relatif à la période de crise sanitaire ;
- le résultat de fonctionnement reporté de 3 822 419,13 €.

L'exploitation de ce service dégage un résultat excédentaire de 7 817 591,02 €.

2.2.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 14 973 552,83 € (contre 21 855 840,73 € en 2021) et se décomposent en 14 973 552,83 € d'opérations réelles et 1 184 311,52 € d'opérations d'ordre.

Le détail des opérations réelles figure ci-dessous :

- les dépenses d'équipement représentent 4 297 481 € (contre 11 148 672,40 € en 2021) et ont été consacrées à :
 - o 1 389 205 € d'acquisition de matériel d'exploitation (bus électriques, bus articulés GNV...) ;
 - o 115 342 € d'aménagement de voirie ;
 - o 1 096 546 € d'avances versés au délégataire pour qu'il réalise un certain nombre de travaux ;
 - o 124 881 € d'installations techniques tram train ;

26

- o 607 629 € pour les études, logiciels... ;
- o le solde, soit un peu plus de 950 K€, pour les travaux et aménagements divers.

- 9 491 760 € de remboursement du capital de la dette.

Les opérations d'ordre de 1 184 311,52 € se décomposent en :

- 240 894 € de transfert au compte de résultat des subventions perçues ;
- 849 625,11 € de charges à étaler ;
- 93 792,41 € d'opérations patrimoniales.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 13 134 896,27 €, réparties en 1 902 429,07 € de recettes réelles, et 11 232 467,20 € en ordre.

Les recettes réelles d'investissement proviennent de :

- 1 097 295,29 € de résultat d'investissement reporté ;
- 805 133,78 € de couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- il n'y a pas eu d'emprunt souscrit en 2022. En 2021, des emprunts avaient été souscrits à hauteur de 10,5 M€. L'encours de la dette est de 82,04 M€ au 31/12/2022 contre 91,53 M€ au 31/12/2021. La capacité de désendettement se situe à 5,8 ans.

Les recettes d'ordre d'investissement d'un montant global de 11 232 467,20 € sont relatives à :

- 93 792,41 € d'opérations patrimoniales de bascule des frais d'études ;
- 8 633 290,57 € d'écritures d'amortissements ;
- 2 087 914,22 € de charges à étaler ;
- 220 000 € de provisions pour risques et charges.

La section d'investissement est déficitaire de -1 838 656,56 €.

Après reprise des restes à réaliser de la section d'investissement, le Compte Administratif 2022 du budget annexe des transports urbains dégage un résultat global de fin d'exercice excédentaire de 2 526 444,33 €.

27

2.3. Budget annexe ZAE gare de Bantzenheim

Le budget annexe de la zone d'activités « Gare de Bantzenheim » retrace les opérations réelles et d'ordre qui ont été réalisées en 2022.

2.3.1. Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation 2022 s'élèvent à 53 238 15 €.

Elles comprennent :

- des charges à caractères général pour 3 188 €,
- la reprise du déficit antérieur de 50 050,15 €.

Les recettes d'exploitation de 3 188 € sont constituées par des écritures d'ordre.

L'exploitation de ce service dégage un résultat déficitaire de -50 050,15 €.

2.3.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 913 483,69 € en 2022 et concernent quasi exclusivement la reprise de l'excédent antérieur reporté.

Ce budget n'a pas enregistré de recette d'investissement en 2022.

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de -913 483,69 €.

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la ZAE de Bantzenheim dégage un résultat global déficitaire de -963 533,84 €.

28



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA COMMUNAUTE EUROPEENNE D'ALSACE (CeA) : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 313/7.5.8/1119

Le 20 juin 2022, suite à l'adoption de sa stratégie d'accompagnement des territoires dans la réalisation de leur projet, la CeA a défini sa politique de soutien aux communes et intercommunalités autour de trois enjeux, déclinés en objectifs opérationnels :

Enjeu 1 : le territoire durable

1. Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité ;
2. Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.

Enjeu 2 : le territoire solidaire

1. Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès à destination des publics prioritaires suivants : les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ;
2. Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.

Enjeu 3 : Le territoire attractif

1. Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique ;
2. Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.

Pour la ville de Mulhouse, cette politique de soutien se traduit à la fois par :

- un Contrat de Territoire à l'échelle de l'agglomération mulhousienne sur la période 2022-2025, validée en conseil municipal le 13 avril 2023 ;
- une convention de partenariat spécifique CeA / Ville de de Mulhouse, objet de la présente délibération.

Cette convention de partenariat, validée le 18 décembre 2023 en assemblée d'Alsace par la CeA, comprend notamment :

- la stratégie de soutien de la CeA autour des enjeux évoqués ci-dessus ;
- la stratégie de la ville de Mulhouse, montrant sa concordance avec les enjeux portés par la CeA ;
- les différentes interventions de la CeA sur la Ville de Mulhouse au travers de l'exercice de ses propres compétences : autonomie, aide sociale à l'enfance, le développement social intégré (articulation entre la CeA et la ville de Mulhouse), la culture, l'habitat, les infrastructures routières (dont l'échangeur Mertzau) ou encore son engagement dans le contrat local de santé, la démarche Ambition Mulhouse... ;
- les projets portés par la Ville de Mulhouse pouvant bénéficier d'un financement de la CeA.

Sur ce dernier point et suite au travail préparatoire mené entre la CeA et la Ville de Mulhouse, 20 projets, annexés à la convention, sont ciblés pour un soutien financier estimé à hauteur de 4,5 M€ sur un coût total de projet de 29,7 M€ HT.

Ces projets portent notamment sur la reconquête de la nature en ville (Mulhouse Diagonales...), les mobilités douces et les équipements de proximité.

Quatre d'entre eux ont d'ores et déjà été validés par la CeA, pour un montant total de subvention à hauteur de 503 400€ HT, à savoir :

- le projet d'aménagements cyclables rue d'Agen et boulevard des Alliés ;
- le projet d'aménagements cyclables rue du Manège ;
- le projet d'itinéraire cyclable DMC-Fonderie ;
- le projet d'aménagement des terrasses du Musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat entre la Ville de Mulhouse et la CeA, telle que jointe en annexe ;
- autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention ;
- autorise le Maire ou son Adjoint délégué à introduire les demandes de subventions et à signer les actes nécessaires à leurs formalisations.

PJ : convention de partenariat CeA/Ville de Mulhouse

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LA VILLE DE MULHOUSE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE
AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE 2022-2025**

ENTRE

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par Monsieur Frédéric Bierry, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment habilité par délibération n° CD-2023- du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023,

Ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace » ou « la CeA »,

ET

La Ville de Mulhouse, représentée par Madame Michèle Lutz, Maire, dûment habilitée par délibération n° du Conseil municipal du

Ci-après dénommée « la Ville de Mulhouse » ou « la Ville »,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L.1111-9 (III), L.1111-10, L.3211-1,

Vu la délibération n° CD-2022-3-1-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,

Vu la délibération n° CD-2023-1-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant approbation des Contrat de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu la délibération n° 868 du 13 avril 2023 du Conseil municipal de la Commune de Mulhouse ayant approuvé le Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Vu la délibération n° CD-2023-3-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 portant approbation du règlement modifié du Fonds Attractivité Alsace,

Vu la délibération n° CD-2023- du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 18 décembre 2023 ayant notamment approuvé le présent contrat de partenariat,

Vu le Contrat de Territoire signé par les parties et notamment son article 1.2,

Vu le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

1/29

Il est préalablement exposé :La Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des collectivités locales et intervient à tous les âges de la vie au bénéfice des Alsaciens.

Elle souhaite répondre aux besoins des habitants et accompagner les transitions en préparant l'avenir dans la perspective d'une triple ambition :

1. Accompagner les habitants et notamment les plus fragiles quel que soit leur âge, en développant un service public proche, simple, attentif à l'utilisateur et humain ;
2. Soutenir les forces vives, tous ceux qui s'engagent avec talent pour les territoires, en créant un effet de levier ;
3. Reconnaître chaque bassin de vie comme un contributeur essentiel à la dynamique collective de l'Alsace. Pour permettre la concrétisation de cette ambition, le soutien des acteurs locaux est primordial.

Pour ce faire, une démarche a été engagée, basée sur une approche partagée de chaque territoire, traduite dans le tour d'Alsace en 80 jours en fin d'année 2021 et dans les rencontres en territoires fin mai – début juin 2022.

Ce travail d'écoute et de concertation aboutit à une contractualisation intelligente pour que chaque territoire soit en capacité de relever les défis sociétaux, d'assurer les transitions et de répondre aux enjeux locaux.

Ainsi le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse, signé notamment entre les deux partenaires de la présente convention a arrêté trois enjeux (territoire attractif, territoire durable et territoire solidaire) déclinés en objectifs opérationnels, partagés par les communes et l'EPCI du territoire, repris à l'article 3 ci-dessous.

Le partenariat renforcé avec les agglomérations alsaciennes

L'article 1.2 du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse prévoit que ce dernier est complété par une convention de partenariat spécifique à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse.

En effet, au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et dans le but de conforter leurs fonctions de centralité, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité conclure des conventions de partenariat globales avec chaque agglomération alsacienne et sa ville centre (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis).

Cette convention, qui doit porter sur toutes les politiques publiques, doit permettre de lier les intérêts partagés entre l'ensemble de ces parties (article 4 du Règlement du Fonds Attractivité Alsace).

Il s'agit également de mettre en commun les enjeux majeurs, les intérêts réciproques et les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace dans une approche large des politiques publiques qu'elle conduit. La Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de la Commune de Mulhouse.

2/29

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des signataires pour répondre aux grands enjeux du territoire et particulièrement ceux de la Commune de Mulhouse.

Les signataires réaffirment leur ambition commune, leur volonté partagée et leurs engagements réciproques pour accompagner les projets relevant du territoire de la Commune de Mulhouse, qui sont en totale adéquation avec les enjeux prioritaires et les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et les stratégies et de la Ville de Mulhouse.

Le partenariat suppose pour chaque signataire :

- Des convergences de vues et d'intérêts ;
- Une complémentarité des actions dans les domaines de compétence respectifs ;
- La coproduction des projets ;
- Un concours financier, le cas échéant, et des engagements réciproques, définis par projet ;
- Une contribution en ingénierie, définie par projet.

ARTICLE 2 : UN TERRITOIRE EN TRANSFORMATION – SPECIFICITES ET ATOUS

Le Territoire Agglomération de Mulhouse partage les mêmes contours que la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération – m2A -. Fort des 39 communes qui le composent, le Territoire Agglomération de Mulhouse représente près de 280 000 habitants dont 110 000 pour Mulhouse la ville centre.

Grâce à la présence d'infrastructures de transport de premier plan, la Ville centre compte parmi les grands hubs de communication européens. L'A36 et l'A35, les 2 lignes TGV vers Paris Gare de l'Est et Paris Gare de Lyon, la plateforme portuaire Euro-Rheinport, la proximité avec l'Euroairport (100 destinations mondiales) et 9 millions de passagers par an permettent au territoire et plus largement à l'Alsace et à l'espace des 3 frontières de rayonner à 360° vers les grandes capitales européennes et mondiales.

A 55 minutes par le train de Strasbourg Capitale européenne, ouvert sur le monde et bénéficiant ainsi d'une position géographique stratégique à proximité immédiate des régions voisines suisse de Bâle (108 trains quotidiens) et allemande de Fribourg, le bassin économique de l'Agglomération de Mulhouse forme aujourd'hui encore avec le Nord Franche Comté, le premier bassin industriel de France après la Région Ile-de-France.

Si le nombre d'emplois a baissé régulièrement au cours des deux dernières décennies, ce sont encore plus de 15 000 emplois qui sont ainsi directement liés à l'industrie dans le territoire.

Cette singularité économique témoigne à la fois de l'héritage industriel de Mulhouse (textile, mécanique, mines, chimie) mais aussi de l'esprit de résilience et d'innovation d'un tissu économique aujourd'hui en mutation et qu'il y a lieu de soutenir. Ecosystème entièrement dédié au numérique (écoles, startups...) sur le site du quartier de la Fonderie, le projet KM0 est la figure de proue de cette nouvelle dynamique locale de création, d'innovation et de transformation économique.

L'avenir du territoire Agglomération de Mulhouse passe plus particulièrement par une attractivité renforcée et durable au service de la cohésion sociale, des équilibres urbains, de la formation et de la création d'emplois – prioritairement dans le tertiaire -, de la fixation des talents et des compétences.

3/29

Le territoire ne manque pas d'atouts pour faire face aux évolutions qui concernent les grands espaces urbains et industriels français :

- La fermeture de la centrale de production d'électricité de Fessenheim est une opportunité pour le territoire pour s'engager pleinement dans la transition écologique. Les industries de la zone portuaire ainsi que les exploitations agricoles en périphérie de l'agglomération offrent autant d'opportunités pour initier des projets énergétiques innovants, par exemple par l'exploitation de la chaleur fatale, par la production d'hydrogène décarboné, par le déploiement de réseaux de chaleur ou encore par l'installation d'usines de méthanisation...
- Les campus universitaires de l'illberg et de la Fonderie offrent un cadre de vie et des conditions d'enseignement idéales aux 10 000 étudiants de l'Université de Haute-Alsace (UHA) avec, en proximité immédiate, des équipements culturels et sportifs de grande qualité dans des quartiers connectés au réseau tram et au pôle multimodal de la gare centrale.

L'UHA s'organise autour de 3 facultés sur Mulhouse : Facultés des Lettres, langues et Sciences Humaines (FLSH) ; Sciences et Techniques (FST) ; Sciences Economiques Sociales et Juridiques (FSESJ).

Les formations d'excellence dispensées concernent plus particulièrement les grandes écoles Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMU) et Ecole nationale supérieure d'ingénieurs Sud-Alsace (ENSISA) issues des filières historiques du textile, de la chimie et de l'industrie. Elles profitent à plein du réseau trinational EUCOR.

Autres figures de proue : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT), l'Institut des Sciences Humaines Appliquées (ISHA)...

Au total, l'université compte ainsi 13 laboratoires répartis sur 3 pôles de recherche :

- Chimie, physique, matériaux et environnement ;
- Sciences pour l'ingénieur ;
- Sciences humaines et sociales.

L'émergence de talents et la formation des compétences participent directement à la compétitivité des industries et à la réalisation de projets entrepreneuriaux locaux.

- La culture et le tourisme, dans toute leur diversité, sont des accélérateurs du changement d'image de la Ville centre et plus largement de son agglomération. Au-delà d'un réseau particulièrement dense de musées, centres de création, de scènes de diffusion et d'espaces de formation artistique, pour un certain nombre de rayonnement national et international, la Ville de Mulhouse est empreinte d'art et d'histoire offrant de beaux monuments et ensembles architecturaux, marqués par des paysages et un patrimoine industriel de grand intérêt. Entre autres établissements dans la ville centre : le Musée National de l'Automobile, la Cité du Train, Electropolis, le Musée d'Impression sur Etoffes, ...mais aussi entre autres scènes la Filature scène nationale, l'Opéra et Ballet du Rhin, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le Conservatoire National, l'espace Motoco et ses 150 artistes en résidence sur le site historique de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC) ... témoignent de cette vitalité culturelle.
- La transformation urbaine et péri-urbaine compte parmi les toutes premières priorités pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants. Une attention toute particulière doit notamment être portée sur les quartiers de la ville en déséquilibre résidentiel, social et économique marqué ou fragile. On observe ainsi dans ces secteurs une prédominance de personnes en grande fragilité et une jeunesse, riche de sa vitalité mais aussi moins qualifiée et plus précaire que dans d'autres bassins

4/29

de vie de strates sociodémographiques proches. A noter que 89 % des collégiens mulhousiens fréquentent un établissement en quartier politique de la ville (CPV).

- Pour son développement, le territoire doit s'appuyer sur un réseau de transports publics (train, tram train, tram, bus, intermodalités) performant, sur la promotion des mobilités douces et l'apaisement de la circulation automobile, sur l'amélioration de l'accessibilité ou le déploiement de services (également via le numérique) et d'équipements publics de proximité et de qualité dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la santé, sur le renouvellement de l'habitat, ou encore sur le soutien au secteur associatif très actif.
- Autre point fort, une culture sportive affirmée, avec une offre dense et diversifiée, labellisée terre de Jeux 2024, qui se diffuse sur l'ensemble de la commune avec plusieurs clubs de très haut niveau. Si le territoire compte des équipements ou des lieux de pratique sportive de qualité et d'intérêt régional (Palais des sports, Stade nautique de l'Ilberg, Centre Sportif Régional d'Alsace), le taux d'équipements est plus faible que la moyenne pour 1000 habitants. L'enjeu dans ce domaine est à la fois de rénover ou de renforcer le nombre d'installations sportives en priorisant les structures à destination des collégiens.
- Le territoire est résolument ouvert sur une nature proche, riche, diversifiée et accessible facilement (Forêt de la Hardt, collines du Sundgau, rives du Rhin, massif des Vosges et de la Forêt Noire, Alpes bernoises...). L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans la préservation de l'environnement naturel immédiat se traduit au travers de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui permet de préserver et restaurer des sites naturels du territoire.
- Cette nature doit trouver son prolongement au sein de l'agglomération par la requalification d'anciennes friches, par l'émergence de projets d'agriculture durable, par la poursuite du programme d'aménagement Mulhouse Diagonales. Il s'agit au global d'intensifier la reconquête de la nature en ville en végétalisant les espaces publics, en requalifiant les parcs et jardins ou encore en ouvrant et requalifiant les cours d'eau. Cette trame verte et bleue doit participer directement au bien vivre des habitants mais également à la préservation et valorisation de la biodiversité.
- Enfin, il est à noter le développement des énergies renouvelables dans la ville avec une forte densité du réseau de distribution de chaleur dans de nombreux quartiers, notamment aux Coteaux et à Bel-Air, reliés à la centrale thermique de l'Ilberg. Celle-ci permet de chauffer à 56 % au bois et 44 % en gaz l'équivalent de 11 000 logements et cherche à diversifier son approvisionnement pour tendre vers une énergie toujours plus décarbonée.

5/29

ARTICLE 3 : LES ENJEUX DU TERRITOIRE ATTRACTIF, DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE POUR LE TERRITOIRE D'ACTION DE L'AGGLOMERATION DE MULHOUSE

En cohérence avec les atouts et spécificités du territoire précisés dans l'article 2, trois enjeux ont été adoptés par la Collectivité européenne d'Alsace à travers le Contrat de Territoire Alsace Agglomération de Mulhouse 2022-2025 :

Enjeu : le territoire attractif.

- **Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique ;**

La Collectivité européenne souhaite accompagner les projets qui favorisent son rayonnement. Consubstantiel au développement touristique du territoire, ce dynamisme culturel se caractérise tout particulièrement par la qualité et la singularité du patrimoine industriel et scientifique local et une offre muséale de rayonnement international : le pôle européen des musées scientifiques et techniques. L'atout culturel et patrimonial est l'un des marqueurs forts du territoire et un élément fédérateur pour les populations de Mulhouse et de son agglomération.

- **Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.**

Le sport dans toutes ses dimensions est un élément de cohésion sociale et territoriale. Il participe aussi directement à l'épanouissement et au bien-être des habitants et notamment des plus jeunes. Il est un élément d'attention déterminant pour les jeunes talents qui souhaitent s'installer dans le territoire. Les aides de la Collectivité européenne d'Alsace seront ainsi fléchées prioritairement vers les travaux de rénovation, d'amélioration thermique ou de construction des structures sportives utilisées par les collégiens, avec au premier rang les gymnases.

Enjeu : le territoire durable.

- **Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité ;**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté de soutenir les actions, projets, opérations d'aménagement qui permettent de préserver, valoriser ou restaurer le bon état écologique et paysager du territoire.

- **Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.**

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage aux côtés des partenaires pour aider la mise en œuvre de projets qui permettent de limiter l'usage des énergies fossiles, par de nouvelles pratiques (logistiques urbaines, mobilités, filières courtes), par le développement des réseaux de chaleur, par l'utilisation d'énergies renouvelables, par la recherche d'économies d'énergies, par l'optimisation énergétique.

Enjeu : le territoire solidaire.

- **Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ;**

La Collectivité européenne d'Alsace exprime sa volonté d'accompagner, aider et protéger les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables pour permettre à chacun

6/29

de disposer d'une vie digne et de construire son projet de vie. Une attention toute particulière sera portée aux personnes en parcours d'insertion ou le public des parents et de la petite enfance. La Collectivité pourra ainsi aider plus spécifiquement les projets de périscolaires, les actions innovantes initiées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire pour l'insertion et l'emploi ou pour assurer des services non couverts. Une attention toute particulière pourra être portée sur la prévention ou l'accès à la santé ainsi que sur la fracture numérique.

- **Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.**

Le renforcement de la cohésion territoriale et sociale passe par l'amélioration des mobilités au sein de l'agglomération. A ce titre, la Collectivité porte plus particulièrement son attention sur le développement du réseau de pistes cyclables, l'aménagement des grandes infrastructures pour fluidifier la circulation, les nouveaux usages alternatifs et la promotion des modes doux.

Ces enjeux posent la feuille de route du territoire, le sens de l'action publique et les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés de ses partenaires.

Ces enjeux, déclinés en objectifs opérationnels, conditionnent l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Attractivité Alsace et du Fonds d'Innovation territoriale alsacien, et ont vocation à guider, autant que possible, la définition des politiques publiques de tous les signataires autour de priorités d'actions en créant une dynamique partagée.

ARTICLE 4 : LES ENJEUX ET LA STRATEGIE DE LA VILLE DE MULHOUSE

En qualité de ville centre, la ville de Mulhouse occupe une place particulière au sein de l'agglomération. En effet, avec ses 112 000 habitants, plus de 40 % de la population de m2A vit à Mulhouse.

Elle regroupe sur son ban communal les principales fonctions métropolitaines de l'agglomération. Outre la présence des grandes administrations publiques, elle accueille sur son ban communal, les principaux sites d'envergure métropolitaine (le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace, plusieurs cliniques et équipements de santé, le parc des expositions, l'université de Haute Alsace et différentes écoles de formation supérieure, le parc zoologique et botanique, les musées techniques à rayonnement international, les équipements structurants culturels, sportifs et de loisirs ...) ou encore les projets économiques phares de l'agglomération notamment sur le quartier de la Gare, de la Fonderie ou encore de Dollfus-Mieg et Compagnie (DMC).

Pour concrétiser l'ambition de construire une ville apaisée, durable et du bien-être, le projet de la Ville de Mulhouse est construit autour de 4 priorités d'action :

1. Mulhouse se transforme

L'objectif majeur est à la fois d'apaiser la ville en donnant plus de place aux mobilités douces, de renforcer la place de la nature et de transformer l'espace urbain pour en faire des espaces de vies, de convivialité et de lien social.

7/29

Concrètement cela se traduira par l'aménagement global de plusieurs kilomètres carrés d'espaces urbains, la mise en œuvre d'un ambitieux Plan Vélo avec la création de 12 itinéraires cyclables, l'extension du plateau piétonnier du centre-ville, la création de parcs urbains, d'îlots de fraîcheurs, de cours d'écoles résilientes, la renaturation de l'Il, de la Doller et du Dollerbaechein, ainsi que l'aménagement de 10 kilomètres de berges au travers du projet Mulhouse Diagonales, la plantation de plusieurs milliers d'arbres. Le végétal devient la colonne vertébrale du projet urbain.

Cette volonté de construire la ville autrement répond ainsi aux enjeux d'adaptation climatique mais aussi de sobriété énergétique auxquelles l'ensemble des grandes villes sont confrontées. C'est également dans cette optique que s'inscrit le plan Lumière, un des projets les plus ambitieux du mandat. Ce plan se traduira notamment par la réalisation d'économies d'énergies par le passage à 100 % LED de l'éclairage public (baisse de 70 % de la consommation énergétique), la mise en valeur scénographiques de sites remarquables, le développement de nouvelles technologies pour améliorer le pilotage et le suivi.

Parallèlement, la poursuite du programme de renouvellement urbain entrainera une rénovation en profondeur des quartiers emblématiques de la ville et à une amélioration du cadre de vie. A noter que pour le site DMC, l'ambition est de faire émerger un nouveau quartier ouvert sur la ville et d'en faire un véritable laboratoire de la ville durable applicable à l'échelle régionale, nationale et européenne, un modèle de reconversion de sites industriels remarquables. Une attention particulière sera accordée à l'attractivité du centre-ville, du secteur Gare et du quartier de la Fonderie en vue de conforter le cœur d'agglomération et plus globalement du Sud Alsace.

2. Mulhouse protège

Il s'agit avant tout de conforter la sécurité des personnes et des biens par le renforcement de la police municipale, le développement et la modernisation du réseau de vidéo protection, un appui sans faille aux actions de médiation et de sensibilisation.

Le soutien aux plus fragiles des Mulhousiennes et Mulhousiens est un axe majeur du projet municipal avec notamment la création du CCAS, les actions menées en direction des aînés et des personnes en situation de handicap, le renouvellement du contrat local de santé, la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de l'inclusion numérique.

3. Mulhouse se mobilise

Fière de son passé et pour faire vivre l'ADN mulhousien, la ville se mobilise pour la participation et l'engagement citoyen dans le but d'amener les Mulhousiennes et les Mulhousiens, à être acteurs des transformations de leur ville et les engager dans une démarche de transformation collective et individuelle pour tendre vers une ville toujours plus conviviale et plus solidaire.

Pour cela, la Ville s'attache également à accompagner le dynamisme de la vie associative et des forces vives, commerçants, artisans, entrepreneurs et à encourager le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire.

8/29

Par ailleurs, Mulhouse se positionne avec détermination et engagement comme un territoire d'expérimentation et d'innovation, levier de son attractivité. Outre le soutien aux écosystèmes, « numérique et industrie » à KM0 comprenant notamment l'École 42 et « créatif et culturel » à DMC, Mulhouse est engagée dans plusieurs appels à projets autour de la ville durable, créative, éducative et citoyenne. Elle expérimente et teste différents outils comme par exemple le jumeau numérique et partage son expérience à l'échelle transfrontalière avec Bâle et Fribourg.

4. Mulhouse s'épanouit

L'éducation est une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle, la Ville investit dans un ambitieux Plan Ecole qui se concrétisera par la création de nouveaux groupes scolaires et la rénovation en profondeur de 10 écoles. Sur le plan éducatif, en partenariat étroit avec l'Education nationale et l'ensemble de communauté éducative, elle développe les classes de ville et les classes à projets et focalise son action pour aider les enfants en situation de difficulté, au travers du Plan Ambition Mulhouse.

Pour le bien-être des Mulhousiennes et des Mulhousiens, en lien étroit avec les différents partenaires, la Ville s'attache, pour sa jeunesse, à offrir des loisirs diversifiés et de qualité et à soutenir les familles et la parentalité par diverses actions.

Sur le plan culturel, la Ville s'appuie sur ses partenaires et équipements tels que la Filature-Scène nationale, l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le conservatoire, la Kunsthalle, centre national d'art contemporain, ses musées, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine avec la volonté d'en faire la vitrine du renouveau du quartier DMC et un élément fort d'attractivité, la création d'un pôle d'arts visuels et des industries créatives autour de Motoco et de la venue prochaine du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).

Dans le domaine du sport, la Ville rénove plusieurs gymnases et crée de nouveaux équipements pour améliorer les conditions de la pratique sportive et de loisirs. Pleinement consciente de la dimension santé du sport, elle encourage le Sport sur ordonnance.

Cette stratégie de la Ville de Mulhouse est en parfaite concordance avec les enjeux portés par la Collectivité Européenne d'Alsace.

ARTICLE 5 : L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AUX COTES DE LA VILLE DE MULHOUSE

5.1. Offrir une ingénierie de qualité

Agir au cœur des territoires c'est l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace par la mobilisation de son ingénierie interne au moyen d'équipes pluridisciplinaires au plus près des besoins, aux côtés des communes et des intercommunalités.

C'est ainsi que la Ville de Mulhouse peut bénéficier d'un accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction des moyens disponibles, tant pour les gestions de crises que la conduite de projets avec la mobilisation d'une offre de prestations solides, pluridisciplinaires dans des domaines variés (habitat, voirie et circulations douces, petite enfance, emploi, lutte contre la précarité, lecture publique, recherche des financements européens...).

9/29

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'ingénierie vise également à favoriser, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Alsaciens à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité.

La Collectivité européenne d'Alsace, au-delà de ses agents, a créé et anime le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), fort de 20 structures partenaires et auquel elle contribue à hauteur de 15 M€ sur la période 2022-2023, dont les membres répondent à des demandes particulières, nécessitant une expertise pointue.

Ainsi, ce réseau apporte un accompagnement spécifique (dans des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...) aux acteurs des territoires.

La porte d'entrée unique du réseau d'ingénierie est l'équipe d'animation territoriale qui a pour mission de mettre en mouvement les acteurs nécessaires à la conception et à la réalisation des projets dans des domaines variés :

- Dans le domaine de l'ingénierie publique : Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) ; Agence Départementale et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ; Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) ; Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale Sud-Alsace (AFUT Sud-Alsace) ;
- Dans le domaine du foncier et de l'habitat : Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) ; Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL 67 et ADIL 68) ; Alsace Habitat (AH) ; Habitats de Haute-Alsace (HHA) ;
- Dans le domaine du patrimoine : Alsace Archéologie ;
- Dans le domaine du tourisme : Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- Dans le domaine de l'eau : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ; Rivières de Haute Alsace (RHA) ;
- Dans le domaine du développement économique : Agence de Développement d'Alsace (ADIRA).

5.2. La présence et l'intervention au quotidien de la Collectivité européenne d'Alsace à Mulhouse dans le cadre de ses domaines d'intervention

Sur la Commune de Mulhouse, 503 agents de la Collectivité européenne d'Alsace mettent en œuvre les politiques publiques pour lesquelles plus de 93 millions d'euros ont été engagés sur la Commune de Mulhouse en 2022 déclinés de la façon suivante :

- Autonomie : 30 266 519 €
- Aide Sociale à l'Enfance : 33 131 178 €
- Éducation : 12 189 319 €
- Insertion, logement et emploi : 3 227 042 €
- Attractivité territoires : 1 417 473 €
- Infrastructures : 3 778 220 €
- Administration gestion des services : 409 537 €
- Culture et patrimoine : 878 688 €
- Sport et jeunesse : 525 618 €
- Protection maternelle et infantile : 549 510 €
- Habitat : 181 700 €
- Action sociale de proximité : 296 018 €
- Attractivité Europe Transfrontalière : 643 339 €
- Environnement : 22 800 €
- SDIS : 6,7 M€

10/29

En complément de ces montants, s'ajoutent les fonds spécifiques consacrés au financement des projets locaux (commune et tiers), pour un montant annuel moyen de 7,2 M€ par an sur la période de contractualisation 2022/2025, grâce au Fonds de Solidarité Territoriale et au Fonds Attractivité Alsace.

5.3. Une délégation territoriale comme interlocutrice privilégiée des partenaires et acteurs locaux

L'organisation politique et administrative de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur 7 territoires d'action, chacun de ces territoires disposant d'une délégation territoriale qui comprend une instance démocratique décentralisée – la commission territoriale – et une équipe dédiée à l'animation du territoire.

Le territoire Agglomération de Mulhouse est calqué sur les limites de l'EPCI Mulhouse Agglomération Alsace. Il comprend 7 cantons. Chacun des 14 conseillers d'Alsace du territoire, comme chacun des experts de la délégation territoriale, sont des interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux. Ces derniers, coordonnés par un délégué en charge du territoire, accompagnent la mise en œuvre des projets. Ils font jouer les interactions entre les différentes politiques organisées dans le territoire. Ils font valoir les spécificités et dynamiques territoriales pour adapter les projets et les politiques de la Collectivité européenne d'Alsace aux besoins du territoire et ainsi optimiser leur impact. Ils relaient également auprès des partenaires l'ensemble des services ou dispositifs de soutien, en conseil ou financement.

5.4. Des politiques et projets d'intérêts partagés signalés dans le territoire

Au-delà des différents dispositifs propres à la contractualisation pour soutenir les projets portés par la Ville de Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace se mobilise pleinement afin de déployer des politiques et de porter des projets d'intérêts partagés sous sa maîtrise d'ouvrage sur le territoire mulhousien ou dans des cadres partenariaux spécifiques.

5.4.1 - Pour les Solidarités

Au-delà des prestations qui relèvent de ses compétences, Revenu de Solidarité Active (rSa), Allocation Personnalisée Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide sociale, MAIA, Protection Maternelle Infantile (PMI), la CeA propose, en proximité, à tout Alsacien qui serait confronté à une difficulté, des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement.

Sur la Commune de Mulhouse, les agents des 2 grands lieux d'accueil (ESA Mulhouse site Drouot et ESA Mulhouse site Doller), sont mobilisés autour de l'accès aux droits, le suivi des futures mamans et des jeunes enfants, la protection de l'enfance, la vulnérabilité des adultes, l'accompagnement des personnes dans tous les domaines de la vie.

Ainsi, en 2022, dans le cadre d'un service public alsacien toujours plus renforcé, ce sont plus de 46 000 accueils (physiques ou téléphoniques) qui ont été effectués par les agents sur la Commune de Mulhouse hors APA et rSa.

Pour rappel, les dépenses liées aux Solidarités dans le territoire sur la dernière année représentent un montant total de près de 67,5 M€ (hors versement RSA) dont 30,2 M€ au bénéfice des séniors, de l'autonomie et du handicap.

11/29

• Des investissements prioritaires pour les Solidarités

- o La Collectivité européenne d'Alsace prévoit sur la mandature la réhabilitation lourde ou reconstruction in situ de l'Espace de Solidarité Doller, situé rue de Pfastatt à Mulhouse. Le bâtiment pourrait accueillir après travaux près de 150 agents. Une enveloppe de 7,3 Millions d'Euros est inscrite au PPI pour permettre sa transformation, avec une attention toute particulière portée sur le volet thermique. Le projet doit également s'accompagner de l'organisation de permanences dans les quartiers auprès des populations les plus fragiles.
- o Le second Espace solidarité qui se situe dans le quartier Drouot de la Ville de Mulhouse a bénéficié en 2023 d'un programme de travaux à hauteur de 340 000 euros.
- o Ces deux programmes d'investissement s'intègrent dans le cadre du déploiement du Service Public Alsacien pour une Haute Qualité de Services aux habitants et un cadre de travail amélioré pour les agents.

• 3 démarches exemplaires

- o **Le Laboratoire de lutte contre la pauvreté**
Cette démarche innovante répond à la volonté de la collectivité européenne d'Alsace de développer un cadre d'observation, d'expérimentation et d'évaluation pour apporter des réponses toujours plus efficaces à la lutte contre la pauvreté.
Le laboratoire se caractérise notamment par des actions très ciblées sur des cohortes réduites de bénéficiaires et un secteur géographique défini afin d'en évaluer objectivement les impacts.
Cette structure expérimentale est un outil ayant vocation à soutenir l'émergence d'initiatives innovantes permettant de prévenir et lutter contre la pauvreté dans toutes ses dimensions (accès aux droits, à l'éducation, à l'aide à la parentalité, à la culture et au sport, au logement, à la maîtrise de la langue française...) par le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.
Initier de manière très opérationnelle sur Mulhouse, le Laboratoire est un projet d'intérêt pour toute l'Alsace qui ne se limite pas ainsi aux seuls situations de pauvreté observées sur le canton de Mulhouse 2 mais prend en compte l'ensemble des phénomènes de paupérisation à l'échelle du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en zones urbaines comme dans les espaces ruraux.
- o **Le Développement Social Intégré (DSI)**
Reposant sur des articulations renforcées entre les services de deux collectivités (Collectivité européenne d'Alsace et Ville de Mulhouse) dans une logique d'intégration, le DSI répond à la nécessité d'adapter les politiques d'action sociale aux problématiques spécifiques du territoire mulhousien :
- Faire face à l'accroissement et à la complexité des questions sociales ;

12/29

- Créer un nouvel espace d'innovation et de construction conjoint à l'action sociale et médico-sociale sur le territoire mulhousien ;
- Renforcer et organiser la cohérence et les complémentarités des interventions sociales et médico-sociales ;
- Préciser le sens du travail social dans un cadre partenarial pour les équipes de la CeA et de la Ville de Mulhouse.

Mis en place depuis 2010, ce projet volontariste est formalisé dans une convention de partenariat, sans engagement financier direct.

A la faveur de ce partenariat, des actions ont vu le jour dans plusieurs domaines (insertion, action sociale de proximité, enfance, logement ... et au titre de la culture commune) et sous diverses formes (protocoles organisationnels, actions collectives, guides pratiques, journées d'information, expérimentations, projets ponctuels ...).

La Collectivité Européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse affirment leur ambition commune de poursuivre le Développement Social Intégré. Dans cette perspective, un nouveau modèle sera proposé en Comité Stratégique DSI en 2024.

o Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé est un outil de contractualisation innovant permettant de fédérer les acteurs du territoire, les institutionnels et les habitants autour d'une stratégie de santé élaborée collectivement et adaptée aux besoins locaux. En prenant en compte l'ensemble des déterminants de santé et grâce à sa forte dynamique partenariale, il vise la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

A ce titre, la Collectivité Européenne d'Alsace est mobilisée comme partenaire de premier plan du Contrat Local de Santé et participe pleinement à la construction, validation et mise en œuvre du troisième CLS.

Dans ce cadre partenarial renouvelé, la Collectivité Européenne d'Alsace s'engage plus particulièrement à prioriser ses financements sur les fiches d'actions suivantes :

- La Maison des 1 000 premiers jours, l'unité mobile de prévention¹ et de dépistage (financement du mammographe et une part du camion au titre du Fonds Investissement Santé), changer de regard sur la santé mentale et donner le pouvoir et la possibilité de réagir chez les collégiens.

- Sensibiliser à la santé environnement, promouvoir le sport santé à Mulhouse autour d'un projet de Maison Sport Santé, dont l'objectif serait d'accompagner les parents d'adolescents sur les changements de comportements dus à l'adolescence, de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie, de diagnostiquer et sensibiliser sur l'adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie, de créer une consultation innovante d'accès aux soins, de favoriser l'attractivité du territoire et l'installation des professionnels de santé.

Les financements seront précisés et consolidés après étude des projets finalisés et en fonction des crédits disponibles.

5.4.2 – Pour la réussite éducative et l'épanouissement de la jeunesse

La Collectivité, 2^e collectivité de France par le nombre de collèges publics, fait de la réussite éducative une toute première priorité et déploie son action autour de trois axes majeurs :

- o Le développement d'éco-collèges, en faisant de la transition écologique une priorité d'action.
- o Le déploiement fort d'actions éducatives pour faire de nos collégiens des adultes responsables et engagés.
- o La réalisation de chantiers d'ambition : numérique éducatif, restauration, mixité sociale... marqueurs d'une politique distinctive sur le plan national.

• Un programme d'investissement ambitieux

Compte tenu de la pression démographique sur le territoire de Mulhouse et dans un contexte de fortes tensions sur la carte scolaire, la Collectivité européenne d'Alsace porte des investissements très importants sur les collèges du secteur.

Le Département du Haut-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace, dans l'exercice de ses compétences, avait engagé en 2019 une refonte de la carte scolaire en étroite collaboration avec l'Education Nationale, et entend promouvoir avec cette dernière une stratégie alsacienne de réussite éducative pour tous les collégiens, en actionnant tous les leviers existants.

Fort de plus de 4300 collégiens, la Ville de Mulhouse fait ainsi l'objet d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux qui comprend sur la période 2022-2030 des travaux de restructuration dans 5 collèges sur 7 ainsi qu'un projet de construction d'un nouvel établissement pouvant accueillir 500 élèves. Ce projet qui doit être encore confirmé et consolidé dans sa réalisation pourrait accueillir 500 élèves.

Au besoin, ces programmes d'investissements pourront faire l'objet de conventions spécifiques entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse afin d'arrêter les modalités de financements des travaux lorsque les projets seront bien précisés : dépollution de terrains et/ou démolition de bâtiment, réalisation des bâtiments destinés à l'enseignement et/ou à la pratique sportive, aménagement des espaces publics en périphérie, mobilités...

¹ Délibération n° 2023-9-3-6 du 13 novembre 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

• Les grands programmes d'investissement

Le montant de 76 M€ des investissements programmés sur le territoire mulhousien est sans précédent. Il concerne notamment 4 opérations en cours ou à venir :

8 ^{ème} collège - Mulhouse	Construction neuve	+ 500 (à affiner)	Septembre 2029	24 M€
Collège Saint Exupéry	Restructuration complète	700	Septembre 2025	14,2 M€
Collège François Villon	Restructuration globale	780	Septembre 2025	26,15 M€
Collège Kennedy	Restructuration complète	750 (+ 150 places)	Livré en février 2023	16,1 M€

• La Collectivité européenne d'Alsace : partenaire du Plan Ambitions Mulhouse – Ville éducative

Ce plan est une réponse ambitieuse et concertée portée par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et la Ville de Mulhouse, avec le soutien de leurs partenaires, dont la CeA. Il poursuit quatre intentions stratégiques et doit se déployer progressivement sur l'ensemble des 7 réseaux d'éducation prioritaire de la ville.

- Prévenir et lutter contre les comportements hautement perturbateurs des élèves, afin de construire des parcours scolaires sécurisés conduisant à une diplomation et à une insertion réussie dans le monde professionnel ;
- Promouvoir un projet d'inclusion pour garantir les apprentissages de tous les élèves et apaiser les conditions de travail des enseignants et des professionnels du territoire ainsi que les relations intrafamiliales ;
- Améliorer la synergie des actions de prévention et de remédiation des acteurs des secteurs éducatifs, sociaux et sanitaires ;
- Améliorer l'image de l'école publique à Mulhouse et développer la mixité sociale au sein des écoles des réseaux d'éducation prioritaire, évitées par les familles les plus favorisées (taux de fuite importants vers les 4 collèges privés de Mulhouse et de sa 1^{ère} couronne notamment).

Pour le financer, le Rectorat (DSDEN du Haut-Rhin) et la Ville de Mulhouse s'appuieront sur :

- la subvention de 7 millions d'euros qui sera versée sur cinq ans par la Banque des territoires, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Innovation dans la forme scolaire »,
- les engagements financiers des partenaires du Plan, dont la CeA.

La CeA s'est engagée, au travers d'une lettre de soutien versée au dossier de candidature du Rectorat de Strasbourg et de la Ville de Mulhouse pour l'AMI « Innovation dans la forme scolaire », à maintenir son engagement sur le territoire à hauteur de 1,8 M€.

Cet engagement reste à affiner au courant 2024, mais il devrait être consacré :

- à l'équipement numérique des collèges : sur les tablettes financées par la CeA au collège de Bourzwiller sont financées 200 licences GAR NomadEducation (application de révision) sur les crédits de la future Cité Éducative en préfiguration de l'expérimentation Ambitions Mulhouse (cf. Action n°6 du dossier) ;
- au déploiement d'actions éducatives et outils de prévention contre le harcèlement (« La bête noire ») ou pour l'estime de soi (« Cap sur l'estime de soi »), ou encore à l'expérimentation de nouveaux outils sur la vie sexuelle et affective des jeunes, sur la sensibilisation aux pratiques démocratiques ou de dispositifs sur la précarité menstruelle et la lutte contre le décrochage scolaire (des filles en particulier).

Concernant la prévention contre le harcèlement, un projet « d'équipe mobile harcèlement » pourrait être travaillé.

- à l'expérimentation, au sein de quelques collèges pilotes, pour l'aménagement d'espaces scolaires de transition (sas de retour au calme, learning corridors, espace 3C...) ou la création d'un micro-internat de 15 places avec un suivi social.

Pour exemple : la Collectivité accompagne actuellement le collège de Bourzwiller pour son projet « Bien-être et plaisir de lire » - projet de rénovation du CDI en lien avec la démarche nationale « Notre Ecole Faisons La Ensemble » du Ministère de l'Education Nationale et le Plan « Ambitions Mulhouse ». Outre les travaux de rénovation qui seront conduits par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux de la CeA, une réflexion approfondie sur le projet pédagogique, l'implication de la communauté éducative, les usages et aménagement de nouveaux espaces du CDI, a été impulsée par la Direction de l'Education et de la Jeunesse, en lien avec les diverses parties prenantes (équipe du collège, Rectorat, Canopé...)

L'autre part de cet engagement valorisera l'implication des agents de la CeA dans le pilotage ou l'accompagnement ad hoc des projets qui émergeront pour innover dans la forme scolaire à Mulhouse, ainsi que celui des Agents Techniques des Collèges.

• Convention de partenariat entre le CCAS de la Ville de Mulhouse et la CeA pour le financement de postes d'éducateurs intervenants au sein des collèges

La prévention est une compétence forte de l'action sociale réglementaire de la Collectivité européenne d'Alsace.

Elle se décline dans le champ de l'enfance comme dans celui de la jeunesse et mobilise, en plus des travailleurs sociaux de la CeA, les associations de Prévention Spécialisée subventionnées par la collectivité, ainsi que d'autres partenaires, dans l'objectif d'une intervention au plus près des jeunes et en lien avec les actions menées sur le territoire.

Cette convention de partenariat a pour objet de poursuivre le financement de quatre postes de travailleurs sociaux au CCAS de la Ville de Mulhouse fléchés vers les collèges mulhousiens, en collaboration avec l'Education Nationale, dans l'objectif du repérage précoce du décrochage scolaire et plus largement pour toute problématique rencontrée par les jeunes. Ce financement s'élève à hauteur de 142 332 € pour l'année 2023.

• Volet numérique des projets éducatifs déployés

La Collectivité européenne d'Alsace déploie une stratégie d'équipement visant à garantir la bonne mise en œuvre des nouveaux usages numériques dans les 21 collèges situés sur le territoire de Mulhouse alsace agglomération :

- Renouvellement du parc informatique (ordinateurs fixes, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs) et maintenance des équipements pour les enseignants et les collégiens,
- Financement de l'abonnement internet des collèges
- Financement d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

En parallèle, la Collectivité européenne d'Alsace apporte un accompagnement complémentaire à plusieurs collèges dans le cadre d'expérimentations d'usages pédagogiques innovants par le financement d'équipements innovants :

- Mulhouse Saint-Exupéry (usage des tablettes en classe et à domicile pour tous les élèves)
- Rixheim Capitale Dreyfus (usage des tablettes en classe et à domicile pour tous les élèves)

- Mulhouse Bourtzwiller (usage des tablettes pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes} à partir de la rentrée scolaire)
- Mulhouse Bel Air (financement des équipements Web radio dans le cadre de l'éducation aux Médias et à l'information)

• **Des équipes mobilisées au quotidien**

Parallèlement aux opérations d'investissement, une attention toute particulière est portée au bon fonctionnement quotidien des 7 collèges mulhousiens grâce à la mobilisation de plus de 40 Agents Techniques de la Collectivité européenne d'Alsace. Aux côtés des communautés éducatives, les ATC veillent à offrir le meilleur environnement de travail et de vie collective au sein de chacun des établissements.

• **Ambition Mulhouse : un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés de la Ville de Mulhouse**

Au-delà du volet immobilier et entretien des établissements, la Collectivité Européenne d'Alsace déploie de nombreux dispositifs et politiques très volontaristes. Parmi les nombreuses démarches engagées sur la commune de Mulhouse, on peut notamment relever la mobilisation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet Ambition Mulhouse, initiative portée par la Rectorat et la Ville pour trouver des solutions efficaces à la situation des élèves dits « hautement perturbateurs ».

5.4.3 - Pour les mobilités douces et la qualité des infrastructures routières

Le réseau routier départemental sur le territoire Agglomération de Mulhouse est formé par les autoroutes A36 et A35, le réseau de 2x2 voies pour un linéaire de 75km, et par les routes bidirectionnelles pour un linéaire de 385km, ainsi que de 3 Eurovéloroutes.

Pour entretenir, exploiter et moderniser ce réseau, 3 services sont à l'œuvre :

- o **Le Service Autoroutier** avec son Centre d'entretien et d'intervention autoroutier (CEIA) basé à Rixheim et dédié aux autoroutes, et un second à Sultz dédié au réseau 2x2 voies jusqu'en entrée de Mulhouse. Il comprend un effectif total de 40 agents, dont plus de la moitié est mobilisée quotidiennement sur Mulhouse et son agglomération.
- o **Le service routier de Mulhouse** dédié aux routes bidirectionnelles et pistes cyclables avec son Centre d'Entretien et d'Intervention basé également à Rixheim et qui gère la majeure partie du réseau sur M2A. Il comprend un effectif total de 66 agents, dont presque la moitié est mobilisée pour le territoire.
- o **Le service Ingénierie de Brunstatt** (travaux neufs pôle Sud) dédié principalement aux grandes opérations d'investissements. Il comprend un effectif total de 21 agents.

• **Transfert des routes départementales**

Le transfert des routes départementales à la Commune de Mulhouse a été engagé il y a plusieurs années et le principe a été validé par les exécutifs respectifs.

La convergence sur le déclassement/reclassement entre Ville de Mulhouse et Collectivité européenne d'Alsace devrait aboutir au déclassement de toutes les RD qui débouchent en centre-ville. Ainsi toutes les infrastructures mobilisées intramuros Mulhouse seront traitées sous le contrôle unique de la Commune de Mulhouse qui pourra plus aisément développer les mobilités douces en complément et en synergie avec les Routes Express Vélo portées par la m2A.

La Collectivité européenne d'Alsace conserverait quant à elle que les routes départementales dites pénétrantes en y incorporant les nouvelles infrastructures structurantes réalisées par la Commune de Mulhouse.

Les modalités techniques et financières propres à cet échange réciproque de voiries devront être précisées dans une convention spécifique qui donnera lieu au versement d'une compensation résiduelle à convenir entre les collectivités sur la base d'un diagnostic de chaussées partagé.

• **De grands projets pour fluidifier et sécuriser les mobilités**

La Collectivité européenne d'Alsace fait de l'amélioration des mobilités l'un des 3 enjeux forts pour le territoire et engage à ce titre des programmes d'investissement de premier niveau.

Au titre des grandes infrastructures et projets « routes et mobilités » d'intérêts partagés, on peut notamment relever parmi les grands dossiers :

o **L'aménagement de l'échangeur de la Mertzau**

Le Parc des Expositions, le Musée National de l'automobile souffrent d'une accessibilité défailante depuis ou vers l'A36, entraînant des problèmes de congestion lors des tranches horaires de pointe avec une situation proche de la saturation sur certaines voiries majeures de Mulhouse.

L'opération projetée vise à transformer l'échangeur de la Mertzau pour améliorer la desserte de l'ensemble de ce secteur de ville.

L'opération est estimée à ce stade à hauteur de 14 M€ HT pour ce qui concerne l'aménagement de l'échangeur à lunettes ; solution privilégiée par les partenaires.

Le projet était déjà inscrit dans le CPER pour la période 2015-2020 mais avec des montants différents.

Le financement est sollicité aujourd'hui dans le futur CPER pour la période 2023-2027 sur la partie mobilité multimodale) comme suit :

- o m2A - 3 M€
- o CeA - 3 M€
- o Etat - 3 M€ + 2 M€ pour l'aménagement de deux bassins de rétention
- o Région Grand Est - 3 M€

La Ville de Mulhouse contribue au projet à travers le prolongement de la rue de la Mertzau pour un montant de 2 M€.

o **La Sécurisation du Carrefour du Château d'eau par l'implantation d'une passerelle cyclable**

Le carrefour château d'eau situé à la croisée de la voie rapide de la RD430 à 2x2 voies et l'axe Kingersheim/Wittenheim – Mulhouse (RD20) coupe la zone urbaine en deux. C'est un carrefour routier très important qui assure notamment la liaison des modes doux. Cependant il ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers les plus vulnérables. Pour y remédier, l'Etude menée dans le cadre du projet de restructuration du carrefour du château prévoit la création d'une passerelle réservée au mode doux, la reconfiguration du carrefour et la création d'une 3^{ème} voie entre le Kalligone et le Château d'eau. Le début des travaux est programmé sur 2025. Le coût estimatif s'élève à hauteur de 2,6 M d'€, les modalités de financement des partenaires sur ce projet seront précisées ultérieurement.

o **Le Contrat de Canal Rhin-Rhône Rhin branche sud**

Le Canal du Rhône au Rhin compte parmi les grands équipements du territoire à vocation touristique. Il traverse la commune de Mulhouse qui dispose d'un port de plaisance à proximité immédiate de la gare.

Le Contrat de Canal du Rhône au Rhin branche sud ² vise à formaliser les relations entre les partenaires sur le maintien de la navigabilité « niveau plaisance » afin d'en augmenter le trafic et d'en accélérer le développement touristique.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent dans un contrat de canal ayant comme objectif de permettre de consolider et de développer l'attractivité du périmètre de cet itinéraire touristique comme une destination européenne. Il s'agit donc de développer des actions qui s'inscriront dans une politique partagée et coordonnée de valorisation, de promotion et de gestion de l'itinéraire et de maintien en l'état de ses équipements structurants (dont l'Eurovéloroute), en cohérence avec la stratégie définie.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité participer au financement des travaux et projets connexes à l'infrastructure :

- d'une part en participant au programme d'investissement pour maintenir la navigabilité à hauteur de 800 K€ sur 10 ans.
- d'autre part en participant au financement des projets de développement touristique locaux via les dispositifs spécifiques à chaque projet (Fonds Attractivité Alsace, AMI tourisme local...)

5.4.4 - Pour l'environnement et le développement durable

L'EPCI est précurseur dans le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables. Elle a ainsi développé un réseau de distribution de chaleur renouvelable dans plusieurs quartiers de la Ville de Mulhouse autour de la centrale thermique bois/gaz de l'Illberg. Le territoire s'est donné comme objectif de déployer de nouveaux réseaux de chaleur en s'appuyant notamment sur des process de récupération de chaleur fatale développer sur les sites industriels implantés le long du Rhin. Un projet de réseau de

² Délibération n°2023-9-7-1 du 13 novembre 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

transport de cette chaleur fatale donne lieu à la création d'une SEM à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace pourrait contribuer en apport de fonds.

A terme, un nouveau réseau de distribution de chaleur, connecté à la centrale thermique, sera envisagé à Mulhouse et pourrait alimenter des quartiers d'habitat à vocation sociale ou encore des équipements publics comme des EHPAD, certains collèges ou des espaces de solidarités.

La Collectivité européenne d'Alsace, engagée fortement dans une politique d'éducation à l'environnement, accompagne financièrement 2 structures proposant des animations de sensibilisation à la nature et au développement durable :

- o le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) du Moulin de Lutterbach à hauteur de 81 500 € en 2023. Ces actions ont pour objectif de mettre en valeur les sites ENS et proposer des activités nature aux publics prioritaires de la Collectivité (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou encore situées en zones prioritaires). A Mulhouse, le CINE participe à la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- o le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, au titre du développement d'actions de sensibilisation à la conservation de la nature à hauteur de 22 800 € en 2023.

Via son EPCI, le territoire est engagé dans un GERPLAN depuis 2010. Cette politique, qui a été initiée par la Collectivité européenne d'Alsace et qui concerne toutes les communes de l'agglomération dont Mulhouse, a pour but de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, habitants...) afin de répondre collectivement aux enjeux de transition écologique, agricole, paysagère, alimentaire et environnementale.

La Ville de Mulhouse, des associations naturalistes, ou encore des agriculteurs sont ainsi partenaires du GERPLAN et peuvent être soutenus dans la mise en œuvre de leurs actions environnementales, agricoles et paysagères.

La Collectivité européenne d'Alsace prévoit de réinterroger le dispositif GERPLAN en 2024 afin de l'adapter aux nouvelles réalités environnementales.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient également le syndicat mixte « Rivières de Haute Alsace » dans la réalisation d'actions de renaturation des berges de l'III et de la Doller dans le cadre du programme de la Ville « Mulhouse Diagonales » qui permet de redécouvrir l'eau, élément naturel structurant le paysage mulhousien.

5.4.5 - Pour l'habitat

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique ambitieuse sur l'habitat en intervenant à la fois sur le parc privé et public. Mulhouse Alsace Agglomération étant délégataire des aides à la pierre, la Collectivité européenne d'Alsace l'accompagne techniquement et financièrement au titre de sa politique volontariste.

- o La Collectivité européenne d'Alsace soutient ainsi financièrement la réhabilitation thermique des logements du parc public au titre de ses engagements inscrits dans la convention ANRU-NPNRU ainsi qu'au titre d'une convention signée avec l'association territoriale des organismes de logement social en Alsace (AREAL), la Banque des territoires et l'Eurométropole de Strasbourg, afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et de créer une offre de logements à

loyer maîtrisé. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi engagé 267 100 € dans l'agglomération pour la réalisation de 5 opérations portées par 4 bailleurs sociaux, ayant permis la rénovation énergétique de 159 logements. La nouvelle stratégie habitat mise en œuvre en 2024 proposera de poursuivre les actions au titre de la réhabilitation thermique de la convention NPNRU.

- o La Collectivité européenne d'Alsace a également mis en place un dispositif financier incitatif en direction du parc privé, intitulé « Fonds Alsace Rénov' » pour des réhabilitations de logements afin de lutter contre l'habitat indigne. Elle est aussi engagée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau (OPAH-RU) Fonderie de Mulhouse et cofinance le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique porté par l'agglomération. Pour ces trois programmes, la Collectivité européenne a apporté en 2022 une aide aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs réalisant des travaux d'économie d'énergie. Elle a ainsi soutenu 25 dossiers à hauteur de 40 500 €. La nouvelle stratégie habitat proposera également de poursuivre le Fonds Alsace Rénov pour amplifier la rénovation énergétique des passoires thermiques.
- o La réhabilitation de copropriétés fragiles ou en difficulté en secteur Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou en frange de QPV, engagées dans un programme de rénovation financée par les aides de l'ANAH est un autre axe prioritaire de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace. A Mulhouse, la Collectivité européenne d'Alsace est ainsi signataire de trois conventions de Plans de Sauvegarde (PDS). Elle peut intervenir financièrement sur les programmes de travaux des copropriétés concernées, à savoir les copropriétés Peupliers Camus, Delacroix et Diamant Noir à Mulhouse et Forêt 1 et Forêt 2 à Wittenheim. Il sera proposé, dans la nouvelle stratégie habitat, que ces copropriétés émergent au dispositif Fonds Alsace Rénov.

En complément des aides aux travaux, la Collectivité européenne d'Alsace intervient au titre du Fonds de Solidarité Logement sur les impayés de charges de copropriété pour les propriétaires occupants dans une copropriété sous Plan de Sauvegarde.

D'autres dispositifs sont également à disposition pour :

- l'aide Fonds de Solidarité Logement (FSL68) : énergie, eau, téléphonie, internet ;
- l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées : le Fonds ADL (Adaptation du Logement).

5.4.6 - Pour la coopération transfrontalière

La Collectivité européenne d'Alsace est cheffe de file dans le domaine de la coopération transfrontalière avec des projets dans les thématiques de la santé, des transports, de l'aménagement du territoire et des énergies. La coopération transfrontalière est l'un des socles de la Collectivité européenne d'Alsace. Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 8 décembre 2022, le schéma alsacien de coopération transfrontalière a été élaboré en lien avec ses partenaires français allemands et suisses.

Il traduit une volonté de se réunir autour de nos intérêts historiques, culturels et linguistiques partagés par notre situation géographique. Il met en avant des projets promouvant une haute qualité de vie pour les citoyens rhénans face aux enjeux qui ne s'arrêtent pas aux frontières : climat, protection de l'environnement, risques sanitaires...

21/29

L'ambition première de ce schéma est de satisfaire les besoins fondamentaux de nos habitants, comme se chauffer, se nourrir, se déplacer... tout en faisant du Rhin supérieur une vitrine à l'international caractérisé par une haute qualité de vie.

La Collectivité européenne d'Alsace participe au financement de structures de coopération transfrontalière qui œuvrent au bien vivre ensemble sur le territoire mulhousien comme l'Eurodistrict Région de Freiburg, centre et sud Alsace qui devient Eurodistrict Eurhena.

Cette instance de co-actions transrhénanes créée en tant que structure en 2020 par 9 collectivités allemandes et françaises a pour vocation de développer des projets, des réseaux et des échanges et une visibilité d'écosystèmes citoyens, culturels, économiques, sportifs, naturels en mouvement de part et d'autre du Rhin.

5.4.7 - Pour le bilinguisme

Grande cause alsacienne, l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace, définie comme la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alsacienne et francique), constitue un enjeu politique majeur de la Collectivité européenne d'Alsace.

La stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace décline une constante - construire la nouvelle politique à partir des territoires - et s'appuie sur quatre grands piliers :

- o s'inscrire dans une dimension transfrontalière et faire de l'immersion un puissant levier d'apprentissage ;
- o œuvrer pour la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence d'animation et de structuration dans les secteurs stratégiques où l'intervention publique s'avèrera décisive ;
- o initier une politique volontariste en direction des plus jeunes, le temps périscolaire et extrascolaire étant privilégié, ainsi que l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif ;
- o renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, créer un environnement plurilingue.

Sur un plan très opérationnel, la politique en faveur du bilinguisme se traduit par exemple par la mise en place ou le financement d'actions dans les territoires telles que « les mercredis de l'alsacien - Mittwoch uff Elsässisch », d'animations théâtrales ou musicales proposées en allemand ou en dialecte alsacien dans les collèges bilingues publics et privés du territoire. Elle inclut également un soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine.

5.4.8 - Pour la culture, le patrimoine et le rayonnement touristique

La Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition de déployer des politiques culturelles comme vecteurs de cohésion sociale et territoriale, en soutenant le rayonnement de l'Alsace. Sur Mulhouse tout particulièrement le développement culturel et la valorisation du patrimoine participe directement au rayonnement du territoire et donc à son développement touristique.

A travers la montée en charge et le déploiement de ses différentes politiques culturelles, la Collectivité européenne d'Alsace se donne pour principaux objectifs de :

22/29

- promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité
- développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles
- soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel
- favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain
- préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional
- développer la culture scientifique et technique.

S'agissant de la Ville de Mulhouse, on peut tout particulièrement relever comme axes prioritaires :

o Une attention toute particulière au patrimoine alsacien

La Collectivité européenne d'Alsace est consciente que le patrimoine alsacien est un enjeu majeur d'attractivité des territoires et souhaite accompagner les porteurs de projet dans l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine emblématique de l'Alsace. Elle le fait à travers son Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace³ pour des projets d'envergure pour lesquels l'intervention d'entreprises spécialisées est nécessaire ; mais aussi par le soutien aux associations de veilleurs du patrimoine pour des projets associatifs inscrits dans la durée et mobilisant des chantiers de bénévoles

Fruit d'une culture architecturale ancienne et spécifique à l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace travaille à définir des politiques publiques pour conserver ce patrimoine immobilier qui contribue à l'attractivité touristique de l'Alsace. Le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Patrimonial⁴ a ainsi comme ambition :

- de soutenir techniquement et financièrement les travaux de réhabilitation à destination des particuliers et des bailleurs sociaux
- de soutenir les territoires engagés dans une identification du patrimoine dans leur documents d'urbanisme
- d'intégrer l'avis et l'ingénierie d'un architecte conseil

A ce titre, un premier inventaire de biens a été identifié sur Mulhouse pour lesquels la Collectivité étudiera leur éligibilité, à savoir :

- restauration de l'Hôtel de Ville
- rénovation de la Tour Nessel
- rénovation du Temple Saint-Étienne
- centre funéraire – aménagement salle de convivialité
- restauration de l'orgue Saint-Paul

o Faire de Mulhouse et m2A un pôle européen de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

Les orientations de la CeA rejoignent l'ambition du territoire de définir une stratégie collective culturelle, patrimoniale et touristique autour du pôle des musées techniques et scientifiques de Mulhouse et son agglomération. L'enjeu partagé entre tous les partenaires est de faire de Mulhouse et son agglomération le premier pôle européen de la culture scientifique et

technique : véritable levier d'attractivité pour le développement touristique et la transformation d'image de la ville et l'agglomération.

Cette démarche s'appuie sur une étude stratégique cofinancée par la Collectivité européenne d'Alsace⁵. Les premières réflexions doivent donner lieu à la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gouvernance qui s'appuiera sur la création d'un EPCC, Etablissement Public de Coopération Culturelle et sur la déclinaison d'un récit collectif en actions et en programme investissement d'envergure. Il s'agira dans ces perspectives de développer une identité territoriale forte via une nouvelle politique muséale valorisant l'offre des musées et affirmant leurs rôles dans la société et leurs interactions avec les habitants.

Au-delà de son soutien financier, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ses ressources internes pour accompagner les partenaires locaux sur le plan technique et juridique.

o Développement de la lecture publique

Pour la lecture publique, portée par la Bibliothèque d'Alsace, la politique adoptée⁶ ayant vocation à accompagner les transitions contemporaines et contribuant à la résilience de la société, la Collectivité européenne d'Alsace a défini 3 axes de travail avec les partenaires en territoire :

- des actions emblématiques pour ancrer les bibliothèques dans les défis du XXIème siècle (développement de l'esprit critique, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement des imaginaires)
- une mobilisation partagée pour faire des bibliothèques des lieux de vie et de rencontres
- une incitation à dynamiser les coopérations et la mise en réseau dans les territoires

A ce titre la CeA est partenaire du « contrat territoire lecture » aux côtés de la ville de Mulhouse et de l'Etat pour l'apport en nature qu'elle met à disposition de la ville, à savoir l'accès à l'ensemble des abonnements en ressources numériques de la Bibliothèque d'Alsace et l'accompagnement dédié pour la médiation. La CeA accompagne également la ville pour développer la coopération entre professionnels des bibliothèques de la ville de Mulhouse et des communes limitrophes tant sur les échanges des pratiques professionnelles que sur la programmation d'actions de partenariat.

o Pour une mémoire vivante

La Collectivité européenne d'Alsace a adopté⁷ une nouvelle politique mémoire pour garantir une identité alsacienne ancrée dans le territoire, ouverte sur la modernité et les enjeux transfrontaliers, au service de la société et pour une mémoire vivante en Alsace. Elle vise à poursuivre la collecte (témoignages oraux, dématérialisation, ...), la conservation et la diffusion de la mémoire à travers un site internet unique, des contenus grand public, des expositions, des débats, des actions éducatives voir des projets de coopération dans l'espace rhénan. La Collectivité européenne d'Alsace veut également

³ Décision n°2022-5-6-2 du 8/12/2022 de la séance publique du Conseil Départemental de la CeA

⁴ Délibération N° 2023-9-6-9 du 13/11/2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

23/29

⁵ Délibération N°2022-8-12-3 du 19/09/2022 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

⁶ Délibération N° 2022-4-6-1 du 20/10/2022 de la séance publique du Conseil Départemental de la CeA

⁷ Délibération n°2023-1-6-3 du 9 février 2023 de la Commission permanente du Conseil de la CeA

24/29

faciliter le passage entre mémoire et histoire pour construire une histoire objective et apaisée, via la stimulation des recherches historiques notamment.

ARTICLE 6 : LES PROJETS PARTAGES

Le croisement des besoins de la Collectivité européenne d'Alsace, et de la Ville de Mulhouse a permis d'identifier des projets structurants d'intérêts partagés qui peuvent s'inscrire dans les enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace.

Outre les projets cités à l'article 5 sur lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse ont engagé un processus partenarial, les deux collectivités ont également identifié une liste de projets qui répondent à un ou plusieurs enjeux du Territoire Agglomération de Mulhouse et entrent dans les domaines de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace ou dans ses intérêts et qui font l'objet d'un consensus entre les signataires de la présente convention est présentée en annexe 1.

Des fiches descriptives détaillées :

- Identifiant chaque projet, Formalisant le soutien financier maximal d'ores et déjà apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet concerné d'une délibération ad hoc, qui a déjà été prise pour octroyer l'aide en cause, ou formalisant le soutien financier maximal qui pourrait être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace à chaque projet en cause, sous réserve de l'intervention d'une délibération d'octroi spécifique des subventions correspondantes lorsqu'une telle délibération n'a pas encore été adoptée par la Collectivité,
- Et formalisant les engagements réciproques de chaque partenaire et qui figurent en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 7 : FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LES PARTENAIRES DE LA CONVENTION

7.1 L'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à accompagner financièrement, par l'octroi de subventions à la Ville de Mulhouse, les projets s'inscrivant dans les axes de développement du Territoire identifiés à l'article 6 et faisant l'objet d'une fiche descriptive en annexe 2, dans les conditions définies ci-dessous et à l'article 8 ci-après, dès lors qu'ils seront éligibles et conformes aux dispositifs d'aides ou politiques sectorielles d'aides de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisés.

Le montant de la subvention maximale envisageable pour chaque projet est individualisé et récapitulé dans le tableau de synthèse figurant à l'annexe 1 de la présente convention.

Conformément à l'article 7 de la présente convention et dans les conditions qu'il définit, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace devra faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace procédant à l'attribution définitive, projet par projet, des subventions correspondantes, après constat, pour chaque dossier complet de demande de subventions présenté par le porteur de projet compétent, de sa conformité à la fiche projet contractualisée et au dispositif d'aides ou à la politique sectorielle de la Collectivité européenne d'Alsace mobilisé(e). Ainsi, les différentes participations financières de la Collectivité

25/29

européenne d'Alsace aux projets figurant en annexe 1 à la présente convention sont donc mentionnées à titre indicatif et ne constituent donc en aucun cas un engagement financier ferme de la Collectivité européenne d'Alsace à soutenir ces projets.

Les règles d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace, pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Mulhouse, sont les suivantes :

- Dépenses subventionnables :

La dépense subventionnable permettant le calcul de l'aide départementale doit s'entendre hors taxes (HT). Outre les dépenses inéligibles aux termes du règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, les autres dépenses non éligibles, le cas échéant, sont expressément mentionnées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention. Dans tous les cas, les dépenses subventionnables sont déterminées en tenant compte du règlement du dispositif d'aide ou de la politique sectorielle mobilisée(e).

- Taux d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace :

Le taux d'aide maximum envisageable de la Collectivité européenne est individualisé pour chaque projet et mentionné dans la fiche correspondante figurant en annexe 2 de la présente convention.

- Non fongibilité de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace :

Le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace est individualisé par action et ne peut être transféré vers une autre action.

A défaut de réalisation de l'action pour quelque cause que ce soit le porteur de projet ne pourra se prévaloir d'aucune obligation de la Collectivité européenne d'Alsace à son égard.

- Evolution des coûts prévisionnels des projets figurant aux annexes 1 et 2 :

En cas d'augmentation d'un coût du projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant maximal de l'aide que la Collectivité européenne d'Alsace pourra affecter à celui-ci par délibération ultérieure ne fera pas l'objet d'une revalorisation. Les montants prévisionnels figurant aux annexes 1 et 2 sont en effet des montants maximums plafonds qui serviront de référence dans le cadre de l'adoption des délibérations spécifiques d'octroi des aides correspondantes.

En cas de diminution du coût d'un projet mentionné aux annexes 1 et 2, le montant définitif de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace qui sera affecté à celui-ci par délibération ultérieure tiendra compte de cette diminution et sera déterminé au prorata et la différence ne pourra être transférée par le porteur de projet sur une autre action.

- Cumul de subvention pour une même opération :

Sauf mention expresse contraire prévue dans les fiches descriptives de projet annexées au présent contrat, le principe de cumul d'aides de la CeA pour une même opération est possible. Toutefois, ces aides devront porter sur des natures de travaux distinctes.

26/29

7.2 Les engagements réciproques de la Ville de Mulhouse

La relation partenariale entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse dépasse le cadre financier des fonds mobilisés de la CeA. Il s'agit d'une relation partenariale assumée.

La Collectivité européenne d'Alsace sera particulièrement vigilante à ce que cette relation privilégiée se construise sur les principes suivants :

- 1- **Co-construire les projets avec la Collectivité européenne d'Alsace** : le porteur du projet doit échanger avec les Conseillers d'Alsace puis avec l'équipe d'animation territoriale avant le dépôt de tout dossier de demande de subvention au titre de la présente convention ;
- 2- **Faire connaître la Collectivité européenne d'Alsace** au-delà de la communication à réaliser sur l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace dans la réalisation du projet ;
- 3- **Publicité** : la Ville de Mulhouse devra assurer par tous moyens (panneaux de travaux, banderoles ou autocollants fournis par la Collectivité européenne d'Alsace, présence du logo de la Collectivité européenne d'Alsace sur les programmes, affiches et documents de communication) la publicité relative à la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet aidé, lorsque cette participation sera définitivement arrêtée. Cette publicité devra également intervenir dans le respect des dispositions des articles L 1111-11 et D 1111-8 du Code général des collectivités territoriales, qui imposent des obligations de publicité particulières lorsqu'une opération d'investissement bénéficie de subventions de la part de personnes publiques. De plus, la Ville de Mulhouse devra associer le Président de la Collectivité européenne d'Alsace et les Conseillers d'Alsace concernés aux inaugurations, poses de première pierre, comité de suivi et de pilotage pour chaque projet. A cet effet, l'attache du Cabinet du Président devra être prise dans un délai raisonnable afin de déterminer les dates afférentes à ces événements ;
- 4- **Respecter ses engagements** et garantir la réalisation des travaux, dans un délai imparti ;
- 5- **Impliquer le territoire** : en plus de la Collectivité européenne d'Alsace et du porteur, un partenaire supplémentaire est requis, la pluralité des partenaires permettra de fédérer et enrichir les projets ;
- 6- **Proposer et tenir des engagements réciproques** : pour chaque projet, des engagements réciproques de la Ville de Mulhouse figurent dans les fiches figurant en annexe 2 de la présente convention. Ces engagements réciproques visent à développer des effets leviers sur différentes politiques publiques notamment celles portées par la Collectivité européenne d'Alsace (collèges, bilinguisme, insertion, autonomie...).

ARTICLE 8 – PROCEDURE D'ENGAGEMENT FINANCIER DES PROJETS

Après inscription du projet dans la présente convention, il appartient au porteur de projet de déposer un dossier complet de demande de subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace afin de permettre, le cas échéant, l'engagement ferme des crédits afférents.

27/29

8.1 Construction du projet – modalités de dépôt de la demande

Chaque projet identifié à l'annexe 1 devra respecter l'ensemble des conditions fixées par le règlement régissant la politique sectorielle ou le fonds mobilisable pour en bénéficier.

En outre, le cas échéant et à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace, des conventions de partenariat et/ou financières complémentaires spécifiques pour chaque projet pourront/devront être conclues en fonction des critères qui s'appliquent pour le fonds sollicité.

Les derniers dossiers complets présentés au titre de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation devront être déposés le 30 septembre 2025 au plus tard.

Suivant les modalités propres au Fonds Attractivité Alsace ou aux politiques sectorielles de la Collectivité européenne d'Alsace expressément définies dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention, la Collectivité européenne d'Alsace ne sera en mesure d'engager définitivement le projet que lorsque ce dernier sera suffisamment abouti.

8.2 Procédure de décision – attribution, versement et délai de validité des soutiens financiers

Après instruction de chaque dossier, si le projet est éligible au fonds mobilisé, entre dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et recueille un avis favorable de la ou des Commissions compétentes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, l'octroi d'une subvention au porteur de projet prendra la forme de l'adoption d'une délibération en ce sens par l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace et, sera conditionnée, le cas échéant, à la signature d'une convention financière établie pour chaque projet.

Aucune subvention ne pourra être accordée au-delà des crédits disponibles sur le fonds mobilisé.

En tout état de cause, l'assemblée délibérante de la Collectivité européenne d'Alsace demeure souveraine pour valider l'intervention financière définitive de la CeA pour chaque projet.

Les subventions seront versées directement à chaque maître d'ouvrage suivant les modalités propres du Fonds Attractivité Alsace ou des politiques sectorielles visées dans les fiches projets figurant en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat court à compter de sa signature par l'ensemble des parties et se termine au 31 décembre 2025.

ARTICLE 10 – EVALUATION ET BILANS

Les parties pourront se réunir pour dresser un bilan annuel de l'exécution de la présente convention, en tant que de besoin.

A son terme, et avant le 30 juin 2026, la Collectivité européenne d'Alsace pourra proposer aux autres signataires la tenue d'une réunion d'évaluation visant à élaborer le bilan de la mise en œuvre du présent partenariat.

28/29

ARTICLE 11 – MODIFICATION

La présente convention est issue de la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires qui se veut souple et évolutive.

Elle pourra donc être modifiée, en tant que de besoin, par accord entre les parties, par voie d'avenant.

Toute éventuelle modification ne pourra pas remettre en cause les principes fondamentaux de la présente convention et ne pourra pas contrevenir aux dispositions du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse précité.

Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée adressée à tous les partenaires qui y sont engagés.

Cette résiliation n'aura aucun effet sur les conventions subséquentes, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leur terme respectif.

ARTICLE 13 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, après épuisement des voies amiables limitées à une durée maximum de trois mois, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux à Mulhouse, le

Pour la Collectivité européenne d'Alsace,
Le Président,

Frédéric BIERRY

Pour la Ville de Mulhouse,
La Maire

Michèle LUTZ

LISTE DES PROJETS

LISTE DES PROJETS PARTAGES POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE MULHOUSE

Les fiches détaillées des projets figurent à l'annexe 2.

N° Fiche projet	Porteur du projet	Projets	Coût global du projet HT*	Soutien prévisionnel de la CeA		Échéance des travaux	
				Taux	Montant de subvention	Début	Fin
Enjeu : Territoire durable							
Objectif opérationnel : Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité							
1	MULHOUSE	Mulhouse Diagonales : aménagement des Terrasses du Musée	2 786 508 €	14%	348 136 €	2022	2023
2	MULHOUSE	Mulhouse Diagonales : liaison douce entre le marché et la promenade de la Doller	1 700 000 €	15%	255 000 €	2024	2027
3	MULHOUSE	Mulhouse Diagonales : renaturation et aménagement de l'ancienne friche Stobessel	300 000 €	15%	45 000 €	2024	2027
4	MULHOUSE	Parc de la Fonderie	1 583 333 €	15%	237 500 €	2025	2028
5	CITIVIA SPL	Aménagement pontons de la gare	1 400 000 €	10%	140 000 €	2023	2026
6	MULHOUSE	Aménagement naturel du Village Industriel Fonderie	3 330 000 €	10 %	330 000 €	2024	2027
Enjeu : Territoire solidaire							
Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance.							
7	MULHOUSE	Tiers-Lieu à Miroir-Cité	3 832 500 €	15%	766 500 €	2024	2027
8	MULHOUSE	Tiers-Lieu à Box Bland	781 016 €	20%	156 203 €	2023	2024

LISTE DES PROJETS

Enjeu : Territoire solidaire							
Objectif opérationnel : Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces							
9	MULHOUSE	Plan Vélo : réalisation d'aménagements cyclables de la rue d'Agén et du Boulevard des Alliés.	459 387 €	10%	45 728 €	2022	2023
10	MULHOUSE	Plan Vélo : réalisation d'aménagements cyclables sécurisés de la rue du Maréchal, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt	85 000 €	10%	8500 €	2023	2024
11	MULHOUSE	Plan Vélo : itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers	1 073 417 €	10%	101 035 €	2022	2024
12	MULHOUSE	Plan Vélo : aménagements cyclables sur 2024-2025	900 000 €	10%	90 000 €	2023	2025
13	MULHOUSE	Itinéraire en modes doux : opération d'aménagement du secteur Arsenal-Tanneurs-Bons Enfants	2 450 000 €	10%	245 000 €	2022	2023
14	MULHOUSE	Développement des mobilités douces – phase 1	1 769 000 €	10%	176 900 €	2023	2025
Enjeu : Territoire attractif							
Objectif opérationnel : Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional							
15	MULHOUSE	Renovation gymnase St-Exupéry					
16	MULHOUSE	Stade Barina – création d'un terrain synthétique	1 916 600 €	15%	287 490 €	2024	2027
17	MULHOUSE	Restructuration Halle aux cotons	4 200 000 €	29%	1 200 000 €	2025	2028
18	MULHOUSE	Gymnase Euronef					
19	MULHOUSE	Gymnase Camus					

Enjeu : Territoire attractif			
Objectif opérationnel : Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique			
20		MULHOUSE	Numerisation et optimisation énergétique des plateaux scéniques de la Filature
	1 209 802 €	10%	1 20 980 € 2023 2025

* : Base retenue sous réserve des dépenses éligibles retenues lors de l'instruction du dossier

Annexe 2

Fiches descriptives des projets



Contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°1

Enjeu	Territoire durable
Objectif opérationnel	Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Mulhouse Diagonales : aménagement des Terrasses du Musée
-----------------------------	--

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	-------------------

Localisation du projet :	102 Boulevard du Président Roosevelt
---------------------------------	--------------------------------------

Description et objectifs du projet :	<p>Le projet relevant du programme « Mulhouse Diagonales » consiste à aménager sur l'ancienne friche du Parc Auto et de la Propreté Urbaine (PUPA), les espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une voie verte sur les berges et de points de descente vers la rivière ; - une succession de terrasses constituant une extension de la zone d'expansion en cas de crues ; - un parc et les berges avec des espaces locaux adaptés ; - une zone de détente équipée du mobilier adapté.
---	---

Les objectifs du projet :	<ul style="list-style-type: none"> - élargir le lit majeur de la rivière tout en prenant en compte les enjeux et besoins du quartier ; - accompagner le développement des mobilités douces en assurant la continuité vers le quartier de Bourtzwiller ; - favoriser l'eau et la biodiversité ; - améliorer le cadre de vie des habitants et aménager des lieux de détente et loisirs au contact de la nature.
----------------------------------	---

Public visé :	Habitants du quartier
----------------------	-----------------------

Echéancier de réalisation du projet :	Travaux : juin 2022 à mai 2023
--	--------------------------------

Coût total du projet :	2 786 508 € HT Investissement
-------------------------------	-------------------------------

Participation CeA :	2 486 686 € (Dépenses inéligibles : Réseau sec (69 723,5 €) + Éclairage public (230 098,71 €) = 299822,21€)
Base subventionnable retenue :	
Taux :	14%
Montant :	348 136 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	348 136 €	14%
Région Grand Est	378 145 €	14%
ANRU	868 725 €	31%
AERM	242 904 €	9%
ETAT - DSIL 2022	391 300 €	14%
AUTOFINANCEMENT	557 298 €	18%
TOTAL PROJET	2 786 508 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace	Communication/ingénierie
---	--------------------------

Engagements du porteur	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation de la Rotonde, bâtiment de 100 m² plancher (60 m² aménageable) + parvis avec bande foraine (électricité) • proposition de mettre à disposition cet espace à la CeA pour organiser des expositions et des manifestations sur le parvis des Terrasses. La mise à disposition de la rotonde sera effective pour l'affectation actuelle à savoir « maison de la Nature ». Si la rotonde venait à changer de destination, cet engagement serait caduc. • réserver des créneaux spécifiques pour la CeA • mise en place d'un panneau pédagogique sur l'histoire de la Rotonde en bilingue + logo CeA - organisation d'animations pédagogiques sur les thématiques environnementales • réserver des créneaux pour les collégiens • organiser des visites spécifiques à destination des collégiens • personnes âgées dans le cadre du programme « vis la vie des aînés », réserver des créneaux pour public aîné CeA • autre public : action en lien avec service Ville Famille / Parentalité : réserver des créneaux pour les familles cibles de la CeA
-------------------------------	---

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	Suivi de la fréquentation du site par les habitants
--	---

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
------------------------------------	--



Enjeu	Territoire durable
Objectif opérationnel	Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Mulhouse Diagonales : création d'une liaison douce entre le marché et la promenade de la Doller

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Mulhouse

Localisation du projet :
 Secteur berges de l'III, Steinbaechlein à DMC, quartier Franklin-Fridolin et le secteur Drouot

Description et objectifs du projet :
 Mulhouse Diagonales est l'un des grands projets de transformation urbaine du mandat. Il concrétise l'ambition de renforcer la place de la nature et de l'eau en ville, en réaménageant différents sites au bénéfice des habitants : accéder aux berges par de nouveaux cheminements à pied et à vélo, créer de nouveaux espaces de détente, de promenade et de loisirs, insérer des îlots de fraîcheur au sein des quartiers et les relier entre eux.

Les nouveaux espaces de Mulhouse Diagonales sont pensés comme une continuité écologique permettant de développer la biodiversité et préserver les richesses naturelles.

Les principaux secteurs concernés sont les suivants :
 - le parc des berges de l'III (promenade, détente, loisirs, passerelle de jonction avec les quartiers alentours) ;
 - la promenade du Steinbaechlein (réouverture de la rivière au sein du site DMC) ;
 - la promenade de la Doller (zone humide au service de la biodiversité) ;
 - les terrasses du musée (nouvel îlot de fraîcheur au sein du quartier Franklin-Fridolin) ;
 - l'aménagement du secteur Drouot.

En outre, le projet Mulhouse Diagonales est un véritable chantier pour expérimenter de nouvelles façons de concerter et d'impliquer les citoyens. Diverses formes de participations et de concertation ont été déployées : rendez-vous citoyens, balades urbaines, budgets participatifs.

Plus précisément sur l'opération, il s'agit de mettre en place une continuité douce en partie basse (bord d'eau) entre les secteurs Marché et Promenade de la Doller (pont de Strasbourg/rue de la Mertzau).

Ces aménagements permettront les descentes depuis Roosevelt Nord en lien avec le projet Développement des mobilités douces (DMD) et la création d'une continuité douce de type voie verte sur la berge pour un objectif d'une continuité de plus de 1,5 km.

Public visé :
 Habitants du quartier

Echéancier de réalisation du projet :
 Travaux : 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	1 700 000 €	HT	Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	1 700 000 € (à titre indicatif)		
Taux :	15%		
Montant :	255 000 €		
Plan de financement prévisionnel :			
	Participations	montant	Taux
	CeA	255 000 €	15%

Région Grand Est	408 000 €	24%
AERM	510 000 €	30%
FEDER - ITI	187 000 €	11%
AUTOFINANCEMENT	340 000 €	20%
TOTAL PROJET	1 700 000 €	100%

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
 Communication/ingénierie via le réseau RITA et les développeurs du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse

Engagements du porteur

- Proposer des offres de stages découverte aux collégiens de 3ème sur la plateforme de la CeA <https://stage-troisieme.alsace.eu/>
- organisation d'animations pédagogiques sur les thématiques environnementales et patrimoniales
- organiser des visites spécifiques à destination des collégiens et des périscolaires de la Ville
- personnes âgées dans le cadre du programme « Ville amie des aînés », réserver des créneaux pour public aîné CeA
- autre public : action en lien avec service Ville Famille / Parentalité : réserver des créneaux pour les familles cibles de la CeA
- installation de panneaux pédagogiques sur l'évolution paysagère, historique, patrimoniale et environnementale du site
- un résumé en alsacien/allemand
- favoriser au maximum les plantations d'espèces locales et l'alternance des strates arborées, arbustives et herbacées pour développer une diversité de milieux et augmenter le rôle d'îlot de fraîcheur

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- nombre d'arbres et grands arbustes plantés
- linéaire de continuités mobilités douces
- % de surfaces renaturées ou végétalisées
- nombre de personnes présentes à une opération de participation citoyenne

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire durable
Objectif opérationnel	Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Mulhouse Diagonales : renaturation et aménagement de l'ancienne friche Stoessel

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Mulhouse

Localisation du projet :
 Boulevard Charles Stoessel

Description et objectifs du projet :
 Mulhouse Diagonales est l'un des grands projets de transformation urbaine du mandat. Il concrétise l'ambition de renforcer la place de la nature et de l'eau en ville, en réaménageant différents sites au bénéfice des habitants : accéder aux berges par de nouveaux cheminements à pied et à vélo, créer de nouveaux espaces de détente, de promenade et de loisirs, insérer des îlots de fraîcheur au sein des quartiers et les relier entre eux.

Les nouveaux espaces de Mulhouse Diagonales sont pensés comme une continuité écologique permettant de développer la biodiversité et préserver les richesses naturelles.

Les principaux secteurs concernés sont les suivants :
 - le parc des berges de l'III (promenade, détente, loisirs, passerelle de jonction avec les quartiers alentours) ;
 - la promenade du Steinbaechlein (réouverture de la rivière au sein du site DMC) ;
 - la promenade de la Doller (zone humide au service de la biodiversité) ;
 - les terrasses du musée (nouvel îlot de fraîcheur au sein du quartier Franklin-Fridolin) ;
 - l'aménagement du secteur Drouot.

En outre, le projet Mulhouse Diagonales est un véritable chantier pour expérimenter de nouvelles façons de concerter et d'impliquer les citoyens. Diverses formes de participations et de concertation ont été déployées : rendez-vous citoyens, balades urbaines, budgets participatifs.

Concernant le projet susmentionné, le site Stoessel, d'une surface de 1 432m², est une ancienne station-service dont la Ville a fait l'acquisition en 2014. L'ancien exploitant a procédé à une remise en l'état pour un usage similaire comme le prévoit le code de l'environnement.

L'objectif est de désimperméabiliser et végétaliser le site pour la création d'un îlot de fraîcheur et espace vert de proximité.

La gestion alternative des eaux pluviales avec infiltration des eaux des pluie d'un périmètre encore à l'étude est également un des éléments du programme qui nécessite de dépolluer de manière plus importante certaines zones dont les concentrations ne permettent pas cette infiltration.

Public visé :
 Habitants du quartier

Echéancier de réalisation du projet :
 Travaux : 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	300 000 €	HT	Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	300 000 € (à titre indicatif)		
Taux :	15%		
Montant :	45 000 €		

Plan de financement prévisionnel :

	Participations	montant	Taux
	CeA	45 000 €	15%
	Région Grand Est	60 000 €	20%
	AERM	120 000 €	40%
	AUTOFINANCEMENT	75 000 €	25%
	TOTAL PROJET	300 000 €	100%

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
 Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et de l'environnement, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet.

Engagements du porteur

- Proposer des offres de stages découverte aux collégiens de 3ème sur la plateforme de la CeA <https://stage-troisieme.alsace.eu/>
- organisation d'animations pédagogiques sur les thématiques environnementales et patrimoniales
- organiser des visites spécifiques à destination des collégiens et des périscolaires de la Ville
- personnes âgées dans le cadre du programme « Ville amie des aînés », réserver des créneaux pour public aîné CeA
- autre public : action en lien avec service Ville Famille / Parentalité : réserver des créneaux pour les familles cibles de la CeA
- installation de panneaux pédagogiques sur l'évolution paysagère, historique, patrimoniale et environnementale du site
- un résumé en alsacien/allemand
- favoriser au maximum les plantations d'espèces locales et l'alternance des strates arborées, arbustives et herbacées pour développer une diversité de milieux et augmenter le rôle d'îlot de fraîcheur
- mettre en place des arceaux vélos

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

- nombre d'arbres et grands arbustes plantés
- linéaire de continuités mobilités douces
- % de surfaces renaturées ou végétalisées
- nombre de personnes présentes à une opération de participation citoyenne

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire durable
Objectif opérationnel	Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Parc de la Fonderie
-----------------------------	---------------------

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	-------------------

Localisation du projet :	Quartier de la Fonderie
---------------------------------	-------------------------

Description et objectifs du projet :

Le projet consiste en la réalisation d'un parc arboré en entrée du site de la Fonderie et en interface avec les équipements structurants : Clinique du Diaconat, l'Université, l'UIMM en cours de travaux. D'une surface globale de près d'un hectare, ce parc s'inscrit dans une stratégie urbaine de "Onde des parcs" reliant le quartier de la Fonderie au centre-ville. Il se réalisera sur des terrains actuellement totalement artificialisés (parking ou anciens bâtiments industriels non valorisables au regard de leur état). L'opération doit permettre de développer de nouveaux usages pour les habitants après renaturation et d'ouvrir le Village Industriel sur le sud du quartier.

Seront prévus :
 - un bandeau de 300 m de long et 40m de largeur connectant l'Université à la future ramblas du projet ;
 - la création d'une grande canopée de fraîcheur ;
 - la reconstitution d'une aire sportive, prolongée par une aire engazonnée pour permettre différentes pratiques sportives ;
 - des sols perméables ;
 - une stratégie de plantation qui apporte une richesse naturelle ;
 - une densité de plantation.

Objectifs :
 - embellir la ville ;
 - créer une véritable rotule avec le reste du quartier et de la ville ;
 - introduire un îlot de fraîcheur sur un des quartiers les plus chauds de la ville ;
 - créer un espace attractif et de détente pour les habitants et les usagers du site ;
 - contribuer à une desimpermeabilisation maximale du Village Industriel.

Public visé :	Habitants du quartier, du centre-ville
----------------------	--

Échéancier de réalisation du projet :	Travaux : 2024
--	----------------

DESCRIPTIF FINANCIER			
Coût total du projet :	1 583 333	€	HT Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	1 583 333 € (à titre indicatif)		
Taux :	15%		
Montant :	237 500 €		

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	237 500 €	15%
Région Grand Est	316 667 €	20%
AERM	316 667 €	20%
Etat	316 667 €	20%
AUTOFINANCEMENT	395 834 €	25%
TOTAL PROJET	1 583 333 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
 Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et de l'environnement, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet.

Engagements du porteur
 - Proposer des offres de stages découverte aux collégiens de 3ème sur la plateforme de la CeA <https://stage-de-troisieme.alsace.eu/>
 - organisation d'animations pédagogiques sur les thématiques environnementales et patrimoniales
 • organiser des visites spécifiques à destination des collégiens (lors des journées de l'architecture par exemple) et des périscolaires de la Ville
 • personnes âgées dans le cadre du programme « Ville amie des aînés », réserver des créneaux pour public aîné CeA
 • autre public : action en lien avec service Ville Famille / Parentalité : réserver des créneaux pour les familles cibles de la CeA
 ° installation de panneaux pédagogiques sur l'évolution paysagère, historique, patrimoniale et environnementale du site
 • un résumé en alsacien/allemand
 - favoriser au maximum les plantations d'espèces locales et l'alternance des strates arborées, arbustives et herbacées pour développer une diversité de milieux et augmenter le rôle d'îlot de fraîcheur
 - mettre en place des arceaux vélos

EVALUATION
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
 - nombre d'arbres et grands arbustes plantés
 - linéaire de continuités mobilités douces
 - % de surfaces renaturées ou végétalisées
 - nombre de personnes présentes à une opération de participation citoyenne

REMARQUES
Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire durable
Objectif opérationnel	Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

Intitulé du projet :	Aménagement des pontons de la Gare
-----------------------------	------------------------------------

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	CITIVIA SPL
---	-------------

Localisation du projet :	ZAC Gare - liaison Musée d'impression sur Etoffes au Port de Plaisance
---------------------------------	--

Description et objectifs du projet :

Le projet, initié en 2022, consiste :
 - à ouvrir le canal déconstruisant les dalles le surplombant, de remettre la présence de l'eau au cœur du paysage urbain et de créer une véritable connexion avec l'eau via le réaménagement du square et son reprofilage ;
 - à donner un nouvel usage à cette porte d'entrée sur la ville en instaurant un espace de nature en ville récréatif.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la transformation en allant plus loin pour connecter en bord de canal via le square deux autres équipements touristiques majeurs : le port de plaisance et le musée d'impression sur étoffes (MISE).

Le projet, qui a reçu l'accord de principe de VNF, consiste à créer des cheminements en bord de canal via la mise en œuvre de pontons pour partie :
 - flottants au niveau des ponts Foch et Wilson ;
 - en encoffrement, au niveau du square ;
 - standard au niveau du port de plaisance.

Public visé :	Habitants - Touristes - Voyageurs
----------------------	-----------------------------------

Échéancier de réalisation du projet :	AVP rendu en 2023 - travaux prévus pour 2024
--	--

DESCRIPTIF FINANCIER			
Coût total du projet :	1 400 000	€	HT Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	1 400 000 € (à titre indicatif)		
Taux :	10%		
Montant :	140 000 €		

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	140 000 €	10%
Région Grand Est	308 000 €	22%
Etat	602 000 €	43%
AUTOFINANCEMENT	280 000 €	25%
TOTAL PROJET	1 330 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
 communication/ingénierie

Engagements du porteur
 - Mettre en place des panneaux de valorisation patrimoniale sur l'histoire des anciens bassins de Mulhouse, le quartier, les lieux et bâtiments remarquables (MISE, bâtiment annulaire,...) à proximité en y intégrant des textes en alsacien (sur le modèle du parcours patrimoine) ;
 - Intégrer les pontons dans les parcours touristiques de visite de la ville et les manifestations festives itinérantes ou délocalisées dans la ville ;
 - Mettre à disposition de la CeA gratuitement la placette attenante à l'arrière du MISE et aux pontons, ainsi que les équipements techniques permettant l'organisation éventuelle d'une manifestation par la CeA.
 - Ce projet fera l'objet d'une convention tripartite : CeA, Citivia SPL et la Ville de Mulhouse.

EVALUATION
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
 Suivi de la fréquentation du site
 Suivi attractivité de la Ville - fréquentation quartier Gare / MISE

REMARQUES
Remarques complémentaires :

Enjeu	Territoire durable
Objectif opérationnel	Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Aménagement naturel du Village Industriel Fonderie
-----------------------------	---

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	--------------------------

Localisation du projet :	Quartier de la Fonderie
---------------------------------	-------------------------

Description et objectifs du projet :

Le projet consiste en la requalification des espaces intérieurs du village industriel de la Fonderie pour permettre le développement de l'écosystème industrie 4.0 en assurant notamment la desserte des futurs Technocentre (plateforme de l'industrie du futur C4im) et technistub (FabLab). La requalification comprend la découverte de l'ancien bras de l'IlI actuellement busé et la lutte contre les îlots de chaleur urbains avec un volet important de nouvelles plantations sur le site. Le patrimoine industriel sera mis en valeur pas le maintien des éléments tels que rails, bascules, portails.

Enjeux :
 - créer un nouvel urbanisme économique ;
 - lutter contre les îlots de chaleur urbains ;
 - conforter l'utilisation des nouveaux espaces publics ;
 - accompagner l'évolution des parts modales (gestion du stationnement, circulation apaisée) ;
 - mieux gérer les ressources et mieux maîtriser les coûts.

Le projet : réouverture et renaturation du canal usinier : la colonne vertébrale du projet d'aménagement des espaces publics du VIF.

La constitution d'un grand axe paysager structurant l'espace public et s'appuyant sur le canal usinier avec :
 - une berge rapprochant le visiteur de la surface de l'eau ;
 - la constitution de deux ripsylvies latérales immergées, riche en faune et flore locales.

Un projet pour lutter contre les îlots de chaleur :
 - sols perméables ;
 - stratégie de plantation qui apporte une richesse naturelle ;
 - densité de plantation.

Une circulation apaisée à l'échelle du site :
 - des espaces dédiés à la circulation des cycles et des piétons ;
 - une nouvelle voie de desserte en sens unique et absence de stationnement le long de la voie.

Public visé :	Habitants du quartier, du centre-ville, entreprises
----------------------	---

Echéancier de réalisation du projet :	Travaux : 2024
--	----------------

DESCRIPTIF FINANCIER	
Coût total du projet :	3 330 000 € HT Investissement

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	3 330 000 € (à titre indicatif)
Taux :	10%
Montant :	330 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	330 000 €	10%
Région Grand Est	330 000 €	10%
AERM	330 000 €	10%
Etat	330 000 €	10%
ANRU	1 334 715 €	40%
AUTOFINANCEMENT	660 000 €	20%
TOTAL PROJET	3 300 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace	Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et de l'environnement, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet.
---	---

Engagements du porteur	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des offres de stages découverte aux collégiens de 3ème sur la plateforme de la CeA https://stage-de-troisieme.alsace.eu/ - organisation d'animations pédagogiques sur les thématiques environnementales et patrimoniales - organiser des visites spécifiques à destination des collégiens (lors des journées de l'architecture par exemple) et des périscolaires de la Ville - personnes âgées dans le cadre du programme « Ville amie des aînés » : réserver des créneaux pour public aîné CeA - autre public : action en lien avec service Ville Famille / Parentalité : réserver des créneaux pour les familles cibles de la CeA - installation de panneaux pédagogiques sur l'évolution paysagère, historique, patrimoniale et environnementale du site - un résumé en alsacien/allemand - favoriser au maximum les plantations d'espèces locales et l'alternance des strates arborées, arbustives et herbacées pour développer une diversité de milieux et augmenter le rôle d'îlot de fraîcheur - mettre en place des arceaux vélos
-------------------------------	--

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'arbres et grands arbustes plantés - linéaire de continuités mobilités douces - % de surfaces renaturées ou végétalisées - nombre de personnes présentes à une opération de participation citoyenne
--	--

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
------------------------------------	--

Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Tiers-lieu à Miroir Cité
-----------------------------	---------------------------------

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	--------------------------

Localisation du projet :	15 rue Lavoisier - 68200 MULHOUSE
---------------------------------	-----------------------------------

Description et objectifs du projet :

Le projet Briand s'appuie à la fois sur la requalification et la rénovation de friches urbaines du quartier et sur l'animation d'un écosystème d'acteurs d'innovation qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable (création de filières, d'emplois pour revitaliser des territoires socialement et économiquement marqués).

A ce titre, un lieu, à savoir la friche Miroir-Cité, accueillera des activités visant à favoriser les parcours vers l'emploi des habitants du quartier de la mobilisation, de la remobilisation autour du faire et de l'être, des formations, vers l'emploi. Miroir-Cité sera établi comme lieu de vie et de production (accueil notamment des activités productives de la petite Manchester - labellisée Manufacture de Proximité en 2021).

Un programme de travaux est prévu sur l'ancienne friche industrielle à savoir :
 - l'aménagement intérieur du RDV de Miroir-Cité liés aux activités innovantes et à l'économie ;
 - l'aménagement des étages de Miroir-Cité pour accueillir le chantier d'insertion et l'entreprise d'insertion de la Petite Manchester.

Au rez-de-chaussée, les locaux seront mis à disposition au cours de 2023 à Synergie Family - association qui souhaite s'implanter dans le quartier et disposer d'un site pour aller au-devant des habitants et leur proposer des dispositifs de montée en compétences. L'interaction avec les activités proposées en extérieur par le CSC est attendue. A terme, le RDC devra accueillir une boutique de mise en valeur des produits fabriqués dans les étages supérieurs.

La Ville de Mulhouse accompagne actuellement le collectif de porteur de projets pour formaliser un projet de fonctionnement du RDC.

Concernant les étages 1, 2 et les combles, une association OpenFab - La Petite Manchester, dont l'activité se focalise autour du sur-cyclage de matières textiles délaissées et sur le textile en général. Un projet visant à valoriser des « talents cachés » dans le quartier Briand est aussi envisagé : il permettra de valoriser les savoir-faire tout en permettant une réintégration dans le marché du travail d'une population éloignée de l'emploi.

Public visé :	Associations, star-up, entreprises, habitant du quartier
----------------------	--

Echéancier de réalisation du projet :	
--	--

DESCRIPTIF FINANCIER	
Coût total du projet :	3 832 500 € HT Investissement

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	3 832 500 € (à titre indicatif)
Taux :	15%
Montant :	766 500 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	574 875 €	15%
ANRU	1 094 852 €	29%
ANRU+	297 600 €	8%
Région Grand Est	919 800 €	24%
AUTOFINANCEMENT	945 373 €	25%
TOTAL PROJET	3 832 500 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace	Ingénierie/communication
---	--------------------------

Engagements du porteur	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des visites des locaux et présenter les activités aux agents de l'action sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace ; - Faciliter l'accès du public de la Collectivité européenne d'Alsace vers les activités proposées ; - Poursuivre l'emploi des BRSA dans le cadre des missions.
-------------------------------	---

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :	<ul style="list-style-type: none"> Suivi fréquentation du site Suivi du taux de réinsertion Suivi du nombre de nouveaux emplois créés - nouvelles entreprises créés
--	--

REMARQUES

Remarques complémentaires :	
------------------------------------	--



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Tiers-lieu sur le site Box Briand

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Mulhouse

Localisation du projet :
59-61 avenue Aristide Briand - 68200 Mulhouse

Description et objectifs du projet :

Le quartier Cité-Briand, constituant l'entrée Ouest et Nord Ouest du centre Ville est un quartier à population jeune et dense qui s'est développé au XIXème siècle à proximité des sites industriels pour la plupart spécialisés dans le textile.

Quartier d'un habitat plutôt vétuste, la Ville de Mulhouse a engagé en 2000 une opération forte de requalification du Quartier Briand via le programme Grand Projets de Ville (GPV). Il s'agit d'un quartier prioritaire de la Ville de Mulhouse.

Cette politique de revitalisation du secteur « Briand » poursuivie en 2006 par le biais du programme de renouvellement urbain (PRU) a été reconduite par l'intermédiaire du NPNRU.

Ainsi, la « BOX Briand » située aux 59 et 61 de l'avenue Aristide Briand dans les anciens locaux réhabilités des établissements Safi Lofink a vu le jour. Ces bâtiments se composent d'un rez-de-chaussée occupé par l'école de boxe et l'Elan Sportif sont prévus aux étages supérieurs un dispositif d'inclusion sociale de type SAS (étape 1 - zéro barrière) destiné à tout type d'apprenants mais également un espace dédié à la Recherche et Développement de l'association (Crunch Lab).

A ce titre, la présente opération vise à l'aménagement et l'adaptation des locaux pour l'accueil des formations, notamment de l'association la Petite Manchester.

Les objectifs de cette opération s'inscrivent dans :
- la modernisation et la revitalisation de l'avenue Aristide Briand en lui donnant du style dans un état d'esprit original permettant à tout un chacun d'apprendre, de créer et d'innover,
- le renforcement de l'attachement de ses habitants,
- le développement de l'emploi et à gagner l'attractivité.

Public visé :
Associations, star-up, entreprises, habitant du quartier

Echéancier de réalisation du projet :

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	781 016 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation CeA :

Base subventionnable retenue :	781 016 € (à titre indicatif)
Taux :	20%
Montant :	156 203 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
CeA	156 203 €	20%
ANRU	136 860 €	18%
ANRU+	87 500 €	11%
Région Grand Est	192 500 €	25%
AUTOFINANCEMENT	207 953 €	27%
TOTAL PROJET	781 016 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
Ingénierie/Commune

Engagements du porteur

- Mise à disposition de la salle de boxe aux travailleurs sociaux ;
- Poursuivre l'emploi des BRSA dans le cadre des missions ;
- Favoriser la solidarité en permettant l'accès à tous aux pratiques sportives ;
- Développer l'insertion par l'activité économique culturelle, artistique et sportive ;
- Accueillir des bénéficiaires du RSA en période de mise en situation en milieu professionnel ;
- Organiser des visites des locaux et présenter les activités aux agents de l'action sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Suivi fréquentation du site
Suivi du taux de réinsertion
suivi du nombre de nouveaux emplois créés - nouvelles entreprises créés

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Réalisation d'aménagements cyclables de la rue d'Agen et du Boulevard des Alliés

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Mulhouse

Localisation du projet :
rue d'Agen et Boulevard des Alliés - 68100 Mulhouse

Description et objectifs du projet :

Le projet « Plan vélo » est un des projets structurants du mandat.

En complémentarité du projet Développement des mobilités douces, le projet « Plan Vélo » vise à :
- apaiser la ville en donnant plus de place au vélo par la réalisation d'itinéraires sécurisés en cohérence avec le schéma directeur de l'agglomération ;
- développer de nouveaux services autour du vélo : offre libre-service, location de vélo à assistance électrique, stationnement et abris vélo sécurisés, des espaces de services vélos, création d'une cité du vélo fédérant les acteurs associatifs intervenant dans le domaine du vélo, actions de sensibilisation auprès de la jeunesse.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au design et au jalonnement des itinéraires vélos.

Au total, il est prévu la réalisation de 12 itinéraires structurants pour un réseau de plus de 32 kilomètres dont 15 kilomètres durant ce mandat.

Le boulevard des Alliés et la rue d'Agen étant des axes structurants au Plan Vélo de la ville, mais aussi support de l'EuroVelo 5, il est essentiel de revoir intégralement ces aménagements afin de proposer aux cyclistes des aménagements lisibles, sécuritaires et continus.

Ainsi, d'une route à deux voies de circulation (axe en sens unique) il ne sera maintenu qu'une seule voie de circulation pour les véhicules motorisés afin de donner sa juste place aux infrastructures cyclables. A cet effet, près de trente de places de stationnement seront supprimées.

Conformément aux premiers principes de la charte validés avec les associations d'usagers du cycle, il a été décidé de créer des pistes cyclables unidirectionnelles, sur chaussée, et séparées de la circulation automobile (hors cas spécifique) ;
- en présence de stationnement, les pistes cyclables (1,80 m) seront positionnées, entre celui-ci et le trottoir ; avec une distance tampon de 0,50 m vis-à-vis du stationnement (zone d'ouverture des portières) ;
- en l'absence de stationnement, les pistes cyclables (2,0 m) seront positionnées sur chaussée, séparées de la voie de circulation de bordures (12 cm de hauteur ; 24 cm de largeur).

Au total, de la rue de la Metzau à la rue d'Ilzach, ce sont 840 m de voirie qui seront équipées d'aménagements cyclables qualitatifs et sécuritaires.

Les continuités cyclables seront par ailleurs assurées avec les rues adjacentes (rue du Capitaine Dreyfus, rue d'Ilzach, rue Vauban, rue Marceau, rue de la Metzau, etc.).
En outre, des arceaux vélos seront déployés aux points stratégiques (entrée du parc Lefebvre, établissements scolaires, centre socio-culturel, etc.).

Public visé :
Habitants

Echéancier de réalisation du projet :
juin à octobre 2022

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	459 387 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation CeA :

Base subventionnable retenue :	457 284 € (dépense inéligible : réseau sec : 2103 €)
Taux :	10%
Montant :	45 728 €

Plan de financement prévisionnel :

Participations	montant	Taux
CeA	45 728 €	10%
ETAT - DSIL 2023	121 880 €	27%
AUTOFINANCEMENT	291 779 €	63%
TOTAL PROJET	459 387 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés.

Engagements du porteur

- Schéma cyclable : carte en bilingue ou flyer de communication en bilingue ;
- Mise en place d'arceaux vélos ;
- Favoriser la continuité d'itinéraire qui dessert ou passe à proximité d'équipements publics (collèges, administration, service de santé, maison de retraite, équipements sportifs, ...)
- Comptage vélo (fixe ou permanent) ;
- Mise en place des panneaux (bilingues) qui indiquent les sites et richesses patrimoniales qui se trouvent à proximité.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
suivi qualité de l'air

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°10



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Réalisation d'aménagements cyclables sécurisés de la rue du Manège, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt
-----------------------------	---

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	-------------------

Localisation du projet :	rue du Manège - 68100 MULHOUSE
---------------------------------	--------------------------------

Description et objectifs du projet :

Le projet « Plan vélo » est un des projets structurants du mandat.

En complémentarité du projet Développement des mobilités douces, le projet « Plan Vélo » vise à :

- apaiser la ville en donnant plus de place au vélo par la réalisation d'itinéraires sécurisés en cohérence avec le schéma directeur de l'agglomération ;
- développer de nouveaux services autour du vélo : offre libre-service, location de vélo à assistance électrique, stationnement et abris vélo sécurisés, des espaces de services vélos, création d'une cité du vélo fédérant les acteurs associatifs intervenant dans le domaine du vélo, actions de sensibilisation auprès de la jeunesse.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au design et au jalonnement des itinéraires vélos.

Au total, il est prévu la réalisation de 12 itinéraires structurants pour un réseau de plus de 32 kilomètres dont 15 kilomètres durant ce mandat.

Le projet consiste à créer dans le cadre du plan vélo, un aménagement cyclable bi-directionnel par la suppression d'une voie de circulation et de places de stationnement sur le tronçon Porte du Miroir rue François Spoerry. D'une longueur de 330 mètres, cet aménagement créé en concertation avec les associations « cycles » relie l'EuroVélo 6, le quartier du Rebberg et la future liaison du centre Ville – Brunstatt-Didenheim.

Les travaux impliquent :

- le passage en sens unique sur les deux sections ;
- la suppression et réduction du stationnement ;
- l'installation de 18 arceaux de vélos ;
- la création d'aire de présentation des ordures ménagère.

Public visé :	Habitants
----------------------	-----------

Echéancier de réalisation du projet :	travaux : 2022 - 2023
--	-----------------------

DESCRIPTIF FINANCIER			
Coût total du projet :	85 000	C	HT Investissement
Participation CoA :			
Base subventionnable retenue :	85 000	C	
Taux :	10%		
Montant :	8 500	C	

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	8 500 C	10%
m2A - soutien aménagements cyclables	10 200 C	12%
AUTOFINANCEMENT	66 300 C	78%
TOTAL PROJET	85 000 C	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES	
Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace	
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ; - Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés. 	
Engagements du porteur	
<ul style="list-style-type: none"> - Schéma cyclable : carte en bilingue ou flyer de communication en bilingue - Mise en place d'arceaux vélos - Favoriser la continuité d'itinéraire qui desserve ou passe à proximité d'équipements publics (collèges, administration, service de santé, maison de retraite, équipements sportifs...) - Comptage vélo (fixe ou permanent) 	

EVALUATION
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES
Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°11



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers
-----------------------------	--

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	-------------------

Localisation du projet :	rue du Manège - rue des Cornelles - Pont des Noyers
---------------------------------	---

Description et objectifs du projet :

Le projet « Plan vélo » est un des projets structurants du mandat.

En complémentarité du projet Développement des mobilités douces, le projet « Plan Vélo » vise à :

- apaiser la ville en donnant plus de place au vélo par la réalisation d'itinéraires sécurisés en cohérence avec le schéma directeur de l'agglomération ;
- développer de nouveaux services autour du vélo : offre libre-service, location de vélo à assistance électrique, stationnement et abris vélo sécurisés, des espaces de services vélos, création d'une cité du vélo fédérant les acteurs associatifs intervenant dans le domaine du vélo, actions de sensibilisation auprès de la jeunesse.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au design et au jalonnement des itinéraires vélos.

Au total, il est prévu la réalisation de 12 itinéraires structurants pour un réseau de plus de 32 kilomètres dont 15 kilomètres durant ce mandat.

Dans le cadre du plan vélo, la Ville de Mulhouse prévoit d'aménager un itinéraire cyclable sécurisé d'une longueur de 2630 mètres reliant le quartier DMC au quartier de la Fonderie. Cette opération est réalisée en deux phases. La première, objet de la présente demande de subvention, concerne le secteur Pont des Noyers, Place Kléber et la rue des Cornelles. Quant à la seconde, elle portera sur les rues Saint-Sauveur, Gay Lussac, Marne, Traineau et Pfastatt.

Ce premier tronçon situé sur l'axe KM0 – UHA Fonderie – gare centrale constitue la continuité cyclable de la rue du Manège (section Porte du Miroir et rue François Spoerry). Il permettra de connecter le centre ville à l'Eurovélo 6, au quartier du Rebberg et à la commune de Brunstatt-Didenheim via l'avenue d'Altkirch.

Les travaux consistent en :

- la construction d'une passerelle cycles/ piétons en remplacement du Pont des Noyers fragilisé par les outrages du temps,
- l'aménagement d'un accès à l'Eurovélo 6 depuis la passerelle,
- l'aménagement de la jonction des rues Manège et Cornelles en zone de rencontre, à sens unique pour les véhicules des riverains et un double sens cyclable pour les modes doux,
- la requalification de la Place Kléber permettant une ouverture sur le quartier.

Public visé :	Habitants
----------------------	-----------

Echéancier de réalisation du projet :	
--	--

DESCRIPTIF FINANCIER			
Coût total du projet :	1 073 417	C	HT Investissement
Participation CoA :			
Base subventionnable retenue :	1 010 354	C	
Taux :	10%		
Montant :	101 035	C	

Plan de financement prévisionnel :		
CeA	101 035 C	10%
Région Grand Est	288 749 C	27%
ETAT - AAP	77 021 C	7%
ETAT - DSIL	144 484 C	13%
AERM	30 000 C	3%
m2A	158 694 C	15%
AUTOFINANCEMENT	273 434 C	25%
TOTAL PROJET	1 073 417 C	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES	
Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace	
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ; - Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés. 	
Engagements du porteur	
<ul style="list-style-type: none"> - Schéma cyclable : carte en bilingue ou flyer de communication en bilingue ; - Mise en place d'arceaux vélos ; - Favoriser la continuité d'itinéraire qui desserve ou passe à proximité d'équipements publics (collèges, administration, service de santé, maison de retraite, équipements sportifs...) ; - Comptage vélo (fixe ou permanent) ; - Mise en place des panneaux (bilingues) qui indiquent les sites et richesses patrimoniales qui se trouvent à proximité. 	

EVALUATION
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES
Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Plan Vélo : aménagements cyclables sur 2023-2025

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Mulhouse

Localisation du projet :
voir description

Description et objectifs du projet :
Le projet « Plan vélo » est un des projets structurants du mandat.
En complémentarité du projet Développement des mobilités douces, le projet « Plan Vélo » vise à :
- apaiser la ville en donnant plus de place au vélo par la réalisation d'itinéraires sécurisés en cohérence avec le schéma directeur de l'agglomération ;
- développer de nouveaux services autour du vélo : offre libre-service, location de vélo à assistance électrique, stationnement et abris vélo sécurisés, des espaces de services vélos, création d'une cité du vélo fédérant les acteurs associatifs intervenant dans le domaine du vélo, actions de sensibilisation auprès de la jeunesse.
Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au design et au jalonnement des itinéraires vélos.

Au total, il est prévu la réalisation de 12 itinéraires structurants pour un réseau de plus de 32 kilomètres dont 15 kilomètres durant ce mandat.

Les principales réalisations à venir dans le cadre du Plan Vélo entre 2023 et 2025 sont les suivantes :
- rue d'Illzach, rue des mésanges ;
- rue de Bâle (entre rue de la Hardt à rue des Batelier), rue des bateliers ;
- rue Gutenberg ;
- rue de Zillisheim ;
- rue de l'Île napoléon (rue des bateliers - rue de Modenheim) ;
- rue de Kingersheim (rue de Soultz - rue du 20 janvier) ;
- avenue de Colmar (rue de la Mertzau - rue Hubner) ;
- rue du 57e Régiment de Transmission ;
- voie verte entre l'avenue de Colmar et le Musée national de l'automobile.
Soit environ 3 km de voies aménagées

Public visé :
Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	900 000 €	HT	Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	900 000 € (à titre indicatif)		
Taux :	10%		
Montant :	90 000 €		

Plan de financement prévisionnel :		
CeA	90 000 €	10%
Région Grand Est	225 000 €	25%
ETAT	180 000 €	20%
m2A	180 000 €	20%
AUTOFINANCEMENT	225 000 €	25%
TOTAL PROJET	900 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés.

Engagements du porteur
- Schéma cyclable : carte en bilingue ou flyer de communication en bilingue ;
- Mise en place d'arceaux vélos ;
- Favoriser la continuité d'itinéraire qui dessert ou passe à proximité d'équipements publics (collèges, administration, service de santé, maison de retraite, équipements sportifs...) ;
- Comptage vélo (fixe ou permanent) ;
- Mise en place des panneaux (bilingues) qui indiquent les sites et richesses patrimoniales qui se trouvent à proximité.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
suivi qualité de fair - suivi utilisation modes doux

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Itinéraire en modes doux : opération d'aménagement du secteur Arsenal-Tanneurs-Bons Enfants

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Ville de Mulhouse

Localisation du projet :
Centre ville: secteur Tanneurs-Arsenal-Bons enfants

Description et objectifs du projet :
Le projet prévoit notamment :
- l'aménagement ou l'adaptation des voiries des rues de la Loi, de l'Arsenal, Bonbonnière, du Raisin (entre 3 Rois et Concorde), des Tanneurs et ses impasses publiques, des Bons Enfants et du Couvent (jusqu'à l'entrée véhicules du parking des Maréchaux) ainsi que la placette au droit de Grand Rue et la rue de l'Arsenal ;
- la mise en place de dispositifs de contrôles d'accès permettant l'accès des ayant droit selon la réglementation de l'aire piétonne ;
- la végétalisation des rues des espaces publics par des plantations très majoritairement en pleine terre pour favoriser la qualité des espaces et apporter des îlots de fraîcheur en centre-ville. Quelques éléments seront hors-sols en raison des impossibilités techniques (réseaux enterrés, autorisation des copropriétés pour accrocher des câbles, etc.) ;
- l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts créés lorsque possible.
Les emprises publiques seront revêtues de pierre naturelle dont celles déjà présentes seront conservées, et de pavés bétons favorisant l'infiltration des eaux pluviales et limitant les effets d'îlot de chaleur.
Également, sur certains dégagements et zones peu fréquentées, des pavés à joint gazon permettant l'infiltration seront posés.
A ce jour très majoritairement en sens unique avec une seule équipée d'un double sens cyclable, l'ensemble de ces rues seront avec ce projet libérés des flux motorisés et en double-sens pour les cycles. Les déplacements cyclables seront donc très majoritairement facilités. Les cycles, trottinettes et assimilés seront néanmoins soumis au code de la route, à savoir laisser la priorité aux piétons et circuler à une allure raisonnable.
Le secteur bénéficie déjà de l'implantation du service de vélo en libre-service (une station VéloCité située place de la Concorde), des arceaux vélos (stationnement) seront implantés, majoritairement, aux entrées de la zone piétonne.
Par ailleurs, les déplacements piétons seront plus aisés, grâce à cette extension du plateau piétonnier permettant de connecter des zones déjà piétonnes au reste du centre du centre-ville.
Enfin, la zone est desservie par une navette, 100% électrique, gratuite et sur demande, reliant notamment le parking Porte Haute, le marché du Canal couvert et l'ensemble de la centre-ville piétonnier.

Public visé :
Habitants

Echéancier de réalisation du projet :

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 450 000 €	HT	Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	2 450 000 € (à titre indicatif, des dépenses seront inéligibles notamment la voirie)		
Taux :	10%		
Montant :	245 000 €		

Plan de financement prévisionnel :		
CeA	245 000 €	10%
Région Grand Est	539 000 €	22%
ETAT	808 800 €	33%
AERM	250 000 €	10%
AUTOFINANCEMENT	607 200 €	25%
TOTAL PROJET	2 450 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet.

Engagements du porteur
- Organisation de visites par les "greeters" pour nos publics ;
- Proposer une ou des offre(s) de stage sur la plateforme <https://stage-de-troisieme.alsace.eu/> pour l'accueil de collégiens ;
- Mettre à disposition occasionnellement et gracieusement les locaux / salles de réunion à la Collectivité européenne d'Alsace.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
suivi qualité de fair - suivi utilisation modes doux

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°14



Enjeu	Territoire solidaire
Objectif opérationnel	Aménagement des grandes infrastructures routières qui facilitent l'accès à des grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Développement des mobilités douces (DMD) - Phase 1

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Ville de Mulhouse

Localisation du projet :

Secteur Briand/Franklin, secteur Roosevelt, Bonnes gens, Porte de Bâle, Tassigny, Pasteur Sud

Description et objectifs du projet :

Ce projet vise à apaiser la ville en donnant plus de place aux mobilités douces, à la nature en ville pour offrir davantage d'espaces au piéton, au vélo, aux transports en commun, et aux usages récréatifs. Il contribue ainsi à l'adaptation au changement climatique.

Outre le fait de proposer des mobilités à vivre, connectant la plupart des quartiers au centre-ville et aux espaces naturels valorisés par le projet Mulhouse Diagonales, le projet est un moyen de transformer l'espace urbain pour en faire des espaces de vies, de convivialité et de lien social.

Le projet « développement des mobilités douces » concerne des axes structurants de la ville :

- la croix axée sur la Porte-Jeune vise l'aménagement de l'avenue de Colmar, des rues Metz, Pasteur, Porte de Bâle, Bonnes gens, Kennedy et du boulevard de l'Europe ;
- la croix axée sur la dalle du Marché prévoit une intervention sur le boulevard Roosevelt, l'avenue Briand et la rue Franklin.

Le projet prévoit la création de 5,5 km de pistes cyclables sécurisées, continues et confortables. Il s'accompagnera par la mise en place de nombreux arceaux à vélo dont vélo cargo (plus de 200), des stations-services pour les vélos comprenant matériel de recharge pour les vélos électriques, de gonflage et de réparation (environ 6 unités déployées sur le DMD) et un projet de design permettant une très bonne identification et lisibilité des axes structurants vélo créés (signalétique verticale et horizontale).

Public visé :

Habitants

Échéancier de réalisation du projet :

Travaux : 2023-2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 769 000 € HT Investissement

Participation CoA :

Base subventionnable retenue : 1 769 000 € (à titre indicatif)
Taux : 10%
Montant : 176 900 €

Plan de financement prévisionnel :		
CeA	176 900 €	10%
Région Grand Est	212 303 €	12%
ANRU	318 454 €	18%
ETAT - FONDS VERT	212 303 €	12%
AERM	212 303 €	12%
m2A	35 384 €	2%
AUTOFINANCEMENT	601 353 €	34%
TOTAL PROJET	1 769 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés.

Engagements du porteur

- Schéma cyclable : carte en bilingue ou flyer de communication en bilingue ;
- Mise en place d'arceaux vélos ;
- Favoriser la continuité d'itinéraire qui dessert ou passe à proximité d'équipements publics (collèges, administration, service de santé, maison de retraite, équipements sportifs...);
- Comptage vélo (fixe ou permanent) ;
- Mise en place des panneaux (bilingues) qui indiquent les sites et richesses patrimoniales qui se trouvent à proximité.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Sur un projet global estimé à 15M€ (phase 1+phase2), la part cyclable représente 1,7M€ pour la 1ère phase de l'opération.



Contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°16



Enjeu	Territoire attractif
Objectif opérationnel	Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Stade Barina - création d'un terrain synthétique

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Ville de Mulhouse

Localisation du projet :

25, rue Jules Verne - 68200 MULHOUSE

Description et objectifs du projet :

Le stade Barina situé dans le quartier des Coteaux accueille les équipes de l'ASCO Foot qui développe sur ce quartier un ambieux projet de développement de l'activité notamment vers un public jeune, féminin ou porteurs de handicap (partenariat avec les papillons blancs). Afin de mener ce projet dans des conditions optimales, il est nécessaire de faire évoluer les installations qui participent pleinement à la réussite du projet du club. L'installation doit également permettre de fluidifier la pratique à l'échelle du ban mulhousien.

Ainsi, l'opération vise à :

- créer un terrain synthétique accessible toute l'année
- livrer un terrain et ses installations d'accompagnement (vestiaires/éclairage, etc ...) répondant aux critères de classement de la Fédération Française de Football (FFF)
- mettre à disposition une partie des terrains de foot5 en accès libre aux habitants du quartier.
- permettre au collège Jean Macé de bénéficier de créneaux dans le cadre et cours d'EPS et des séquences UNSS.

en lien étroit avec le District Alsace Football, initier des actions de promotion de la pratique ; formation de cadres, stages de perfectionnement, sessions découverte...

Le projet sera constitué de plusieurs phases d'aménagement.

Public visé :

Échéancier de réalisation du projet :

Travaux : 2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 1 916 600 € HT Investissement

Participation CoA :

Base subventionnable retenue : 1 916 600 € (à titre indicatif)
Taux : 15%
Montant : 287 490 €

Plan de financement prévisionnel :

CeA	287 490 €	15%
Région Grand Est	383 320 €	20%
ANS	383 320 €	20%
AUTOFINANCEMENT	862 470 €	45%
TOTAL PROJET	1 916 600 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace

Ingénierie/communication

Engagements du porteur

- associer la CoA dans la phase de conception du projet de réhabilitation du gymnase
- donner un accès prioritaire et gratuit aux collégiens au terrain synthétique sans limitation de durée.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire attractif
Objectif opérationnel	Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	Restructuration de la Halle aux cotons
-----------------------------	---

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	--------------------------

Localisation du projet :	site DMC
---------------------------------	----------

Description et objectifs du projet :

Le projet consiste en la reconversion du bâtiment de la Halle aux Cotons, en lien avec la création du 8ème collège, ex site CIMITEM, dans le quartier DMC, en une halle composée de trois espaces sportifs (avec notamment une grande salle type gymnase, une salle pour la pratique des sports de combats).

Le site pourra ainsi accueillir des manifestations sportives mais aussi d'autres types d'événements, tout en respectant les objectifs ambitieux d'optimisation et d'efficacité énergétique que s'est fixée la Ville de Mulhouse.

Public visé :	Habitants du quartier - collégiens
----------------------	------------------------------------

Echéancier de réalisation du projet :	
--	--

Coût total du projet :	4 200 000 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	4 200 000 € (à titre indicatif)		
Taux :	29%		
Montant :	1 200 000 €		

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CEA	1 200 000 €	29%
Région Grand Est	1 050 000 €	25%
ANS	840 000 €	20%
AUTOFINANCEMENT	1 100 000 €	26%
TOTAL PROJET	4 200 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
Ingénierie/communication

Engagements du porteur
- Associer la CeA dans la phase de conception du projet de réhabilitation du gymnase ; - Donner un accès prioritaire et gratuit aux collégiens au terrain synthétique sans limitation de durée ; - Garantir au Collège, un accès d'au moins 10h/semaine au gymnase durant le temps scolaire pour l'organisation des séances d'Education Physique et Sportive par le Collège ; - Mettre gratuitement à disposition du collège, dès la rentrée scolaire 2025/2026 et pendant 8 ans, les équipements sportifs dont elle assure la gestion, puis pendant 7 ans au tarif négocié. Une convention tripartite d'occupation faisant mention de la gratuite sera signée entre la CeA, le collège et la Commune ; - Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité du bâtiment et afficher le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace de manière bilingue.

EVALUATION
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Suivi de la fréquentation du site par les habitants/collégiens

REMARQUES
Remarques complémentaires :



Enjeu	Territoire attractif
Objectif opérationnel	Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique

DESCRIPTION DU PROJET	
Intitulé du projet :	Numérisation et optimisation énergétique des plateaux scéniques de la Filature

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Ville de Mulhouse
---	--------------------------

Localisation du projet :	20 Allée Nathan Katz - 68090 Mulhouse
---------------------------------	---------------------------------------

Description et objectifs du projet :

Réalisées au début des années 1990, une grande partie des installations techniques de la Filature sont d'origine. La Filature doit donc engager sans tarder la nécessaire modernisation de ses équipements scéniques (les éclairages des parties publiques ont déjà été modifiés), lumière, audio et vidéo en optant pour des systèmes moins énergivores et plus adaptés aux enjeux techniques, artistiques et environnementaux actuels. Cette évolution implique également de refonder les liens entre tous ces appareils : le réseau scénique et la distribution électrique.

Ainsi, l'opération vise :

- à la dotation de projecteurs de nouvelle génération (projecteurs LED) ;
- à acquérir des installations neuves concernant le pilotage de la lumière ;
- à améliorer l'équipement audio et vidéo ;
- à adapter le réseau scénique et la distribution électrique aux nouvelles technologies.

Public visé :	
----------------------	--

Echéancier de réalisation du projet :	Travaux : 2023-2025
--	---------------------

Coût total du projet :	1 209 820 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	1 209 820 €		
Taux :	10%		
Montant :	120 980 €		

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
CeA	120 980 €	10%
Région Grand Est	200 000 €	17%
Partenaire Privé	100 000 €	8%
Etat	300 000 €	25%
AUTOFINANCEMENT	488 840 €	40%
TOTAL PROJET	1 209 820 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace
Ingénierie/Communication

Engagements du porteur
Les engagements du porteur seront intégrés dans une convention tripartite spécifique associant la Filature à prévoir au moment du vote de la subvention afin d'intégrer les engagements de la Filature.

EVALUATION
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
suivi de la consommation énergétique

REMARQUES
Remarques complémentaires :



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CITIVIA SPL (3513/5.6.2/1110)

La Ville de Mulhouse étant actionnaire de CITIVIA SPL, il appartient au Conseil Municipal, conformément aux articles L 327-1 du Code de l'Urbanisme et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer, après un débat, sur le rapport annuel des représentants de la Ville au sein de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022.

Le rapport complet établi conformément à l'article D 1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire, est ci-après annexé.

La présente synthèse porte notamment sur les modifications statutaires, l'évolution de l'actionnariat, les comptes annuels ainsi que l'activité de CITIVIA SPL.

Au cours de l'exercice 2022, aucune modification statutaire n'est intervenue.

1. Évolution de l'actionnariat, du capital et des représentations au Conseil d'Administration de CITIVIA SPL

1.1 Évolution de l'actionnariat

La composition de l'actionnariat n'a pas évolué au cours de l'exercice 2022.

1.2 Augmentation de capital CITIVIA SPL

Aucune augmentation du capital de CITIVIA SPL n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

1.3 Évolution des représentations et fonctions au sein du Conseil d'Administration

Fin 2022, le Conseil d'Administration de CITIVIA SPL se compose des membres suivants :

- Pour la Ville de Mulhouse :
 - M. Jean-Philippe BOUILLE : Président CITIVIA SPL et Adjoint au maire de Mulhouse
 - M. Florian COLOM : Adjoint au maire de Mulhouse
 - M. Alain COUCHOT : Premier Adjoint au maire de Mulhouse

- Mme Marie HOTTINGER : Adjointe au maire de Mulhouse
- Mme Michèle LUTZ : Maire de Mulhouse et Vice-Présidente de CITIVIA SPL
- Mme Nina CORMIER : Conseillère municipale de Mulhouse
- Mme Claudine BONI DA SILVA : Adjointe au maire de Mulhouse
- Pour Mulhouse Alsace Agglomération :
 - M. Fabian JORDAN : Président de Mulhouse Alsace Agglomération et Maire de Berrwiller
 - M. Jean-Marie BEHE : Conseiller communautaire délégué de Mulhouse Alsace Agglomération
 - M. Thierry BELLONI : Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération et Maire de Staffelfelden
 - M. Laurent RICHE : Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération et Maire de Kingersheim
 - M. Rémy NEUMANN : Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération, Vice-Président de CITIVIA SPL et Maire de Lutterbach
- Pour la Région Grand Est :
 - M. Thierry NICOLAS : Conseiller régional de la Région Grand Est
 - M. Christian DEBEVE : Conseiller régional de la Région Grand Est
- Pour la Collectivité Européenne d'Alsace :
 - Mme Lara MILLION : Vice-Présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace
- Pour les représentants de l'Assemblée Spéciale :
 - M. Guy DUMEZ : Adjoint au maire de Staffelfelden
 - M. Pierre WILLEMANN : Adjoint au maire de Wittelsheim
 - M. Claude MULLER : Adjoint au maire de Guebwiller
- Censeurs :
 - M. Paul JEANNET (Banques des Territoires) : Directeur Territorial Haut-Rhin
 - M. Philippe AUBERT (ENSISA) : Président du Conseil de Développement du Pays de la Région Mulhousienne
 - M. Luc-René GAILLET (SIM) : Président de la SIM

1.4 Rémunération ou avantage en nature des représentants de la Ville de Mulhouse

Les représentants de la Ville de Mulhouse n'ont bénéficié d'aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'année 2022.

2. Plan d'actions de 2021 à 2026

Le Plan d'Evolution Stratégique, approuvé par le Conseil d'Administration de CITIVIA SPL du 21 octobre 2021, est porteur d'ambition de développement avec un prérequis de retour à l'équilibre de la Société.

Il en découle un plan d'actions de 2021 à 2026 avec un point d'étape à mi-parcours comportant 6 axes de progrès :

- adapter l'opérateur aux attentes des collectivités,
- renforcer l'accroche commerciale de CITIVIA,
- améliorer la rentabilité économique de CITIVIA,
- doter CITIVIA d'indicateurs de pilotage adaptés,
- améliorer les méthodes de travail avec les actionnaires,
- renforcer les partenariats.

Ces axes vont se concrétiser par la réalisation de 13 actions de 2021 à 2023 dans un premier temps pour CITIVIA SPL :

1. Mise en place d'un comité de pilotage pour superviser la bonne réalisation du Plan d'Evolution Stratégique
2. Mise en place d'un Groupement d'employeur pour favoriser l'agilité organisationnelle de CITIVIA
3. Améliorer la stratégie de communication
4. Etablir un pacte d'actionnaires
5. Mettre en place des indicateurs de pilotage clairs et partagés
6. Accentuer la compréhension des politiques publiques et leurs incidences
7. Renforcer les partenariats
8. Réduire les charges fixes
9. Développer l'accroche commerciale et ses pratiques
10. Améliorer la valorisation des services rendus
11. Faciliter la relation CITIVIA/Collectivités
12. Renforcer les compétences en réponse aux évolutions de l'environnement et des nouvelles opérations pressenties
13. Organiser et réaliser une veille en matière de diversification d'activités

Un planning de suivi de ces actions est en place et régulièrement partagé avec les membres du Conseil d'Administration.

3. Comptes annuels

Le total des produits d'exploitation s'élève en 2022 à 21 154 k€.

Le total des charges d'exploitation s'établit en 2022 à 21 098 k€.

L'exercice se traduit finalement par un résultat net de -122,5 k€.

Le bilan de l'exercice 2022 s'élève à 89 273 K€.

4. Activité de CITIVIA SPL

L'activité de CITIVIA SPL est marquée par une grande diversité et notamment pour la Ville de Mulhouse par les actions suivantes :

- **Quartiers urbains et équipements :**

- concession ZAC de la Fonderie : en 2022, les travaux de la résidence étudiante sont en cours. Les travaux de la tranche 1 du programme Greenlofts se sont poursuivis et les travaux de la tranche 2 sont engagés en 2023 suite à la cession conclue le 6 décembre 2022. La commercialisation des ilots C1 et C2 a fait l'objet d'une prolongation de la promesse de vente de 4 mois afin de permettre la finalisation du montage investisseur notamment pour le projet de résidence en co-living.
- mandat de réalisation de trois groupes scolaires et périscolaires sur le quartier des Côteaux: pour le groupe scolaire 1 (site Peupliers), réalisation du dévoiement du réseau de chaleur urbain dans le cadre des travaux annexes et lancement des marchés de travaux. Pour le groupe scolaire 2 (site Camus), démarrage des travaux fin 2022. Pour le groupe scolaire 3 (site Matisse), lancement du concours de maîtrise d'œuvre et négociation du marché avec le lauréat.
- étude de préfiguration – aménagement du secteur Est des Côteaux : il s'agit d'un projet de transformation majeur pour développer la mixité d'usages, proposer de nouvelles formes d'habitat et renforcer l'attractivité du quartier avec des équipements publics de qualité. L'étude a été finalisée en juin 2022. La Ville de Mulhouse a obtenu une subvention d'environ 25,5 M€ de la part de l'ANRU.
- concession ZAC du Nouveau Bassin : des négociations ont été engagées avec un promoteur pour la commercialisation des derniers lots. Le programme proposé prévoit des locaux d'enseignement, des services associés et des logements. Un contrat d'exclusivité d'étude a été signé pour une durée d'un an en vue du lancement d'un concours d'architectes afin de sélectionner un projet final au 1er trimestre 2023. La résidence service senior, Le Jardin d'Edo, développée par Nexity pour le groupe Domitys a été inaugurée le 20 mai 2022. Le chantier de la résidence « Audace » par PIERRES & TERRITOIRES est en cours, la livraison étant prévue pour l'été 2023.
- concession Pôle Médical de Bourzwiller : la sécurisation du parking du personnel a été réalisée. Le retrait de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé en raison du départ en retraite des médecins, sera effective au 1^{er} août 2023.
- bail emphytéotique administratif de l'hôtel de Police de Mulhouse : en 2022, il a été procédé à la remise en état de la résine de geôles et des chenils, au traitement des infiltrations d'eaux (toiture/fenêtres du rez-de-chaussée/skydome) et à la remise en état des évacuations extérieures.

- prestation de commercialisation – Lot 4- Caserne Lefebvre : La Ville de Mulhouse a décidé de mettre en vente ce foncier, afin de ne pas laisser une friche s’installer sur le quartier, pour y développer un projet à vocation résidentielle par la réalisation d’une opération de logements. En 2022, obtention du permis de construire et retrait en novembre de Nexity à la demande de la Collectivité à la suite des difficultés de pré-commercialisation du programme de 12 logements en accession libre.
- concession NPNRU Péricentre (volet Aménagements) : CITIVIA est mobilisé dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) comme opérateur en quartiers anciens. Son intervention porte sur la requalification et la restructuration des espaces publics pour améliorer le maillage interne et les liens vers le centre-ville afin de renforcer l’action sur l’habitat ancien privé. Elle est centrée sur le quartier Fonderie et se prolonge dans les quartiers Franklin et Vauban Neppert. En 2022, la validation du programme des espaces publics et le lancement des études de maîtrise d’œuvre ont été réalisés. L’immeuble 37 rue du Manège, l’un des 3 immeubles à démolir dans le cadre de l’aménagement du mail Saint-Fiacre, a été acquis.

- **Parcs d’Activités et Immobilier d’Entreprise** :

- concession d’aménagement de Renouvellement Urbain par le Développement de l’Immobilier Commercial (RUDIC) – Multisites : en 2022, vente des locaux de la barrette Schumann pour 310 K€ et implantation d’un institut de beauté au 16 Boulevard de l’Europe.
- concession d’aménagement de Renouvellement Urbain par le Développement de l’Immobilier Commercial (RUDIC) – Logial : application du décret tertiaire.
- concession d’aménagement de Renouvellement Urbain par le Développement de l’Immobilier Commercial (RUDIC) - Nations - Maison Engelmann Mulhouse Grand Centre : en 2022, objectif de maintien des locataires à 100%.
- concession d’aménagement de Renouvellement Urbain par le Développement de l’Immobilier Commercial (RUDIC) - Centre Europe : en 2022, l’aménageur a cédé la cellule B2 à Mediator pour 418 K€ et la cellule B3 à la Ville de Mulhouse pour 449 K€ pour y installer la maison du vélo.
- projet foncière commerces : après s’être engagée en faveur de son centre-ville en matière de redynamisation commerciale, la Ville de Mulhouse souhaite rattacher à cette dynamique d’autres quartiers situés en proximité
immédiate : l’avenue Briand – Franklin et la rue de Bâle, qui sont des artères structurantes sur le plan des déplacements et de l’offre commerciale. En 2022 : suite à une étude de faisabilité, finalisation du modèle économique avec la Ville de Mulhouse et la Banque des Territoires pour la création d’une foncière qui aura pour vocation de constituer un

portefeuille d'actifs fonciers et immobiliers au service de la revitalisation des axes commerçants de la ville.

- **Stationnement et Mobilité** :

- parkings (Gare P2, P3 et Porte-Haute) : les enjeux 2022 sont d'assurer un service et une offre de stationnement conforme aux attentes des usagers.

- **Rénovation et Construction de logements** :

- concession NPNRU Péricentre (volet habitat) : les missions de CITIVIA SPL portent sur la rénovation de l'habitat ancien notamment sur le quartier Fonderie par le biais d'actions de recyclage d'immeubles et d'accompagnement des propriétaires, de production de logements neufs et du traitement des espaces publics. En 2022, acquisition de nouveaux immeubles et de lots en copropriétés au titre de l'opération de restauration immobilière Fonderie. Au titre de l'OPAH Renouvellement urbain, poursuite d'actions de communication avec notamment un reportage France 2 : « A Mulhouse, un accompagnement administratif et financier pour lutter contre les logements vacants » et l'accompagnement des propriétaires bailleurs de logements vacants via la plateforme « Zerologementvacant ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve, après débat et par son vote, le rapport des représentants de la Ville de Mulhouse au sein de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022.

PJ : rapport des représentants de la Ville de Mulhouse au Conseil d'Administration de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022.

Ne prend pas part au vote : M. BOUILLÉ

Le Conseil Municipal approuve, après débat et par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, le rapport des représentants de la Ville de Mulhouse au sein de CITIVIA SPL pour l'exercice 2022.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

Exercice 2022

SOMMAIRE

I. Présentation de CITIVIA SPL	3
I.1 - Informations générales	3
I.2 - Historique	3
I.3 - Objet social - Domaines d'activité	4
I.4 - Répartition du capital social	5
I.5 - La gouvernance	6
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de la Société.. 9	9
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	9
II.2 - Situation financière de la Société	17
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires	19
a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité	19
b - Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients.	19
II.4 - Perspectives de développement	20
a - Plan d'affaires	20
b - Plan d'actions.	20
III. Etat des relations entre la collectivité et la Société	21
III.1 - Contrats signés entre la collectivité et et la Société	21
III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité et la Société	40
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à la Société	40
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique	40
III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité à la Société	40
IV. Etat des prises de participation - Situation du groupe	40
V. Evolutions statutaires et de l'actionariat intervenues dans l'année	41
V.1 - Evolutions statutaires	41
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année	41
b - Historique des 5 dernières années	41
V.2 - Evolutions de l'actionariat	41
a - Evolution au cours de l'année	41
b - Historique des 5 dernières années	41
VI. Bilan de gouvernance	42
VI.1 - Réunions du Conseil d'Administration	42
VI.2 - Réunions de l'Assemblée Spéciale	42
VI.3 - Réunions de l'Assemblée Générale	42
VI.4 - Informations sur la rémunération et les avantages en nature des représentants de la collectivité, mandataires sociaux	42
VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la Société	43
a - Principaux risques	43
b - Contrôle	44
VI.6 - Contrôle analogue	45
VI.7 - Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la Société	46

I- PRESENTATION DE CITIVIA SPL

I.1 - Informations générales

Dénomination sociale	CITIVIA SPL
Forme juridique	Société Publique Locale
Capital Social	3 507 141 €
Date d'immatriculation	08 août 1990
N° Siret	378 749 972 00 048
Adresse du siège social	24 rue Carl Hack - 68100 MULHOUSE
Organisation de la gouvernance	Société à Conseil d'Administration
Nom du président du Conseil d'Administration	Monsieur Jean-Philippe BOUILLE
Nom de la Directrice Générale	Madame Agnès PEREZ
Nombre de salariés	44

I.2 - Historique

Suivant acte reçu le 18 juin 1990 par Maître Gaspard HAUTH, Notaire à Mulhouse, la Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme, régie alors par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires relatives aux sociétés d'économie mixte locales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 06 novembre 2009 a décidé la transformation de la société en Société Publique Locale d'Aménagement régie par l'article L 327-1 du Code de l'Urbanisme, les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés anonymes, les articles L 1524-1 à L 1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux sociétés d'économie mixte locales et par les statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 25 novembre 2011 a décidé la transformation de la société en Société Publique Locale régie par :

- l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- sous réserve des dispositions de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par les dispositions du titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux sociétés d'économie mixte locales ;

- les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés anonymes ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 21 octobre 2015 a décidé le changement de dénomination de la Société, devenue « CITIVIA SPL ».

I.3 - Objet social - Domaines d'activité

L'objet social de CITIVIA SPL comprend les éléments décrits ci-dessous :

- **Opérations d'aménagement, notamment en vue de :**
 - ⇒ Développer une capacité d'animation et de gestion dans le domaine économique, des loisirs et du tourisme
 - ⇒ Procéder au développement urbain
 - ⇒ Assurer la restructuration des quartiers anciens ou récents
 - ⇒ Réaliser tous équipements (infrastructures et superstructures, y compris dans le domaine des énergies propres et renouvelables) et aménagements (zones d'habitat, de loisirs, commerciales, d'activité, etc.)
- **Toutes opérations de construction**
- **Tous projets d'efficacité énergétique**
- **Toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objectifs définis ci-dessus, ou à des objectifs similaires ou connexes**

L'activité de CITIVIA SPL consiste en la contractualisation de concessions, mandats, prestations, DSP avec ses actionnaires pour réaliser des opérations :

- Aménagement
- Construction, réhabilitation, rénovation
- Commercialisation
- Ingénierie juridique
- Ingénierie financière
- Rénovation énergétique
- Animation de programme de rénovation énergétique
- Exploitation de parkings
- Exploitation de locaux d'entreprises, commerces, services

I.4 - Répartition du capital social

Actionnaires - CITIVIA SPL	Nombre d'actions	en €	%
Ville de Mulhouse	2 875	1 341 360	38,25%
M2A	2 348	1 095 486	31,24%
Région Grand Est	1 036	483 356	13,78%
Collectivité Européenne Alsace	480	223 949	6,39%
Wittenheim	186	86 781	2,47%
Kingersheim	122	56 920	1,62%
Wittelsheim	76	35 459	1,01%
Ungersheim	45	20 995	0,60%
Lutterbach	36	16 796	0,48%
Richwiller	27	12 598	0,36%
Guebwiller	27	12 598	0,36%
Staffelfelden	26	12 130	0,35%
Riedsheim	25	11 664	0,33%
Sélestat	25	11 664	0,33%
Pulversheim	25	11 664	0,33%
Bollwiller	24	11 198	0,32%
Ruelisheim	24	11 198	0,32%
Thann	12	5 599	0,16%
Feldkirch	10	4 666	0,13%
Morschwiller Le Bas	10	4 666	0,13%
Syma	10	4 666	0,13%
CCTC	10	4 666	0,13%
Pfastatt	10	4 666	0,13%
Neuf-Brisach	10	4 666	0,13%
Vieux-Thann	10	4 666	0,13%
Com Com Pays Rhin-Brisach	10	4 666	0,13%
Com Com Région Guebwiller	10	4 666	0,13%
Berrwiller	8	3 733	0,11%
Total	7 517	3 507 141	100,00%

I.5 - La gouvernance

Le Conseil d'Administration :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2022				
ACTIONNAIRES	CIVILITE	PRENOM	NOM	FUNCTION
VILLE DE MULHOUSE				
	Monsieur	Jean-Philippe	BOUILLE	Adjoint & Président CITIVIA SPL
	Monsieur	Florian	COLOM	Adjoint
	Monsieur	Alain	COUCHOT	Adjoint
	Madame	Marie	HOTTINGER	Adjointe
	Madame	Michèle	LUTZ	Maire
	Madame	Nina	CORMIER	Conseillère Municipale
	Madame	Claudine	BON DA SILVA	Adjointe
COLLECTIVITE EUROPEENNE ALSACE				
	Madame	Lara	MILLION	Vice - Présidente
REGION GRAND EST				
	Monsieur	Thierry	NICOLAS	Conseiller Régional
	Monsieur	Christian	DEBEVE	Conseiller Régional
M2A et VILLES DE L'AGGLOMERATION DE MULHOUSE				
	Monsieur	Fabian	JORDAN	Président
	Monsieur	Jean-Marie	BEHE	Conseillère Communautaire Délégué
	Monsieur	Thierry	BELLONI	Vice Président & Maire de Staffelfelden
	Monsieur	Laurent	RICHE	Vice Président
	Monsieur	Rémy	NEUMANN	Vice Président
REPRESENTANTS ASSEMBLEE SPECIALE				
Commune de Staffelfelden	Monsieur	Guy	DUMEZ	Adjoint
Commune de Wittelsheim	Monsieur	Pierre	WILLEMANN	Adjoint
Commune de Guebwiller	Monsieur	Claude	MULLER	Adjoint
CENSEURS	CIVILITE	PRENOM	NOM	FUNCTION
BANQUE DES TERRITOIRES	Monsieur	Paul	JEANNET	Directeur Territorial Haut-Rhin
ENSISA	Monsieur	Philippe	AUBERT	Président du Conseil de Développement du Pays de la Région Mulhousienne
SIM	Monsieur	Luc-René	GAILLET	Président

L'Assemblée Spéciale :

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	
AU 31/12/2022	
Commune de BERRWILLER	Monsieur Laurent ALTMAYER - Conseiller Municipal
COMMUNE DE BOLLWILLER	Monsieur Jean-Paul JULIEN - Maire
COMMUNE DE FELDKIRCH	Monsieur Jean TOME - Adjoint
COMMUNE DE KINGERSHEIM	Monsieur Laurent RICHE - Maire
COMMUNE DE PULVERSHEIM	Monsieur Christophe TORANELLI - Maire
COMMUNE DE RICHWILLER	Monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER - Adjoint
COMMUNE DE RUELISHEIM	Monsieur Michaël NISSE - Conseiller Municipal
COMMUNE DE STAFFELFELDEN	Monsieur Guy DUMEZ - Adjoint & Président de l'Assemblée Spéciale CITIVIA SPL
COMMUNE DE UNGERSHEIM	Madame Marie-Estelle WINNLEN - Adjointe
COMMUNE DE WITTELSHEIM	Monsieur Pierre WILLEMANN - Adjoint
COMMUNE DE WITTENHEIM	Monsieur Joseph WEISBECK - Adjoint
COMMUNE DE LUTTERBACH	Monsieur Frédéric GUTH - Adjoint
COMMUNE DE MORSCHWILLER-LE-BAS	Monsieur René ISSELE - Adjoint
COMMUNE DE RIEDISHEIM	Monsieur Aurélien AMM - Adjoint
SYMA RIXHEIM/HABSHEIM	Madame Marie-Madeleine STIMPL - 1ère Adjointe
COMMUNAUTE DES COMMUNES THANN CERNAY	Monsieur Jérôme HAMMALI - Vice-Président
COMMUNE DE PFASTATT	Madame Fabienne ZELLER - Adjointe
COMMUNE DE SELESTAT	Monsieur Stéphane ROMY - Conseiller Municipal
COMMUNE DE THANN	Monsieur Gilbert STOECKEL - Maire
COMMUNE DE GUEBWILLER	Monsieur Claude MULLER - Adjoint
COMMUNE DE VIEUX-THANN	Monsieur René GERBER - Adjoint
COMMUNE DE NEUF-BRISACH	Monsieur Richard ALVAREZ - Maire
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH	Monsieur Philippe MAS - Vice-président
COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DE GUEBWILLER	Monsieur Francis KLEITZ - Vice-président

L'Assemblée Générale des Actionnaires :

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	
AU 31/12/2022	
VILLE DE MULHOUSE	Monsieur Jean-Philippe BOUILLE - Adjoint & Président CITIVIA SPL
COLLECTIVITE EUROPEENNE ALSACE	Madame Lara MILLION - Vice-présidente
REGION GRAND-EST	Monsieur Thierry NICOLAS - Conseiller Régional
M2A ET VILLES DE L'AGGLOMERATION DE MULHOUSE	Monsieur Fabian JORDAN - Président
COMMUNE DE WITTENHEIM	Monsieur Joseph WEISBECK - Adjoint
COMMUNE DE KINGERSHEIM	Monsieur Laurent RICHE - Maire
COMMUNE DE WITTELSHEIM	Monsieur Pierre WILLEMANN - Adjoint
COMMUNE D'UNGERSHEIM	Madame Marie-Estelle WINNLEN - Adjointe
COMMUNE DE LUTTERBACH	Monsieur Rémy NEUMANN - Maire
COMMUNE DE RICHWILLER	Monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER - Adjoint
COMMUNE DE GUEBWILLER	Monsieur Claude MULLER - Adjoint
COMMUNE DE STAFFELFELDEN	Monsieur Guy DUMEZ - Adjoint
COMMUNE DE PULVERSHEIM	Monsieur Christophe TORANELLI - Maire
COMMUNE DE RIEDISHEIM	Monsieur Aurélien AMM - Adjoint
COMMUNE DE SELESTAT	Monsieur Stéphane ROMY - Conseiller Municipal
COMMUNE DE BOLLWILLER	Monsieur Jean-Paul JULIEN - Maire
COMMUNE DE RUELISHEIM	Monsieur Michaël NISSE - Conseiller Municipal
COMMUNE DE THANN	Monsieur Gilbert STOECKEL - Maire
COMMUNE DE FELDKIRCH	Monsieur Jean TOME - Adjoint
COMMUNE DE MORSCHWILLER-LE-BAS	Monsieur René ISSELE - Adjoint
SYMA RIXHEIM-HABSHEIM	Madame Marie-Madeleine STIMPL - 1ère Adjointe
COMMUNAUTE DES COMMUNES THANN CERNAY	Monsieur Jérôme HAMMALI - Vice-président
COMMUNE DE PFASTATT	Monsieur Fabienne ZELLER - Adjointe
COMMUNE DE VIEUX-THANN	Monsieur René GERBER - Adjoint

COMMUNE DE NEUF BRISACH	Monsieur Richard ALVAREZ - Maire
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRISACH PAYS RHIN-BRISACH	Monsieur Philippe MAS - Vice-président
COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DE GUEBWILLER	Monsieur Francis KLEITZ - Vice-président
COMMUNE DE BERRWILLER	Monsieur Laurent ALTMEYER - Conseiller Municipal

II- PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Rapport d'activité 2022 - Bilan de commercialisation

2022, c'est :

- Actes de vente signés pour un montant global HT de 8115 K€
- Promesses signées pour un montant global HT de 5 541 K€
- Baux signés pour un montant annuel HT de 189 K€

Activité résidentielle :

170 logements seront réalisés à la suite des ventes de charge foncière de l'année.

A noter qu'une transaction importante s'est opérée avec Nexity sur la Zac les Jardins du Blosen à Thann pour la construction d'une résidence intergénérationnelle (72 logements), de 2 collectifs en accession (30 logements) et de 6 maisons de ville.

LOGEMENTS	M ² SDP cédées	Charge Foncière en K€ HT	Nb de logements
Mulhouse *	2325	372	30
Pulversheim **	2011	367	30
Thann***	7090	803	110
TOTAL	11 426	1 542	170

* ZAC Fonderie,

** Lotissement les Rosen

*** Zac les Jardins du Blosen

Activité de gestion immobilière :

L'activité de gestion immobilière reste un enjeu important et notamment sur DMC où le taux d'occupation est de 71% (bâtiment 33 et en intégrant la totalité des surfaces du bâtiment 48 après l'abandon du projet « ex brique 48 »).

Sur le site du village artisanal DROUOT l'intégralité des locaux est louée.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES Locatif	M ² placés à la location	Loyer annuel généré en K€ HT (hors charges)
DROUOT	572	28
DMC	593	81
RUDIC	447	48
LA FABRIQUE	354	32
TOTAL	1 966	189

Activité de vente de charges foncières :

Concernant l'activité en immobilier d'entreprises, les objectifs de commercialisation ont été globalement tenus, voire dépassés et ce notamment sur le Parc des Collines.

La dynamique de commercialisation engagée en 2021 se poursuit donc en 2022, des implantations d'envergure ont été réalisées sur le territoire de m2A notamment avec les cessions aux sociétés Cocktalis, Muller Climatisation (installées hors m2A à Hésingue) et HADSA (Hospitalisation à Domicile Sud Alsace).

Deux signatures significatives ont été réalisées sur le quartier d'affaires Gare TGV avec le Siège Social Bubendorff et la SCCV le Carmin représentant plus de 9 500 m² de SDP. Le secteur Est du quartier d'affaires est maintenant entièrement commercialisé.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES et COMMERCIAL	M ² SDP cédés	Charge Foncière en K€ HT	Nombre d'emplois Prévisionnel
Mulhouse *	1 224 m ²	1 177	27
m2A **	18 585 m ²	3 426	528
CC Thann-Cernay ***	4 518 m ²	619	51
Sélestat ****	500 m ²	1 350	30
TOTAL	24 827	6 572	636

*RUDIC Centre Europe, Barette Schumann

**Parc des Collines, Espace d'activités de Didenheim,

*** Parc d'Activités de Thann-Cernay / **** Zone commerciale Sud

Faits marquants 2022 :

Plusieurs évènements ont ponctué l'année 2022 :

- L'inauguration de la résidence sénior le **Jardin d'Edo au Nouveau Bassin** au mois de mai 2022 ;
- La signature du compromis de vente de l'immeuble **la Fabrique** en novembre 2022 avec la SCI Alsace Immobilier qui devrait se concrétiser en 2023 ;
- La finalisation des négociations pour le **projet de tour « zéro charge » d'Elithis**, ce qui amorcera le secteur Ouest du quartier d'affaires Gare TGV.

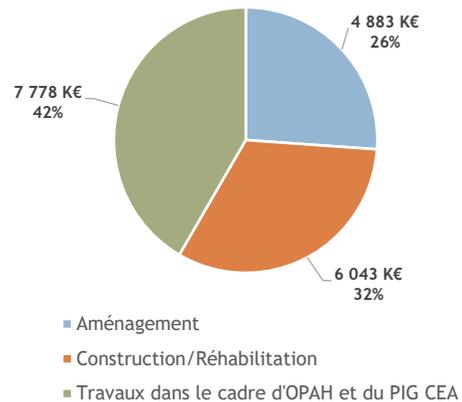
Rapport d'activité 2022 - Bilan de travaux

L'ensemble des projets portés par CITIVIA SPL ont un impact direct sur le tissu économique local. Le volume de travaux effectués en 2022 a mobilisé très largement les entreprises locales qui constituent l'essentiel de notre vivier de prestataires.

Les opérations confiées à CITIVIA SPL ont permis de réaliser **18 704 K€ HT** de travaux en 2022, se décomposant comme suit :

Opérations	Travaux HT réalisés 2022
Concession ZAC Gare - M2A	2 338 152 €
Concession Deuxième Zac des Collines - M2A	442 845 €
Concession ZAC Carreau Marie-Louise - M2A	29 630 €
Concession ZAC Didenheim - M2A	2 966 €
Concession ZAC Nouveau Bassin - Mulhouse	32 396 €
Concession ZAC Fonderie - Mulhouse	25 285 €
Concession Maison Médicale Bourtzwiller - Mulhouse	6 652 €
Concession ZAC Rives de la Doller - Lutterbach	1 388 241 €
Concession Aménagement - Pulversheim	17 884 €
Concession ZAC Blosen - Thann	4 025 €
Concession ZAC Saint-Jacques - Thann	21 197 €
Concession ZAC ZAID - CCTC	45 755 €
Concession Cartorhin - Guebwiller	263 389 €
Concession Zone Commerciale - Sélestat	47 577 €
Concession RUDIE Village Drouot - M2A	49 860 €
Concession RUDIE Bâtiment 33 DMC - M2A	48 765 €
Concession RUDIE Bâtiment 48 DMC - M2A	25 426 €
Concession RUDIE Bâtiment La Fabrique - M2A	85 070 €
Concession RUDIC Centre Europe - Ville de Mulhouse	17 075 €
Concession RUDIC Les Nations - Ville de Mulhouse	1 158 €
Concession RUDIC Multisites - Ville de Mulhouse	5 972 €
Concession RUDIC Maison Engelman - Ville de Mulhouse	6 976 €
Prestation de Gestion du VIF - M2A	168 045 €
DSP parking centrale P1 - M2A	4 055 €
Mandat Collège Kennedy - CEA	4 204 750 €
Mandat Groupes scolaires Côteaux - Mulhouse	819 784 €
Mandat lycée Montaigne - Région Grand Est	771 798 €
NPNRU - Animation OPAH : <i>travaux réalisés par les propriétaires</i>	<i>1 236 600 €</i>
PIG CEA : <i>travaux réalisés par les propriétaires</i>	<i>6 541 200 €</i>
TOTAL	18 704 000 €

Travaux réalisés en 2022 - 18 704 K€ HT



Ces 18 704 K€ HT de travaux comprennent :

- 4 883 K€ HT de travaux réalisés dans le cadre des opérations d'aménagement ;
- 6 043 K€ HT de travaux réalisés dans le cadre des opérations de construction/réhabilitation de bâtiments.
⇒ Soit un volume de travaux quasi équivalent à celui de l'année 2021.
- 7 778 K€ HT de travaux réalisés par les propriétaires dans le cadre du PIG et des OPAH.

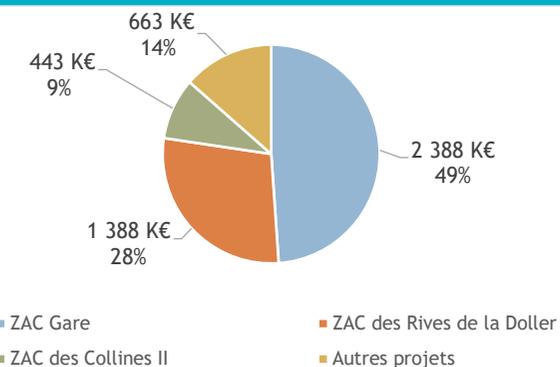
Aménagement : 4 883 K€ HT

Ce sont des travaux d'aménagement (VRD, espaces verts) réalisés par CITIVIA SPL pour le développement de nouveaux quartiers (tertiaire, habitat, renouvellement urbain, zone d'activités et commerciales).

Les principaux projets concernés en 2022 sont :

- La ZAC Gare à Mulhouse porte 49 % des travaux réalisés avec notamment l'aménagement du square Charles de Gaulle ;
- L'écoquartier des Rives de la Doller à Lutterbach s'attribue 28 % des travaux réalisés pour la réalisation de la première tranche de viabilisation ;
- Enfin 9 % concerne le parc des Collines II et la poursuite des travaux de viabilisation.

Travaux d'aménagement 2021 - 4 883 K€ HT

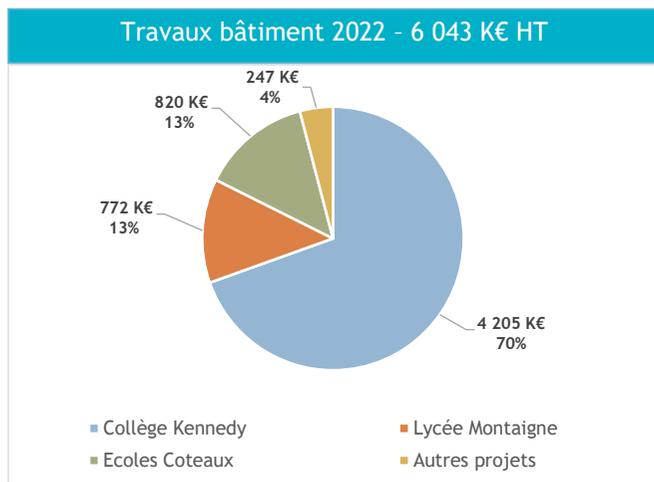


Construction/Réhabilitation de bâtiment : 6 043 K€ HT

Il s'agit de travaux de construction et de réhabilitation de bâtiments pilotés par CITIVIA SPL dans le cadre de mandats, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de concessions (RUDIE/RUDIC).

Les principaux projets concernés en 2022 sont :

- Le collège Kennedy (mandat CeA) représente 70% des travaux réalisés ;
- Le lycée Montaigne (mandat Région Grand Est) 13% des travaux réalisés ;
- Les écoles des Côteaux (mandat ville de Mulhouse) également 13% des travaux réalisés.

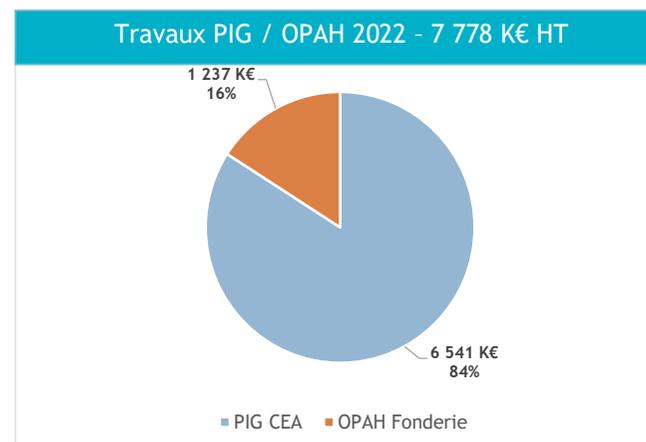


Travaux dans le cadre d'OPAH et du PIG CEA : 12 441 K€ HT

Il s'agit des travaux réalisés par les propriétaires et induits par les procédures PIG ou OPAH pilotées par CITIVIA SPL (réhabilitations globales, améliorations énergétiques, interventions sur façade).

Les principaux projets sont :

- Le PIG CEA comprend les travaux engagés par les propriétaires concernés sur l'ensemble du Haut-Rhin (hormis m2A) et représente 84% des travaux engagés.
- L'OPAH quartier Fonderie à Mulhouse s'attribue les 16% restants.



II.2 - Situation financière de la Société

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de comptabilité des EPL, une comptabilité distincte est tenue pour chaque opération et pour les recettes et dépenses de la structure.

Les comptes arrêtés de la société SPL consolident l'ensemble de ces comptes, ils agrègent :

- Les opérations propres qui comprennent les prestations de service, la convention de mise à disposition de l'Hôtel de Police de Mulhouse, les parkings et les frais de fonctionnement de la structure ;
- Les opérations de mandats qui n'impactent que le bilan et le marché public de services pour l'exploitation du Village Industriel de la Fonderie ;
- Les opérations d'aménagement qui regroupent les concessions d'aménagement et de travaux ;
- Les opérations d'exploitation qui comprennent les concessions immobilières RUDIE, RUDIC, la salle d'escalade sur le site DMC et la maison médicale de Bourtzwiller.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Résultat 2022 - CITIVIA SPL :

Le chiffre d'affaires global de l'exercice 2022, celui de la structure additionné aux opérations, se décompose de la façon suivante :

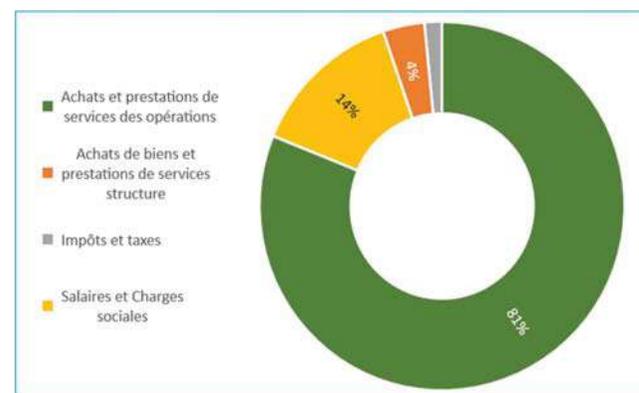


Les produits d'exploitation 2022 quant à eux sont de 21 154 K€ contre 18 080 K€ en 2021, soit une progression de + 3 074 K€ (+ 17%) :

Produits d'exploitation	2022	%
Cessions de terrains, loyers et charges des concessions	13 887K€	
Participations aux concessions	5 940K€	
Subventions d'exploitation des concessions	378K€	
Produits stockés et autres produits	-3 704K€	
Sous-total produits d'exploitations opérations	16 500K€	78%
Recettes parkings	1 555K€	
Prestations de services	1 547K€	
Rémunération de Citivia des concessions	1 552K€	
Sous-total produits d'exploitations structures	4 654K€	22%
Total	21 154K€	100%

Les charges d'exploitation 2022 sont de 21 098 K€ pour 18 408 K€ en 2021, soit une augmentation de 2 690 K€ :

Composition des Charges d'exploitation Globale 2022 - 21 098 K€



Le résultat de l'exercice 2022 est de -122,5 K€.

Bilan arrêté au 31 décembre 2022 de CITIVIA SPL :

Le capital Social inscrit au passif du bilan au 31 décembre 2022 est de 3 507 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 3 790 K€ au 31 décembre 2022.

La trésorerie s'élève à 17 267 K€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'endettement (emprunts et dettes financières sur capitaux propres) est de 11,7%.

Le bilan de l'exercice 2022 s'élève à 89 273 K€.

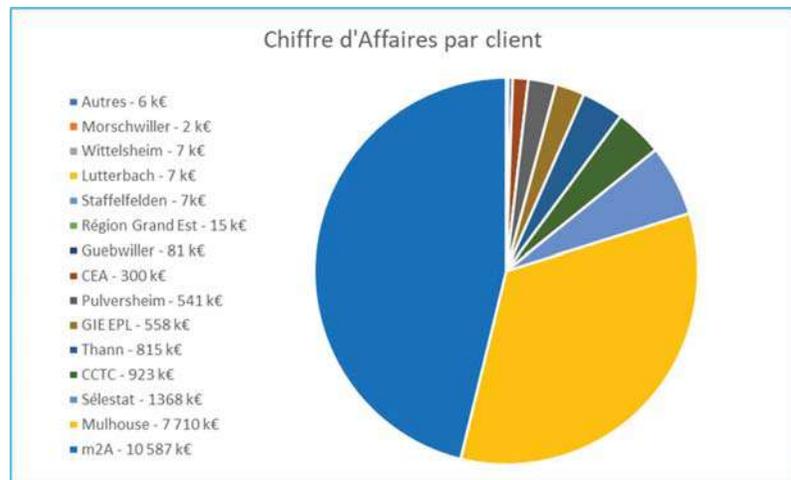
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Au cours de l'exercice 2022 :

- Les concessions d'aménagement ont généré 11 771 K€ de chiffre d'affaires pour l'activité ;
- Les concessions d'exploitation ont généré 6 689 K€ de chiffre d'affaires pour l'activité ;
- La structure et les opérations propres ont généré 4 468 K€ de chiffre d'affaires pour l'activité ;
- Les mandats ont fait l'objet de 8 778 K€ d'investissements.

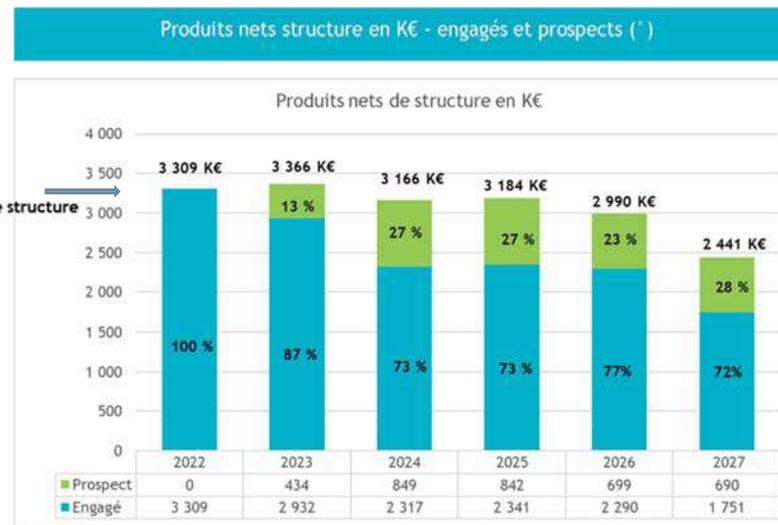
b - Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients :



II.4 - Perspectives de développement

a- Plan d'affaires

La projection du plan d'affaires à 5 ans fait apparaître des perspectives encourageantes mais qui restent à confirmer :



(*) les prospects sont des contrats en cours de négociation avec les actionnaires concernés

b- Plan d'actions

Il est rappelé ci-après le plan d'actions quinquennal mis en place.

L'élaboration du Plan d'Evolution Stratégique par l'actionariat, engagé à l'automne 2020, a abouti fin juin 2021 et a été validé lors du Conseil d'Administration du 21 octobre 2021.

Il est porteur d'ambition de développement avec un prérequis de retour à l'équilibre de la Société.

Il en découle un plan d'actions de 2021 à 2026 avec un point d'étape à mi-parcours comportant 6 axes de progrès :

- adapter l'opérateur aux attentes des collectivités,
- renforcer l'accroche commerciale de CITIVIA,
- améliorer la rentabilité économique de CITIVIA,

- doter CITIVIA d'indicateurs de pilotage adaptés,
- améliorer les méthodes de travail avec les actionnaires,
- renforcer les partenariats.

Ces axes vont se concrétiser par la réalisation de 13 actions de 2021 à 2023 dans un premier temps pour CITIVIA SPL :

1. Mise en place d'un comité de pilotage pour superviser la bonne réalisation du Plan d'Evolution Stratégique
2. Mise en place d'un Groupement d'employeur pour favoriser l'agilité organisationnelle de CITIVIA
3. Améliorer la stratégie de communication
4. Etablir un pacte d'actionnaires
5. Mettre en place des indicateurs de pilotage clairs et partagés
6. Accentuer la compréhension des politiques publiques et leurs incidences
7. Renforcer les partenariats
8. Réduire les charges fixes
9. Développer l'accroche commerciale et ses pratiques
10. Améliorer la valorisation des services rendus
11. Faciliter la relation CITIVIA/Collectivités
12. Renforcer les compétences en réponse aux évolutions de l'environnement et des nouvelles opérations pressenties
13. Organiser et réaliser une veille en matière de diversification d'activités

Un planning de suivi de ces actions est en place et régulièrement partagé avec les membres du Conseil d'Administration.

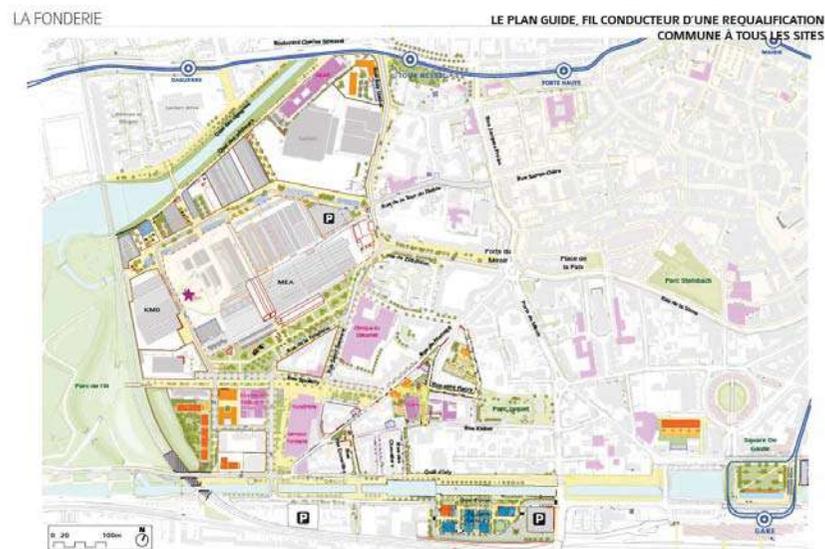
III- ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SOCIETE

III.1 - Contrats signés entre la collectivité et la Société

A 2022, nous comptabilisons 14 contrats signés entre la Ville de Mulhouse et la Société CITIVIA SPL :

- Nouveau Bassin
- Fonderie
- RUDIC
- Maison Médicale Bourtzwiller
- NPNRU Péricentre
- Parking Porte-Haute ex Buffon
- Parking Gare Centrale
- Parking Gare P3
- Hôtel de Police
- Prestation de service commercialisation foncier lot 4 Lefebvre
- Groupes scolaires Coteaux

- Etude de faisabilité d'une foncière de redynamisation commerciale
- Mandat d'étude préalable d'aménagement quartier Côteau Est
- Prestation de constitution Foncière



Agir sur les espaces publics et l'habitat ancien privé

Une requalification et restructuration des espaces publics pour améliorer le maillage interne et les liens vers le centre-ville afin de renforcer l'action sur l'habitat ancien privé

Sur le quartier Fonderie, les aménagements porteront sur :

- La transformation de la place Kléber, qui permettra de requalifier l'entrée sud du quartier tout en soulignant la vocation commerciale de ce secteur.
- La création du mail piéton Saint-Fiacre permettant de relier l'université, la ZAC Fonderie ainsi que le Village Industriel de la Fonderie au centre-ville en passant par le square Jacquet. Ce mail sera réalisé au moyen d'une percée dans la rue du Manège avec la requalification de la place des Maraichers ainsi que de la rue Saint-Fiacre. Cet aménagement s'accompagnera de la construction de deux immeubles de logements collectifs de part et d'autre du futur mail piéton St Fiacre.
- La reconversion d'un terrain en friche, l'îlot Jardiniers, pour la réalisation d'un programme d'une vingtaine de logements.

ENJEUX 2022 :

- La finalisation des études de programmation par l'urbaniste-conseil et le démarrage des études de maîtrise d'œuvre.

- La poursuite des actions de maîtrise foncière (acquisitions, relogements, évictions commerciales) sur les 3 immeubles à démolir dans le cadre de l'aménagement du mail Saint-Fiacre.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- La validation du programme des espaces publics et le lancement des études de maîtrise d'œuvre.
- L'acquisition de l'immeuble 37 rue du Manège, l'un des 3 immeubles à démolir dans le cadre de l'aménagement du mail Saint-Fiacre.

DONNEES CLES :

- **Nature juridique** : concession d'aménagement et d'animation OPAH du 01/10/2019
- **Budget global de l'opération (partie aménagement)** : 6,2 M€ HT
- **Surface** : environ 8 131 m² - 3 030 m² SDP à vendre

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 82,6 K€ de rémunération 2022

EFFETS LEVIERS :

- Prévisionnel de 40 logements neufs créés

Mulhouse CONCESSION NPNRU PERICENTRE VOLET HABITAT



Avant travaux

Après travaux

Agir l'habitat ancien privé : une combinaison de modes opératoires, en matière de rénovation d'immeubles et de logements, destinée aux propriétaires privés

CITIVIA SPL est mobilisée dans le cadre du NPNRU comme opérateur en quartiers anciens avec une intervention centrée sur le quartier Fonderie et se prolongeant dans les quartiers Franklin et Vauban Neppert. Les missions de CITIVIA SPL portent sur la rénovation de l'habitat ancien par le biais d'actions de recyclage d'immeubles et d'accompagnement des propriétaires, de production de logements neufs et du traitement des espaces publics.

Le plan d'actions mis en place vise à favoriser la montée en gamme de l'habitat pour capter des populations nouvelles en proposant un accompagnement des propriétaires via le dispositif OPAH-RU sur le quartier Fonderie et via l'obligation de travaux en Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles les plus dégradés des quartiers Fonderie, Franklin et Briand.

ENJEUX 2022 :

Le démarrage de l'ORI FRANKLIN/BRIAND et VAUBAN-NEPERT : les deux dossiers de DUP, validés en Conseil Municipal, ont été transmis à la préfecture afin de procéder à l'ouverture de l'enquête publique de DUP prévue en avril 2023.

CITIVIA SPL poursuit ses actions concernant les thématiques du permis de louer, la décence des logements, le suivi des copropriétés ainsi que l'accompagnement des propriétaires sous DUP de travaux dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière FONDERIE.

FAITS MARQUANTS 2022 :

En ORI Fonderie : acquisition de nouveaux immeubles et de lots en copropriétés.

En OPAH RU : poursuite de la communication :

- Inauguration du 1 rue Laederich (fin de travaux) : 8 logements
- Reportage France 2 : « A Mulhouse, un accompagnement administratif et financier pour lutter contre les logements vacants »
- Accompagnement des propriétaires bailleurs de logements vacants via la plateforme « Zerologementvacant »

DONNEES CLES :

- **Nature juridique** : concession d'aménagement et d'animation OPAH du 01/10/2019
- **Budget global de la concession** : 19 M€ HT
- **Budget opération OPAH et ORI** : 12 M€ HT
- **Nombre d'immeubles recyclés** : 41 immeubles à traiter en recyclage via CITIVIA
- **Nombre de logements traités** : 806 logements, 8 500 K€ de travaux HT et 3 824 K€ de subventions à engager
- **Données financières** : entre 2020 et 2022, 380 logements traités pour 4 801 K€ de travaux réalisés TTC et 1 322 K€ de subventions engagées
- **Calendrier OPAH** : démarrage 01 juillet 2020, fin 30 juin 2025

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- Global : 1 355 K€ sur 5 années (OPAH)
- 271 K€ de rémunération en 2022

EFFETS LEVIERS :

- 1€ de financement ville engendre 9,5€ de travaux réalisés TTC



La reconversion d'un ancien secteur industriel en quartier de ville intégrant services, activités économiques et habitat

La ZAC de la Fonderie est née de la volonté de la Société FIMALAC (initialement ALSPI), propriétaire du site de la SACM, de revaloriser son patrimoine industriel désaffecté sur près de 11 ha en centre-ville de Mulhouse.

Ce projet a pour objectif de reconvertir un site industriel historique en un quartier à vocation résidentiel, de service et universitaire. Il a également pour vocation d'ouvrir ce nouveau quartier sur les faubourgs avoisinants et de le relier au centre-ville de Mulhouse.

A ce jour, le quartier de la Fonderie accueille des logements privés et publics, une clinique, une faculté des sciences économiques et juridiques, des résidences étudiantes et un restaurant.

ENJEUX 2022 :

La ZAC Fonderie est en cours de parachèvement. Les deux dernières tranches des îlots C1 et C2 doivent être commercialisées. Les derniers espaces publics seront alors à réaliser en poursuivant un objectif de renaturation en lien avec le projet de trame verte et bleue (projet Mulhouse Diagonales) de la ville de Mulhouse.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- Les travaux de la résidence étudiante sont en cours à la suite de la cession de l'îlot C3 à Vinci Immobilier au dernier trimestre 2021.

- Les travaux de la tranche 1 du programme Greenlofts sont également bien avancés et la cession pour le lancement des travaux de la tranche 2 a été conclue le 06/12/2022, ce qui devrait permettre d'engager les travaux début 2023.
- La commercialisation des îlots C1 et C2 a fait l'objet d'une prolongation de la promesse de vente de 4 mois afin de permettre la finalisation du montage investisseur notamment pour le projet de résidence en co-living.

DONNEES CLES :

- **Nature juridique :** Concession du 20/12/1993 au 31/12/2020 prolongée au 31/12/2025
- **Budget global de l'opération :** 18,4 M€ HT
- **Surface :** 120 760 m² SDP vendues sur 12,6 hectares aménagés

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 29 K€ de rémunération 2022

EFFETS LEVIERS :

- 890 logements, 760 emplois
- 144 M€ d'investissements générés

Mulhouse GROUPES SCOLAIRES - COTEAUX



Démarrage du chantier du Groupe Scolaire Camus

Réalisation de trois groupes scolaires et périscolaires sur le quartier des Côteaux

S'inscrivant dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier des Côteaux, la deuxième phase du plan Ecoles de la Ville de Mulhouse prévoit la construction de 3 nouveaux groupes scolaires :

- Groupe Scolaire 1 (site Peupliers) : construction neuve
- Groupe Scolaire 2 (site Camus) : restructuration et extension
- Groupe Scolaire 3 (site Matisse) : démolition et reconstruction

Un avenant a été passé au contrat de mandat pour intégrer la réalisation de travaux annexes nécessaires à la réalisation des 3 projets (démolition d'un bâtiment sur site Camus, dévoiement du réseau de chaleur urbain sur site Peupliers, création de voirie provisoires de desserte, ...)

Ces nouveaux groupes scolaires permettront d'améliorer les conditions et capacités d'accueil du secteur Côteaux, d'insérer les bâtiments dans le projet urbain et son environnement, de s'engager dans la transition écologique et de contribuer ainsi à l'amélioration de l'image de ce quartier.

ENJEUX 2022 :

Afin de tenir le planning de la ville de Mulhouse, il est impératif de réaliser les étapes suivantes :

- Dépôt des permis de construire ;
- Lancement des consultations travaux ;
- Démarrage des travaux des Groupes scolaires 1 et 2.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- Groupe Scolaire 1 :
 - La réalisation du dévoiement du réseau de chaleur urbain dans le cadre des travaux annexes.
 - Le lancement de la consultation travaux avec attribution de 1^{er} lots et relance de nombreux lots (appel d'offres infructueux : absence d'offres, budgets dépassés dans une conjoncture haussière peu favorable).
- Groupe Scolaire 2 :
 - Le lancement de la consultation travaux avec attribution de 1^{er} lots et relance de nombreux lots (appel d'offres infructueux : absence d'offres, budgets dépassés dans une conjoncture haussière peu favorable).
 - Le démarrage des travaux de démolition du bâtiment logements dans le cadre des travaux annexes fin 2022.
 - Le démarrage des travaux du Groupe Scolaire fin 2022.
- Groupe Scolaire 3 :
 - Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et négociation du marché avec le lauréat.

DONNEES CLES :

- **Nature juridique** : Mandat de Maitrise d'Ouvrage
- **Budget global de l'opération** : 38,815 M€ HT / 46,478 M€ TTC
- **Surface (sdp)** : 3 899 m² pour Peupliers / 3 877 m² pour Camus

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 183,4 K€ de rémunération 2022



Etude du projet de transformation du secteur Est du quartier des Côteaux

L'étude porte sur un projet de transformation majeur pour développer la mixité d'usages, proposer de nouvelles formes d'habitat et renforcer l'attractivité du quartier avec des équipements publics de qualité.

ENJEUX 2022 :

- Déterminer les données pré-opérationnelles du projet en vue de conclure une concession d'aménagement.
- Préparer le comité de pilotage de l'ANRU de 2022.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- L'étude a été finalisée en juin 2022.
- La Ville de Mulhouse a obtenu une subvention d'environ 25,5 M€ de la part de l'ANRU.

DONNEES CLES :

- Nature juridique : prestation de service
- Budget global de l'étude : 42 K€HT

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 4 K€ de rémunération 2022



Chantier l'Audace - Avril 2023

L'aménagement d'un ancien bassin du canal Rhin-Rhône en quartier résidentiel et d'activités

Stratégiquement positionné en entrée de ville, cette opération d'aménagement vise 3 objectifs principaux : réenchanter l'entrée de ville en créant des espaces verts généreux, désimperméabiliser les sols et renaturer la ville, créer un nouveau lieu de vie à la fois culturel, économique et résidentiel.

La ZAC du Nouveau Bassin aura permis en 3 décennies de résorber de grandes friches (installation gazière, ex-parc des exposition et abattoir) en un vaste quartier de 13 hectares organisé autour de l'eau (ex-port de Mulhouse du canal du Rhône au Rhin) et doté de nombreux équipements (hôtel, salle de spectacle, etc., ...) commerces, services, bureaux et logements.

ENJEUX 2022 :

La dernière opportunité foncière de près de 8 000 m² SDP, face au complexe cinématographique, doit venir parachever ce projet par la commercialisation des lots 1 & 2 / îlot B6.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- Des négociations ont été engagées avec un promoteur pour la commercialisation des derniers lots. Le programme proposé prévoit des locaux d'enseignement, des services associés et des logements. Un contrat d'exclusivité d'étude a été signé pour une durée de 1 an et prévoit le lancement d'un concours d'architecte afin de sélectionner un projet final au 1^{er} trimestre 2023.
- La résidence service senior, Le Jardin d'Edo, développée par Nexity pour le groupe Domitys a été inaugurée le 20 mai 2022.
- Le chantier de la résidence « Audace » par PIERRES & TERRITOIRES est en cours, la livraison est prévue pour l'été 2023.

DONNEES CLES :

- **Nature juridique :** Concession du 09/12/1991 au 31/12/2025
- **Budget global de l'opération :** 48,8 M€ HT
- **Surface :** 155 424 m² SDP sur 13 hectares aménagés

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 8 K€ de rémunération 2022

EFFETS LEVIERS :

- 1 230 logements, 775 emplois
- 1€ de participation pour 26,6 € investi



Construction et exploitation d'une maison de Santé

La Maison de santé de Bourzwiller accueille des médecins, infirmiers et kinésithérapeutes au cœur du quartier, afin d'assurer une couverture médicale de proximité.

ENJEUX 2022 :

CITIVIA doit assurer la sécurité et le maintien en bon état du site.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- La sécurisation du parking du personnel.
- Le retrait de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Maison de Santé en raison du départ en retraite des médecins, celle-ci sera effective au 01/08/2023.

DONNEES CLES :

- **Nature juridique :** Concession du 24 Juin 2016 au 23 Juin 2048
- **Budget global de l'opération :** 2,55 M€
- **Surface :** 425 m²

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 4,84 K€ de rémunération 2022



	Engelman	Logial	Nations	Multisites	Centre Europe	
ENJEUX	Maintien des locataires à 100%	Application du Décret Tertiaire	Maintien des locataires à 100%	Travaux de rénovation	Maintien du locataire en place	
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité et le maintien en bon état du site Assurer et vérifier la viabilité des locataires Maintenir le taux d'occupation 					
FAITS MARQUANTS	Multisites					
	<ul style="list-style-type: none"> Vente des locaux de la barrette Schumann (Permis Jeune, BD Shopno, L'Ermitage, Nature et découverte) - 310 K€ Implantation d'un institut de beauté au 16 Boulevard de l'Europe 					
DONNEES CLES	Centre Europe					
	<ul style="list-style-type: none"> Cession de la cellule B2 à Mediator - 418 K€ Cession de la cellule B3 à la ville de Mulhouse pour y installer la maison du vélo - 449 K€ 					
Nature juridique	Remise de l'usufruit propriét.privé nov-2023		Concession du 24 Juillet 2008 au 24 Juillet 2033			
	Budget global	1.03 M€	8.18 M€	3.78 M€	4.05 M€	30.25 M€
	Surface	1192 m ²	769 m ²	872 m ²	1 246 m ²	9 719 m ²
CHIFFRE D'AFFAIRES	16.7 K€	7 K€	10 K€	22 K€	49 K€	
EFFETS LEVIERS	20 emplois	15 emplois	15 emplois	9 emplois	7 emplois	



Construction et exploitation d'un Hôtel de Police

Construction et exploitation d'un équipement public pour la ville de Mulhouse au profit de la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

ENJEUX 2022 :

- S'assurer de la sécurité et du maintien en bon état du site
- Préparer l'application du Décret Tertiaire

FAITS MARQUANTS 2022 :

- La remise en état de la résine de géôles et des chenils
- Le traitement des infiltrations d'eaux (toiture/fenêtres RdC/Skydoms)
- La remise en état des évacuations extérieures

DONNEES CLES :

- Nature juridique :** Concession d'octobre 2011 au 17 juin 2051
- Investissements :** 23 M€
- Surface :** 8 755 m²

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 373.69 K€ de rémunération 2022

EFFETS LEVIERS :

- 250 emplois

PRESTATION DE COMMERCIALISATION LOT 4 - CASERNE LEFEBVRE



Accompagner la ville dans la commercialisation de fonciers

La Ville de Mulhouse a décidé de mettre en vente ce foncier, afin de ne pas laisser une friche s'installer sur le quartier, pour y développer un projet à vocation résidentielle par le développement d'une opération de logements.

C'est dans ce cadre qu'une prestation de commercialisation a été signée pour la cession d'un des derniers lots de la Caserne Lefebvre (lot N°4), dédié à une opération de logements en accession abordables.

ENJEUX 2022 :

La finalisation des négociations sur la programmation attendue afin de préparer l'acte de vente pour la fin de l'année.

Pour rappel, il s'agit d'un programme de 30 logements composé de deux immeubles : un plot de 18 logements destinés à une vente en bloc (CDC Habitat) et un plot de 12 logements pour de la vente en accession à la propriété.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- Obtention du permis de construire.
- Retrait en novembre 2022 de Nexity à la demande de la Collectivité à la suite des difficultés de pré-commercialisation du programme de 12 logements en accession libre.

DONNEES CLES :

- **Nature juridique** : Prestation de commercialisation signée en 2020
- **Surface de plancher à développer** : 3000 m² SDP maximum

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 10 K€ de rémunération 2022 (3% au stade de la signature du compromis de vente)

EFFETS LEVIERS :

- 30 logements neufs à terme

PROJET FONCIERE COMMERCES



Redynamisation commerciale des secteurs Briand- Franklin et Bâle

Après s'être engagée en faveur de son centre-ville en matière de redynamisation commerciale, la Ville de Mulhouse souhaite rattacher à cette dynamique d'autres quartiers situés en proximité immédiate : l'avenue Briand - Franklin et de la rue de Bâle, qui sont des artères structurantes sur le plan des déplacements et de l'offre commerciale.

Ainsi, la Ville a réalisé avec la Banque des Territoires et CITIVIA SPL une étude de faisabilité pour créer une foncière qui aura pour vocation de constituer un portefeuille d'actifs fonciers et immobiliers au service de la revitalisation des axes commerçants de la ville.

Cette foncière aura pour objectif de :

- Participer à la transformation du paysage urbain et commercial sur Briand-Franklin en lien avec le programme NPNRU et le réseau vélo.
- Redonner une lisibilité commerciale comme pôle de proximité à la rue de Bâle.
- Compléter et alimenter la dynamique de Mulhouse Grand Centre.

ENJEUX 2022 :

Stabiliser un modèle économique viable pour la foncière avec l'entrée au capital de 3 partenaires bancaires en complément de la Ville de Mulhouse.

Identifier un portefeuille d'actifs fonciers et immobiliers pour favoriser la revitalisation des axes commerçants de la ville.

FAITS MARQUANTS 2022 :

- Finalisation du modèle économique avec la Ville de Mulhouse et la Banque des Territoires
- Négociation du tour de table

DONNEES CLES :

- **Nature juridique** : constitution d'une SEM dédiée au projet de redynamisation commerciale
- **Budget global de l'opération** : 5 276 K€
- **Surface** : 28 cellules commerciales dans le portefeuille de la future société

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- 42,7 K€ de rémunération 2022

Mulhouse STATIONNEMENT



Des parcs de stationnement au service des usagers et du développement de l'agglomération Mulhousienne

Exploitations de 3 parcs de stationnement véhicules légers :

- Parking P2 : 214 places en enclos à destination des usagers du quartier d'affaire de la gare
- Parking P3 : 140 places en enclos, à destination des abonnés TER
- Parking Porte Haute : 215 places en enclos à destination des usagers du centre-ville

ENJEUX 2022 :

- Assurer un service et une offre de stationnement conforme aux attentes des usagers.

CHIFFRE D'AFFAIRES STRUCTURE - CITIVIA SPL :

- | | | |
|-------------------------|---------------|--------------------|
| ▪ Parking P2 : | CA - 157 K€HT | Redevance - 56 K€ |
| ▪ Parking P3 : | CA - 29 K€HT | Redevance - 11 K€ |
| ▪ Parking Porte Haute : | CA - 263 K€HT | Redevance - 109 K€ |

III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité à la Société

En 2022, aucune avance en compte courant n'a été consentie par la Ville de Mulhouse à la Société CITIVIA SPL.

III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à la Société

En 2022, la Ville de Mulhouse a consenti 2 236 K€ de garanties d'emprunt à la Société CITIVIA SPL pour le financement des opérations suivantes :

- RUDIC (1 680 K€)
- Maison Médicale Bourtzwiller (300 K€)
- Parking Porte Haute ex Buffon (134 K€)
- Parking Gare Centrale (120 K€)

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

En 2022, la Ville de Mulhouse a octroyé 22 740 K€ de participations d'équilibre pour la réalisation des opérations suivantes :

- Nouveau Bassin (8 051 K€)
- Fonderie (5 433 K€)
- RUDIC (7 826 K€)
- Maison Médicale Bourtzwiller (30 K€)
- NPNRU Péricentre (1 400 K€)

III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité à la Société

En 2022, la Ville de Mulhouse a consenti 2 073 K€ d'avances à la Société CITIVIA SPL pour le portage des opérations suivantes :

- Nouveau Bassin (73 K€)
- RUDIC (2 000 K€)

IV- ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

La Société CITIVIA SPL détient :

- 4 parts sociales sur 12 à titre gratuit du GIE EPL Sud Alsace dont le représentant de CITIVIA SPL au sein de la structure est le Président de CITIVIA SPL. Le domaine d'activité de la structure est la mise en commun de moyens matériels et humains.
- 75 parts sociales sur 550 à titre gratuit du GIE Novéa dont le représentant de CITIVIA SPL au sein de la structure est la Directrice Générale de CITIVIA SPL. Le domaine d'activité de la structure est l'expertise technique opérationnelle.

V- EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

V.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Durant l'année 2022, les statuts de la Société CITIVA SPL n'ont fait l'objet d'aucune modification.

b - Historique des 5 dernières années (2017-2021)

Entre 2017 et 2021, les statuts de la Société CITIVA SPL ont fait l'objet des 2 modifications suivantes :

- En 2017, les statuts ont été modifiés suite à l'opération d'**augmentation de capital social**. Le capital social a été augmenté d'un montant de 2 007 153,97€ par voie d'apports en numéraire.
- ➔ Depuis 2017, le capital social est fixé à la somme de 3 507 141 €, divisé en sept mille cinq cent dix-sept (7 517) actions, entièrement libérées, souscrites en numéraire, dont la totalité appartient aux collectivités territoriales.
- En 2021, les statuts ont été modifiés suite au **transfert de siège social** de CITIVIA SPL.
- ➔ Depuis 2021, le siège social est situé au 24 rue Carl Hack - 68100 MULHOUSE.

V.2 - Evolutions de l'actionariat

a- Evolution au cours de l'année

Au cours de l'année 2022, l'actionariat de la Société CITIVIA SPL n'a aucunement évolué.

b- Historique des 5 dernières années (2017-2021)

Entre 2017 et 2021, les collectivités suivantes ont rejoint l'actionariat de CITIVIA SPL :

- Vieux-Thann (2017)
- Neuf Brisach (2018)

- Communauté de Communes Région de Guebwiller (2021)
- Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (2021)

VI- BILAN DE GOUVERNANCE

VI.1 - Réunions du Conseil d'Administration

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois :

- Le **18 mars 2022** : au total, il y'a eu un taux de présence de 56%. Concernant la Ville de Mulhouse, 4 représentants étaient présents sur 7 (soit un taux de présence de 57%).
- Le **16 mai 2022** : au total il y'a un taux de présence de 78%. Concernant la Ville de Mulhouse, 5 représentants étaient présents sur 7 (soit un taux de présence de 71%).
- Le **1^{er} décembre 2022** : au total, il y a eu un taux de présence de 72%. Concernant la Ville de Mulhouse, 4 représentants étaient présents sur 7 (soit un taux de présence de 57%).

VI.2 - Réunions de l'Assemblée Spéciale

En 2022, l'Assemblée Spéciale s'est réunie 3 fois :

- Le **18 mars 2022**
- Le **16 mai 2022**
- Le **1^{er} décembre 2022**

La Ville de Mulhouse ne siégeant pas à l'Assemblée Spéciale, aucun représentant de la collectivité n'y a été présent.

VI.3 - Réunions de l'Assemblée Générale

En 2022, l'Assemblée Générale s'est réunie une seule fois, et ce de manière ordinaire :

- Le **16 juin 2022** : au total, il y'a eu un taux de présence de 35%. Concernant la Ville de Mulhouse, 1 représentant était présent sur 1 (soit un taux de présence de 100%).

VI.4 - Informations sur la rémunération et les avantages en nature des représentants de la collectivité et des mandataires sociaux

Les représentants de la Ville de Mulhouse n'ont bénéficié d'aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'année 2022.

En vertu de son mandat social, la Directrice Générale de CITIVIA SPL a bénéficié en 2022 :

- D'une rémunération forfaitaire annuelle de 4 300€ ;
- D'un avantage en nature se traduisant par l'affectation d'un véhicule de fonction pris en charge à hauteur de 75% soit d'une valeur mensuelle de 352,12€.

VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques

Risques d'ordre juridique :

A fin 2022, il existe 1 contentieux locatif dont les bilans des concessions d'exploitation tiennent comptent pour un montant global de 22 K€.

D'autre part, la responsabilité de CITIVIA SPL est recherchée quant à l'entretien de la bordure d'un terrain en travaux dans le cadre d'un accident de la circulation impliquant un jeune garçon circulant à vélo et un automobiliste. Ce dossier en cours d'instruction est couvert par les assurances de protection juridique et de responsabilité civile de CITIVIA SPL.

Enfin, les services du ministère de l'intérieur ont engagé fin 2018 une expertise pour objectiver et qualifier l'état du bâtiment construit par CITIVIA SPL et en exploitation par la Police Nationale. L'expert a remis son dossier, pas de suite donnée actuellement.

L'ensemble des éléments connus à la date d'arrêt des comptes ont été appréciés. Si la Société CITIVIA SPL n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie, néanmoins, le contexte inflationniste et la remontée des taux d'emprunt généralisée auront un impact sur l'ensemble des dépenses à venir sans que cet impact soit pleinement mesurable. A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Pour autant à la date de clôture du 31 décembre 2022, aucun impact sur les comptes annuels n'a été anticipé conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Engagement hors bilan :

- Indemnités de fin de carrière :

Les dispositions de la Convention Collective Syntec et de l'accord d'entreprise prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière à tout salarié qui part en retraite à son initiative ou celle de son employeur. Afin de faire face à cet engagement, CITIVIA SPL a souscrit en décembre 2003 un contrat d'assurance au profit des membres du personnel.

Le décret 83.1020 du 29.11.1983 (art.24) fait obligation de calculer le montant des engagements sociaux qu'une entreprise peut avoir contracté auprès de ses salariés. Cet engagement peut être soit provisionné, soit mentionné en « engagement hors bilan ».

Au 31/12/2022, le montant de l'engagement total de CITIVIA SPL est estimé à 281 981 €.

La valeur des sommes versées au contrat au 31 décembre 2022 s'élève à 20 170,86 €.

Aucune somme complémentaire n'a été versée sur ce contrat en 2022.

L'engagement non couvert au 31 décembre 2022 est de 261 810,14 €.

- Autorisation de découvert sur le compte opérations :

Pour le financement de l'opération Sélestat Porte Sud, il a été négocié avec le Crédit Agricole un découvert autorisé de 7,4 M€ à hauteur des dépenses engagées sur l'opération et il sera remboursé au fur et à mesure des cessions des parcelles. Il est de :

- 5 831 613,32€ au 31/12/2022

- Hypothèque :

Concernant le découvert autorisé de l'opération Sélestat Porte Sud, une promesse hypothécaire a été donnée (5 832 K€).

Concernant l'opération Maison Médical de Bourtwiller, une hypothèque sur bail à construction pour 50% du CRD a été donnée soit (301 K€).

Concernant l'emprunt pour les locaux rue Carl Hack de Citivia, une garantie hypothécaire a été donnée (1 951 K€).

- Caution et engagements reçus :

Pour réaliser la cession des parcelles de l'opération d'aménagement de Pulversheim, une garantie de parfait achèvement a été souscrite auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant évalué à 983 K€ au 31/12/2022,

Une Garantie Financière d'Achèvement a été donné par le Crédit Agricole concernant la réalisation de l'opération Sélestat Porte Sud pour 5 020 K€.

- Autre engagement :

L'Hôtel de Police est financé par un crédit-bail auprès du Crédit Agricole dont la valeur initiale au 15/11/2012 était de 15 105 K€ et dont le solde restant dû au 31/12/2022 13 762 K€.

b- Contrôle

En 2022, la Société a fait certifier ses comptes sans réserve par un Commissaire aux Comptes indépendant et selon les normes d'exercice professionnel applicables en France :

Sémaphores Audit SA, SA au capital de 200 000 €, Société de Commissariat aux comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris dont le siège social est sis au 20/24 rue Martin Bernard - 75013 Paris - 337 630 792 RCS Paris

VI.6 - Contrôle analogue

Les modalités du contrôle analogue sont mises en place par le **règlement intérieur** et l'instauration d'une **commission des marchés et d'agrément** au sein de CITIVIA SPL.

Les modalités du contrôle analogue sont inscrites dans le règlement intérieur. L'article 1 traitant de l'objet du règlement intérieur détermine les modalités essentielles de fonctionnement de la Société dans l'objectif du respect des critères « in-house », et notamment des règles permettant aux collectivités territoriales actionnaires d'exercer un contrôle sur la société.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue sont explicitées dans le règlement intérieur et relèvent de 3 points :

- Article 4 : Modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration dans l'intérêt de ses membres ainsi que les modalités de leur contrôle collectif sur la Société
- Article 6 : Contrôle des opérations au travers de réunions périodiques
- Article 7 : Instauration d'une commission ad hoc « commission des marchés » afin de renforcer le contrôle analogue :

La **commission des marchés et d'agrément** a été composée des membres suivants en 2022 :

Membres à voix délibérante - Titulaires :

- **Président** : M. Thierry BELLONI - Vice-Président - m2A
- Mme Marie HOTTINGER - Adjointe au Maire - Mulhouse
- M. Florian COLOM - Adjoint au Maire - Mulhouse

Membres à voix délibérante - Suppléants

- M. Guy DUMEZ- Adjoint au Maire - Staffelfelden (suppléant de M. BELLONI)
- Mme Nina CORMIER - Conseillère Municipale - Ville de Mulhouse (suppléante de Mme HOTTINGER)
- M. Pierre WILLEMANN- Adjoint au Maire - Wittelsheim (suppléant de M. COLOM)

La **commission des marchés** s'est tenue à neuf reprises en 2022 :

- ⇒ Le 12 janvier 2022
- ⇒ Le 23 février 2022
- ⇒ Le 6 avril 2022
- ⇒ Le 11 mai 2022
- ⇒ Le 1^{er} juin 2022
- ⇒ Le 6 juillet 2022
- ⇒ Le 20 juillet 2022
- ⇒ Le 14 septembre 2022
- ⇒ Le 12 octobre 2022

En 2022, la commission a instruit 15 marchés comprenant 162 K€ HT d'études et 1,3 M€ HT de travaux pour 7 concessions et 1 contrat de prestation. La commission a rendu un avis favorable pour l'ensemble des marchés soumis en 2022.

La **commission d'agrément** s'est réunie à quatre reprises en 2022 :

- ⇒ Le 23 février 2022
- ⇒ Le 15 juin 2022
- ⇒ Le 14 septembre 2022
- ⇒ Le 12 octobre 2022

Elle a rendu un avis favorable sur l'ensemble des 8 contrats instruits.

L'ensemble de ces contrats représente un chiffre d'affaires HT pour CITIVIA SPL de 3 059 K€.

VI.7 - Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la Société

Compte tenu de l'effectif de l'entreprise, la Société CITIVIA SEM n'est pas tenue à la mise en place de telles procédures.



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CITIVIA SEM (3513/5.6.2/1111)

La Ville de Mulhouse étant actionnaire de CITIVIA SEM, il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer, après un débat, sur le rapport annuel des représentants de la Ville au sein de CITIVIA SEM pour l'exercice 2022.

Le rapport complet établi conformément à l'article D 1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire, est ci-après annexé.

La présente synthèse porte notamment sur les modifications statutaires, l'évolution de l'actionnariat, les comptes annuels ainsi que l'activité de CITIVIA SEM.

Au cours de l'exercice 2022, aucune modification statutaire n'est intervenue.

1. Évolution de l'actionnariat, du capital et des représentations au Conseil d'Administration de CITIVIA SEM

1.1 Évolution de l'actionnariat

La composition de l'actionnariat n'a pas évolué au cours de l'exercice 2022.

1.2 Augmentation de capital CITIVIA SEM

Aucune augmentation du capital de CITIVIA SEM n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

1.3 Évolution des représentations et fonctions au sein du Conseil d'Administration

Fin 2022, le Conseil d'Administration de CITIVIA SEM se compose des membres suivants :

- Pour la Ville de Mulhouse :
 - M. Jean-Philippe BOUILLE : Adjoint au Maire
 - M. Florian COLOM : Adjoint au Maire

- Pour la Collectivité Européenne d'Alsace :
 - Mme Lara MILLION : Présidente CITIVIA SEM et Vice-présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace
 - M. Pierre VOGT : Conseiller d'Alsace
 - M. Marc MUNCK : Vice-Président de la Collectivité Européenne d'Alsace
 - M. Jean-Luc SCHILDKNECHT : Conseiller d'Alsace
- Pour Mulhouse Alsace Agglomération :
 - M. Laurent RICHE : Vice-Président
 - M. Jean-Marie BEHE : Conseiller communautaire délégué
- Pour la Banque des Territoires :
 - M. Paul JEANNET : Directeur Territorial Haut-Rhin
- Pour la Caisse d'Epargne Grand-Est Europe :
 - Mme Nathalie BROGGI : Responsable de Marchés Centre d'Affaires Alsace Sud
- Pour la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne :
 - M. Julien ADAM : Directeur Centre d'Affaires Entreprises Alsace Sud
- Pour le Crédit Agricole Alsace Vosges :
 - M. Christophe MULLER : Directeur Centre d'Affaires Entreprises Haut-Rhin
- Pour Procivis :
 - M. Jean-Luc LIPS : Administrateur
- Censeurs :
 - M. Denis NASS : Vice-Président Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
 - M. Jérôme KOCH : CCI Alsace Eurométropole

1.4 Rémunération ou avantage en nature des représentants de la Ville de Mulhouse

Les représentants de la Ville de Mulhouse n'ont bénéficié d'aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'année 2022.

2. Plan d'actions de 2021 à 2026

Le Plan d'Evolution Stratégique, approuvé par le Conseil d'Administration de CITIVIA SEM du 21 octobre 2021, est porteur d'ambition de développement avec un prérequis de retour à l'équilibre de la Société.

Il en découle un plan d'actions de 2021 à 2026 avec un point d'étape à mi-parcours comportant 6 axes de progrès :

- adapter l'opérateur aux attentes des collectivités,
- renforcer l'accroche commerciale de CITIVIA,

- améliorer la rentabilité économique de CITIVIA,
- doter CITIVIA d'indicateurs de pilotage adaptés,
- améliorer les méthodes de travail avec les actionnaires,
- renforcer les partenariats.

Ces axes vont se concrétiser par la réalisation de 12 actions de 2021 à 2023 dans un premier temps pour CITIVIA SEM :

1. Mise en place d'un comité de pilotage pour superviser la bonne réalisation du Plan d'Evolution Stratégique
2. Mise en place d'un Groupement d'employeur pour favoriser l'agilité organisationnelle de CITIVIA
3. Améliorer la stratégie de communication
4. Mettre en place des indicateurs de pilotage clairs et partagés
5. Accentuer la compréhension des politiques publiques et leurs incidences
6. Renforcer les partenariats
7. Réduire les charges fixes
8. Développer l'accroche commerciale et ses pratiques
9. Améliorer la valorisation des services rendus
10. Faciliter la relation CITIVIA/Collectivités
11. Renforcer les compétences en réponse aux évolutions de l'environnement et des nouvelles opérations pressenties
12. Organiser et réaliser une veille en matière de diversification d'activités

Un planning de suivi de ces actions est en place et régulièrement partagé avec les membres du Conseil d'Administration.

3. Comptes annuels

Le total des produits d'exploitation s'élève en 2022 à 799 k€.

Le total des charges d'exploitation s'établit en 2022 à 776 k€.

L'exercice se traduit finalement par un résultat net de 19 k€.

Le bilan de l'exercice 2022 s'élève à 8 978 K€.

4. Activité de CITIVIA SEM

L'activité de CITIVIA SEM est marquée par une grande diversité et notamment pour la Ville de Mulhouse par les actions suivantes :

- **Assistance à la commercialisation** :
 - L'assistance à commercialisation pour le compte de l'Association ADAPEI a permis la signature en mars 2022 d'un acte de vente avec la société MEDIATER pour la réalisation d'un programme de 112 logements.
 - Dans le cadre d'un contrat d'apport d'affaires conclu en novembre 2022, l'Immeuble le Plaza sis quai d'Alger dans le quartier d'affaires de la Gare

TGV a été vendu. Les bureaux seront occupés par 80 salariés de la Santé au Travail Sud Alsace en 2024.

- **Rénovation et construction de logements** :

- GreenLofts – tranche 1 – construction et commercialisation de 33 logements : les travaux ont démarré le 21 janvier 2022 et devraient être terminés au cours du 4^{ème} trimestre 2023 ; la commercialisation des 33 logements est quasiment finalisée.
- GreenLofts – tranche 2 – construction et commercialisation de 30 logements : la consultation des entreprises a été effectuée en 2022 pour permettre le lancement du chantier début 2023 ; 25 logements ont été commercialisés fin 2022 sur les 30 logements mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve, après débat et par son vote, le rapport des représentants de la Ville de Mulhouse au sein de CITIVIA SEM pour l'exercice 2022.

PJ : rapport des représentants de la Ville de Mulhouse au Conseil d'Administration de CITIVIA SEM pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal approuve, après débat et par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, le rapport des représentants de la Ville de Mulhouse au sein de CITIVIA SEM pour l'exercice 2022.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

Exercice 2022

SOMMAIRE

I. Présentation de CITIVIA SEM	3
I.1 - Informations générales	3
I.2 - Historique	3
I.3 - Objet social - Domaines d'activité	3
I.4 - Répartition du capital social	5
I.5 - La gouvernance	6
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de la Société..	8
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	8
II.2 - Situation financière de la Société	11
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires	13
a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité	14
b - Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients.	14
II.4 - Perspectives de développement	15
a - Plan d'affaires	15
b - Plan d'actions	15
III. Etat des relations entre la collectivité et la Société	16
III.1 - Contrats signés entre la collectivité et et la Société	16
III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité et la Société	16
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à la Société	16
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique	16
III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité à la Société	16
IV. Etat des prises de participation - Situation du groupe	17
V. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année.....	17
V.1 - Evolutions statutaires	17
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année	17
b - Historique des 5 dernières années.....	17
V.2 - Evolutions de l'actionnariat	18
a - Evolution au cours de l'année.....	18
b - Historique des 5 dernières années.....	18
VI. Bilan de gouvernance	18
VI.1 - Réunions du Conseil d'Administration	18
VI.2 - Réunions de l'Assemblée Générale	18
VI.3 - Informations sur la rémunération et les avantages en nature des représentants de la collectivité, mandataires sociaux	18
VI.4 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la Société.....	19
a - Principaux risques	19
b - Contrôle	19
VI.5 - Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la Société	19

I. PRESENTATION DE CITIVIA SEM

I.1 - Informations générales

Dénomination sociale	CITIVIA SEM
Forme juridique	Société d'Economie Mixte
Capital Social	3 112 575 €
Date d'immatriculation	10 juillet 1992
N° Siret	388 286 056 000 48
Adresse du siège social	24 rue Carl Hack - 68100 MULHOUSE
Organisation de la gouvernance	Société à Conseil d'Administration
Nom du président du Conseil d'Administration	Madame Lara MILLION
Nom de la Directrice Générale	Madame Agnès PEREZ
Nombre de salariés	2

I.2 - Historique

La Société, dont la dénomination a été modifiée de « SEMHA » en « CITIVIA SEM » suivant délibérations de l'Assemblée Générale à caractère mixte du 27 octobre 2015, a été constituée par acte établi sous seings privés en date du 10 juillet 1992.

Le siège social de CITIVIA SEM a été transféré de Colmar à Mulhouse suite à une décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2016 et à la ratification de ladite décision par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2016.

I.3 - Objet social - Domaines d'activité

L'objet social de CITIVIA SEM comprend les éléments décrits ci-dessous :

- Procéder, pour son compte ou celui de tiers, à la réalisation de toutes études économiques, foncières ou techniques concernant l'aménagement, le développement et le renouvellement urbains, toutes opérations immobilières, de construction, de rénovation ou de réhabilitation, l'aménagement de zones économiques, de loisirs, et plus généralement toutes opérations d'intérêts public.
- Réaliser, pour son compte ou celui de tiers, les opérations mentionnées en ci-dessus, et entre autres :

- L'acquisition et l'aménagement de terrains en vue de leur affectation future en zones d'activité économique ou de loisirs, d'équipements collectifs, d'urbanisation, de lotissement ou de réserve naturelle ;
- Les équipements ou bâtiments, publics ou d'intérêt public, dont la réalisation et la gestion lui serait confiée par une ou plusieurs collectivités ou concessionnaires de services publics ;
- Les aménagements ou opérations relatifs à la protection de l'environnement des équilibres naturels, à la conservation du patrimoine culturel, artistique et architectural qui lui seraient confiés ;
- La réalisation des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière dont elle aura été chargée, et notamment la restructuration des quartiers anciens, ainsi que toutes interventions dans le domaine de la performance énergétique ;
- La construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation pour les trois-quarts au moins de leur superficie totale, et notamment des immeubles pouvant bénéficier de financements aidés par l'Etat, la construction et l'aménagement des services communs afférents à ces ensembles immobiliers ;
- Les tâches d'accueil des habitants et de première animation des quartiers ou immeubles dont l'aménagement lui serait confié ;
- La construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location ;
- La vente ou la location de ces immeubles ;
- L'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédits, avances, avec ou sans garantie ou hypothèque, en vue de la réalisation de l'objet social ;
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des terrains, ensembles immobiliers ou réseaux confiés en gérance ;
- La gestion de tout matériels ou parc de matériels à usage des collectivités publiques ;
- L'exploitation d'un service public industriel et commercial dans le cadre d'une délégation de service public, notamment la gestion d'un parc de stationnement hors voirie ;
- L'exercice de tout mandat pour assurer la réalisation, la maîtrise d'ouvrage, la conduite d'opération, les concessions et affermage pour le compte des collectivités territoriales de l'Etat, des établissements publics, des organismes d'intérêt général travaillant en liaison avec les collectivités
- Plus généralement, l'expertise sur les projets économiques structurants, l'équipement et la construction d'ouvrages nécessaires au développement de la vie économique et sociale des collectivités territoriales, notamment toutes opérations de reconversion de friches industrielles, la promotion de l'offre territoriale.
- Enfin et plus généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à l'objet social et susceptibles d'en favoriser la réalisation, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, telles que la création de filiales ou la prise de participation dans d'autres sociétés de nature complémentaire.

L'activité de CITIVIA SEM consiste en la contractualisation de concessions, mandats, prestations, DSP avec ses donneurs d'ordre privés ou publics après mise en concurrence pour réaliser des opérations :

- Aménagement
- Construction, réhabilitation, rénovation
- Commercialisation
- Promotion immobilière
- Ingénierie juridique
- Ingénierie financière
- Rénovation énergétique
- Animation de programme de rénovation énergétique
- Exploitation de parkings
- Exploitation de locaux d'entreprises, commerces, services

I.4 - Répartition du capital social

Actionnariat - CITIVIA SEM	Nbre d'actions	en €	%
Collectivité européenne d'Alsace	1 372 328	1 139 032,24 €	36,59%
Ville de Mulhouse	767 244	636 812,52 €	20,46%
m2A	767 244	636 812,52 €	20,46%
Banque des Territoires	430 329	357 173,07 €	11,48%
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	254 964	211 620,12 €	6,80%
Crédit Agricole Alsace Vosges	134 482	111 620,06 €	3,59%
Caisse d'Epargne Grand Est Europe	14 000	11 620,00 €	0,37%
CCI Alsace Eurométropole	2 500	2 075,00 €	0,07%
PROCVIS	6 000	4 980,00 €	0,16%
Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin	1 000	830,00 €	0,03%
Total	3 750 091	3 112 575,53 €	100,00%

I.5 - La gouvernance

Le Conseil d'Administration :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	REPRESENTANT	FONCTION
13 ADMINISTRATEURS		
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE		
	Mme Lara MILLION	Présidente CITIVIA SEM Vice-présidente de la Collectivité Européenne d'Alsace 100 avenue d'Alsace BP 20 351 68 006 COLMAR Cedex
	M. Pierre VOGT	Vice-président CITIVIA SEM Conseiller d'Alsace 100 avenue d'Alsace BP 20 351 68 006 COLMAR Cedex
	M. Marc MUNCK	Vice-président de la Collectivité Européenne d'Alsace 100 avenue d'Alsace BP 20 351 68 006 COLMAR Cedex
	M. Jean-Luc SCHILDKNECHT	Conseiller d'Alsace 100 avenue d'Alsace BP 20 351 68 006 COLMAR Cedex
VILLE DE MULHOUSE		
	Monsieur Jean-Philippe BOUILLE	Adjoint au Maire 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10 020 68 948 MULHOUSE Cedex 9
	Monsieur Florian COLOM	Adjoint au Maire 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10 020 68 948 MULHOUSE Cedex 9
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION		
	M. Laurent RICHE	Vice- président 2 rue Pierre et Marie Curie BP 90019 68948 MULHOUSE CEDEX 09
	M. Jean-Marie BEHE	Conseiller communal délégué 2 rue Pierre et Marie Curie BP 90019 68948 MULHOUSE CEDEX 09
BANQUE DES TERRITOIRES		
	M. Paul JEANNET	Directeur Territorial Haut-Rhin Immeuble Le Luvon 27 rue Jean Wenger valentin CS 20 017 67 985 STRASBOURG
CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE		
	Mme Nathalie BROGGI	Directrice Centre d'Affaires Alsace Sud 7 avenue de la République 68 000 COLMAR
BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE		
	M. Julien ADAM	Directeur Centre Affaires Entreprises Alsace Sud Immeuble Le Platine 28 avenue du Général Leclerc 68 100 MULHOUSE

CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES		
	M. Christophe MULLER	Directeur Centre d'Affaires Entreprises Haut Rhin 1 avenue du Rhin 67 925 STRASBOURG
PROCVIS		
	M. Jean-Luc LIPS	Administrateur 11 rue du Marais Vert 67 084 STRASBOURG CEDEX
2 CENSEURS		
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU HAUT RHIN	M. Denis NASS	Vice-Président Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin 11 rue Jean Mermoz 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
CCI ALSACE EUROMETROPOLE	M. Jérôme KOCH	8 rue du 17 novembre 68 051 MULHOUSE

L'Assemblée Générale des Actionnaires :

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	
AU 31/12/2022	
COLLECTIVITE EUROPEENNE ALSACE	Madame Lara MILLION - Vice-Présidente & Présidente CITIVIA SEM
VILLE DE MULHOUSE	Monsieur Florian COLOM - Adjoint
MZA ET VILLES DE L'AGGLOMERATION DE MULHOUSE	Monsieur Jean-Marie BEHE - Adjoint
BANQUE DES TERRITOIRES	Monsieur Paul JEANNET - Directeur territorial Haut-Rhin
BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE	Monsieur Julien ADAM - Directeur Centre d'Affaires Entreprises Alsace Sud
CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	Madame Nathalie BROGGI - Directrice Centre d'Affaires Alsace Sud
CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	Monsieur Christophe MULLER - Directeur Centre d'Affaires Entreprises Haut-Rhin
PROCVIS	Monsieur Christophe GLOCK - Directeur Général
Censeurs	
CCI ALSACE EUROMETROPOLE	Monsieur Jérôme KOCH - Elu Industrie
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU HAUT-RHIN -	Monsieur Denis NASS - Vice-Président

II. PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Les ventes de parcelles

La dynamique de commercialisation s'est poursuivie en 2022 sur la ZAC les Prunelles à Seebach où CITIVIA SEM a quasiment réalisé tous les travaux d'aménagement (90%) et doit encore commercialiser 6 parcelles pour de la maison individuelle, 1 parcelle pour un petit collectif (soit 1000 m² SDP) pour un montant global de cession de 520 K€ HT. La clôture de cette concession est prévue pour 2028 au plus tard.

Plus globalement, l'activité de cession de droits à construire est en baisse par rapport à 2021 dans la mesure où 3 opérations ont été clôturées.

ZAC	m ² terrain cédés	m ² sdp cédées	charge Foncière € HT	nb de logements	CA € HT
SEEBACH	3027	1210 m ²	305 000	4	49 927
TOTAL	3027	8 655	305 000	4	49 927

L'assistance à commercialisation

L'assistance à commercialisation pour le compte de l'Association ADAPEI a permis la signature en mars 2022 d'un acte de vente avec la société MEDIATER pour la réalisation d'un programme de 112 logements. Cette vente concerne deux adresses, le 2 et 40 rue de la Charité.

⇒ Cette prestation a généré une rémunération de **36 K€/HT en 2022**.

Un contrat d'apport d'affaires a été conclu en novembre 2022 avec la société CRE IDRE concernant la recherche et la présentation de clientèle pour la vente de biens privés sous mandat de commercialisation CBRE au sein des périmètres d'opération d'aménagement maîtrisés par le groupe. En 2022, s'est concrétisée la vente de l'immeuble le Plaza sis quai d'Alger à Mulhouse sur le quartier d'affaires Gare TGV. La Santé au Travail Sud Alsace s'installera mi 2024, 80 salariés occuperont les bureaux.

⇒ Le montant de la rémunération est de **50 K€/HT en 2022**.

La co-promotion

Dans le cadre de l'opération de co-promotion du programme Greenlofts, la commercialisation de la première tranche de 33 logements est quasi finalisée, le dernier logement est de nouveau sous option.

Concernant la commercialisation de la 2^{ème} tranche, elle est restée sur la même dynamique que la tranche 1 avec 25 logements commercialisés fin 2022 sur les 30 logements mis en vente.

L'intérêt pour un projet atypique de qualité (principe de lofts neufs, proposition de volumes généreux et d'espaces extérieurs) se maintient, y compris dans le contexte actuel plus difficile plus difficile pour la promotion immobilière.

- ⇒ Les travaux de la 1^{ère} tranche ont démarré le 21 janvier 2022 (date de la DROC) et devraient se terminer au cours du 4^{ème} trimestre 2023.
- ⇒ La consultation des entreprises pour les travaux de la tranche 2 s'est finalisée 2022, permettant ainsi le lancement du chantier pour début 2023.

Greenlofts - rappel bilan Tranche 1

La renégociation avec les entreprises (prix et prestations) a permis de tenir les objectifs fixés par rapport au bilan prévisionnel réactualisé.

		Bilan actualisé à fin 2022	Bilan proposé CE 3/09/2021	Rappel Bilan initial
SCCV	Prix de revient K€ HT	6 287	6 360	5 963
	Coût de construction €HT/m²shab	1 840	1 834	1 500
	Chiffre d'affaires K€HT	6 699	6 669	6 451
	Cash-flow K€HT	847	739	992
	dont Marge K€HT	412	309	488
	Taux marge % du CA HT	6,15%	4,6%	7,6%

CITIVIA SEM	Chiffre d'affaires K€ HT (y compris rémunération de commercialisation)	506	429	545
-------------	--	-----	-----	-----

Greenlofts - rappel bilan Tranche 2

Les résultats de l'appel d'offre des travaux de la tranche 2 lancés au cours de l'année 2022 ont conduit également à revoir les hypothèses bilantielles, compte tenu de la persistance d'un contexte haussier.

En conséquence, le bilan initial a été revu et se décompose comme suit :

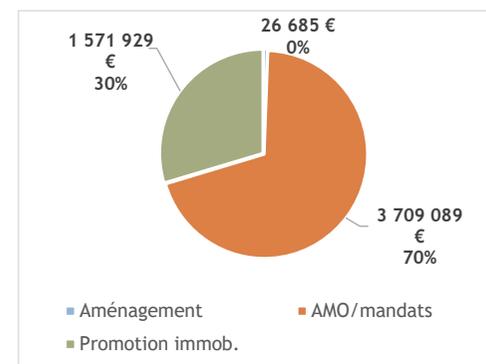
		Bilan actualisé à fin 2022	Rappel Bilan initial
SCCV	Prix de revient K€HT	5 913	5 528
	Coût de construction €HT/m²shab	1 942	1 733
	Chiffre d'affaires K€HT	6 369	6 113
	Cash-flow K€HT	870	988
	dont Marge K€HT	456	585
	Taux Marge % du CA HT	7,16%	9,56%

CITIVIA SEM	Chiffre d'affaires K€ HT (y compris rémunération de commercialisation)	480	578
-------------	--	-----	-----

Le volume de travaux générés pour le tissu économique local

L'ensemble des projets portés par CITIVIA SEM ont un impact direct sur le tissu économique local. Le volume de travaux effectués en 2022 a bénéficié très majoritairement aux entreprises locales.

Le montant global des travaux s'élève à 5 300 K€ HT, il a progressé de 26% par rapport au montant des travaux de 2021. Ces travaux ont été principalement réalisés pour des opérations de construction/réalisation dans le cadre de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi grâce au démarrage du chantier de l'opération de promotion Greenlofts.



Par ailleurs, l'accompagnement des copropriétés par CITIVIA SEM dans le cadre de projet de rénovation énergétique globale de leur patrimoine a conduit au lancement d'un montant de travaux cumulés de 1 136 K€.

En synthèse pour l'année 2022

L'activité de CITIVIA SEM a généré un chiffre d'affaires structure de 696 465 € HT et un produit net de 258 925 € HT pour l'exercice 2022.

Les activités suivantes ont été largement génératrices des résultats 2022 :

	Chiffre d'Affaires	Produit Net
Conduite d'opérations	255 670 €	38 145 €
Stationnement	240 430 €	85 239 €
Commercialisation	143 127 €	112 151 €
AMO rénovation énergétique logement	40 217 €	17 000 €
Etudes	17 020 €	6 391 €

Le chiffre d'affaires réalisé pour la conduite d'opération a connu une forte progression de plus de 30% par rapport à 2021 ; une augmentation liée très largement à l'avancement des travaux du programme Greenlofts.

L'activité stationnement est en léger recul par rapport à l'année précédente dans la mesure où le chiffre d'affaires est basé uniquement sur la fréquentation et n'intègre plus la vente d'amodiations comme en 2021. Le chiffre d'affaires généré par la fréquentation du parking a en revanche progressé de 6% par rapport à 2021.

Les prestations d'apporteur d'affaires représentent les 2/3 du chiffre d'affaires de commercialisation en 2022 et constitue une activité complémentaire rémunératrice pour CITIVIA SEM.

La production d'études est en recul mais elle est compensée par le développement des missions d'accompagnement des copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique. Ces AMO viennent en complément des actions déjà menées par la société dans le cadre de la rénovation de l'habitat privé.

II.2 - Situation financière de la Société

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de comptabilité des EPL, une comptabilité distincte est tenue pour chaque opération et pour les recettes et dépenses de la structure.

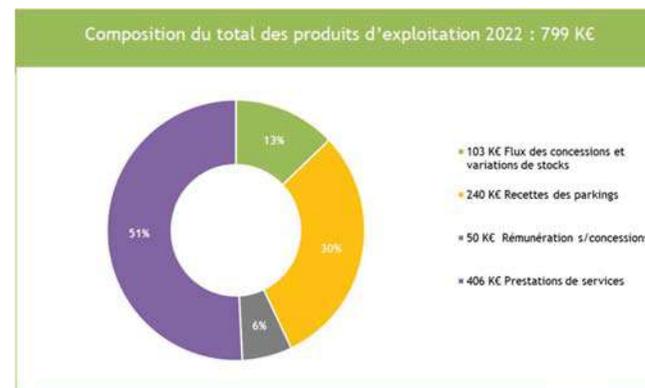
Les comptes arrêtés de la société CITIVIA SEM consolident l'ensemble de ces comptes, ils agrègent :

- Les prestations et les frais de fonctionnement de la structure et des opérations propres ;
- Les opérations de mandats qui n'impactent que le bilan ;
- Les opérations d'aménagements qui regroupent les concessions d'aménagements et de travaux.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Résultat 2022 - CITIVIA SEM :



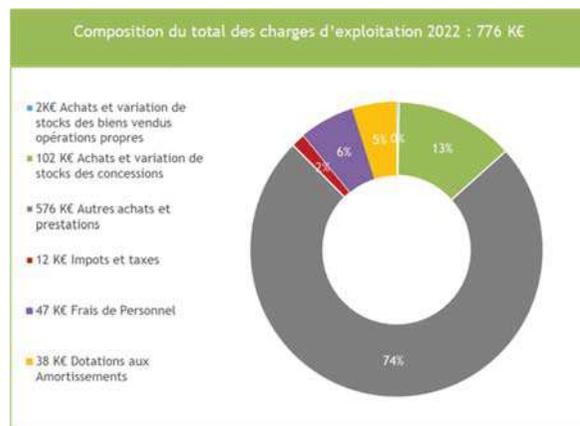
Les produits d'exploitation de 2022 sont de 799 K€ contre 1 890 K€ en 2021, soit une diminution globale de - 1 091 K€ qui s'explique par la combinaison des événements décrits ci-dessous :

Les produits d'exploitation des concessions d'aménagement se sont élevés à 102 K€ contre 321 K€ en 2021, soit une diminution de - 219 K€. Pour autant, les flux des opérations de concessions d'aménagements sont compris dans le compte résultat mais sont neutres pour le résultat de CITIVIA SEM dans la mesure où le risque est porté par le concédant.

Les produits d'exploitation des opérations propres et de fonctionnement sont de 698 K€ contre 1 569 K€ en 2021, soit une diminution de - 871 K€ se décomposant comme suit :

- 892 K€ de vente de biens dont la sous-préfecture pour 860 K€ ;
- 17 K€ de recettes parking dont l'amodiation de 42,5 K€ d'amodiation de 2021 ;
- 41 K€ de rémunérations/concession ;
- + 144 K€ de prestations de services et d'études ;
- 65 K€ de stocks s/ frais d'études des opérations de promotion immobilière.

Les charges d'exploitation 2022 s'élèvent à 776 K€ :



Le résultat de l'exercice 2022 est de 19K€.

Bilan arrêté au 31 décembre 2022 de CITIVIA SEM :

Le Capital Social inscrit au passif du bilan au 31 décembre 2022 est de 3 113 K€.

Les Capitaux propres s'élèvent à 2 706,5 K€ au 31 décembre 2022.

La trésorerie s'élève à 4 207 K€ au 31 décembre 2022.

Le taux d'endettement (emprunts et dettes financières sur capitaux propres) est de 43%.

Le bilan de l'exercice 2022 s'élève à 8 978 K€.

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

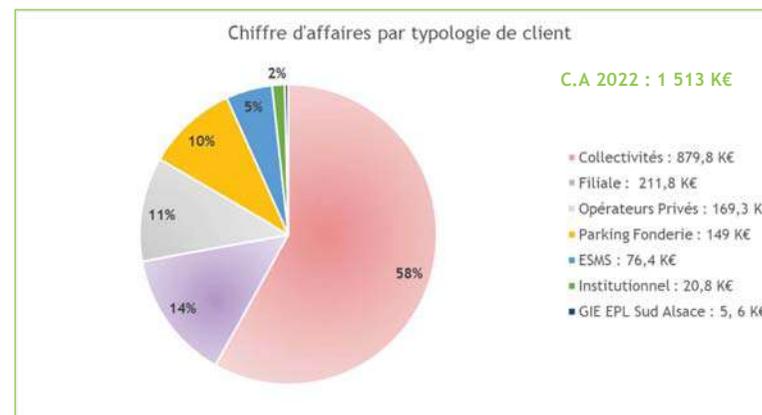
Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 1 512,7 K€. En le complétant des variations de stocks des productions stockés 2022 de 764,3 K€ et des transferts de charges (rémunérations des concessions) 2022 de 51 K€, nous obtenons les produits d'exploitation de 799 K€ mentionné supra.

a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Au cours de l'exercice 2022 :

- Les concessions d'aménagement ont généré 852,7 K€ de chiffre d'affaires pour l'activité ;
- La structure et les opérations propres ont généré 660 K€ de chiffre d'affaires pour l'activité.

b - Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients :



CITIVIA SEM recense plusieurs natures de donneurs d'ordre :

- Collectivités (6) : Seebach, Hombourg, Illfurth, Werentzhouse, Sainte Croix aux Mines , Chalampé ;
- Etablissements sanitaires et médico-sociaux (7) : EHPAD de Munster, Maison de retraite de Soultzmat, Résidence Médicalisées du Canton Vert, Hôpital Intercommunal du Val d'Argent, Centre Hospitalier Rouffach , EHPAD Jean Monnet, Papillons Blancs.
- Opérateurs privés (5) : La Poste, CBRE IDRE, cabinet Liehr, cabinet Synchro et Nexity ;
- Institutionnel public (2) : la CAF, le CMCAS de Mulhouse.
- Groupement d'intérêt économique (1) : GIE EPL Sud Alsace ;
- Filiale (1) : SCCV Greenlofts.

II.4 - Perspectives de développement

a - Plan d'affaires

Les enjeux du plan d'affaires des prochaines années sont de :

- Déployer les opérations de promotion immobilière ;
- Développer de nouvelles prestations et opérations au service du développement du territoire répondant notamment aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Dans un premier temps, les axes de développement pour CITIVIA SEM seront focalisés sur des opérations propres en promotion et co-promotion pour générer des bénéfices en cycle court :

- La réalisation d'un programme immobilier innovant Greenlofts dans le quartier Fonderie de Mulhouse ;
- La réalisation et la commercialisation d'un immeuble de locaux artisanaux sur le site Drouot, également à Mulhouse ;
- La réalisation et la commercialisation du bâtiment 24B dans le quartier Fonderie en lien avec le développement du KMO.

Au regard de ces évolutions, CITIVIA SEM a conduit une transformation structurelle de l'organisation afin d'adapter ses moyens au plus près de son activité et d'atteindre l'équilibre de manière pérenne. La mise en place du groupement d'employeur va permettre de mobiliser les moyens humains à hauteur de l'activité.

b - Plan d'actions

Il est rappelé ci-après le plan d'actions quinquennal mis en place.

L'élaboration du Plan d'Evolution Stratégique par l'actionariat, engagé à l'automne 2020, a abouti fin juin 2021 et a été validé lors du Conseil d'Administration du 21 octobre 2021.

Il est porteur d'ambition de développement avec un prérequis de retour à l'équilibre de la Société.

Il en découle un plan d'actions de 2021 à 2026 avec un point d'étape à mi-parcours comportant 6 axes de progrès :

- adapter l'opérateur aux attentes des collectivités,
- renforcer l'accroche commerciale de CITIVIA,
- améliorer la rentabilité économique de CITIVIA,
- doter CITIVIA d'indicateurs de pilotage adaptés,
- améliorer les méthodes de travail avec les actionnaires,
- renforcer les partenariats.

Ces axes vont se concrétiser par la réalisation de 12 actions de 2021 à 2023 dans un premier temps pour CITIVIA SEM :

1. Mise en place d'un comité de pilotage pour superviser la bonne réalisation du Plan d'Evolution Stratégique
2. Mise en place d'un Groupement d'employeur pour favoriser l'agilité organisationnelle de CITIVIA
3. Améliorer la stratégie de communication
4. Mettre en place des indicateurs de pilotage clairs et partagés
5. Accentuer la compréhension des politiques publiques et leurs incidences
6. Renforcer les partenariats
7. Réduire les charges fixes
8. Développer l'accroche commerciale et ses pratiques
9. Améliorer la valorisation des services rendus
10. Faciliter la relation CITIVIA/Collectivités
11. Renforcer les compétences en réponse aux évolutions de l'environnement et des nouvelles opérations pressenties
12. Organiser et réaliser une veille en matière de diversification d'activités

Un planning de suivi de ces actions est en place et régulièrement partagé avec les membres du Conseil d'Administration.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SOCIETE

III.1 - Contrats signés entre la collectivité et la Société

A 2022, aucun contrat n'a été signé entre la Ville de Mulhouse et la Société CITIVIA SEM.

III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité à la Société

En 2022, aucune avance en compte courant n'a été consentie par la Ville de Mulhouse à la Société CITIVIA SEM.

III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à la Société

En 2022, aucune garantie d'emprunt n'a été consentie par la Ville de Mulhouse à la Société CITIVIA SEM.

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

En 2022, aucune aide n'a été octroyée par la Ville de Mulhouse à la Société CITIVIA SEM au titre du développement économique.

III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité à la Société

En 2022, aucun concours financier n'a été consenti par la Ville de Mulhouse à la Société CITIVIA SEM.

IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

La Société CITIVIA SEM détient :

- 4 parts sociales sur 12 à titre gratuit du GIE EPL Sud Alsace dont le représentant de CITIVIA SEM au sein de la structure est la Présidente de CITIVIA SEM. Le domaine d'activité de la structure est la mise en commun de moyens matériels et humains.
- 25 parts sociales sur 550 à titre gratuit du GIE Novéa dont le représentant de CITIVIA SEM au sein de la structure est la Directrice Générale de CITIVIA SEM. Le domaine d'activité de la structure est l'expertise technique opérationnelle.
- 200 parts sur 30 000 à 100€ l'une de l'OFSA (Organisme Foncier Solidaire d'Alsace) dont le représentant de CITIVIA SEM au sein de la structure est la Directrice Générale de CITIVIA SEM. Le domaine d'activité de la structure est le secteur de l'immobilier.
- 100 parts sur 100 à 15€ l'une de la SARL Wolfshoehle dont le représentant de CITIVIA SEM au sein de la structure est l'ancien Directeur Général de CITIVIA SEM. Le domaine d'activité de la structure est le secteur de l'aménagement. Les capitaux propres mobilisés sur l'opération sont de 41 521,26€.
- 600 parts sur 1 000 à 1,5€ l'une de la SSCV Greenlofts dont le représentant de CITIVIA SEM au sein de la structure est la Directrice Générale de CITIVIA SEM. Le domaine d'activité de la structure est le secteur de l'immobilier. Les capitaux propres mobilisés sur l'opération sont de 533 371€.

V. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

V.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Durant l'année 2022, les statuts de la Société CITIVIA SEM n'ont fait l'objet d'aucune modification.

b - Historique des 5 dernières années (2017-2021)

Entre 2017 et 2021, les statuts de la Société CITIVIA SEM ont fait l'objet des 2 modifications suivantes :

- En 2020, les statuts ont été modifiés suite à l'opération d'**augmentation de capital social**. Le capital social a été augmenté d'un montant de 2 480 250,82€ par voie d'apports en numéraire.
→ Depuis 2020, le capital social est fixé à la somme de 3 112 575,53 €, divisé en trois millions sept cent cinquante mille quatre-vingt-onze (3 750 091) actions, entièrement libérées, souscrites en numéraire, dont 77,51% appartient aux collectivités territoriales.
- En 2021, les statuts ont été modifiés suite au **transfert de siège social** de CITIVIA SPL.
→ Depuis 2021, le siège social est situé au 24 rue Carl Hack - 68100 MULHOUSE.

V.2 - Evolutions de l'actionnariat

a- Evolution au cours de l'année

Au cours de l'année 2022, l'actionnariat de la Société CITIVIA SEM n'a aucunement évolué.

b- Historique des 5 dernières années (2017-2021)

Entre 2017 et 2021, l'actionnariat de la Société CITIVIA SEM n'a aucunement évolué.

VI. BILAN DE GOUVERNANCE

VI.1 - Réunions du Conseil d'Administration

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois :

- Le **31 mars 2022** : au total, il y'a eu un taux de présence de 61%. Concernant la Ville de Mulhouse, 1 représentant était présent sur 2 (soit un taux de présence de 50%).
- Le **1^{er} juin 2022** : au total il y'a eu un taux de présence de 77%. Concernant la Ville de Mulhouse, aucun représentant n'était présent sur 2 (soit un taux de présence de 0%).
- Le **19 décembre 2022** : au total, il y a eu un taux de présence de 77%. Concernant la Ville de Mulhouse, 1 représentant était présent sur 2 (soit un taux de présence de 50%).

VI.2 - Réunions de l'Assemblée Générale

En 2022, l'Assemblée Générale s'est réunie une seule fois, et ce de manière ordinaire :

- Le **27 juin 2022** : au total, il y'a eu un taux de présence de 30%. Concernant la Ville de Mulhouse, aucun représentant n'était présent sur 1 (soit un taux de présence de 0%).

VI.3 - Informations sur la rémunération et les avantages en nature des représentants de la collectivité et des mandataires sociaux

Les représentants de la Ville de Mulhouse n'ont bénéficié d'aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'année 2022.

En vertu de son mandat social, la Directrice Générale de CITIVIA SEM a bénéficié en 2022 :

- D'une rémunération forfaitaire annuelle de 1 440€ ;
- D'un avantage en nature se traduisant par l'affectation d'un véhicule de fonction pris en charge à hauteur de 25% soit d'une valeur mensuelle de 117,38€.

VI.4 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques

Risques d'ordre juridique :

L'ensemble des éléments connus à la date d'arrêt des comptes ont été appréciés.

Si la société CITIVIA SEM n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie, néanmoins, le contexte inflationniste et la remontée des taux d'emprunt généralisée auront un impact sur l'ensemble des dépenses à venir sans que cet impact soit pleinement mesurable.

A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Pour autant à la date de clôture du 31 décembre 2022, aucun impact sur les comptes annuels n'a été anticipé conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Engagement hors bilan :

La Banque Populaire a accordé un emprunt pour le financement des travaux de la tranche 2 de la concession d'aménagement de Seebach à hauteur de 1 200 K€. Au 31 décembre 2022, 740 193,94 € ont été débloqués.

b- Contrôle

En 2022, la Société a fait certifier ses comptes sans réserve par un Commissaire aux Comptes indépendant et selon les normes d'exercice professionnel applicables en France :

Sémaphores Audit SA, SA au capital de 200 000 €, Société de Commissariat aux comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris dont le siège social est sis au 20/24 rue Martin Bernard - 75013 Paris - 337 630 792 RCS Paris

VI.5 - Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la Société

Compte tenu de l'effectif de l'entreprise, la Société CITIVIA SEM n'est pas tenue à la mise en place de telles procédures.



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

GRAND PROJET URBAIN QUARTIER DMC : RECONVERSION DES BÂTIMENTS 59-60 (5301/1.1.1/1132)

Le quartier DMC est le site emblématique de l'aventure industrielle textile de l'entreprise Dollfus, Mieg et Compagnie (DMC) qui perdure depuis deux siècles et demi. Le dernier recentrage de 2007 des activités sur un périmètre de 7ha a laissé en héritage un vaste patrimoine bâti représentant près de 110 000m², un des plus beaux patrimoines industriels d'Europe de l'ouest.

Aujourd'hui, l'ambition est de faire émerger un nouveau quartier ouvert sur la ville, d'en faire un véritable laboratoire de la ville durable répliquable à l'échelle régionale, nationale et européenne, un modèle de reconversion de sites industriels emblématiques. La reconversion a d'ores et déjà démarré avec la présence d'un village d'activités sur 10 600 m² (140 emplois), l'installation de MOTOCO (ruche de 140 artistes sur 8 500 m²) et du Climbling Mulhouse Center (mur d'escalade).

Parmi les projets emblématiques du site, figure la création d'un pôle d'arts créatifs et visuels, dont le positionnement et l'excellence de Mulhouse est aujourd'hui reconnue. Ce projet, autour de Motoco, du Centre National d'Art contemporain (Kunsthalle), de l'association l'Art et la matière et du Fonds Régional d'Art Contemporain d'Alsace (FRAC) constituera la nouvelle signature de DMC.

A noter également qu'avec DMC, la Ville de Mulhouse est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » France 2030, porté par la Banque des Territoires. Cet AMI vise à relever les 4 défis de la ville durable (sobriété, résilience, inclusion sociale et productivité).

Une part importante du foncier a été cédée par m2A à la Ville de Mulhouse en décembre 2022. Plusieurs actions sont aujourd'hui lancées, tant par la Ville que par m2A, notamment les dépollutions, les travaux d'aménagement des espaces publics, les reconversions des bâtiments 62 et 59-60, objet de la présente délibération.

Sur ces deux derniers bâtiments (59-60), le Conseil Municipal a déjà approuvé, lors de sa séance du 1^{er} février 2022, l'opération et son plan de financement ainsi que la convention attributive de subvention avec l'Etat au titre du fonds friche (plan de relance).

Présentation du projet :

Le projet a pour objet la création de cellules d'activités et locaux techniques (environ 2 000m²) et d'un parc de stationnement (environ 9 000 m²) dans l'emprise des bâtiments existants. La création de cellules d'activités à vocation de bureaux, artisanat, commerces et/ou industrie participera à la redynamisation du site. Compte tenu de l'état de délabrement avancé de l'ensemble de la toiture, celle-ci sera déposée et/ou renforcée puis reposée à l'identique au niveau des cellules d'activités et remplacée par des ombrières photovoltaïques reprenant l'image des anciens sheds au niveau du parc de stationnement. La production d'électricité sur l'ensemble du tènement est estimée à 2 MWh et sera confiée à un tiers opérateur dans le cadre d'une procédure dédiée.

Le projet présente une opportunité triple :

- allier la sauvegarde du patrimoine industriel de la Ville par la conservation des façades et la restauration à l'identique d'une partie de la toiture (cellules d'activité) ;
- redynamiser le site avec la création d'activité économique ;
- inscrire la Ville dans la transition énergétique avec la production d'énergie photovoltaïque.

Les études de maîtrise d'œuvre sont portées par le service architecture.

Le projet de réhabilitation globale se décompose en trois phases :

Phase 1 : Réalisation de l'aménagement de cellules d'activité à vocation artisanale, commerciale et industrielle avec un démarrage prévisionnel des travaux en mai 2024 ;

Phase 2 : Réalisation d'un parc de stationnement ;

Phase 3 : Réalisation d'ombrières photovoltaïques sur l'ensemble de la zone de stationnement et des cellules d'activités.

Coût prévisionnel :

Le coût global d'opération (comprenant les travaux, les honoraires et taux de tolérance, les missions d'assistance, ainsi que les aléas et révisions des prix) sont estimés à 4 780 000 €HT soit 5 736 000 €TTC.

Le coût de réalisation des ombrières et des panneaux photovoltaïques sera porté par un tiers investisseur sous forme de conventionnement.

Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement mis à jour avec l'avancée des études et de la recherche de co-financeurs complémentaires à l'Etat qui intervient déjà au titre du fonds friches (plan de relance) est le suivant.

RESSOURCES	MONTANT HT	%	STATUT
Région Grand Est	1 000 000	20,9	A solliciter au titre du PTRTE
Etat	216 800	4,5	Obtenus au titre du plan de relance*
	604 200	12,7	A solliciter au titre de la DSIL
Ville de Mulhouse	2 959 000	61,9	
TOTAL	4 780 000	100	

* 918 000 € ont été obtenus dont 690 000 € au titre des acquisitions foncières et 11 200 € au titre des études

Les crédits sont inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement sur l'autorisation de programme F012 Projets d'aménagement et de développement :

Ligne de crédit LC34814 « DMC Reconversion B59-60 »
Chapitre 23 – Article 2315 – Fonction 518
Service gestionnaire et utilisateur 531

Les marchés nécessaires à la réalisation de l'opération seront dévolus en application des procédures définies au regard de la réglementation relative aux marchés publics en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le coût global d'opération établi à 5 736 000 € TTC ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés de réalisation des travaux ;
- charge Madame le Maire ou son représentant, de signer les marchés avec les titulaires retenus à l'issue des procédures requises ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à introduire les demandes de subvention et à signer les actes nécessaires à leur formalisation ;
- précise qu'en cas de diminution du montant des subventions attendues, la Ville de Mulhouse augmentera d'autant sa participation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : DEFINITION DES ZONES ET APPROBATION DE LA CARTOGRAPHIE (533/1.2.1.8/1128)

La loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à améliorer et faciliter le déploiement des énergies renouvelables en France, pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et assurer une meilleure maîtrise du développement des capacités de production d'énergies photovoltaïques. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La loi vise ainsi à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans ce cadre, l'Etat a sollicité les Présidents des Intercommunalités afin qu'ils organisent, entre octobre et novembre 2023, un conseil communautaire dédié à la définition des zones de développement des énergies renouvelables (ENR) et coordonnent ainsi l'action des communes. De novembre à décembre 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a produit des cartographies matérialisant ces zones de développement des ENR. En parallèle, le 23 novembre 2023, les services de l'Etat indiquaient à m2A que l'échéance du 31 décembre 2023, fixée par l'article 15 de la loi APER pour déterminer les zones d'accélération des ENR, était reportée au 29 février 2024, ceci pour permettre au référent préfectoral d'établir une synthèse au niveau du Haut-Rhin à la fin du Premier Ministre.

La loi APER demande ainsi aux communes de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, des zones d'accélération (ZAE nR) qui doivent, conformément aux dispositions de l'article L141-5-3 du Code de l'énergie, répondre aux principes suivants :

- présenter un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire concerné, pour atteindre à terme les objectifs nationaux, régionaux et locaux de production d'énergie renouvelable ;
- contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement ;
- prévenir et maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

- tenir compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;
- ne pas être comprises, à l'exception des procédés de production en toiture, ni dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations utilisant l'énergie mécanique du vent, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de conservation de chiroptères au sein du réseau Natura 2000 ;
- tenir compte de l'inventaire relatif aux zones d'activités économiques prévu à l'article L318-8-2 du Code de l'Urbanisme (cf. la délibération du Conseil d'agglomération de m2A du 17 décembre 2018 relative aux ZAE) afin de valoriser les zones d'activités économiques présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération peuvent ainsi concerner toutes les catégories de sources d'énergie renouvelable : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, biomasse.

Si les projets se concentreront dans les prochaines années dans ces ZAEur, ces dernières ne seront pas pour autant exclusives. Des projets pourront en effet se développer en dehors de ces périmètres préalablement identifiés, à la condition toutefois qu'ils respectent la réglementation en vigueur. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable.

La définition des ZAEur s'appuie sur les données mises à disposition par l'Etat sur le portail des énergies renouvelables, permettant d'identifier sur le territoire communal les zones à fort potentiel de développement des énergies renouvelables.

La diversité de chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables et l'atteinte des objectifs de production locaux s'apprécieront à l'échelle du territoire de m2A. Un débat sera ainsi organisé en conseil d'agglomération, sur la cohérence des zones identifiées avec le projet de territoire.

Pour Mulhouse, les zones d'accélération des énergies renouvelables porteront sur deux types 2 types d'énergies compte tenu du contexte très urbain du territoire :

1. le photovoltaïque :

- sur toiture : il est proposé d'inscrire en ZAEur toutes les toitures dans les zones urbanisées (zones orangées sur la cartographie jointe en annexe) ;
- ombrières : afin d'encourager les projets, notamment sur les parkings des surfaces commerciales existantes, la zone d'accélération de la production d'EnR proposée concerne l'intégralité territoire à l'exclusion :
 - des espaces verts et bandes paysagères des copropriétés, dans un objectif de préservation du cadre de vie des résidents
 - des secteurs identifiés au titre des Espaces Boisés Classés (EBC).
 - des terrains de sport et autres places et espaces publics notamment, ceux utilisés pour l'accueil de manifestations en extérieur

- au sol: pas de zone identifiée sur Mulhouse. Le foncier disponible sur les friches d'ores et déjà affecté au développement urbain.

2. La géothermie :

- de surface: il est proposé un zonage identique à celui des panneaux photovoltaïques sur toiture ;
- la géothermie profonde: aucune zone spécifique n'est identifiée, ceci dans l'attente des conclusions des études qui seront réalisées par le projet VULCAN.

Pour les autres sources d'énergies renouvelables, à savoir la méthanisation, l'hydroélectricité et la biomasse, il est proposé de ne pas les intégrer au ZAEnR, le contexte très urbain du territoire mulhousien étant peu propice au développement de ces types d'installations.

Ces propositions de zonages sont reportées sur la cartographie annexée à la présente délibération.

Parallèlement, le territoire de Mulhouse est concerné par le développement du réseau de chaleur urbain, qui se déploiera conformément au schéma approuvé par le Conseil d'Agglomération de m2A en juin 2023.

Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAEnR pour les ENR ont été mis à disposition du public du 20 janvier au 4 février 2024 (16 jours consécutifs) selon les modalités suivantes :

- la mise à disposition du public des propositions de ZAEnR sur le site internet de la Ville de Mulhouse, ainsi que sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération. Le public a ainsi pu consigner ses observations et propositions par courrier électronique à la Ville de Mulhouse ;
- mise à disposition d'une cartographie sur format papier, consultable au Service Urbanisme Opérationnel – Aménagement, 33a avenue de Colmar, bâtiment Grand Rex -3^{ème} étage – 68100 Mulhouse. Un registre a été mis à la disposition du public pour recueillir ses observations.

Le bilan des observations formulées par le public dans le cadre de cette concertation, est synthétisé ci-après :

- 64 personnes ont consulté la cartographie des ZAEnR sur le site internet de la Ville de Mulhouse. Aucune observation n'a été formulée dans ce cadre.
- Le dossier sur format papier, mis à disposition du public en Mairie, au 33a avenue de Colmar, n'a pas fait l'objet de consultation par le public. Le registre des observations est donc resté vierge.

Au regard de ces éléments et de l'absence de remarque sur le projet de cartographie des ZAEnR pendant la période de mise à disposition auprès des habitants, il est proposé au Conseil municipal de retenir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies, telles que définies ci-dessus et reportées sur la cartographie annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu de le Code de l'énergie, notamment son article L141-5-3 du Code de l'énergie,
Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER, et notamment son article 15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la zone d'accélération des énergies renouvelables telle que définie ci-dessus et reportée sur la cartographie annexée à la présente délibération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables ;
- charge Madame le Maire ou son Adjoint délégué de la mise en œuvre de la présente délibération et de transmettre celle-ci et la cartographie des ZAEnr à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et au Président de Mulhouse Alsace Agglomération.

PJ :

Cartographie de la zone d'accélération des énergies renouvelables

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



Légende:
Forêts
Géothermie de surface
Potential photovoltaïque sur toiture



Commune de MULHOUSE
PROJET DE
ZONES D'ACCELERATION DE LA
PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES





CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

MULHOUSE DIAGONALES : EVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE DU SECTEUR 4 « PROMENADE DES HALLES » (0503/8.4/1131)

La Ville de Mulhouse a souhaité repenser la place et la qualité de la nature en ville pour redessiner le territoire mulhousien.

Le projet de Mulhouse Diagonales a pour vocation de valoriser et de rendre accessibles les différents cours d'eau à tous les mulhousiens.

Le projet a été décomposé en sept secteurs pour une réalisation phasée :

1. Promenade de la Doller
2. Les terrasses du Musée
3. Parc des berges de l'III
4. La promenade des Halles
5. Steinbaechlein- quartier DMC
6. Canal du Rhône au Rhin
7. Canal de jonction – Quartier Drouot et nouveau bassin

Secteur 4 – Promenade des Halles : évolution du périmètre et principes d'aménagement.

Après la réalisation de certaines opérations, la délimitation du secteur 4 (promenade des Halles) définie initialement par délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2018 a besoin d'évoluer. Délimité initialement du pont Nessel au Pont de Strasbourg, il s'étendra dorénavant du pont Stoessel au parc des Terrasses du Musée.

En effet, la rupture paysagère et fonctionnelle est marquée au niveau du pont sur le Bd Stoessel au Sud et par le parc des Terrasses du musée au Nord.

Ce secteur urbain s'étend en amont et en aval des dalles du marché couvert. Le contact direct à l'eau n'est pas toujours possible. Ainsi, des relais verts et pacifiés en « promenade haute » viennent diffuser la nature en ville par capillarité dans le tissu urbain.

Le secteur 4 se décompose en 3 séquences :

- Stoessel / Nessel
- Les dalles du marché
- la liaison du pont de Strasbourg au parc des Terrasses du Musée.

Dans celui-ci, les emprises contraintes et l'III canalisée conduisent à élargir les périmètres de réflexion et d'intervention un peu au-delà des berges proprement dites. Ainsi, la création de relais verts en lien avec l'eau et la ripisylve irriguent et diffusent la nature dans les quartiers.

Le réaménagement des dalles de couverture au niveau du marché couvert se fera en lien avec les études en cours pour la réhabilitation de la Halle.

Du pont de Strasbourg au parc des Terrasses du Musée, la séquence est caractérisée par une promenade haute accessible et pacifiée (Développement des Mobilités Douces), une promenade basse plus champêtre et des liaisons visuelles ou fonctionnelles.

Les aménagements du secteur 4 débiteront progressivement à partir de 2024.

Première opération : aménagement d'un îlot de fraîcheur Bd Stoessel

La renaturation de l'ancienne station-service Bd Stoessel en créant un îlot de fraîcheur sera la première opération de cette séquence du secteur 4.

La séquence Stoessel – Nessel rassemble des enjeux urbains, paysagers et environnementaux forts.

A proximité immédiate du village industriel de la Fonderie et du centre-ville étendu et apaisé, ce secteur peut devenir un lieu de destination. Sorte de porte d'entrée vers Mulhouse Diagonales, les berges de L'III et la nature en ville, il peut également constituer la porte verte et bleue du centre-ville étendu.

Enjeux et objectifs d'aménagement de l'ancienne station-service Bd Stoessel

La renaturation de cette ancienne friche répond aux enjeux suivants :

- Adapter la ville au changement climatique
- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la biodiversité

Les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'infiltration naturelle de l'eau en désimperméabilisant et en végétalisant
- Renforcer les corridors de biodiversité
- Lutter contre la surchauffe urbaine
- Rendre accessible un espace de nature de proximité.

Principes d'aménagement

Le projet prévoit :

- Une accroche / petit parvis à l'angle du Bd Stoessel et du Bd de la Marne
- Des cheminements perméables
- Une frange verte en limite parcellaire (Nord et Ouest) : une végétation diversifiée et étagée comme support de biodiversité et pour mettre à distance des propriétés riveraines (masquer mur des propriétés riveraines)
- Une noue en mélange prairial pour infiltrer les eaux pluviales.
- Un espace central dédié aux plantations de type sous-bois

Coût et financement

Plan de financement prévisionnel pour la création d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité Bd Stoessel à Mulhouse

	Montant en HT	Pourcentage
Région	406 8,00	20,00%
AERM	406 8,00	20,00%
CEA	2034 ,00	10,00%
DSIL	61 047,00	30,00%
Ville de Mulhouse	406 8,00	20,00%
TOTAL travaux yc dépollution	2034 0,00	100,00%

Les crédits sont prévus dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2023/2026 sur l'autorisation de programme F003 Mulhouse Diagonales.

LC 37406 – Mulhouse Diagonales secteur 4 – Promenade des Halles – service gestionnaire 413 et utilisateur 421.

Modalités de mise en œuvre des différentes séquences du secteur 4

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Mulhouse.

Pour la séquence Stoessel – Nessel et en particulier pour le réaménagement de l'ancienne station-service Bd Stoessel, les missions de maîtrise d'œuvre sont également assurées en interne.

Pour la réalisation des travaux en maîtrise d'ouvrage, les marchés nécessaires seront conclus selon les dispositions du Code de la commande publique.

Du pont Nessel au pont de Strasbourg, les études démarreront en lien avec les études urbaines et de faisabilité en cours.

Du pont de Strasbourg au Parc des Terrasses du Musée, la faisabilité d'un cheminement bas et des liaisons avec le Bd Roosevelt haut réaménagé va être étudiée en 2024.

Cette liaison basse permettra de relier les différents espaces déjà réaménagés dans les phases précédentes de Mulhouse Diagonales et établir une continuité paysagère et fonctionnelle du Pont de Strasbourg à la promenade de la Doller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'évolution du secteur 4 de Mulhouse Diagonales et ses principes d'aménagement,
- approuve le programme d'aménagement de l'îlot de fraîcheur Bd Stoessel et son plan de financement prévisionnel,
- autorise le Maire ou son Adjointe Déléguée à introduire les demandes de subventions et à signer les actes nécessaires à leur formalisation,
- précise, qu'en cas de diminution des recettes, la Ville de Mulhouse augmentera d'autant sa participation,
- autorise le Maire ou son Adjointe Déléguée, d'établir et de signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

PJ : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

Annexe 1 : Situation et délimitation du secteur 4-Promenade des Halles.



Annexe 2 : Plan de situation de la parcelle pour le réaménagement de l'ancienne station-service.





CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

ZAC GARE : CESSION DU FONCIER DESTINE A LA CONSTRUCTION DU PARKING P3 (534/3.2.1/1090)

La Ville de Mulhouse est propriétaire de plusieurs parcelles situées à la jonction du Pont d'Altkirch, de la Rue du Pont et du Quai d'Oran.

Dans le cadre de l'aménagement progressif du secteur gare il est nécessaire de compléter l'offre de stationnement sur place notamment pour développer l'intermodalité en réalisant un parking en silo d'une capacité de 550 places en R+5 à l'emplacement de l'actuel parking P3.

Ce parking en enclos, actuellement exploité par CITIVIA SPL dans le cadre d'une concession de la Ville de Mulhouse par laquelle elle s'est vue déléguer le service public de stationnement, sera donc remplacé par un ouvrage à visée plus large (voyageurs TGV, TER et actifs du quartier ZAC Gare) porté par m2A.

La transaction, ainsi proposée, porte sur une assiette foncière à détacher des parcelles cadastrées comme suit :

Commune de MULHOUSE

Section	N°	Lieudit	Surface
KT	57	PONT D'ALTKIRCH	00ha 01a 02ca
KT	58	RUE DU PONT	00ha 09a 34ca
KT	59	9 RUE DU PONT	00ha 06a 26ca
KT	60	5 RUE DU PONT	00ha 07a 61ca
KT	61	1 QUAI D'ORAN	00ha 06a 12ca
KT	62	2 QUAI D'ORAN	00ha 05a 99ca
KT	81	RUE DU PONT	00ha 12a 48ca
TOTAL			00ha 48a 82ca

Ces parcelles ont été estimées par la Direction immobilière de l'Etat en date du 27 octobre 2023 au prix total de 440.000,00 €.

Ce terrain ayant vocation à supporter un ouvrage de stationnement qui complètera l'offre présente sur ce secteur, il est proposé de le céder à l'euro symbolique à Mulhouse Alsace Agglomération.

Ces opérations nécessitent les écritures comptables suivantes :

En recette réelle de fonctionnement

Chapitre 75 / Compte 75888 / Fonction 518

Service gestionnaire et utilisateur : 534

LC 26228 : vente de terrains

1 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la cession du terrain à arpenter susvisé à l'euro symbolique à Mulhouse Alsace Agglomération,
- donne mandat à Madame le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) d'établir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : - un extrait de plan cadastral
- un projet de découpage

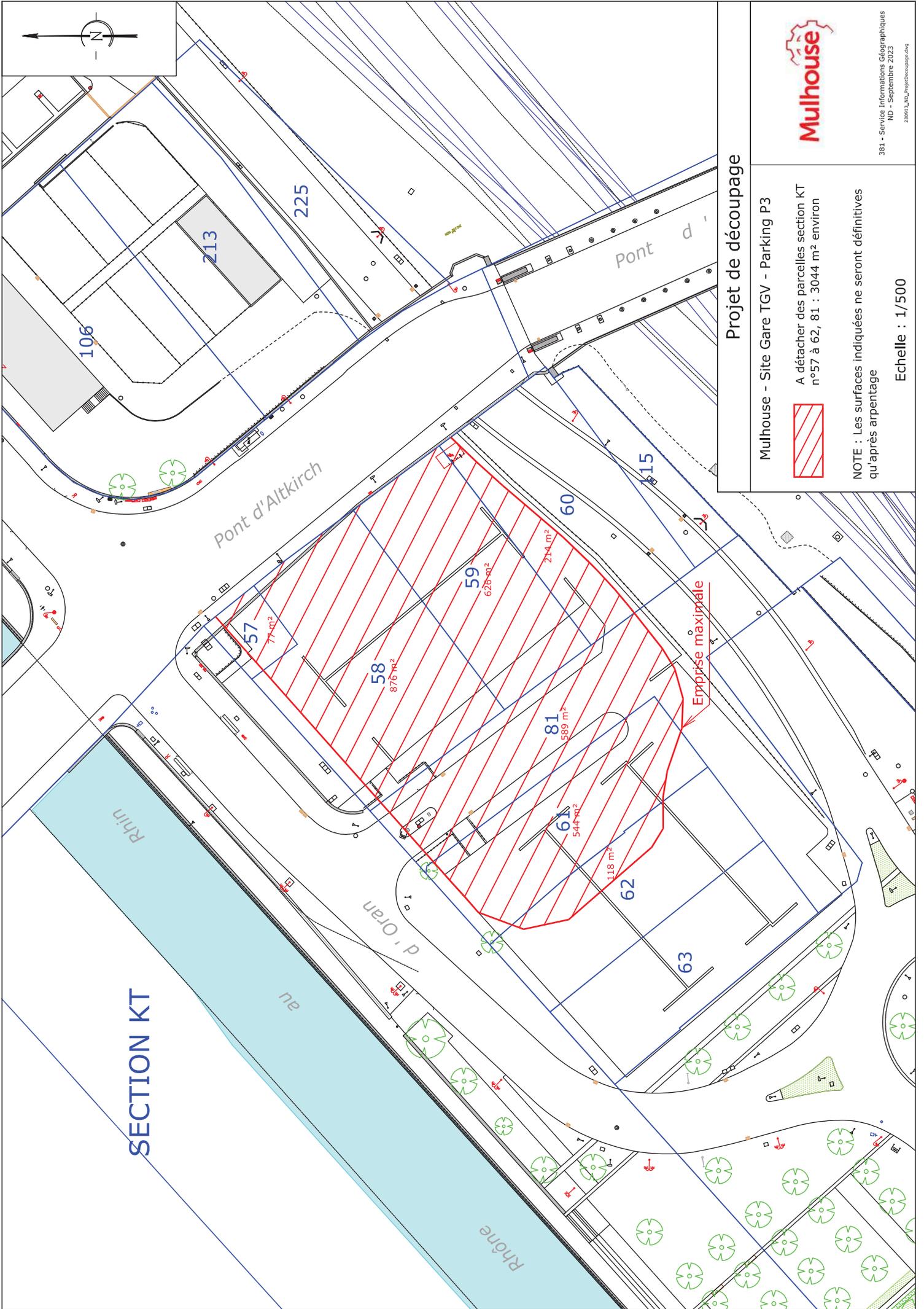
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



SECTION KT

Projet de découpage

Mulhouse - Site Gare TGV - Parking P3



A détacher des parcelles section KT n°57 à 62, 81 : 3044 m² environ

NOTE : Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après arpentage

Echelle : 1/500



106

213

225

Pont d'Altkirch

Pont d'

115

60

59

620 m²

214 m²

58

876 m²

57

71 m²

81

589 m²

Emprise maximale

61

544 m²

62

118 m²

63

Rhin

Pont d'Oran

ne

Rhône

Département :
HAUT RHIN

Commune :
MULHOUSE

Section : KT
Feuille : 000 KT 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

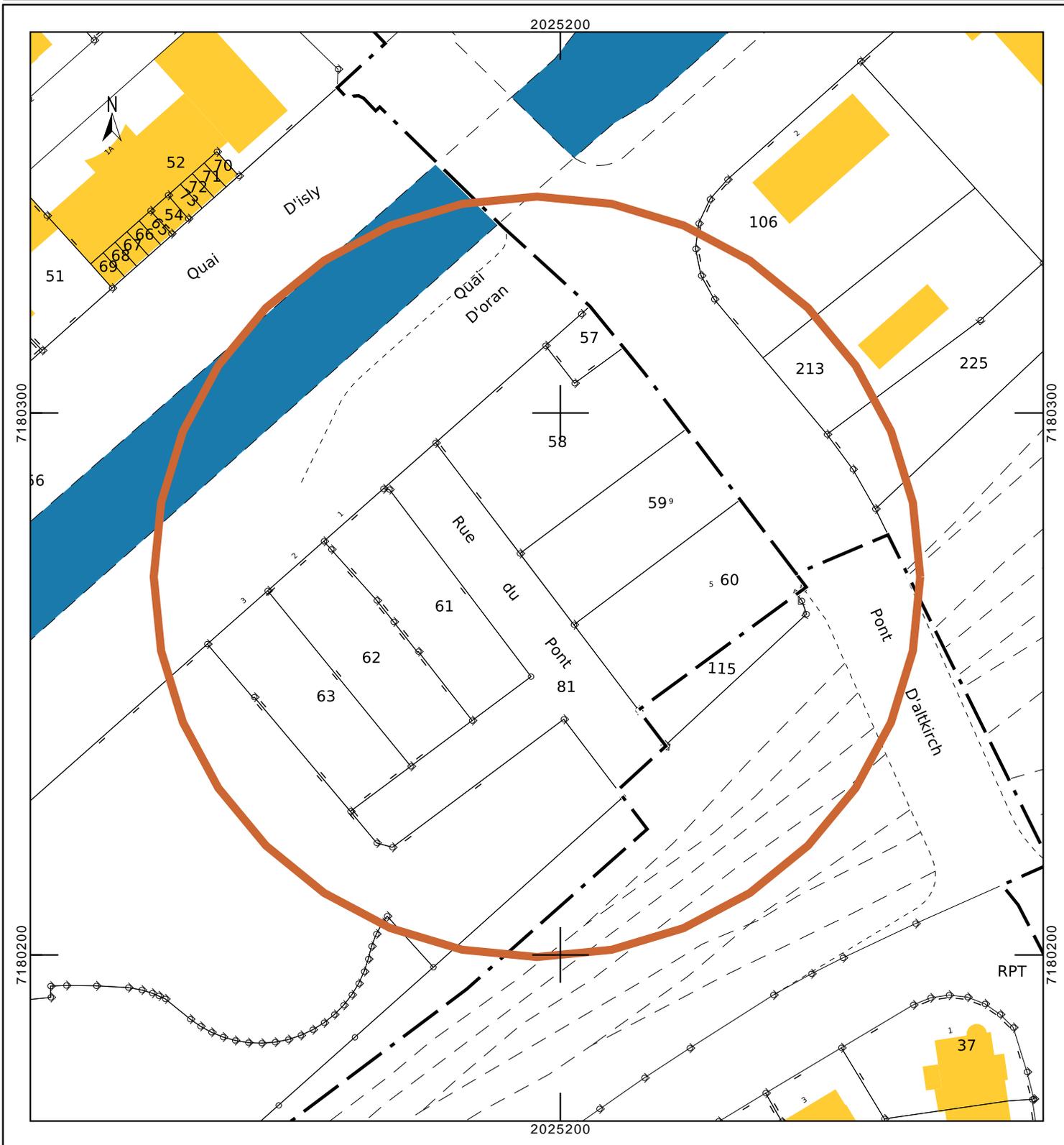
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE MULHOUSE
CITE ADMINISTRATIVE BAT. C 68085
68085 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 33 32 06 -fax

sdif.68mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

COPROPRIETES DEGRADEES : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT COPROPRIETES DEGRADEES (OPAH CD) A MULHOUSE (535/1.4/1112)

Les résidences « Le Murat », sise 99 avenue Aristide Briand (19 logements), et « Dunkerque St Malo » sise 32 à 38 rue de Dunkerque et 3 à 9 rue de St Malo (64 logements) à Mulhouse, sont deux copropriétés en difficulté accompagnées par la Ville de Mulhouse dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés Dégradées – OPAH CD afin de contribuer à leur redressement et à la réalisation d'un programme de travaux.

Cet accompagnement fait suite au résultat de l'étude pré-opérationnelle conduite en 2018 par Mulhouse Alsace Agglomération, faisant état de copropriétés en difficultés nécessitant un accompagnement.

Le Conseil Municipal a approuvé le 15 décembre 2020 la mise en place d'un plan de sauvegarde pour cette copropriété et la convention a été signée le 1^{er} juillet 2021.

Lors du comité de pilotage du 27 juin 2023 à l'issue de la 2^{ème} année de l'OPAH, les difficultés rencontrées avec la copropriété Le Murat ont été discutées avec les partenaires présents et ont donné lieu à une interrogation sur la poursuite de leur accompagnement.

En effet, en début de mission, le diagnostic multicritères a mis en exergue des anomalies de fonctionnement au sein de la copropriété, que l'opérateur du suivi-animation a signalé de manière amiable. Le conseil syndical et le syndic n'ont pas souhaité collaborer ni avec l'opérateur ni avec la Ville de Mulhouse pour résoudre ces désordres. En conséquence, les réunions et le démarrage de la démarche travaux n'ont pu être organisés.

De plus, en raison de tensions entre copropriétaires, une assemblée générale convoquée par un copropriétaire ayant pour objet la régularisation du mandat de syndic, n'a pu se tenir. En raison de cette défaillance de syndic, une mise sous administration provisoire a été demandée et AJAssociés a été nommé par le tribunal le 02/03/23. Cette décision a été contestée par 11 copropriétaires (dont

l'ensemble des membres du conseil syndical), montrant ainsi le déni du conseil syndical face aux problèmes de gouvernance soulevés. Cette contestation ayant été rejetée en juillet par le Tribunal, l'administrateur a pu convoquer une assemblée générale pour la désignation d'un syndic afin de régulariser la situation. Cette assemblée générale s'est tenue le 27 septembre 2023, elle a réélu le syndic mis précédemment en place.

Par ailleurs, la copropriété n'a plus de difficultés financières avec un taux d'impayés de seulement 4% contre 62% en 2017, et 23% en 2019. Elle a donc organisé d'elle-même son redressement financier et ne justifie plus un accompagnement sur ce point.

Au vu de l'impossibilité de mener l'OPAH CD (démarrée il y a 2 ans) en raison des difficultés de communication avec le conseil syndical et du refus d'adhésion des copropriétaires au dispositif OPAH ; il a été proposé par courrier à l'ensemble des partenaires signataires de la convention initiale de retirer cette copropriété du dispositif, lesquels ont émis un avis favorable.

La copropriété « Dunkerque St Malo » sera dorénavant la seule concernée par cette OPAH CD.

L'avenant n°1 proposé réduisant le champ de la convention initiale, il ne mobilise pas de financement complémentaire de la Ville.

Le marché attribué à Copro + pour le suivi animation fera également l'objet d'un avenant afin de réduire leur mission ; cela réduira ainsi les coûts d'ingénierie initialement prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH CD) Mulhouse ;
- autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH CD) Mulhouse et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

PJ : Projet d'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH CD) Mulhouse.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPAH – COPROPRIETES
DEGRADEES**
« OPAH CD Mulhouse »
2024 - 2026
NUMERO DE LA CONVENTION : 068PRO029
DATE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION INITIALE : 1er juillet
2021



La présente convention est établie, entre :

La commune de Mulhouse, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représentée par Michèle LUTZ, Maire :

L'Etat, représenté en application de la convention de délégation de compétence par Vincent HAGENBACH, Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération,

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée en application de la convention de délégation de compétence par Vincent HAGENBACH, Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération et dénommée ci-après « Anah »,

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Fabian JORDAN, Président et dénommé ci-après « m2A »,

La Caisse des dépôts – Banque des Territoires, établissement public à caractère financier, sis 56 rue de Lille 75356 Paris, représentée par Madame Isabelle HALB-SIENER, Directrice territoriale pour le Haut-Rhin, et dénommée ci-après « Banque des Territoires » ;

Action Logement Services, société par actions simplifiées, représentée par [redacted], Directrice régionale Action Logement Services Grand Est, et dénommée ci-après « Action Logement Services » ;

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, sis 26 avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse, représentée par Monsieur Luc CHERVY, Président du conseil d'administration et Monsieur Lionel KOENIG Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ;

La Région Grand Est, sis 1 place Adrien Zeller, 67000 Strasbourg, représentée par Franck ROYER, Président.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L615-1 et suivants, R615-1 et suivants, L. 321-1 et suivants et R.321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, adopté par le Préfet, le 20 mai 2019 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, arrêté par délibération de Mulhouse Alsace Agglomération, le 21 septembre 2020,

Vu la convention de délégation de compétence du 22 février 2020 conclue entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Etat, en application de l'article L. 301-5-1 ou L.301-5-2 du code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 22 février 2020 conclue entre Mulhouse Alsace Agglomération et l'Anah,

Vu la circulaire du 11 février 2020 relative aux orientations de la programmation 2020 des actions et des crédits de l'Anah,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 08/02/2024, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Mulhouse Alsace Agglomération, en date du 29/01/2024, autorisant la signature du présent avenant,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Région Grand Est, en date du [redacted], autorisant la signature du présent avenant,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du [redacted],

Vu l'avis du délégué de l'Anah en région Grand Est, en application de l'article R. 321-11 du code de la construction et de l'habitation, en date du [redacted],

Il a été exposé ce qui suit :

Table des matières

Article 1 – Objet de l'avenant.....6
Article 2 – Modifications apportées à l'article 1 – Objet de la convention et périmètre.....6
Article 3 – Modifications apportées à l'article 2 – Enjeux de l'opération.....6
Article 4 – Modifications apportées à l'article 3.4.1.1 – Descriptif de l'opération.....7
Article 5 – Modifications apportées à l'article 5 – Financements de l'opération et engagements complémentaires.....8
Article 6 – Avenant.....8
Article 7 – Dispositions inchangées.....8

Préambule

Engagée dans des projets de renouvellement urbain depuis le début des années 2000, la Ville de Mulhouse s'est fortement impliquée dans l'accompagnement des copropriétés dégradées.

Suite à une étude pré-opérationnelle réalisée en 2018 ayant mis en avant trois copropriétés mulhousiennes identifiées comme dégradées et devant bénéficier d'un accompagnement de la collectivité pour permettre leur redressement, un dispositif d'OPAH CD sur les deux copropriétés « Dunkerque St Malo » et « Le Murat » a été mis en place en 2021 avec la signature de la convention le 1^{er} juillet 2021.

Lors du comité de pilotage du 27 juin dernier, les difficultés rencontrées avec la copropriété Le Murat ont été discutées avec les partenaires présents et ont donné lieu à une interrogation sur la poursuite de leur accompagnement.

En effet, en début de mission, le diagnostic multicritères réalisé a mis en exergue des anomalies de fonctionnement au sein de la copropriété, que l'opérateur du suivi-animation a signalé de manière amiable. Le conseil syndical et le syndicat n'ont pas souhaité collaborer ni avec l'opérateur ni avec la Ville pour résoudre ces désordres. En conséquence, les réunions et le démarrage de la démarche travaux n'ont pu être organisés.

De plus, en raison de tensions entre copropriétaires, une assemblée générale convoquée par un copropriétaire ayant pour objet la régularisation du mandat de syndic, n'a pu se tenir. En raison de cette défaillance de syndic, une mise sous administration provisoire a été demandée et AJAssociés a été nommé par le tribunal le 02/03/23. Cette décision a été contestée par 11 copropriétaires (dont l'ensemble des membres du conseil syndical), montrant ainsi le déni du conseil syndical face aux problèmes de gouvernance soulevés. Cette contestation ayant été rejetée en juillet par le Tribunal, l'administrateur va donc pouvoir convoquer une assemblée générale pour la désignation d'un syndic, et régulariser la situation (avec une forte probabilité que le syndic défaillant soit désigné par les copropriétaires).

Par ailleurs, la copropriété n'a plus de difficultés financières avec un taux d'impayés de seulement 4% contre 62% en 2017, et 23% en 2019. Elle a donc organisé d'elle-même son redressement financier et ne justifie plus un accompagnement sur ce point.

Au vu de l'impossibilité de mener l'OPAH (démarré il y a 2 ans) en raison des difficultés de communication avec le conseil syndical et du refus d'adhésion des copropriétaires au dispositif OPAH, la copropriété Le Murat est retirée de l'OPAH.

Le présent dispositif ne concernera plus que la copropriété « Dunkerque St Malo ».

Article 1 – Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est le suivant :

- retrait la copropriété « Le Murat » de la convention initiale

Les articles suivants de la convention initiale relative à la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sont modifiés comme suit :

- article 1 – objet de la convention et périmètre
- article 2 – enjeux de l'opération
- article 3.4.1.1 – descriptif du dispositif
- article 5.1 – financements de l'ANAH

A l'issue de ce constat, les partenaires conviennent des modifications suivantes :

Article 2 – Modifications apportées à l'article 1 – Objet de la convention et périmètre

L'article 1 – « objet de la convention et périmètre » est modifié comme suit :

Le nouveau périmètre d'intervention se définit comme suit :

- **Copropriété Dunkerque Saint-Malo** (composée de 4 bâtiments) – 32, 34, 36, 38 rue de Dunkerque et 3, 5, 7, 9 rue de Saint-Malo et à Mulhouse
Numéro d'immatriculation au registre des copropriétés : AA8744120

	Dunkerque / Saint Malo
Nombre de lots d'habitation	64
Typologies de logements	T4 (65m ²)

Article 3 – Modifications apportées à l'article 2 – Enjeux de l'opération

L'article 2 – « Enjeux de l'opération » est modifié comme suit :

Toute mention relative à la copropriété « Le Murat » est supprimée.

	Enjeux à court et moyen termes	Enjeux à long terme
Dunkerque Saint-Malo	<ul style="list-style-type: none">- Limiter les impayés en mobilisant en accompagnement social ;- Actions de médiation pour lutter contre les incivilités,- Consolider les travaux devant être engagés (travaux d'urgence) ou souhaitables (énergétiques, résidentialisation, mise en valeur du patrimoine bâti). Le changement de la chaudière du n°36-38 a été fait par anticipation à l'automne 2019.	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux de conservation (réseaux d'eau, chaufferie, électricité...).- Accompagner la copropriété dans le lancement de travaux de rénovation énergétique, de résidentialisation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Pour retrouver un fonctionnement « normal » et pouvoir ainsi réaliser les travaux nécessaires à la conservation du bâtiment, l'OPAH Copropriété Dégradée devra permettre l'identification des potentiels de redressement de la copropriété à court, moyen et long terme.

Ainsi l'OPAH CD Mulhouse interviendra sur :

Les instances de gestion pour :

- Former et informer les conseils syndicaux et l'ensemble des copropriétaires sur le suivi de leur copropriété,
- Accompagner les conseils syndicaux et les syndics dans la recherche de solutions afin d'optimiser le montant des charges,
- Accompagner les membres des conseils syndicaux dans l'organisation des conseils syndicaux,
- Mettre en place des outils de communication pour impliquer les copropriétaires et les informer des différents événements sur la copropriété.

Traiter les impayés :

- Accompagner individuellement les ménages en impayés,
- Identifier les ménages en incapacité à rester copropriétaires et les accompagner vers un parcours résidentiel adapté,
- Travailler à une prise en charge globale des ménages en associant l'ensemble des travailleurs sociaux du territoire,
- Accompagner le syndicat dans le traitement des situations d'impayés.

Intervenir sur le marché immobilier :

- Informer les nouveaux acquéreurs sur le fonctionnement de la copropriété,
- Suivre le marché immobilier de la copropriété sur le quartier / sur la commune.

Accompagner la copropriété dans un processus de travaux

- Accompagner les copropriétés dans la réalisation en premier lieu des travaux de sécurité le cas échéant, si des besoins sont diagnostiqués (électricité, accessibilité, réseaux...),
- Travailler à la requalification des espaces extérieurs le cas échéant (gestion des déchets, espace extérieurs communs...),
- Accompagner les copropriétés dans la réalisation de travaux de réhabilitation thermique, afin de permettre de réduire la précarité énergétique, mais aussi de résidentialisation ou de mise en valeur du patrimoine (ravalement, etc.).

Plus globalement, l'OPAH CD Mulhouse doit permettre de requalifier de manière durable tant le bâti (parties communes), les logements (parties privatives) que les extérieurs de la copropriété. L'OPAH a également pour objectif la revalorisation de l'image des copropriétés pour permettre de les rendre attractives.

Article 4 – Modifications apportées à l'article 3.4.1.1 – Descriptif de l'opération

L'article 3.4.1.1 « Descriptif du dispositif » est modifié comme suit :

Toute mention à la copropriété « Le Murat » est supprimée.

La copropriété **Dunkerque Saint-Malo** est composée de plusieurs bâtiments. Le bâtiment sis 36-38 rue de Dunkerque a changé récemment sa chaudière suite à une procédure d'urgence. Des travaux plus globaux, à l'échelle des 4 bâtiments, devront être envisagés avec les copropriétaires une fois la situation financière assainie. Il s'agit en majorité de travaux sur les parties communes, cependant les copropriétaires seront incités à remplacer leurs menuiseries extérieures en même temps.

Article 5 – Modifications apportées à l'article 5 – Financements de l'opération et engagements complémentaires

L'article 5 « Financements de l'opération et engagements complémentaires » est modifié comme suit :

Toute mention de financement à la copropriété « Le Murat » est supprimée.

Article 6 - Avenant

Le présent avenant fait partie intégrante de la convention de partenariat susvisée et est soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 7 – Dispositions inchangées

Les autres dispositions définies dans la convention de partenariat susvisée demeurent inchangées.

Fait en 8 exemplaires à Mulhouse, le

Pour le maître d'ouvrage,
Le Maire
Michele LUTZ

Pour l'Etat,
Le Vice-président de m2A
Vincent HAGENBACH

Pour l'Anah,
Le Vice-président de m2A
Vincent HAGENBACH

Pour Mulhouse Alsace
Agglomération,
Le Président
Fabian JORDAN

Pour la Banque des Territoires,
La Directrice territoriale
Isabelle HALB-SIENER

Pour Action Logement,
La Directrice régionale

Pour la Région Grand Est,
Le Président
Franck ROYER

Pour la CAF,
Le Président du conseil
d'administration
Luc CHERVY

Pour la CAF,
Le Directeur
Lionel KOENIG



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

ÉCOLES PRIVÉES : PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (221/8.1/1109)

La participation aux dépenses de fonctionnement d'une école privée du premier degré est une dépense obligatoire pour la collectivité territoriale de résidence, lorsque cette école est placée sous contrat d'association (article L442-5 et suivants du code de l'Éducation).

Après concertation avec les représentants des écoles privées, cette participation a été fixée à 550 € par an et par élève. Il est proposé de reconduire ce montant au titre de l'année 2024.

Le versement sera effectué en une seule fois, en tenant compte de la situation des effectifs au 1^{er} janvier 2024.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2024 :

Chapitre 65- Article 6558- Fonction 024

Service gestionnaire et utilisateur 221

Ligne de crédit n°26151 « contribution au fonctionnement écoles privées »

Le Conseil Municipal,

- approuve le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées placées sous contrat d'association pour l'année 2024
- donne pouvoir au Maire ou à l'adjoint délégué d'accorder les montants correspondants inscrits au BP 2024.

PJ : Tableau des effectifs

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



Pôle Ressources, Education et Sports
22 – Direction Education
221 – Affaires scolaires
2212 – Gestion des écoles
AB

**PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES ECOLES PRIVEES 2024**

ECOLES	EFFECTIFS	PARTICIPATION / ELEVES	TOTAL
Jeanne d'Arc	344	550,00 €	189 200,00 €
Ecole Jean XXIII	429	550,00 €	235 950,00 €
Sainte-Ursule	79	550,00 €	43 450,00 €
ABCM	70	550,00 €	38 500,00 €
TOTAL	922	507 100,00 €	



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

AGENCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024 (1321/7.5.6/1107)

L'Agence de la participation citoyenne est chargée de la mise en œuvre du programme de démocratie participative de la Ville de Mulhouse. A cet effet, une régie personnalisée a été créée le 1^{er} juillet 2015. Elle est, de ce fait, administrée par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants de partenaires extérieurs.

Pour ce faire, et conformément aux statuts de cette régie, la Ville met à sa disposition des moyens de fonctionnement et lui verse une subvention annuelle.

En matière de moyens humains, la Ville de Mulhouse met à sa disposition 8 ETP (équivalent temps plein), comprenant 6 chargés de mission, 2 secrétaires et une directrice. La directrice et une secrétaire sont mises à disposition à 50% pour assurer d'autres missions qu'elles exercent dans les services de la Ville de Mulhouse.

En 2023, l'Agence a bénéficié d'une subvention de 68 530 € de la Ville de Mulhouse. Compte tenu de l'excédent de l'année précédente, le budget total 2023 s'est élevé à 135 840,55 €

Ce budget a notamment permis :

- Le soutien et l'accompagnement des démarches participatives de la collectivité, en particulier sur plusieurs grands projets (renouvellement urbain, développement des mobilités douces, plan lumière ...) via des concertations et des présentations de projets qui en sont issus, dans les instances participatives mais également sur le terrain, au plus près des usagers concernés.
- L'engagement de l'expérimentation relative à une plateforme collaborative urbaine à DMC, dans le cadre de l'AMI Démonstrateur de la ville durable.
- Le lancement du nouveau budget participatif consacré aux mobilités douces.
- La relance des instances participatives qui ont retrouvé une réelle dynamique. Le rapprochement des conseils citoyens et des conseils participatifs a permis une clarification de l'organisation pour aboutir à une instance par secteur appelée Conseil des habitants.

- Le soutien des initiatives citoyennes contribuant au mieux vivre ensemble et à l'animation des quartiers.
- La participation à l'appel à projets Courts-circuits.

Pour 2024, compte tenu de l'implication de l'Agence dans l'accompagnement et l'appropriation de certains grands projets entrant en phase de travaux mais aussi dans le pilotage du vote des projets du budget participatif ainsi que dans le soutien apporté aux Conseils d'habitants qui ont pris leurs marques, il est proposé de lui attribuer une subvention de 68 530 € selon le projet de convention ci-joint.

La Ville autorise également l'Agence à reverser une partie de la subvention aux associations pour l'organisation d'initiatives portées par des habitants et notamment les fêtes de quartier et le dispositif Courts-circuits.

Les crédits sont inscrits au BP 2024 :

- o Chapitre 65 -article 65736212 - fonction 428
- o Service gestionnaire et utilisateur 132
- o Ligne de Crédit 37407 « Sub. Agence de la participation citoyenne »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 68 530 € à l'Agence de la Participation Citoyenne pour l'année 2024.
- Autorise l'Agence de la Participation Citoyenne à reverser une partie de cette subvention dans la limite d'un montant de 20 000 €, aux associations dès lors que cela concerne des initiatives portées par les habitants prévus aux articles 2 et 4 de la Convention liant la Ville de Mulhouse et l'Agence.
- Charge Madame le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires et notamment la convention en pièce jointe de la présente délibération.

2 PJ : PJ1 - Convention de subvention 2024

PJ2 - Bilan d'activité 2023 de l'Agence de la Participation Citoyenne

Ne prennent pas part au vote : Mme SORNIN, M. BOUILLÉ, Mme BONI DA SILVA, Mme HIMER, Mme GOETZ, M. SIMEONI, Mme RITZ et M. SASSI.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

CONVENTION DE SUBVENTION 2024

Entre,

La Ville de Mulhouse, représentée par son Maire, Madame Michèle LUTZ, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 08 février 2024 d'une part,

Et

La régie personnalisée « Agence de la Participation Citoyenne », représentée par sa Présidente, Madame Cécile SORNIN, dûment habilitée par décision du Conseil d'administration du 23 juillet 2020 d'autre part,

Il convient ce qui suit :

Préambule

L'Agence de la Participation Citoyenne est chargée de la mise en œuvre du programme de démocratie participative.

Compte-tenu de l'intérêt local poursuivi par l'Agence, la Ville de Mulhouse a décidé d'apporter son soutien financier à diverses actions dans les conditions définies par la présente convention.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du soutien financier de la Ville à l'Agence de la Participation Citoyenne.

La Ville autorise l'Agence à reverser une partie de la subvention perçue au profit d'associations ou personnes morales qui souhaitent organiser les activités telles que définies aux articles 2 et 4.

Article 2 : Objectifs et Actions à soutenir

L'Agence s'engage à réaliser les actions suivantes :

- **Le soutien des initiatives citoyennes** contribuant au mieux vivre ensemble et à l'animation des quartiers. Ce soutien se caractérise notamment par une aide financière aux associations et personnes morales qui organisent des animations de quartiers d'un intérêt local certain et s'inscrivant en cohérence des politiques publiques de la Ville.

1/5

- Une aide financière pourra également être apportée à des projets citoyens définis à l'article 4 de la présente convention.

Le soutien et l'accompagnement des démarches participatives de la collectivité

Cet accompagnement comprend le soutien aux services de la collectivité qui entament des démarches de concertation sur des politiques publiques ainsi que celui des instances participatives et territoriales de la collectivité.

Le budget prévisionnel de chaque action pour 2024 est le suivant :

- Le soutien aux initiatives citoyennes : 20 000 €
- Pour l'ensemble de ses missions d'accompagnement des démarches participatives : 113 673.49 €

Pour information, pour l'année 2024, le budget global de l'Agence de la Participation Citoyenne s'élève 135 173.49 € et est composé de :

- 68 530 € (subvention ville de Mulhouse)
- 36 643.49€ (reliquat prévisionnel exercice 2023)
- 30 000 € (subvention Politique de la Ville faisant suite à l'Appel A Initiatives porté par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement des Conseils participatifs et Citoyens, sous réserve d'attribution)

Article 3 : Montant de la subvention et modalités de reversement

Pour l'année 2024, la Ville de Mulhouse attribue une subvention de fonctionnement de 68 530 € à l'Agence de la Participation Citoyenne afin de lui permettre de réaliser ses actions indiquées à l'article 2 de la présente convention.

Le règlement de la subvention par la Ville se fera, par un versement unique, par virement au compte de l'Agence de participation citoyenne (compte Trésorerie de Mulhouse Municipale tenu au 45 rue Engel Dollfus 68097 Mulhouse) selon les procédures comptables en vigueur, sur présentation du budget prévisionnel de l'année en cours, du bilan financier de l'année précédente et après signature de la convention et vote du budget primitif de la Ville.

Elle est créditée au compte de l'Agence selon les procédures comptables en vigueur.

En cas de non-respect des objectifs, la Ville se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée. Il en est de même si le montant de la subvention excède le coût des actions.

2/5

Cette participation financière ne sera versée que sous réserve des trois conditions suivantes :

- La délibération de la Ville approuvant le budget primitif.
- Le respect par l'Agence des obligations mentionnées au titre de la présente convention.
- La vérification par la Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action.

Article 4 : Autorisation de reversement de la subvention

Conformément à la délibération de création de l'Agence de la Participation Citoyenne du 29 juin 2015, elle est en particulier destinée à « mieux soutenir les initiatives citoyennes ». Les fêtes de quartier et les projets citoyens constituent des initiatives citoyennes se déroulant de façon régulière dans une majorité de quartiers mulhousiens et sont ainsi destinés à être soutenus par l'Agence.

En application de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Mulhouse autorise l'Agence à reverser, dans la limite d'un montant de 20 000 € pour l'année 2024, la subvention mentionnée à l'article 3 aux associations et personnes morales qui organisent des fêtes de quartiers, et des projets citoyens, relevant d'un intérêt local certain et s'inscrivant en cohérence des politiques publiques de la Ville.

Les **fêtes de quartier** se définissent comme des événements organisés par des habitants et acteurs de quartiers, conviviaux, gratuits et ouverts à tous, avec la caractéristique d'être organisés sur un mode participatif : tout habitant et acteur du quartier concerné peut y participer. La finalité de l'événement est la création de lien social et le vivre ensemble.

Les **projets citoyens** se définissent comme des projets portés par des associations, contribuant à l'amélioration du bien-être des habitants et favorisant le lien social entre habitants d'un même quartier. Le projet devra être co-construit par des habitants et acteurs du quartier.

Les structures porteuses des fêtes, ou projets citoyens devront soumettre leur projet à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence de la Participation Citoyenne. Ces projets seront déposés selon des modalités prévues par l'Agence.

Le reversement de la subvention donnera lieu par le bénéficiaire à la production et la transmission d'un compte-rendu financier et d'un rapport d'activité justifiant de l'utilisation de la subvention ainsi que de la production de toute pièce complémentaire sollicitée le cas échéant par l'Agence.

3/5

Article 5 : Contrôles de la Ville

En contrepartie du versement de la subvention, la régie personnalisée devra :

- d'une part, remettre avant le 30 juin de l'année suivant celle de la subvention, un compte-rendu financier des actions menées, conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- d'autre part, fournir avant le 30 juin de l'année suivant celle de la subvention un compte-rendu d'exécution de ces actions.

D'une manière générale, l'Agence de la Participation Citoyenne s'engage à justifier à tout moment sur la demande de la Ville de Mulhouse, de l'utilisation des subventions reçues.

Article 6 : Suivi des actions

La Ville conservera tout au long de l'année civile un contact régulier et suivi avec l'Agence de la Participation Citoyenne afin de disposer d'une évaluation continue des actions conduites.

La régie personnalisée s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Ville ou ses représentants dûment habilités, de la réalisation des objectifs et actions décrits à l'article 2, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 7 : Responsabilité

L'aide financière apportée par la Ville aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à l'Association ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 8 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d' 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle pourra notamment être résiliée :

- en cas de force majeure
- d'un commun accord entre les parties

4/5

- par dénonciation par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant l'expiration de la période contractuelle.

Article 9 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 10 : Litiges

En cas de litige ou de conflit, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention sera soumis à la compétence du tribunal administratif de Strasbourg.

Mulhouse, le

Etabli en deux exemplaires originaux

Pour la Régie Personnalisée,
la Présidente

Pour la Ville,
le Maire

Cécile SORNIN

Michèle LUTZ

5/5



L'AGENCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE : BILAN D'ACTIVITE 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Dans une forte dynamique d'engagement, l'Agence de la Participation Citoyenne a maintenu un haut niveau d'activité tout en adaptant son programme 2023 aux besoins du territoire.

Ses activités ont été principalement les suivantes :

1. Les concertations

En 2023, un travail de concertation et d'appropriation a été mené sur plusieurs grands projets : le développement des mobilités douces, le Renouvellement Urbain, le Plan lumière. Une expérimentation a également été lancée sur le projet DMC Jumeau numérique dans le cadre de l'AMI Démonstrateur de la ville durable. Enfin, l'Agence de la Participation Citoyenne a accompagné plusieurs démarches proposées par des services thématiques ou des habitants investis dans les instances participatives.

Les grands projets :

- L'accompagnement de la seconde phase d'étude sur le **développement des mobilités douces** :
 - o Présentation de l'avant projet aux instances participatives, aux commerçants et aux riverains via des réunions dédiées et des balades urbaines : 10 temps d'échanges organisés
 - o Concertation sur le futur aménagement du square Roosevelt : 2 ateliers organisés avec les riverains et les usagers des abords du square pour travailler sur les types d'équipement et leur spatialisation.
- L'accompagnement du lancement de la **Zone d'Aménagement Concertée des Coteaux** : le projet de renouvellement urbain des Coteaux entre en phase d'étude opérationnelle et l'Agence de la Participation Citoyenne accompagne l'appropriation de ce projet urbain. En 2023, l'agence s'est investie dans :
 - o L'expérimentation d'un jeu sur le quartier

- o L'organisation d'un temps fort d'information sous la forme d'un forum des acteurs du quartier

- La concertation autour du **nouveau Plan Lumière** de la Ville : dans le cadre

de son Marché Global de Performance et de son Plan Lumière, la Ville de Mulhouse a entrepris l'animation d'une série d'ateliers ouverts aux habitants. Un temps fort en juin 2023 et un premier atelier en octobre 2023 ont été menés par l'Observatoire de la Nuit, prestataire spécialisé dans la concertation nocturne. L'Agence de la Participation Citoyenne intervient en appui de ce prestataire dans l'organisation des ateliers : expertise de terrain, travail sur le format, mobilisation, bilan.

Plateforme collaborative urbaine à DMC :

Innovant, inclusif, résilient et durable, reconnecté au tissu urbain, le nouveau quartier DMC développera autour d'un pôle des arts visuels l'ensemble des fonctions urbaines : habiter, travailler, se divertir, consommer, apprendre... Dans ce cadre, la Ville de Mulhouse souhaite construire une plateforme collaborative numérique afin de tisser du lien social et de répondre favorablement aux besoins des habitants et futurs usagers du site. L'Agence de la Participation Citoyenne accompagne la démarche de co-construction de cette plateforme à travers la mobilisation d'un groupe de travail et l'organisation de 4 ateliers de co-construction.

En 2023, une soirée de lancement permettant le choix d'un projet sur lequel construire l'expérimentation ainsi que 3 ateliers de réflexion ont été organisés.

Wikipédia :

L'Agence a accompagné le service Ville d'art et d'histoire dans la commémoration des 150 ans de la naissance d'Auguste Wicky, à l'origine de nombreuses constructions à caractère social.

Quatre temps en pieds d'immeubles ont permis de recueillir des témoignages des habitants des 4 cité-jardin qui marquent le paysage urbain : Brustlein, Haut-Poirier, Wolf et Drouot, dans la perspective de nourrir une exposition.

Espace vert Saint-Nazaire à Bourtzwiller :

L'Agence a soutenu le Conseil Participatif de Bourtzwiller dans sa volonté d'aménager un espace vert aux abords de l'arrêt de tram Saint Nazaire.

En 2023, 25 temps de concertation sur le terrain avec questionnaire ou panneau pour définir les usages à prioriser sur cet espace ont été organisés.

2. L'accompagnement des instances participatives

Conscient de la nécessité de « faire avec » tous en s'appuyant sur une

culture de la participation initiée en 2014 avec la démarche *Mulhouse c'est vous*, la ville de Mulhouse conforte son engagement en faveur du pouvoir citoyen.

Permettre aux citoyens qui le souhaitent de prendre une part active au devenir de sa ville et les accompagner dans une réalisation collective de leur engagement constituent aujourd'hui un pilier de l'action municipale.

Suite à la redynamisation des instances participatives en 2022, cette année 2023 a été marquée par un rapprochement et la fusion des conseils citoyens et des conseils participatifs. Cette évolution a permis d'apporter de la clarté, chaque secteur de la ville disposant à présent d'un conseil des habitants. Cette nouvelle forme d'organisation participe à la dynamique collective par la mise en synergie des forces vives qui composent ces instances. Chacune des instances a son propre fonctionnement (modalités de travail, d'animation ; fréquence des rencontres ; sujets travaillés...).

Une quarantaine de réunions plénières et une cinquantaine de réunions thématiques (commissions cadre de vie ; commission animation...) ont été programmées sur l'ensemble des 6 secteurs. Nous constatons que ces instances sont composées de noyaux durs (une vingtaine de participants réguliers par instance sur les 403 personnes inscrites).

La dynamique s'observe aussi par la mise en œuvre de nombreuses actions. Pour exemples :

- **A DB** : La fresque participative « *la nature fait le mur à Neppert* » - Promenade des 4 saisons) ; Projet éco citoyen sur différents temps : actions de nettoyage avec les habitants et acteurs collectifs, sensibilisation au tri sélectif, valorisation des métiers de la propreté...
- **A Manufactures** : La fête de quartier Brustlein du 9 septembre, les petits déjeuners de l'espace citoyen du 88, la participation à la semaine de réduction des déchets (ateliers avec le CSC...)
- **A MGC** : Principalement des projets d'aménagement « voirie » pour faciliter et sécuriser le cheminement piéton et cycliste, dont un passage piéton rue de Bâle, et par une amélioration de la signalétique pour faciliter la circulation routière.
- **A West** : Une médiation Clous/riverains concernant des nuisances sonores avec construction d'un mur anti bruit à la résidence Master/Doctorat, un projet de plantation d'une haie fruitière et d'aménagement du parc de la Croix Bleue, des projets « voirie » dont un îlot planté avec permis de végétaliser.
- **A Drouot** : La construction et la pose de tables et bancs devant l'école élémentaire Drouot (illustration d'une coopération mise en œuvre entre le conseil et les services de la Ville, l'agence et les acteurs du quartier dont l'APSM)
- **A Bourtzwiller** : Une mobilisation autour du jardin partagé Jean-Grimont avec notamment l'organisation d'une fête au jardin, la préfiguration d'un projet d'aménagement sur l'espace Saint- Nazaire et un aménagement rue de Quimper.

L'implication des instances dans les différentes concertations est également à souligner tout autant que leur implication dans le budget participatif à travers des ateliers d'idéation donnant lieu à dépôts d'idées.

La préoccupation et l'engagement des instances sur l'environnement et le développement de la qualité du cadre de vie est aussi observée à travers les 14 diagnostics en marchant réalisés en 2023 et leur participation aux opérations « Prox' Quartiers ».

Ces différentes formes d'implications indiquent effectivement un fort engagement citoyen des conseillers habitants et soulignent le rôle de l'Agence de la Participation Citoyenne comme facilitateur des coopérations entre les services de la Ville, les instances elles-mêmes et les acteurs des territoires. Ces formes d'implications participent tout autant à un exercice pédagogique tant en direction des services de la Ville que des habitants eux-mêmes. La compréhension des contraintes des services gestionnaires (réglementaires ; budgétaires...), l'écoute et la prise en compte des préoccupations et attentes des habitants facilitent le consensus, quelque soit la dimension du projet. Ce consensus se concrétise ainsi par des solutions coproduites et des réalisations effectives.

Groupe de liaison :

Le groupe de liaison, composé de deux référents de chaque instance dont Mulhouse Aînés, se réunit à deux reprises dans l'année pour arbitrer l'engagement des projets de plus de 10 000€.

En 2023, le groupe de liaison s'est réuni en mai et en octobre et de manière exceptionnelle à l'occasion d'une troisième réunion en décembre afin d'engager un dernier projet.

Ces réunions font également partie intégrante des rencontres inter-instances qui permettent, au cours de l'année, de mettre en commun et coordonner les actions des conseils, d'évoquer certains sujets de réflexion ou actualités de l'APC.

Le budget travaux des instances participatives :

En 2023, les conseils ont bénéficié d'une enveloppe de 230 000 € dédiée à des travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Dans l'ensemble, ce budget a été réparti de manière relativement égalitaire entre les différents secteurs pour des projets concernant principalement des améliorations de « voirie » : mises en accessibilité et en conformité d'emplacements PMR, créations de passages protégés, amélioration de la signalétique routière, création d'un îlot végétalisé, etc. Certains projets « espaces verts » tels que des plantations d'arbres et poses de bancs ont également été réalisés.

L'engagement tardif d'un dernier projet de réfection de la voirie rue de Quimper a permis d'engager la quasi-totalité de l'enveloppe 2023, bilan positif et indicateur du dynamisme des conseils et d'une collaboration efficace avec les

services mobilisés dans la réalisation des projets.

Le temps fort du 04 décembre :

Ce temps d'échange et de convivialité a été l'occasion de valoriser l'engagement et le dynamisme des instances notamment par la projection d'une vidéo « rétrospective des réalisations » et par une séquence « pitch » mettant en exergue la coopération entre les instances et la Ville. L'association du Conseil des Jeunes et de Mulhouse Aînés à cette soirée participe à la création de passerelles entre les différentes instances participatives et à l'interconnaissance.

Les ateliers réalisés lors de cette soirée ont conduit à croiser les expériences respectives, à développer les connexions entre les instances elles-mêmes, entre les instances et les services présents. La production de ces ateliers permet d'alimenter les perspectives pour 2024 : animation des espaces citoyens, programmation de rdv citoyens, retour usagers sur l'application Allo proximité, ... C'est durant cette même soirée qu'a été voté le nouveau nom des instances à la majorité des voix « **conseil des habitants + nom de l'instance** ».

Le bilan qualitatif réalisé met en exergue la satisfaction exprimée par les habitants en tant que membres des instances, en particulier par la concrétisation des projets et les coopérations mises en œuvre avec les services de la Ville et l'Agence de la Participation Citoyenne.

80 personnes ont répondu présents à cette rencontre, à laquelle différents services de la Ville ont apporté leurs contributions tant sur l'organisation de l'événement que sur son animation.

Dans la vie d'un Conseil, une expérimentation apprenante...

Un projet porté par le Conseil Participatif Manufactures a amené à l'installation de boîtes à pain sur le territoire Briand. Il s'agissait de récolter le pain dur afin d'éviter le dépôt sauvage dans les espaces publics. Cette idée, qui semble à première vue assez simple à réaliser, a amené de nombreux questionnements quant au devenir du pain récolté, de la gestion au quotidien des boîtes à pain, de thématiques telles que le sur-achat de pain, les pratiques commerciales, l'impact du pain blanc sur la santé. Les conseillers ont ainsi mis en place, en collaboration avec le Conseil citoyen, des actions de sensibilisation sur chacun de ces sujets.

Cette démarche a nécessité un accompagnement dense afin de répondre aux différentes évolutions de situation mais a aussi permis de mettre en perspective les problématiques liées à la gestion des bio-déchets, à travers un exemple concret. Il s'agit aujourd'hui de trouver le bon format de gestion de cette collecte relevant du SIVOM.

3. 10 RDV citoyens programmés en 2023

La programmation 2023 s'est construite notamment sur la base d'un sondage adressé aux différents services de la Ville dans l'objectif de promouvoir plus particulièrement des projets et des dispositifs portés par la collectivité. Les 10 rendez-vous citoyens programmés cette année ont accueilli 290 participants, soit une moyenne de 29 participants par rencontre.

Il a été observé cette année une plus grande diversité (genre ; génération ; secteurs) parmi le public.

Ces rendez-vous sont l'occasion d'un feedback des usagers et créent une interconnaissance contribuant notamment à une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ville. Ils mettent en visibilité l'action publique municipale et sont facilitateurs de l'implication citoyenne.

La programmation 2023

Le 30/01/23 : « **Coop ou pas coop** » (65 participants) : 2 ateliers proposés aux habitants, agents de la collectivité et acteurs associatifs qui ont permis de sensibiliser sur les leviers et freins à la coopération à travers le serious game « coop ou pas coop ». Cette action a été réalisée en collaboration avec *Citoyens et Territoires Grand Est et l'IR DSU*

Le 02/03/23 : « **2 dispositifs d'expression citoyenne pour agir dans sa ville** » (31 participants) : Présentation de « **la proposition citoyenne** » et « **allo proximité** » dans le cadre de la promotion de la nouvelle application Allo Proximité et du lancement de la « proposition citoyenne »

Le 06/04/23 : « **La médiation citoyenneté, un dispositif au service des habitants** » (32 participants) : Promotion du dispositif de médiation citoyenne et des espaces citoyens.

Le 04/05/23 : « **Tour d'horizon des métiers de la Ville à Mulhouse** » (58 participants) : Présentation des différents métiers au sein de la collectivité : diversité ; qualification... ; l'accès à l'information sur les postes vacants au sein de la collectivité, modalités pour y postuler, offres de stage et d'apprentissage ; Promotion des dispositifs jeunesse, notamment les Jobs d'été et le recrutement d'animateurs ALSH

Le 27 juin 2023 : « **Avec le budget participatif, vos idées font leur chemin** » (14 participants) : Présentation du bilan du budget participatif saison 1 et information sur le lancement de la saison 2

Le 12 septembre 2023 : « **avec le budget participatif, vos idées font leur chemin** » (22 participants) : Présentation du budget participatif saison 2 : les différentes étapes et séquence idéation pour formuler des idées et les transformer en projet

Le 21 septembre 2023 : « **du sport sur ordonnance avec la Maison sport-santé** » (19 participants) : Présentation de la Maison Sport- santé et des différents dispositifs, avec la participation Nat'Connect pour illustrer le dispositif « Prescri'Mouv »

Le 19 octobre 2023 : « **Les points d'accueil, un trait d'union entre usagers**

et services » (24 participants) : Un sondage Kahoot en amont a permis d'identifier le degré de satisfaction des usagers ainsi que les axes d'amélioration qui pourraient être envisageables. Ce RDV a été organisé sous forme d'atelier d'idéation afin d'identifier les axes d'amélioration qui pourraient être mis en place. Il s'est inscrit dans la démarche « qualité » du service Moyens Généraux de la Ville.

Le 16 novembre 2023 : « **Tranquillité publique : comment agir ensemble ?** » (23 participants) Un sondage Kahoot a permis d'avoir une photographie des représentations qu'ont les habitants de la notion de tranquillité publique et des incivilités, et d'identifier les actions citoyennes pouvant y répondre. 34 personnes ont répondu. Le rdv citoyen a mis un zoom plus particulièrement sur le plan de lutte contre les incivilités et les actions mises en œuvre par la Ville (médiation dans les quartiers, ATP...)

4. Expérimentation de débats citoyens :

L'accompagnement du débat citoyen porté par le lycée Montaigne fait suite à l'initiative amorcée par l'agence de la participation citoyenne en mai 2023.

Cette expérimentation a été conduite dans le cadre du projet semestriel de deux classes de terminale. Deux sujets ont été abordés, sous forme de procès, organisé le 21 décembre dernier à l'UHA Fonderie : « **Peut-on vivre en paix à Mulhouse ?** » et « **L'art contemporain permet-il tout ?** ».

Elle constitue une expérience apprenante qui sera mise à profit pour la mise en place en 2024 du nouveau dispositif « le débat citoyen mulhousien » porté par l'agence.

5. La proposition citoyenne mulhousienne :

La proposition citoyenne décrit la procédure par laquelle des citoyens peuvent faire remonter une demande aux responsables de l'institution pour déclencher un débat et éventuellement une décision qui fait évoluer l'action publique. Cette démarche a été engagée en janvier 2023.

12 propositions citoyennes ont été instruites cette année dont

- 3 propositions clôturées avec le statut de non recevabilité
- 4 propositions sont clôturées avec le statut « proposition traitée »
- 4 propositions en cours de traitement
- 1 proposition en cours de traitement hors dispositif

6. Le lancement du budget participatif « mobilités douces » :

Pour cette nouvelle édition du budget participatif, ce sont 500 000 € qui sont consacrés par la Ville de Mulhouse à des projets imaginés et votés par les Mulhousiens. Ces projets sont en lien avec la thématique des mobilités douces dont le développement à travers les grands chantiers urbains structurants va profondément modifier le paysage mulhousien dans les années à venir. Ces transformations permettront, tel un accélérateur de développement durable, d'introduire plus de nature en ville, de créer des îlots de fraîcheur

supplémentaires et un cadre de vie plus agréable et convivial. Le budget participatif dédié aux mobilités douces vient enrichir la dynamique du projet municipal. La Ville réalisera les projets lauréats du budget participatif ou accompagnera les porteurs de projets dans leur réalisation.

Engagée à l'occasion des Forums du Maire en juin dernier, la première phase du dispositif s'est achevée le 30 novembre 2023 et s'est soldée par le **dépôt de 218 projets citoyens** sur la plateforme Mulhousecestvous.fr. Durant toute cette phase, l'équipe de l'Agence de la Participation Citoyenne a déployé :

- 30 stands d'information sur l'espace public
- 2 réunions de formation sur l'outil d'idéation à destination des partenaires
- 2 rdv citoyens dédiés au budget participatif
- 1 rdv du carré à destination des associations
- Des permanences à l'Agence de la Participation Citoyenne tous les mercredis après-midi
- 30 ateliers d'idéation réalisés et programmés pour générer des projets à destination de tous les publics (CSC, instances participatives, conseil municipal des enfants, conseil des jeunes et des ados, clé des aînés, Sémaphore, Maison des familles, Unis-Cité, Synergie Family, Adapei Le Moulin...)

En 2024, l'intégralité des projets seront instruits par les services de la Ville pour une analyse de recevabilité et de faisabilité. Durant cette phase, des fusions de projets de même nature pourront voir le jour et une liste exhaustive des projets éligibles sera établie.

S'en suivra une campagne de vote des projets éligibles qui se déroulera du 13 mai au 26 mai 2024 (période de vote décalée au regard du contexte électoral relatif aux élections européennes du 9 juin 2024). Tous les mulhousiens mais également les usagers de la Ville de tout âge et de toute nationalité sont invités à choisir leurs 3 projets préférés en votant via des bulletins papier, du vote numérique via la plateforme Mulhousecestvous.fr ou encore par l'envoi d'un SMS gratuit. La liste des projets lauréats sera communiquée dans les jours suivants la fin de la campagne de vote.

7. Le soutien aux fêtes de quartier et à l'appel à projet Courts-Circuits :

Six fêtes de quartier ont été soutenues en 2023 par l'Agence, dans le cadre de son accompagnement de projets collectifs d'habitants.

Et comme chaque année depuis 2016, l'Agence de la Participation Citoyenne contribue à l'appel à projets Courts-Circuits organisé par la MEF en partenariat avec m2A et la Ville de Mulhouse. Cet appel à projets a lieu pendant le mois de l'économie sociale et solidaire. L'Agence participe à la diffusion de l'information, met à disposition la plateforme Mulhouse C'est Vous afin de déposer les candidatures, propose l'accompagnement au pitch des candidats sélectionnés,

fait partie du jury et intervient en finançant le lauréat du prix Citoyen en offrant un chèque de 1500 €. Cette année, 12 projets ont été déposés sur la plateforme mulhousecestvous.fr et le lauréat du prix citoyen a été remis le 14 décembre dernier aux porteurs du projet Cantine solidaire de quartier.

En conclusion, cette année 2023 a été dense en projets, rencontres et collaborations internes et externes. L'Agence de la participation citoyenne s'inscrit peu à peu comme un acteur incontournable dans les grands projets de transformation du territoire et permet ainsi d'associer l'habitant aux mutations de son cadre de vie et à l'appropriation des changements à venir. Ces dynamiques de participation se vivent également à travers l'ensemble des processus portés et développés par l'équipe de l'Agence. 2024 permettra d'engager de nouvelles expérimentations tout en pérennisant des expériences concluantes.

Pour 2024 :

Dans la continuité des pratiques initiées depuis la création de l'agence, les perspectives sont les suivantes :

- **L'accompagnement des instances participatives** en favorisant l'inscription de leurs actions dans des dynamiques de territoire
- **La poursuite des concertations** sur les grands projets urbains, en particulier ceux du Renouveau Urbain à Coteaux et Fonderie **mais aussi l'accompagnement des phases de travaux et l'appropriation des nouveaux aménagements** réalisés dans les différents quartiers de la ville
- **L'accompagnement de dynamiques territoriales** par un soutien des initiatives citoyennes, associatives, autour des Espaces citoyens et en lien avec les élus de secteur
- La mise en œuvre **du budget participatif**
- La mise en œuvre **des RDV citoyens** et de la **proposition citoyenne**
- Le soutien au développement de débats citoyens
- **L'amélioration de la visibilité des actions de l'Agence** à travers la plateforme mulhousecestvous.fr, les réseaux sociaux

Son budget prévisionnel, pour cette année 2024, est composé de la manière suivante :

- 68 530 € de dotation de la Ville de Mulhouse pour son fonctionnement et le soutien des projets
- 30 000 € de subvention de l'Etat au titre de la Politique de la ville (sous réserve d'acceptation)
- 36 643,49 € d'excédent de l'exercice 2023 (excédent prévisionnel, sous réserve de clôture)

Soit un budget total de **135 173,49 € (montant provisoire en attente de validation du CA)**



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

43 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

CINEMA LE PALACE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE EN 2024 (218/7.5.6/1129)

Le Cinéma « Le Palace », situé au 10 avenue de Colmar, est un établissement cinématographique de type art et essai ouvert en décembre 2007, et dont la capacité totale d'accueil est de 860 fauteuils. Il accueille chaque année environ 160 000 spectateurs et propose en moyenne une quinzaine de films par semaine.

Propriété de la Ville de Mulhouse, le bâtiment est géré actuellement par la Société CinéZéphir Mulhouse via un bail à construction.

Le Palace nécessite encore d'importants travaux de rénovation énergétique liés à la vétusté des bâtiments, portant notamment sur le remplacement de la chaudière.

En effet, en 2021, le Centre National du Cinéma (CNC) avait demandé au cabinet spécialisé ENEOR de réaliser un audit sur un certain nombre d'établissements cinématographiques dont le cinéma Le Palace (parmi 13 autres établissements). Le résultat de cet audit confirme que Le Palace est de loin le cinéma ayant la consommation énergétique par fauteuil la plus élevée.

Dans un souci de développement durable et de recherche d'une plus grande sobriété énergétique, la Ville de Mulhouse souhaite accompagner le Palace vers plus de performance de son chauffage et de maîtrise des charges de fonctionnement induites. De plus, l'activité d'un cinéma comme « Le Palace » participe à l'animation du centre-ville et propose une programmation de qualité.

La loi Sueur du 13 juillet 1992 permet à des salles de cinéma de bénéficier d'aides des collectivités, jusqu'à 30% de leurs projets. De plus, dans le cadre du bail à construction existant, la Ville a la possibilité de verser une subvention en sa qualité de propriétaire pour la réalisation des travaux d'amélioration du bâtiment.

Le projet global de rénovation énergétique du cinéma Palace s'établit à plus d'un million d'euros. En plus de ses fonds propres et d'une aide du CNC, la société gestionnaire du Palace a effectué une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est en 2023. Le budget prévisionnel du projet global de rénovation énergétique s'établit comme suit :

Postes	Dépenses (k€)	Postes	Recettes (k€)
Isolation	293	Fonds propres (Sté CinéZéphyr)	400
Chauffage - Ventilation - Climatisation	639	Fonds propres - avance majorée par le CNC	300
Projection	72	Subvention d'équipement Ville de Mulhouse	100
Compléments (électricité, peinture, aléas)	96	Autres Subventions	100
		Fond régional	200
TOTAL	1100	TOTAL	1100

La première partie des travaux, qui consiste à démanteler l'ancienne chaufferie et installer les six premières pompes à chaleur (sur 8), s'est achevée fin 2023.

En 2024, Le Palace poursuivra ce chantier (chauffage du hall, isolation du toit et installation de projecteurs lasers).

Au titre de ces dépenses d'investissement, la Société CinéZéphyr Mulhouse, gestionnaire de l'établissement cinématographique « Le Palace », sollicite pour l'année 2024, une aide financière exceptionnelle à la Ville à hauteur de 100 000 €.

En application des articles L 2251-4 et R 1511-40 à 1511-43 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé que la Ville de Mulhouse attribue une subvention d'investissement de 100 000 € à la Société CinéZéphyr Mulhouse.

Le projet de convention ci-après annexé détermine les conditions d'attribution de cette subvention.

Structure	Subvention exceptionnelle versée en 2024	Imputation Budgétaire
Société CinéZéphyr Mulhouse	100 000 €	Chapitre 204 - Nature 20422 - Fonction 317 LC 37421 Subvention d'équipement – Le Palace Service gestionnaire et utilisateur 218

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'attribution d'une aide financière d'un montant de 100 000 € à la Société CinéZéphyr Mulhouse,
- approuve la convention entre la Ville de Mulhouse et la Société CinéZéphyr Mulhouse,
- charge Mme le Maire ou son Adjoint délégué de signer la convention et tous documents nécessaires.

PJ : 1 projet de convention

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

CONVENTION

Entre

La Ville de Mulhouse, représentée par Mme Anne-Catherine GOETZ, Adjointe au Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 08 février 2024 et désignée sous le terme « la Ville » d'une part,

Et :

La société dénommée « CinéZéphyr Mulhouse » société par actions simplifiées à associé unique ou société par actions simplifiées unipersonnelle, dont le siège est à Saint-Gatien-des-Bois (14130) La Fontaine Balan, 19 rue des Picanes identifiée au SIREN sous le numéro 879996106 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lisieux, et son représentant légal, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Cinéma « Le Palace », situé au 10 avenue de Colmar, est un établissement cinématographique Art et Essai ouvert en décembre 2007, et dont la capacité totale d'accueil avoisine les 860 fauteuils. Il accueille chaque année environ 160 000 spectateurs et propose en moyenne une quinzaine de films par semaine.

Propriété de la Ville de Mulhouse, le bâtiment est géré actuellement par la Société CinéZéphyr Mulhouse via un bail à construction.

Le Palace nécessite encore d'importants travaux de rénovation énergétique liés à la vétusté des bâtiments, portant notamment sur le remplacement de la chaudière.

En 2021, le Centre National du Cinéma (CNC) avait demandé au cabinet spécialisé ENEOR de réaliser un audit d'un ensemble d'établissements cinématographiques dont le cinéma Le Palace (parmi 13 autres établissements). Le résultat de cet audit confirme que Le Palace est de loin le cinéma ayant la consommation énergétique par fauteuil la plus élevée.

Dans un souci de développement durable et de sobriété énergétique, il appartient à la Ville d'accompagner le Palace vers des dispositifs de transitions énergétiques et de maîtrise des charges induites. De plus, la Ville de Mulhouse souhaite soutenir l'activité d'un cinéma qui participe à

l'animation du centre-ville et propose une offre de loisir et de culture, de qualité.

A ce titre la Ville de Mulhouse attribue à la société CinéZéphyr Mulhouse une subvention de 100 000 € en soutien au projet global de rénovation énergétique et en application des articles L 2251- 4 et R 1511-40 à 1511-43 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi Sueur du 13 juillet 1992 permet à des salles de cinéma de bénéficier de la part des collectivités d'aides jusqu'à 30% de leurs projets. De plus, dans le cadre du bail à construction existant, la Ville à la possibilité de verser une subvention en sa qualité de propriétaire du bâtiment.

Ce projet global de rénovation énergétique du cinéma Palace s'établit à plus d'un million d'euros. En plus de ses fonds propres et d'une aide du CNC, la société gestionnaire du Palace a effectué une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est en 2023.

La première partie des travaux, qui consiste à démonter l'ancienne chaudière et installer les six premières pompes à chaleur (sur 8), s'est achevée fin 2023.

En 2024, Le Palace poursuivra ce chantier (chauffage du hall, isolation du toit et installation de projecteurs lasers).

Budget prévisionnel du projet global de rénovation énergétique

Postes	Dépenses (k€)	Postes	Recettes (k€)
Isolation	293	Fonds propres (Sté CinéZéphyr)	400
Chauffage - Ventilation - Climatisation	639	Fonds propres - avance majorée par le CNC	300
Projection	72	Subvention d'équipement Ville de Mulhouse	100
Compléments (Coordo, élec, peinture, aléas)	96	Autres Subventions	100
		Fond régional	200
TOTAL	1100	TOTAL	1100

ARTICLE 2 SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Une subvention d'investissement 2024 d'un montant de 100 000 € est accordée par le Conseil Municipal dans sa séance du 08 février 2024.

Il est viré au compte de l'association:

XXX

ARTICLE 3 : REDDITION DES COMPTES, CONTROLE DES DOCUMENTS FINANCIERS

En contrepartie du versement de la subvention, la Société, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, devra :

- remettre d'une part un compte rendu financier des actions menées avant le 30 juin de l'année suivant celle de la subvention et, d'autre part, un compte rendu d'exécution des actions menées avant le 30 juin de l'année suivant celle de la subvention
- fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité
- déposer à la Préfecture du Haut-Rhin son budget, ses comptes, les conventions passées avec les autorités administratives et les comptes rendus financiers des subventions reçues conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 2 du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

D'une manière générale, la Société s'engage à justifier à tout moment sur la demande de la Ville, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

La Société s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général 1982.

La Société s'engage à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près de la cour d'appel.

Enfin, la Ville de Mulhouse se réserve la possibilité d'effectuer des contrôles sur place pour constater l'effectivité des travaux.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

La Société s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

La société souscritra toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION - RESILIATION

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an.

Elle prendra effet à la date de cette notification.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Ville se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Fait à Mulhouse, le

Pour la Ville de Mulhouse,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Pour la Société
« CinéZéphyr Mulhouse »
Son représentant légal

Anne-Catherine GOETZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

42 élus présents (55 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

OUVERTURE D'EMPLOIS PERMANENTS A DES AGENTS CONTRACTUELS (322/4.2.1/1125)

Selon l'article L 311-1 du code général de la Fonction publique, les emplois civils permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires. Par dérogation à ce principe, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas énumérés dans l'article L 332-8 du code général de la Fonction publique.

Ces recrutements par exception étaient déjà possibles pour les emplois de catégorie A depuis la loi du 12 mars 2012 et cette possibilité a été élargie aux emplois de catégories B et C par la loi du 6 août 2019 dite loi de Transformation de la Fonction Publique. Cette évolution réglementaire permet ainsi aux agents contractuels de catégorie B et C, sous certaines conditions, de bénéficier également d'un CDI.

Pour chaque emploi ouvert au recrutement d'un agent contractuel, une délibération doit être prise en précisant le motif invoqué, le grade correspondant à l'emploi et auquel se réfèrent le niveau de rémunération, la quotité de temps de travail, la nature des fonctions et le niveau de recrutement.

Dès lors que la délibération précise ces éléments, l'emploi peut être pourvu soit par un fonctionnaire, soit par un agent contractuel.

Dans le cas du recrutement d'un agent contractuel, le contrat établi avec la collectivité sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale totale de six ans. A l'issue de cette durée, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de :

- pourvoir les emplois permanents listés dans l'**Annexe 1**, par le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L 332-8 2° du code général de la Fonction publique, dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,

- fixer les niveaux de rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville de Mulhouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : 1 annexe

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

N°	Emploi permanent	Direction Service	Grade de recrutement	Temps de travail	Missions	Niveau de recrutement
1	Instructeur enseignes et subventions	5313 PUBLICITE RAVALEMENT ENSEIGNES	Technicien	Temps complet	<p>Piloter les missions d'instruction des déclarations préalables de ravalement et gérer les demandes de subventions.</p> <p>Instruire les demandes de subventions aux particuliers.</p> <p>Accueillir le public.</p> <p>Instruire les autorisations de ravalement.</p> <p>Assurer l'interim pour le suivi enseignes et publicité en l'absence du responsable de la cellule.</p>	<p>Diplôme de niveau IV</p> <p>Expérience dans un poste similaire</p>
2	Responsable technique	216 THEATRE DE LA SINNE	<p>Technicien principal 2^{ème} classe</p> <p>Technicien principal 1^{ère} classe</p>	Temps complet	<p>Assurer la préparation, la planification, l'accueil l'encadrement technique et le bon déroulement des manifestations se déroulant au théâtre ou relevant de l'activité du théâtre ;</p> <p>Garantir la sécurité des personnes et des biens au sein du théâtre en assurant la mise en oeuvre et l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques ;</p> <p>Encadrement, planification et gestion opérationnelle du personnel technique.</p>	<p>Diplôme de niveau IV</p> <p>Expérience dans un poste similaire</p>



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

42 élus présents (55 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (324/411/1126)

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris les emplois fonctionnels de direction.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 22 juin 2023 ;

Considérant que les services municipaux ont été réorganisés à la suite de l'évolution des modalités de mutualisation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération, nécessitant la création d'emplois permanents et la révision de l'état des emplois ;

Il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents par la prise en compte :

- de la réorganisation de la direction des Sports et de la Jeunesse qui nécessite la création de 32 nouveaux emplois permanents et la transformation de 2 postes au tableau des effectifs. Ces créations sont partiellement financées par l'arrêt de la mutualisation de 41 emplois d'agents de m2A et de la refacturation afférente ;
- de la nouvelle organisation de la collectivité à compter du 15 février 2024 qui emporte la création d'un poste de Directeur Général Adjoint du pôle Education, Sport et Jeunesse, Innovation et Pilotage et d'un poste de Directeur Général Adjoint du pôle Ressources.

Ces emplois de Directeur Général Adjoint pourront être pourvus par voie de détachement d'un fonctionnaire en application de l'article L.412-6 du code général de la fonction publique. Ce fonctionnaire devra relever du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, des conservateurs territoriaux du patrimoine, des conservateurs territoriaux de bibliothèques ou appartenir à un corps ou à un cadre d'emplois dont l'indice terminal est au moins égal à la hors-échelle B, ou être titulaire du grade d'attaché territorial hors classe ou d'un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1020.

En outre, en application de l'article L.343-1 du code général de la fonction publique ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de trois ans renouvelables. Le cas échéant, l'agent contractuel recruté sera rémunéré en référence à un indice de rémunération de la grille de l'emploi occupé, fixé en fonction de son expérience professionnelle et de sa qualification, ainsi que du RIFSEEP en vigueur à la Ville de Mulhouse.

Le Comité Social Territorial a été saisi de l'ensemble des modifications proposées le 16 janvier 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Crée au tableau des effectifs les emplois précités
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe

P.J : 1 annexe

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS NOUVEL ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/03/2024 Ville de Mulhouse	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL
	CATEGORIES (2)	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	
Collaborateur de cabinet	A	5	0	5
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général	A	1	0	1
Directeur Général Adjoint	A	6	0	6
FILIERE ADMINISTRATIVE				
<u>Cadre d'emploi des administrateurs territoriaux</u> Administrateur général Administrateur hors classe Administrateur	A	4	0	4
<u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u> Attaché hors classe Directeur (en voie d'extinction) Attaché principal Attaché	A	148	0	148
<u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u> Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur	B	94	0	94
<u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u> Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	C	163	7	170
TOTAL		409	7	416
FILIERE TECHNIQUE				
<u>Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux</u> Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Ingénieur en chef	A	3	0	3
<u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</u> Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	22	0	22
<u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u> Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	B	65	0	65
<u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</u> Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	C	81	1	82
<u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u> Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	C	409	109	518
TOTAL		580	110	690
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
<u>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</u>	A	1	0	1

Médecin hors classe				
Médecin 1ère classe				
Médecin 2ème classe				
TOTAL		1	0	1
FILIERE SOCIALE				
<u>Cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatifs</u>	A	3	0	3
Conseiller hors-classe socio-éducatif				
Conseiller supérieur socio-éducatif				
Conseiller socio-éducatif				
<u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs</u>	A	25	1	26
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle				
Assistant socio-éducatif de 1ère classe				
Assistant socio-éducatif de 2ème classe				
<u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u>	A	7	7	14
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle				
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe				
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe				
<u>Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux</u>	C	6	0	6
Agent social principal de 1ère classe				
Agent social principal de 2ème classe				
Agent social				
<u>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</u>	C	0	193	193
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe				
TOTAL		41	201	242
FILIERE CULTURELLE				
<u>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</u>	A	3	0	3
Conservateur en chef				
Conservateur				
<u>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèque</u>	A	3	0	3
Conservateur en chef				
Conservateur				
<u>Cadre d'emplois des attachés de conservation</u>	A	3	0	3
Attaché de conservation du patrimoine				
<u>Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux</u>	A	5	0	5
Bibliothécaire				
<u>Cadre d'emplois des directeurs d'établissement territoriaux d'enseignement artistique</u>	A	1	0	1
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie				
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie				
<u>Cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique</u>	A	31	3	34
Professeur d'enseignement artistique hors classe				
Professeur d'enseignement artistique de classe normale				
<u>Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>	B	31	0	31
Assistant de conservation principal de 1ère classe				
Assistant de conservation principal de 2ème classe				
Assistant de conservation				
<u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique</u>	B	21	18	39
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe				
Assistant d'enseignement artistique				
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</u>	C	34	0	34
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe				
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe				
Adjoint du patrimoine				
TOTAL		132	21	153

FILIERE SPORTIVE				
<u>Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives</u> Conseiller principal des APS Conseiller des APS	A	2	0	2
<u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u> Educateur des APS principal de 1ère classe Educateur des APS principal de 2ème classe Educateur des APS	B	7	0	7
TOTAL		9	0	9
FILIERE ANIMATION				
<u>Cadre d'emploi des animateurs territoriaux</u> Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe Animateur	B	2	0	2
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u> Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation	C	4	0	4
TOTAL		6	0	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
<u>Cadre d'emploi des directeurs de police municipale</u> Directeur de police municipale	A	1	0	1
<u>Cadre d'emploi des chefs de service de police municipale</u> Chef de service de police municipale principal de 1ère classe Chef de service de police municipale principal de 2ème classe Chef de service de police municipale	B	7	0	7
<u>Cadre d'emploi des gardiens de police municipale</u> Brigadier chef principal de police municipale Gardien-brigadier de police municipale	C	67	0	67
TOTAL		75	0	75
EMPLOIS HORS FILIERES				
Directeur d'orchestre Musicien	A A	1 56	0 0	1 56
TOTAL		57	0	57
TOTAL GENERAL		1322	339	1661

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

42 élus présents (55 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE : MODIFICATION DES GRILLES DE REMUNERATION DES MUSICIENS (322/4.2.7/1133)

Les musiciens de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse sont régis par un statut établi en 1972. Ce statut prévoit notamment l'évolution de leurs rémunérations en fonction de 4 catégories comprenant 3 niveaux indiciaires pour la hors catégorie et 4 niveaux pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

Or, à compter du 1^{er} janvier 2024, cinq points d'indice sont ajoutés à tous les indices majorés des grilles de la fonction publique en application du décret n°2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Afin que les musiciens de l'Orchestre symphonique de Mulhouse puissent également bénéficier de cette majoration indiciaire, il est proposé de:

- réévaluer l'ensemble des indices majorés correspondant aux différents niveaux de rémunération des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories ;
- fixer le niveau des rémunérations en référence aux grilles dont les indices évoluent de la manière suivante :

Catégorie	Niveau	Indice majoré
Hors catégorie	1	1009
	2	1031
	3	1053
	4	1065
	5	1075
1 ^{ère} catégorie	1	681
	2	694
	3	705
	4	717
	5	739
	6	761

2 ^{ème} catégorie	1	636
	2	648
	3	660
	4	672
	5	694
	6	716
3 ^{ème} catégorie	1	603
	2	609
	3	621
	4	633
	5	655
	6	677

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 de la Ville de Mulhouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve ces propositions
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE (341/5.3.4/1099)

La Ville de Mulhouse est représentée au sein des associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

A la suite de la démission de M. Bruno BALL de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes dans lesquels il représentait Ville de Mulhouse. C'est pourquoi, il est proposé de désigner, dans les organismes ci-dessous, Mme Virginie RAPIN en remplacement de M. Bruno BALL :

11	COMMISSION MULHOUSIENNE POUR L'ACCESSIBILITE (CMPA) /COMMISSION EXTRAMUNICIPALE DES PERSONNES HANDICAPEES (CEMPH)	Titulaires : Marie Corneille Bruno Ball Virginie Rapin Claudine Boni Da Silva Alfred Jung Loïc Minery
11	FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) - INSTANCE DE DECISION	Bruno Ball Virginie Rapin
11	ASSOCIATION LES GROUPEES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) LA NAVETTE	Marie Corneille Bruno Ball Virginie Rapin

M. Bruno BALL siégeait également au sein de commissions internes d'étude où il y a lieu de le remplacer. C'est pourquoi il est proposé de désigner Mme Virginie RAPIN à la commission transition énergétique/développement durable et Mme Aya HIMER à la commission culture :

341	Commission de la transition énergétique / développement durable	Catherine Rapp Claudine Boni Da Silva Jean-Philippe Bouillé Alain Couchot Bruno Ball Virginie Rapin
-----	---	--

		Alfred Jung Jean-Claude Chapatte Laure Houin Agnès Schneider Jason Fleck Cléo Schweitzer Christelle Ritz
341	Commission de la Culture	Anne-Catherine Goetz Oana Tisserant Laure Houin Peggy Miquée Philippe D'Orelli Bruno Ball Aya HIMER Emmanuelle Suarez Nathalie Motte Joseph Simeoni Nadia El Haggaji Antoine Ehret Christelle Ritz

D'autre part, dans le cadre du renouvellement complet de ses membres, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines (FLSH) a saisi Mme le Maire afin qu'un titulaire et qu'un suppléant de même sexe soient désignés pour siéger au Conseil de la FLSH. C'est pourquoi, il est proposé de reconduire Mme MOTTE en tant que titulaire et Mme HIMER en tant que suppléante au conseil de la FLSH :

5	Conseil de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines (FLSH)	<u>Titulaire :</u> Natalie MOTTE <u>Suppléante :</u> Aya HIMER
---	--	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les désignations mentionnées ci-dessus.

Mme RAPIN ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER
(341/5.3.3/1100)**

La Ville de Mulhouse est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

A la suite de la démission de M. Bruno BALL de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein du comité syndical du syndicat mixte de la Doller. C'est pourquoi, il est proposé de désigner Charles HUNOLD en remplacement de M. Bruno BALL :

41	Comité syndical du syndicat mixte de la Doller.	Titulaire : Maryvonne Buchert Suppléant : Bruno Ball Charles Hunold
----	---	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la désignation mentionnée ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU
COMITE D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FORESTIER DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE - SIFAM
(341/5.3.3/1101)**

La Ville de Mulhouse est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

A la suite de la démission de M. Bruno BALL de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein du comité d'administration du Syndicat Intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM). C'est pourquoi, il est proposé de désigner M. Paul-André STRIFFLER en remplacement de M. Bruno BALL :

41	Comité d'Administration du Syndicat intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM)	Titulaires : Catherine Rapp Bruno Ball Paul-André STRIFFLER
----	---	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la désignation mentionnée ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MULHOUSE AU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL (341/5.3.4/1102)**

La Ville de Mulhouse est représentée au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes ainsi que le prévoient leurs statuts.

A la suite de la démission de M. Bruno BALL de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'III. C'est pourquoi, il est proposé de désigner Charles HUNOLD en remplacement de M. Bruno BALL :

41	Comité syndical du syndicat mixte de l'III	Titulaire : Maryvonne Buchert Suppléant : Bruno Ball Charles Hunold
----	--	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la désignation mentionnée ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (341/5.2.3/1115)

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration et d'accélérer le règlement des affaires, le Conseil Municipal a délégué en date du 17 juillet 2020 une partie de ses attributions au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 2122-23 du même code, cette délégation de pouvoirs est assortie de l'obligation de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire, par un Adjoint, ou par un conseiller municipal par subdélégation.

Les décisions suivantes ont été prises en application de ces dispositions :

Finances

-décision du 15 novembre 2023 : réalisation d'un emprunt de 10 000 000 € auprès de la Banque Postale. Destiné au financement des investissements 2023 du budget principal, cet emprunt est consenti pour une durée de 20 ans au taux Euribor 12 mois + 0,59% et sera remboursé par échéances annuelles avec amortissement linéaire du capital.

-décision du 15 novembre 2023 : réalisation d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Banque Postale. Destiné au financement des reports d'investissements 2023 du budget principal, cet emprunt est consenti pour une durée de 20 ans au taux Euribor 12 mois + 0,60% et sera remboursé par échéances annuelles avec amortissement linéaire du capital.

-décision du 15 novembre 2023 : réalisation d'un emprunt Intracting de 3 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Destiné au financement du Plan Lumière de la Ville de Mulhouse, cet emprunt consiste en une avance remboursable sur une durée de 13 ans au taux fixe de 2,00% et sera remboursé par échéances constantes.

Assurances – Juridique

- signature de la convention de cession du matériel informatique de la Ville de Mulhouse au centre social et culturel (CSC) Le BOAT. Cette convention précise les modalités de ladite cession au CSC à compter du 1er janvier 2024 pour un montant de 1000 euros.

Le conseil municipal prend acte des décisions prise par délégation de pouvoir.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL : MISE A JOUR - FEVRIER 2024 (323/5.6.1/1130)

La délibération en date du 17 juillet, dont la dernière version a été adoptée le 2 février 2023, fixe le montant des indemnités des membres du Conseil Municipal.

A la suite de la démission de Madame FAUROUX-ZELLER de ses fonctions de Conseiller municipal délégué, Madame Virginie RAPIN est appelée à la remplacer en application de l'article L 270 du code électoral.

Il est donc proposé de mettre à jour le tableau des indemnités afin de tenir compte de ces changements.

Le versement des indemnités est effectif à compter de la date de son installation au conseil.

Les indemnités maximales pour l'exercice de ces fonctions sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En application des articles L2123-24 et L2123-24-1 du CGCT, l'enveloppe globale relative aux indemnités de fonction des élus municipaux pouvant être allouée est fixée à 56 316.75 €/mois (hors charges patronales).

Conformément à l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant une majoration pour les communes chefs-lieux d'arrondissement, les indemnités des élus sont majorées de 20%.

Ces indemnités feront l'objet des revalorisations applicables au traitement de la fonction publique. Elles seront soumises à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux cotisations sociales prévues par les dispositifs réglementaires.

Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits chaque année au budget primitif.

Chapitre 65 - Compte 6531 - Fonction 021 - Enveloppe 555

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve ces propositions et le tableau récapitulatif ci-annexé,
-charge Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre,

PJ : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
TABLEAU RECAPITULATIF – PAGE JOINTE DELIBERATION 1130

	Fonction	Nom, Prénom	MONTANT BRUT MENSUEL DE L'INDEMNITE (%indice de référence)
1	Maire	LUTZ Michèle	141.37
2	1 ^{er} Adjoint	COUCHOT Alain	66
3	2 ^{ème} Adjoint	SORNIN Cécile	39
4	3 ^{ème} Adjoint	COLOM Florian	66
5	4 ^{ème} Adjoint	RAPP Catherine	39
6	5 ^{ème} Adjoint	TRIMAILLE Philippe	39
7	6 ^{ème} Adjoint	GOETZ Anne-Catherine	39
8	7 ^{ème} Adjoint	QUIN Paul	39
9	8 ^{ème} Adjoint	RISSER Chantal	39
10	9 ^{ème} Adjoint	NICOLAS Thierry	39
11	10 ^{ème} Adjoint	BONI DA SILVA Claudine	39
12	11 ^{ème} Adjoint	BOUILLÉ Jean-Philippe	39
13	12 ^{ème} Adjoint	CORNEILLE Marie	39
14	13 ^{ème} Adjoint	STEGER Christophe	39
15	14 ^{ème} Adjoint	SUAREZ Emmanuelle	39
16	15 ^{ème} Adjoint	OBERLIN Alfred	39
17	16 ^{ème} Adjoint	MOTTE Nathalie	39
18	17 ^{ème} Adjoint	BILA Ayoub	39
19	18 ^{ème} Adjoint	HOTTINGER Marie	39
20	19 ^{ème} Adjoint	BUCHERT Maryvonne	39
21	C.M.D	CHAPATTE Jean-Claude	19.5
22	C.M.D	METZGER Henri	19.5
23	C.M.D	JUNG Alfred	19.5
24	C.M.D	RAPIN Virginie	19.5
25	C.M.D	ZAGAOUI Saadia	19.5
26	C.M.D	BINICI Hasan	19.5
27	C.M.D	PULEDDA Patrick	19.5
28	C.M.D	LOISEL Corinne	19.5
29	C.M.D	MAHZOUL Hakim	19.5
30	C.M.D	MIQUÉE Peggy	19.5
31	C.M.D	SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika	19.5
32	C.M.D	D'ORELLI Philippe	19.5
33	C.M.D	BOUAMAIED Nour	19.5
34	C.M.D	TISSERANT Oana	19.5
35	C.M.D	BEYAZ Beytullah	19.5
36	C.M.D	HOUIN Laure	19.5
37	C.M.D	HUNOLD Charles	19.5
38	C.M.D	DURRWELL Rose-Marie	19.5
39	C.M.D	HIMER Aya	19.5

40	C.M.	SIMEONI Joseph	5.85
41	C.M.	CAUSER Jean-Yves	5.85
42	C.M.	EL HAJJAJI Nadia	5.85
43	C.M.	PAUGAM Maëlle	5.85
44	C.M.	MINERY Loïc	5.85
45	C.M.	SCHNEIDER Agnès	5.85
46	C.M.	FLECK Jason	5.85
47	C.M.	JENN Fatima	5.85
48	C.M.	SCHWEITZER Pascale Cléo	5.85
49	C.M.	HORTER Franck	5.85
50	C.M.	SASSI Annouar	5.85
51	C.M.	EHRET Antoine	5.85
52	C.M.	RITZ Christelle	5.85
53	C.M.	ZANETTE Fabienne	5.85
54	C.M.	PAUVERT Bertrand	5.85
55	C.M.	STRIFFLER Paul-André	5.85



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

GROUPE SCOLAIRE PIERREFONTAINE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN CYCLE ESCALADE (221/7.5.6/1117)

Les élèves de CM2a et CM2b de l'école Pierrefontaine découvrent l'activité escalade en cette année olympique.

Ils suivent un cycle de 6 séances dès le mois de janvier au centre Climbing Mulhouse Center, situé dans le quartier DMC à proximité de l'école.

Cette activité sportive permet aux élèves de développer la concentration, la résistance à l'effort et à ses propres peurs. Elle favorise également le dépassement de soi, la confiance en soi et en l'autre.

Le coût total de l'activité est estimé à 672 €. Les enseignants sollicitent une subvention auprès de la Ville pour permettre le financement de cette activité sportive et de réduire un maximum la participation financière des familles.

Il est proposé d'attribuer une subvention ponctuelle d'un montant de 240 € au groupe scolaire Pierrefontaine dans le cadre d'un cycle escalade.

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024 :
Chapitre 65- Article 65748- Fonction 212
Service gestionnaire et utilisateur 2212
Ligne de crédit n°16962 « SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DIVERSES »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le versement de la subvention à la caisse des écoles du groupe scolaire Pierrefontaine,
- charge Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

CLASSES VERTES 2024 DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES : PARTICIPATION DE LA VILLE DE MULHOUSE (2212/7.5/1121)

Depuis plusieurs années, la Ville de Mulhouse accorde une subvention journalière-par élève pour les écoles mulhousiennes séjournant en classe verte d'environnement dans les structures d'accueil départementales de sorties scolaires avec nuitées.

Entre 2004 et 2015, la subvention de la Ville de Mulhouse au profit des classes de découverte représentait 25% du coût du séjour et était ainsi alignée sur la prise en charge du Conseil Départemental.

Depuis 2016, le Conseil Départemental a décidé de revoir à la baisse son taux de participation. La Ville de Mulhouse quant à elle souhaite maintenir le taux de prise en charge appliqué.

En effet, cette contribution permet une diminution du coût de la participation des familles et facilite l'inscription d'un nombre plus important d'enfants à ces classes découvertes. Cela offre aux élèves mulhousiens une opportunité de vivre des expériences enrichissantes car tous n'ont pas accès à des séjours nature.

Ainsi au titre de l'année 2024, les contributions proposées par la Ville sont les suivantes (montant forfaitaire par élève et par nuitée, 6 nuitées au maximum) :

Centres d'accueil		Janvier à juin 2024	Septembre à décembre 2024
HAUT-RHIN	Catégorie A	13,00 €	16,20 €
	Catégorie B	9,50 €	12,30 €
	Catégorie C	6,90 €	8,80 €
BAS-RHIN		6,90 €	8,80 €

Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2024 :

- chapitre 011 – Article 6042 – Fonction 284
- service gestionnaire et utilisateur : 2212
- ligne de crédit n° 1198 « Classes Vertes »

Le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition,
- charge le Maire ou son Adjoint délégué d'établir et de signer toutes les pièces nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

FAMILLE « CLUBS SPORTIFS » : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023/2024 (243/7.5.6/1113)

Après examen de leur projet associatif et en considération de leur contribution à l'animation sportive en général de la Ville et au développement des disciplines, il est proposé d'attribuer aux associations mulhousiennes répertoriées dans la famille des « clubs sportifs », les subventions figurant dans le tableau ci-après, au titre de la saison sportive 2023/2024.

Les aides financières proposées s'inscrivent dans le cadre des priorités fixées en matière de politique sportive municipale (le sport pour tous, des projets sportifs qualifiés et l'excellence par la formation) présentées auprès du mouvement sportif lors de l'un des rendez-vous du sport.

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 sous réserve d'éventuelles dérogations prévues par loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Les crédits nécessaires, soit 42 000 €, sont disponibles au Budget 2024 :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Compte 65748 : Subvention de fonctionnement aux autres associations de droit privé

Fonction 30 : Culture, vies sociale, jeunesse, sports et loisirs – Services communs

Enveloppe 3682 : Subvention de fonctionnement aux associations sportives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution des subventions de fonctionnement forfaitaires au titre de la saison sportive 2023/2024 pour les associations susmentionnées.

PJ : - 1 tableau d'individualisation des crédits.

Mme STEGER ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

<u>Associations sportives</u>	Subvention 2022/2023	Subventions 2023/2024
Famille clubs sportifs		
ASCETH	500,00	500,00
ASM Plongée	500,00	500,00
ASPTT Cyclisme	4 500,00	3 000,00
ASPTT Omnisports	6 000,00	6 000,00
ASPTT Sports Santé Seniors	2 000,00	2 000,00
ASPTT Tennis	1 000,00	1 000,00
ASPTT VTT	3 250,00	2 000,00
Club Alpin Français Mulhouse	2 000,00	2 000,00
Club de Tir St-Etienne	500,00	500,00
Club Grand Fond Mulhouse	3 000,00	3 000,00
Club Vosgien Mulhouse-Crêtes	1 000,00	1 000,00
Cosmosport et loisirs	-	1 500,00
Curling Olympic Mulhouse	500,00	500,00
Espérance Mulhouse 1893 Gymnastique	1 500,00	1 500,00
Espérance Mulhouse 1893 Karaté	1 000,00	1 000,00
Etoile Mulhouse	2 500,00	2 500,00
FCM Billard	5 000,00	3 000,00
Fudokan Mulhouse	500,00	500,00
Gymavie	1 000,00	1 000,00
La Mulhouse 1875 Gymnastique	1 500,00	1 500,00
Les Cheikhs de Brossolette	1 000,00	1 000,00
Mulhouse Loisirs Sportifs	2 000,00	2 500,00
Mulhouse Nordic Sport Union	1 000,00	1 000,00
Mulhouse Pétanque Sport & Loisirs	-	1 500,00
Olympique Sportive Mulhouse	-	500,00
Tir Sportif Mulhousien	500,00	500,00
Union Sportive Ouvrière Mulhouse	500,00	500,00
Totaux	<u>42 750,00 €</u>	<u>42 000,00 €</u>



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

AIDE POUR TRAVAUX DE RESTAURATION D'UN IMMEUBLE SITUE DANS LE QUARTIER FONDERIE (5313/7.5/1120)

La Ville de Mulhouse soutient depuis de nombreuses années la réhabilitation des immeubles situés dans les quartiers anciens, dans ce cadre elle a été sollicitée par le propriétaire de l'immeuble sis 9 rue des Corneilles pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat. La demande ayant été réceptionnée en 2022, elle relève à ce titre du régime de l'OPAH RU FONDERIE approuvé par délibération du 25 septembre 2019.

Les travaux étant à présent achevés et les factures correspondantes réceptionnées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention pour la restauration complète de l'immeuble.

Conformément aux règles de calcul des aides octroyées dans le cadre de l'OPAH RU FONDERIE, une aide complémentaire de la Ville abonde la subvention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat (ANAH). Cette aide, dite au pourcentage, couvre 15% des travaux de mise aux normes des logements, soit **46 494 €** pour un coût de travaux de 309 962 €.

La subvention de l'ANAH représente un montant de 116 487 € et concerne quant à elle uniquement l'intérieur des logements.

Les travaux ont consisté en la réfection complète de l'immeuble et sa mise aux normes.

Le bénéficiaire de la subvention est la SCI CORNEILLES 9, représentée par M. Éric GATHRAT et sise 7a rue Vieille 68480 ESCHENTZWILLER.

Les conditions d'attribution de l'aide sont fixées par le biais de la convention jointe en annexe.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2024 :
Chapitre 204 / Fonction 552 / article 20422 Ligne de crédit 13517 : « Subvention d'équipement au privé - OPAH Fonderie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions et l'attribution d'une subvention de **46 494 €** à la SCI CORNEILLES 9 représentée par M. Éric GATHRAT ;
- charge Madame le Maire ou son Adjointe Déléguée, d'établir et de signer les actes nécessaires.

P.J. : 1 convention

Ne prennent pas part au vote : 7+1

Mme LUTZ, M. BOUILLÉ, M. COLOM, Mme BONI DA SILVA, M. COUCHOT, Mme MOTTE, Mme EL HAJJAJI, et M. NICOLAS (représenté par M. COLOM).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

CONVENTION

ALLOUANT UNE SUBVENTION RELATIVE

AUX TRAVAUX DE REFECTION COMPLETE DE L'IMMEUBLE SIS AU 9 RUE DES CORNEILLES

Entre :

La Ville de Mulhouse représentée par son Maire en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2019 et désignée sous le terme « la Ville »

D'une part

Et

La SCI CORNEILLES 9 ; 7a rue Vieille 68480 Eschentzwiller, représentée par Monsieur Eric GATHRAT et désigné sous le terme « le propriétaire ».

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le propriétaire assume la gestion de l'immeuble 9 rue des Corneilles. Il sollicite une subvention de la Ville pour les travaux de mise aux normes de l'immeuble.

Article 1 : objet

Le propriétaire a réalisé les travaux de réfection complète de l'immeuble et cela conformément à l'autorisation d'urbanisme délivrée.

Pour sa part, la Ville s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, à soutenir financièrement la SCI CORNEILLES 9 pour les dépenses occasionnées par ces travaux.

Article 2 : Montant de la subvention

La Ville accorde au propriétaire une subvention de **46 494 €** correspondant à un montant de travaux de **309 962 €** pour la réalisation et le financement des travaux cités ci-dessus.

Ce montant est calculé en fonction des factures acquittées produites et selon les règles fixées dans le cadre de l'OPAH RU FONDERIE 2019-2024.

Article 3 : Conditions de paiement

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur présentation des factures acquittées et tout justificatif utile portant sur les travaux subventionnables. Elle est créditée au compte du propriétaire selon les procédures comptables en vigueur. Le versement sera effectué au compte

IBAN FR76 1513 5090 1708 0024 7423 376
BIC CEPARFRPP513
De la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Article 4 : Engagements du syndic

Le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation de la Ville sur tout support de communication et dans ses relations avec les médias.

Article 5 : Assurances

Le propriétaire souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il paie les primes et les cotisations des assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Il doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de prime correspondant.

Article 6 : Responsabilité

L'aide financière apportée par la Ville aux actions ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à la SCI ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2024.

Article 8 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par le propriétaire des engagements inscrits dans la présente, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Mulhouse, le

Etabli en deux exemplaires originaux

Le propriétaire

La Maire de Mulhouse

Eric GATHRAT

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

BIBLIOTHEQUES : CONVENTION AVEC LA VILLE DE MONTPELLIER ET L'ASSOCIATION L'AGRANDISSEUR POUR DEUX EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES SUR PAUL WOLFF (212/8.9/1108)

Natif de Mulhouse, Paul Wolff (1887-1951) est l'un des photographes les plus productifs et les plus connus d'Allemagne des années 1920 aux années 1940. Diplômé en médecine de l'Université de Strasbourg (1914), il débute en photographiant des vues du vieux Strasbourg (1919) et des Vosges (1920). Puis, il expérimente le Leica dont il est l'un des pionniers et promoteurs, contribuant à révolutionner la prise de vue et le cadrage. En 1927, il fonde avec le photographe Alfred Trischler l'agence « Historisches Bildarchiv Dr. Paul Wolff & Tritschler », à Francfort sur Le Main, qui sera l'une des plus dynamiques et prospère durant la première moitié du XXème siècle. Il photographie notamment les Jeux olympiques de Berlin en 1936, mais aussi le monde du travail et de l'industrie, réalisant les vues d'un grand nombre de publications d'entreprises.

En 2022, le collectionneur américain Manfred Heiting, spécialiste de la photographie, auteur d'une importante monographie intitulée *Dr. Paul Wolff et Alfred Tritschler : die gedruckten Bilder. 1906-2019*, fait don à la Ville de Mulhouse d'un fond d'ouvrages relatifs au photographe Paul Wolff, avec le souhait qu'elle organise une exposition sur l'œuvre du photographe.

Après avoir accepté le don (convention de donation signée en 2022), la Ville de Mulhouse a souhaité valoriser ce fonds précieux en s'appuyant sur l'association l'Agrandisseur organisatrice de la Biennale de la Photographie de Mulhouse pour concevoir et programmer une exposition relative à Paul Wolff lors d'une future édition. La Ville de Montpellier, ayant également un projet d'exposition sur la figure de Paul Wolff, a manifesté son intérêt pour entamer une collaboration autour du fonds donné par Manfred Heiting, après être venue consulter le fonds mulhousien.

Soucieuse de faire rayonner le patrimoine mulhousien, la Ville de Mulhouse répond favorablement à la demande montpelliéraine. En 2024, les villes de Mulhouse et de Montpellier et l'association L'Agrandisseur engagent un partenariat culturel et scientifique pour réaliser deux expositions relatives à l'œuvre du photographe allemand Paul Wolff (1887-1951) :

- *Dr Paul Wolff : l'homme au Leica*, du 17 janvier au 14 avril 2024 au Pavillon populaire, à Montpellier. Commissariat : Gilles Mora
- *Paul Wolff : l'expérience photographique, l'image éditée*, du 13 septembre au 30 novembre 2024 à la Bibliothèque municipale de Mulhouse, dans le cadre de la Biennale de la Photographie de Mulhouse 2024, organisée par l'association L'Agrandisseur. Commissariat : Michaël Guggenbuhl

Le partenariat culturel et scientifique se concrétise par les actions communes suivantes :

- Prêt d'ouvrages entre les villes de Mulhouse et Montpellier
- Prêt de tirages photographiques par la Ville de Montpellier à la Ville de Mulhouse
- Collaboration scientifique pour des publications conjointes dans les catalogues d'exposition respectifs
- Partage des coûts (droits de reproduction, tirages, transport des œuvres, édition des catalogues)
- Valorisation respective des deux expositions

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :

LC n° 3007 « Catalogues et imprimés » : 800 €
Chapitre 011 - article 6236 - fonction 313

Service gestionnaire : 212

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention avec la Ville de Montpellier et l'association L'Agrandisseur
- approuve le financement du projet des deux expositions
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires y afférant.

P.J. : 1 convention

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ

CONVENTION DE PARTENARIAT
autour des EXPOSITIONS PAUL WOLFF

L'homme au Leica et L'expérience photographique, l'image éditée

VILLE DE MONTPELLIER ;
VILLE DE MULHOUSE ;
ASSOCIATION L'AGRANDISSEUR

ENTRE LES SOUSSIGNES:

La Ville de Montpellier:

Hôtel de Ville de Montpellier
1 Place Georges Frêche
34 267 Montpellier cedex 2
Téléphone: 04 67 34 88 84 Fax: 04 99 58 87 66
N° SIRET: 213 401 72 20 1787 Code APE: 8411Z

Représenté par Mme Agnès ROBIN, adjointe au Maire déléguée à la culture et à la culture scientifique

Ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR »

ET:

La Ville de Mulhouse:

Hôtel de Ville de Mulhouse
2, rue Pierre et Marie Curie
B.O. 10020
68948 Mulhouse cedex 9
N° SIRET : 216 802 249 00013 Code APE : 8411Z

Représentée par Mme Anne-Catherine Goetz, adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine

Ci-après dénommé « LE PARTENAIRE- BIBLIOTHEQUE MULHOUSE »

ET:

L'association l'Agrandisseur

26 avenue de la première division blindée
68100 Mulhouse
N° SIRET : 534151964 00010 Code APE : 9003B

Représentée par François Diserens, président de l'association l'Agrandisseur

Ci-après dénommé « LE PARTENAIRE-BIENNALE PHOTO »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

2024 – Ville de Montpellier - Pavillon Populaire – Exposition Paul Wolff : L'homme au Leica – Contrat de Partenariat

PREAMBULE :

La présente convention est motivée par l'intérêt commun de la Ville de Montpellier d'une part, de la Ville de Mulhouse et de L'Agrandisseur d'autre part à valoriser l'œuvre éditoriale et photographique de Paul Wolff (1887-1951) et révéler au public son importance sur le plan culturel et historique, en restituant notamment sa place au sein de la modernité photographique allemande.

Cet objectif sera servi par 2 expositions autonomes mais complémentaires :

- L'une à Montpellier, *Dr Paul Wolff : l'homme au Leica*, du 17 janvier au 14 avril 2024 au Pavillon populaire. Commissariat : Gilles Mora
- L'autre à Mulhouse, *Paul Wolff : L'expérience photographique, l'image éditée*, du 13 septembre au 30 novembre 2024 à la Bibliothèque municipale de Mulhouse, dans le cadre de la Biennale de la Photographie de Mulhouse 2024, manifestation organisée par l'association L'Agrandisseur. Commissariat : Michaël Guggenbühl

Article 1 : Objet du contrat

La présente convention a vocation à préciser les modalités de ce **partenariat culturel et scientifique** et les engagements réciproques des trois parties pour concourir à l'enrichissement, à la réussite et au rayonnement de ces manifestations.

Article 2 : Durée :

La présente convention prendra effet à sa signature en Novembre 2023. Son terme est fixé au 30 Décembre 2024.

Article 3: Engagement de chaque partie :

L'ORGANISATEUR s'engage à :

- Encadrer le partenariat et le sceller par une convention entre les parties
- Mentionner la BPM-Biennale de la photographie de Mulhouse (texte de présentation de l'édition 2024) et l'exposition Paul Wolff, *L'expérience photographique, l'image éditée*, à Mulhouse dans le dossier de presse de l'exposition *L'Homme au Leica* de Montpellier et faire relire les textes aux PARTENAIRES avant diffusion.
- Ajouter des logos de la Ville de Mulhouse, de l'Agrandisseur et de la Biennale Photo sur l'affiche de l'exposition de Montpellier ainsi qu'à la page des partenaires dans le catalogue de l'exposition, + mentionner Ville de Mulhouse, l'Agrandisseur et la Biennale Photo dans le catalogue (faire relire la page pour le BAT).
- Publier le texte de M. Guggenbühl : *Le fonds Paul Wolff – collection Manfred Heiting à Mulhouse* avec illustrations dans le catalogue ainsi que dans le livret d'aide à la visite et dans le dossier de presse de l'exposition *L'homme au Leica + Mentionner l'exposition mulhousienne et ses spécificités dans le texte d'introduction de Gilles Mora*
- Assumer le transport retour des ouvrages prêtés par la Bibliothèque municipale de Mulhouse et assurer l'ensemble du prêt clou à clou selon les valeurs indiquées
- Faciliter par une mise en lien avec le prêteur M. Brandstätter l'accord pour le transfert des fichiers HD de ses tirages, leur usage (presse/web) et la production de 30 tirages modernes (nombre à titre indicatif) pour l'exposition Paul Wolff de Mulhouse. Superviser la production des dits tirages par le

2024 – Ville de Montpellier - Pavillon Populaire – Exposition Paul Wolff : L'homme au Leica – Contrat de Partenariat

Laboratoire Studaphot de Montpellier.

-Prêt d'une sélection d'ouvrages présentés dans l'exposition Paul Wolff de Montpellier, établie en accord avec Gilles Mora et dont la liste est en annexe de ce contrat
- Faire don de 10 exemplaires du catalogue de l'exposition *L'homme au Leica* de Montpellier au partenaire - BIENNALE PHOTO
- Faire don de 10 exemplaires du catalogue de l'exposition *L'homme au Leica* de Montpellier au partenaire BIBLIOTHEQUE MULHOUSE

Le partenaire – BIBLIOTHEQUE MULHOUSE s'engage à :

- Verser 800 (huit-cents) Euros à la Ville de Montpellier afin de contribuer à la négociation des droits (usages presse/web/documents d'accompagnement), la reproduction numérique et la réalisation de tirages modernes de 30 photographies originales de la collection Christian Brandstätter. (Versement sous forme de prise en charge directe d'une prestation, à régler directement en 2024 au Laboratoire Studaphot de Montpellier, pour la réalisation des tirages modernes, et à Florence Girard, graphiste, pour la réalisation des outils de communication)
- collaborer scientifiquement avec Gilles Mora, commissaire de l'exposition *L'homme au Leica*, autour de la production imprimée de Paul Wolff, en particulier repérages et pré-sélections au sein de la collection Manfred Heiting conservée à la Bibliothèque municipale de Mulhouse
- livrer un texte du commissaire de l'exposition de Mulhouse (M. Guggenbühl) d'une page avec illustrations sur « Le fonds Paul Wolff – collection Manfred Heiting à Mulhouse » pour le catalogue de l'exposition *L'homme au Leica* de Montpellier, ainsi que pour le livret d'aide à la visite et le dossier de presse. Le cas échéant, rédaction d'un ou plusieurs cartels pour l'exposition de Montpellier.
- prêter à titre gracieux les ouvrages de Paul Wolff issus de la collection Manfred Heiting (donation 2022 à la Ville de Mulhouse) ou des fonds propres de la Bibliothèque municipale pour l'exposition de Montpellier (liste de prêt jointe à cette convention)
- Rédiger et envoyer les constats d'état départ,
- Prendre en charge l'emballage, et le transport aller : Mulhouse-Montpellier, des ouvrages prêtés
- S'engage à solliciter l'accord écrit de Christian Brandstätter en tant que prêteur des œuvres pour la monstration et l'usage (presse/web) des tirages modernes issus de sa collection dans l'exposition *Paul Wolff : l'expérience photographique, l'image éditée*, dans le cadre de la Biennale de la photographie de Mulhouse
- réaliser l'encadrement de la sélection de tirages modernes envoyée ;
- participer à la journée inaugurale (temps presse et vernissage) de Montpellier : **16 janvier 2024**
- promouvoir voire vendre sur place le catalogue de l'exposition *L'homme au Leica* de Montpellier
- Inviter un représentant politique et un représentant administratif de la Ville de Montpellier au vernissage de l'exposition Paul Wolff de la Bibliothèque municipale de Mulhouse en septembre 2024.

Le partenaire - BIENNALE s'engage à :

- Verser 2500 (deux mille cinq cents) Euros à la Ville de Montpellier sous forme de prise en charge directe d'une dépense par une participation aux frais d'édition du catalogue de l'exposition *L'homme au Leica* de Montpellier
- Valoriser la Ville de Montpellier en apposant le logo sur les supports de communication de la BPM-Biennale de la photographie de Mulhouse (affiche du festival, dossier de presse,...)
- Inviter un représentant politique et un représentant administratif de la Ville de Montpellier aux journées d'inauguration de la Biennale de la photographie de Mulhouse 2024 les 13 et 14 septembre 2024 (déplacement pris en charge par la Ville de Montpellier)

Article 4 : clause complémentaire:

Chaque partenaire reste responsable du projet d'exposition dont il est porteur (propos scientifique,

2024 – Ville de Montpellier - Pavillon Populaire – Exposition Paul Wolff : L'homme au Leica – Contrat de Partenariat

choix du corpus exposé, scénographie, régie des œuvres, gestion, etc.) et notamment de son budget et ne peut tenir l'autre parti co-responsable d'un dépassement de budget éventuel.

Article 5 : Élection de domicile :

Les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Elles s'engagent à notifier tout changement de domicile, par lettre recommandée, à l'autre partie dans un délai de 60 jours.

Article 6 : Loi applicable :

La présente convention est soumise à la loi française.

Article 7 : Litiges:

En cas de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, les parties conviennent de rechercher préalablement une solution amiable dans l'esprit la présente convention. A défaut le Tribunal Administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à, le

En deux exemplaires originaux

* faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

LES PARTENAIRES:

La Ville de Mulhouse
Mme Anne-Catherine Goetz,
Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine

L'ORGANISATEUR':

La Ville de Montpellier,
Pour Monsieur Le Maire
L'Adjoint délégué

L'association l'Agrandisseur
François Diserens, président

2024 – Ville de Montpellier - Pavillon Populaire – Exposition Paul Wolff : L'homme au Leica – Contrat de Partenariat

CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

Pour garantir le caractère confidentiel, objet de la délibération, certaines informations ont été masquées ou anonymisées.

BIEN IMMOBILIER : AVIS A EMETTRE SUR UNE VENTE (1201/9.1/1134)

Le Conseil de Fabrique de L'Eglise Sainte Geneviève 20 rue Stalingrad à Mulhouse a décidé de vendre un bien immobilier à Monsieur Timothy Aloun DRISCOLL XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ce bien est cadastré comme suit :

Ban de Mulhouse

- Section MN n°204 – lieudit « 35-37 rue Stalingrad 68100 MULHOUSE » – d'une superficie de 75.24 m².

Le prix de cette cession a été fixé à 89 000 euros.

En vertu de l'article L 2541-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de donner un avis favorable à la vente de ce bien au prix de 89 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE

Sous la présidence de Michèle LUTZ, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 08 février 2024

41 élus présents (55 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc HUMBERT est désigné secrétaire de séance.

Pour garantir le caractère confidentiel, objet de la délibération, certaines informations ont été masquées ou anonymisées.

REMISE GRACIEUSE DE CREANCE (HUIS CLOS) (315/7.10.5/1127)

La remise gracieuse d'une créance est sollicitée afin de réduire la dette d'un ancien agent.

Il s'agit d'une créance de paie due par xxx xxx xxx, correspondant à la rémunération de congés payés non acquis du fait du non renouvellement de la période d'essai et de l'absence d'embauche. La demande de pose de congés ayant été à l'initiative de la collectivité et afin de régulariser la situation, il est proposé la mise en œuvre d'une remise gracieuse.

Les références du titre concerné sont les suivantes : exercice 2023 - titre n° 2003/ bordereau 321 du 27/09/2023 pour un montant de 632,13 €.

Les crédits nécessaires à la mise en oeuvre de cette remise gracieuse sont disponibles au budget 2024 :

Chapitre 65 - article 6577 - service gestionnaire et utilisateur 31 - enveloppe à créer « Remises gracieuses ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la remise gracieuse, pour un montant de 632,13 € et son imputation sur le budget 2024,
- charge Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc HUMBERT

Mme le Maire

Michèle LUTZ